

21834

7. 3. 1941

CONGO BELGE

Bulletin Officiel

1^{re} PARTIE

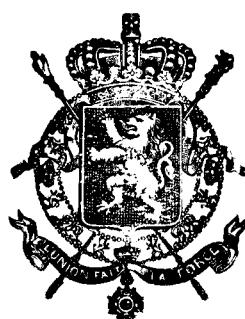


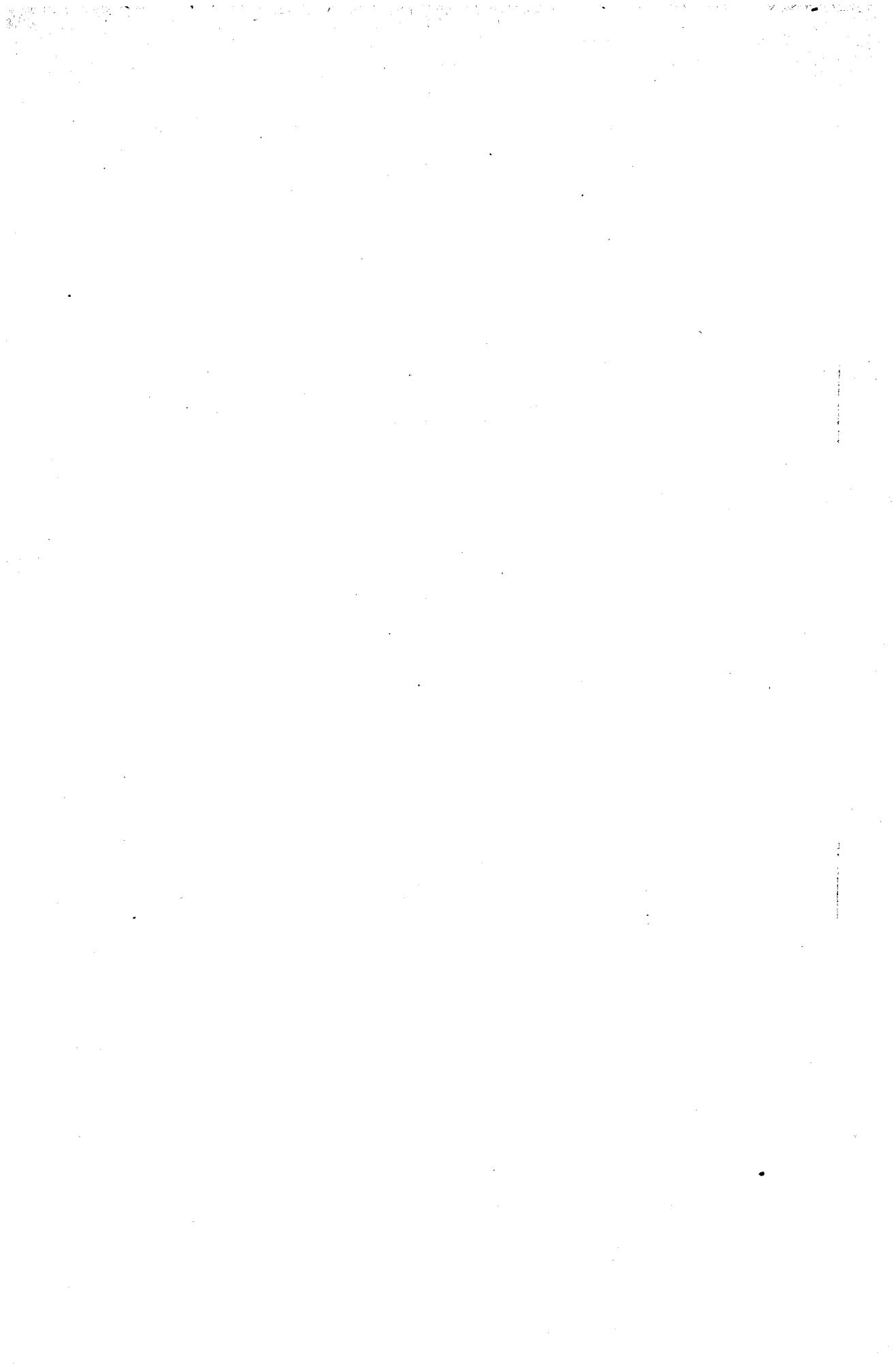
BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

1^{ste} DEEL

1941





CONGO BELGE

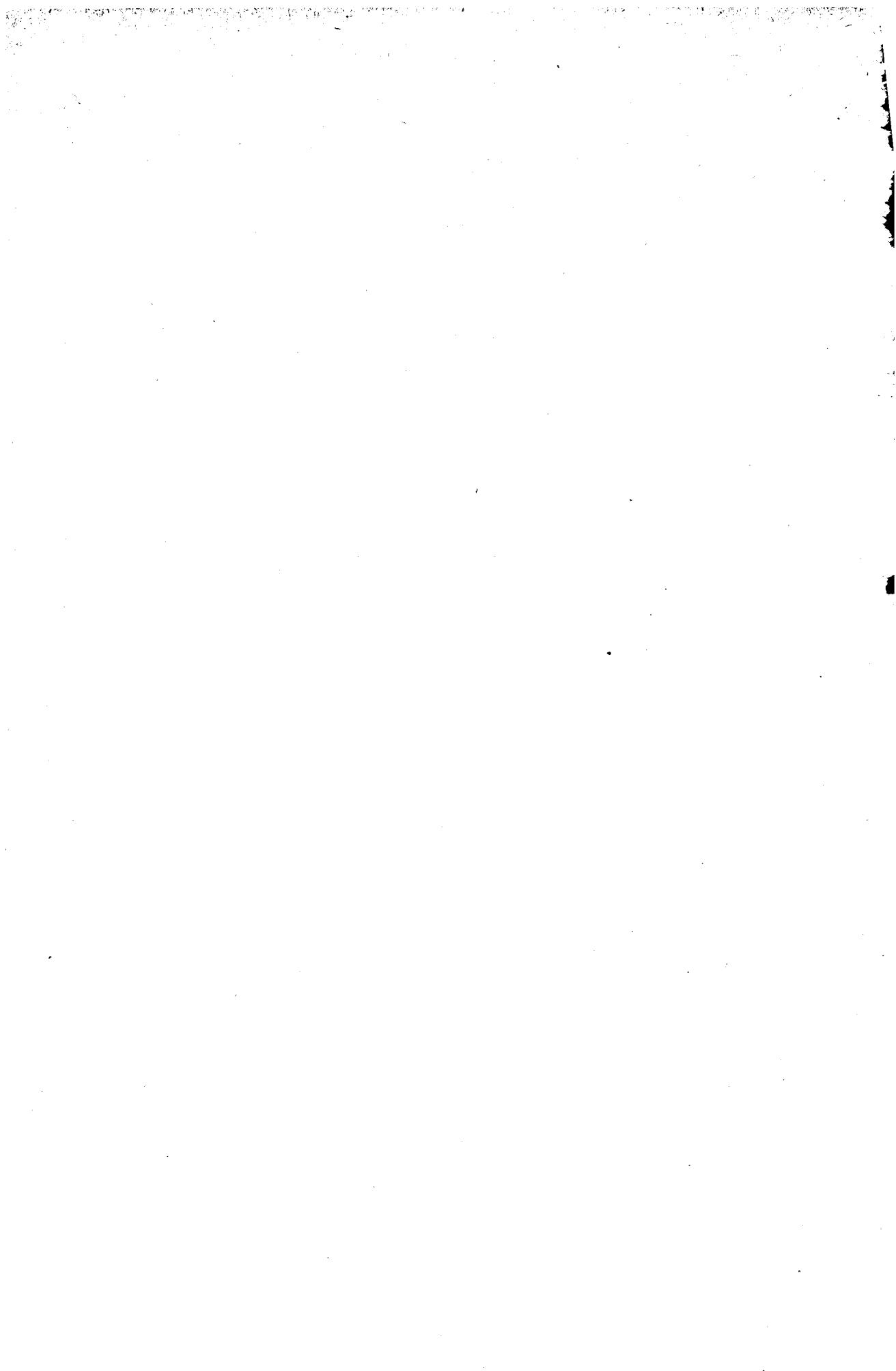
Bulletin Officiel

1^{re} PARTIE

BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

1^{ste} DEEL



BULLETIN OFFICIEL DU CONGO BELGE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

1941

1^e PARTIE

	Pages
A	
Administration centrale.	
Personnel	3, 6, 19
Assistance financière de l'Etat à la S.A.B.E.N.A. pour l'exercice 1939	10
Assistance financière de l'Etat à la S.A.B.E.N.A. pour l'exercice 1940	14

C

Caisse coloniale d'assurance.	
Suspension du délai au cours duquel doivent être introduites les demandes de continuation de la participation à l'organisme	3

F

Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foreami).	
Voyez : « Hygiène ».	

H

Hygiène.	
Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux Indigènes (Foreami).	
Pouvoirs du Comité de direction	5

I

Institut Royal Colonial Belge	4
---	---

	Pages
○	

Office Colonial.	
Personnel	3

P

Pensions.	
Arrêté accordant à l'épouse ou aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre une avance à valoir sur la pension	7
Arrêté majorant le taux de l'avance accordée à l'épouse et aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre	6

S

Sociétés civiles ou commerciales.	
« Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne » (S.A.B.E.N.A.).	
Assistance financière de l'Etat pour l'exercice 1939	10
Assistance financière de l'Etat pour l'exercice 1940	14
« Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ».	
Modifications aux statuts. — Approbation	8
« Société minière de Nyangwe ».	
Modifications aux statuts. — Approbation	12

TABLE CHRONOLOGIQUE

des décrets et arrêtés contenus dans le
« Bulletin Officiel du Congo Belge », pendant l'année 1941.

1^{re} PARTIE

Abréviation : A. S. G. (Arrêté du Secrétaire Général).

Arrêté	DATE	OBJET	Pages
	1940		
A. S. G.	25 novembre	Assistance financière de l'Etat à la Société anonyme Belge d'exploitation de la navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) pour l'exercice 1939	10
A. S. G.	30 novembre	Office Colonial. — Personnel	3
A. S. G.	30 novembre	Administration Centrale. — Personnel	3
A. S. G.	16 décembre	Caisse coloniale d'assurance. — Suspension du délai au cours duquel doivent être introduites les demandes de continuation de la participation à l'organisme	3
A. S. G.	30 décembre	Assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) pour l'exercice 1940	14
	1941		
A. S. G.	22 janvier	Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foreami). — Pouvoirs du Comité de direction	5
A. S. G.	8 mars	Arrêté accordant à l'épouse ou aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre une avance à valoir sur la pension	7
A. S. G.	28 mars	Société Congolaise par actions à responsabilité limitée «Société Minière de Nyangwe». — Modifications aux statuts. — Approbation	12
A. S. G.	28 mars	Administration Centrale. — Personnel	19
A. S. G.	31 mars	Administration Centrale. — Personnel	19
A. S. G.	20 juin	Administration Centrale. — Personnel	6
A. S. G.	1 ^{er} juillet	Institut Royal Colonial Belge	4

Arrêté	DATE	OBJET	PAGES
A. S. G.	4 juillet	Arrêté majorant le taux de l'avance accordée à l'épouse et aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents au foyer par suite de circonstances dues à la guerre	6
A. S. G.	18 juillet	Société Congolaise par actions à responsabilité limitée «Société des Mines d'Or de Kilo-Moto». — Modifications aux statuts. — Approbation	8
A. S. G.	22 juillet	Institut Royal Colonial Belge	4

AMBTELijk BLAD VAN BELGISCHE CONGO.

ALPHABETISCHE INHOUDSTAFEL

1941

1^e DEEL

Bladz.

B

Bijstand (financieele) van den Staat aan de « S.A.B.E.N.A. » voor het dienstjaar 1939.	10
Bijstand (financieele) van den Staat aan de « S.A.B.E.N.A. » voor het dienstjaar 1940.	14

G

Gezondheid.

Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (Foreami).	
Macht van het Bestuurscomité	5

H

Hoofdbestuur.

Personnel	3, 6, 19
---------------------	----------

I

Instituut.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	4
---	---

K

Kas (Koloniale Verzekerings).

Schorsing van het uitstel gedurende hetwelk de aanvragen van voortzetting tot deelname aan het organisme moeten ingediend worden	3
--	---

Koloniaal Bureau.

Personnel	8
---------------------	---

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

4

P

Pensioenen.

Besluit waarbij aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden van de ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige koloniale pensioengerechtigden een op het pensioen in mindering komend voorschot wordt verleend. 7

Besluit houdende verhoging van het bedrag van het voorschot verleend aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden van ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige koloniale pensioengerechtigden 6

V

Vennootschappen (burgerlijke en handels).

Belgische naamloze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S.A.B.E.N.A.).

Financiële bijstand van den Staat voor het dienstjaar 1939 10

~ Financiële bijstand van den Staat voor het dienstjaar 1940 14

Vennootschappen (Congoleesche) op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid.

« Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ». 8

Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring

« Société minière de Nyangwe ». 12

Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring

TIJDTAFEL
der decreten, besluiten in het « Ambtelijk Blad
van Belgisch-Congo » van het jaar 1941 bevat.

1^e DEEL

Verkorting: B. S. G. (Secretaris-Generaal Besluit.)

Besluit	Dagtekening	VOORWERP	Bladz
	1940		
S. G. B.	25 November	Financiële bijstand van den staat aan de Belgische naamloze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S.A.B.E. N.A.) voor het dienstjaar 1939	10
S. G. B.	30 November	Koloniaal Bureau. — Personeel	3
S. G. B.	30 November	Hoofdbestuur. — Personeel	3
S. G. B.	16 December	Koloniale verzekeringskas. Schorsing van het uitstel gedurende hetwelk de aanvragen van voortzetting tot deelname aan het organisme moeten ingediend worden	3
S. G. B.	30 December	Financiële bijstand van den staat en van de kolonie aan de Belgisch naamloze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S.A.B.E.N.A.) voor het dienstjaar 1940	14
	1941		
S. G. B.	22 Januari	Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (Foreami). — Macht van het Bestuurscomité	5
S. G. B.	8 Maart	Besluit waarbij aan de echtgenoote of aan de rechthebbenden van de ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige pensioengerechtigden een op het pensioen in mindering komend voorschot wordt verleend	7
S. G. B.	28 Maart	Congoleesche Vennootschap op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid « Société Minière de Nyangwe ». — Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring	12
S. G. B.	28 Maart	Hoofdbestuur. — Personeel	19
S. G. B.	31 Maart	Hoofdbestuur. — Personeel	19
S. G. B.	20 Juni	Hoofdbestuur. — Personeel	6
S. G. B.	1 Juli	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	4

Besluit	Dagtekening	VOORWERP	Bladz
S. G. B.	4 Juli	Besluit houdende verhoging van het bedrag van het voorschot verleend aan de echtgenoote of aan de rechthebbenden van ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige koloniale pensioengerechtigden.	6
S. G. B.	18 Juli	Congoleesche Venootschap op aandelen met beperkte aansprakelijkheid « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ». — Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring	8
S. G. B.	22 Juli	Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	4

Bulletin Officiel | Ambtelijk Blad

DU

CONGO BELGE

VAN

BELGISCH-CONGO

**1^{re} PARTIE****1^{er} DEEL****SOMMAIRE****INHOUD**

Dates.	Pages.	Dagtekeningen.	Blabz.
25 novembre 1940. — A. S. G. — Assistance financière de l'Etat à la Société anonyme Belge d'exploitation de la navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) pour l'exercice 1939	10	25 November 1940. — S. G. B. — Financiële bijstand van den staat aan de Belgische naamloze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S. A.B.E.N.A.) voor het dienstjaar 1939	10
30 novembre 1940. — A. S. G. — Office Colonial. — Personnel	3	30 November 1940. — S. G. B. — Koloniaal Bureau. — Personeel	3
30 novembre 1940. — A. S. G. — Administration Centrale. — Personnel	3	30 November 1940. — S. G. B. — Hoofdbestuur. — Personeel	3
16 décembre 1940. — A. S. G. Caisse coloniale d'assurance. — Suspension du délai au cours duquel doivent être introduites les demandes de continuation de la participation à l'organisation	3	16 December 1940. — S. G. B. — Koloniale verzekerkas. Schorsing van het uitstel gedurende hetwelk de aanvragen van voortzetting tot deelneming aan het organisme moeten ingediend worden	3
30 décembre 1940. — A. S. G. — Assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) pour l'exercice 1940.	14	30 December 1940. — S. G. B. — Financiële bijstand van den staat en van de kolonie aan de Belgisch naamloze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S.A.B.E.N.A.) voor het dienstjaar 1940	14

Dates.	Pages.	Dagtekeningen.	Blabz.
22 janvier 1941. — A. S. G. — Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foreami). — Pouvoirs du Comité de direction	5	22 Januari 1941. — S. G. B. — Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (Foreami). — Macht van het Bestuurscomité	5
8 mars 1941. — A. S. G. — Arrêté accordant à l'épouse ou aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre une avance à valoir sur la pension	7	8 Maart 1941. — S. G. B. — Besluit waarbij aan de echtgenoote of aan de rechthebbenden van de ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige pen- sioengerechtigden een op het pensioen in mindering komend voorschot wordt verleend	7
28 mars 1941. — A. S. G. — Adminis- tration Centrale. — Person- nel	19	28 Maart 1941. — S. G. B. — Hoofdbestuur. — Personeel	19
31 mars 1941. — A.S.G. — Adminis- tration Centrale. — Personnel	19	31 Maart 1941. — S. G. B. — Hoofd- bestuur. — Personeel	19

Office Colonial. — Personnel.

Par arrêté du 30 novembre 1940, M. CLOSET, P. A., Chef de section à l'Office colonial, est nommé Directeur de l'Office colonial.

Koloniaal Bureau. — Personeel.

Bij besluit van 30 November 1940, is de Heer CLOSET, P. A., Sectiehoofd bij het Koloniaal Bureau, benoemd tot Directeur van het Koloniaal Bureau.

Administration Centrale. — Personnel.

Par arrêté du 30 novembre 1940, M. PERIER, A.D.G., Chef de section à l'Office colonial, est nommé Directeur à l'Administration centrale du Département.

Hoofdbestuur. — Personeel.

Bij besluit van 30 November 1940, is de Heer PERIER, A.D.G., Sectiehoofd bij het Koloniaal Bureau, benoemd tot Directeur bij het Hoofdbestuur van het Département.

Caisse Coloniale d'Assurance. — Suspension du délai au cours duquel doivent être introduites les demandes de continuation de la participation à l'organisme.

Le Secrétaire Général ff. du Ministère des Colonies,

Vu l'arrêté royal du 26 février 1930, organique des statuts de la Caisse Coloniale d'assurance, spécialement en ses articles 45 et 47;

Vu l'avis émis par le Conseil de

Koloniale Verzekeringskas. — Schorsing van het uitstel gedurende hetwelk de aanvragen van voortzetting tot deelneming aan het organisme moeten ingediend worden.

De wn. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

Gelet op het Koninklijk besluit van 26 Februari 1930, tot vaststelling der Statuten van de Koloniale Verzekeringskas, inzonderheid in zijn artikelen 45 en 47;

Gelet op het advies uitgebracht

la Caisse, en séance du 11 octobre 1940;

Vu l'article 5 de la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le délai de trois mois, mentionné à l'article 45 de l'arrêté royal du 26 février 1930, organique des statuts de la Caisse Coloniale d'assurance, est suspendu jusqu'à nouvel ordre pour autant que l'affilié, qui réclamerait ultérieurement la faculté de continuer, prévue à l'article 47 de l'Arrêté Royal du 26 février 1930 précité, justifie de l'impossibilité où il s'est trouvé de faire connaître sa volonté dans le délai préappelé.

ART. 2.

Sur avis du Conseil de la Caisse, le Ministre des Colonies statue sur le bien fondé des motifs invoqués par l'affilié pour justifier du retard apporté dans l'introduction de la demande de continuation.

ART. 3.

Si, pendant la période de suspension du délai prévue à l'article 4^e du présent arrêté, un affilié marié vient à décéder avant d'avoir

door den Raad der Kas in diens vergadering van 11 October 1940;

Gelet op artikel 5 van de wet van 10 Mei 1940 betreffende de overdracht van bevoegdheid in oorlogstijd;

Gelet op de hoogdringendheid en op de onmogelijkheid op de hogere overheid beroep te doen,

Besluit :

ARTIKEL EÉN.

Het tijdperk van drie maand, vermeld bij artikel 45 van het Koninklijk besluit van 26 Februari 1930, tot vaststelling der statuten van de Koloniale Verzekeringskas, wordt tot nader order geschorst, voor zooveel de aangeslotene die later het voordeel om bij de kas aangesloten te blijven, voorzien bij artikel 47 van voormeld Koninklijk Besluit van 26 Februari 1930, zou opeischen de onmogelijkheid doet gelden waarin hij zich bevond zijn wil binnen voormeld tijdperk te doen kennen.

ART. 2.

Naar het advies van den Raad der Kas doet de Minister uitspraak over de gegrondheid van de door den aangeslotene ingeroepen redenen om het uitstel van de aanvraag tot voortzetting te rechtvaardigen.

ART. 3.

Indien gedurende het tijdperk van schorsing van het uitstel voorzien bij artikel 4 van dit besluit een getrouwde aangeslotene zou

pu faire connaître, par écrit, sa volonté, celle-ci est considérée comme étant celle de continuer à contribuer par le versement de la prime constante indiqué à l'article 47, littera b, de l'arrêté royal du 26 février 1930 précité.

Le montant des primes dues, augmenté des intérêts de retard calculés au taux fixé pour la section d'Epargne, est retenu sur les arrérages de la rente de veuve.

overlijden, vooraleer hij zijn wil schriftelijk heeft kunnen doen kennen, wordt hij beschouwd, als wou hij aangesloten blijven door de storting van de bestendige premie, aangeduid bij artikel 47 litt. b, van voorneld Koninklijk Besluit van 26 Februari 1930.

Het bedrag der verschuldigde premies, vermeerderd met de achterstallige interesten, berekend op den voor de Spaarafdeeling vastgestel den voet wordt afgehouden van de achterstallen der weduwerente.

ART. 4.

Le présent arrêté sortira ses effets à la date du 10 mai 1940.

Bruxelles, le 16 décembre 1940.

ART. 4.

Dit besluit wordt van kracht op 10 Mei 1940.

Brussel, den 16^a December 1940.

E. DE JONGHE.

Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux Indigènes (FOREAMI). — Pouvoirs du Comité de Direction.

Le Secrétaire Général ff.,

Vu la loi du 10 mai 1940 relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre;

Vu l'arrêté royal du 7 mars 1937 constituant les dispositions organisationnelles du « Fonds Reine Elisabeth »;

Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (FOREAMI). — Macht van het Bestuurscomité.

De wn. Secretaris-Generaal,

Gelet op de wet van 10 Mei 1940 betreffende de overdracht van bevoegdheid in oorlogstijd;

Gelet op het koninklijk besluit van 17 Maart 1937 houdende instelling van het « Koningin Elisa-

pour l'Assistance médicale aux Indigènes » (FOREAMI);

Gensidérant qu'il est nécessaire de simplifier et de faciliter la gestion du « Fonds » précité durant la période des hostilités;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure;

Arrête :

ARTICLE UNIQUE.

Durant la période pendant laquelle le « Fonds Reine Elisabeth » se trouvera dans l'impossibilité d'entretenir des relations régulières avec son service d'exécution au Congo Belge, les pouvoirs que l'arrêté royal du 17 mars 1937 reconnaît au Conseil d'Administration sont délégués au Comité de Direction de cet organisme. Ce Comité sera composé des membres suivants :

M. le Vice-Gouverneur Général honoraire Heenen, G., Président;

M. le Professeur Rodhain, J., Directeur de l'Institut de Médecine Tropicale « Prince Léopold », 1^{er} vice-président;

M. le Docteur Gérard, P., Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, 2^e vice-président;

M. Leemans, Fr., délégué du Ministre des Colonies;

M. le Docteur Duren, A. N., Directeur-Chef du Service de l'Hygiène au Ministère des Colonies, et

bethfonds voor Geneeskundige Hulp aan de Inlanders » (FOREAMI);

Overwegende dat het noodig is, gedurende de vijandelijkheden, het beheer van bedoeld « Fonds » te vereenvoudigen en te vergemakkelijken;

Aangezien de zaak dringend is en het onmogelijk is op de hogere overheid beroep te doen :

Besluit :

EENIG ARTIKEL.

Gedurende de periode tijdens dewelke het « Koningin Elisabethfonds » zich in de onmogelijkheid bevindt om met zijn uitvoeringsdienst in Belgisch-Congo regelmatige betrekkingen te onderhouden, zal de door het koninklijk besluit van 17 Maart 1937 aan den Raad van Beheer toegekende macht aan het Bestuurscomité van dit organisme worden overgedragen. Dit Bestuurscomité bestaat uit de volgende leden :

De Heer eere-Vice-Gouverneur Generaal G. Heenen, voorzitter;

De Heer professor Rodhain, J., Bestuurder van het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », 1ste ondervoorzitter;

De Heer Dokter Gérard, P., professor aan de Vrije Universiteit van Brussel, 2de ondervoorzitter;

De Heer Leemans, Fr., vertegenwoordiger van den Minister van Koloniën;

Docteur Duren, A. N., Directeur-Diensthoofd van den Gezondheidsdienst van het Ministerie van Koloniën;

M. le Docteur Trolli, G., Administrateur-Directeur du « Fonds » en Belgique.

De Heer Dokter Trolli, G., Beheerder-Bestuurder van het « Fonds » in België.

Bruxelles, le 22 janvier 1941.

Brussel, den 22^e Januari 1941.

E. DE JONGHE.

Arrêté accordant à l'épouse ou aux ayants-droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre, une avance à valoir sur la pension.

Besluit waarbij aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden van de ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige pensioengerechtigden een op het pensioen in mindering komend voorrecht wordt verleend.

Le Secrétaire Général f.f. du Ministère des Colonies,

De w.n. Secretaris-Generaal, van het Ministerie van Kolonië,

Considérant qu'il convient de régler la situation des ayants-droit des pensionnés coloniaux absents par suite de circonstances majeures dues à la guerre;

Overwegende dat het passend is den toestand te regelen van de rechthebbenden van wegens aan den oorlog te wijten overmachtssomstandigheden afwezige gepensioneerden;

Vu la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre;

Gelet op de wet van 10 Mei 1940, betreffende de overdracht van bevoegheid in oorlogstijd;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir aux autorités supérieures;

Gelet op de dringende noodzaakelijkheid en op de onmogelijkheid beroep te doen op de hogere overheid;

Arrête,

Besluit :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 1^{er} janvier 1941, si le titulaire d'une pension coloniale est absent du foyer par suite de

ARTIKEL ÉÉN.

Met ingang van 1 Januari 1941, indien de titularis van een koloniaal pensioen uit zijn haardstede

circonstances de force majeure dues à la guerre, il peut être liquidé à l'épouse ou aux ayants-droit, sur leur demande et sous forme d'avance sur la pension, une somme mensuelle égale à 37,50 % de la pension servie pour le mois de mai 1940.

Les demandes sont adressées au Secrétaire Général du Ministère des Colonies.

ART. 2.

L'avance prévue à l'article 1^{er} est imputée, sous réserve de régularisation ultérieure, sur les crédits destinés au paiement des sommes revenant au titulaire absent.

ART. 3.

Pour l'application des dispositions qui précédent, à défaut d'existence d'un conjoint bénéficiaire, sont considérés comme ayants-droit, les enfants légitimes, les parents et les frères et sœurs du titulaire absent, à la condition qu'ils fournissent la preuve qu'ils retiraient leur principal moyen de subsistance de la pension de l'absent. Pour les enfants mineurs l'avance peut être payée aux personnes qui assument effectivement le chargé de leur entretien.

afwezig is wegens overmachten omstandigheden in verband met den oorlog, mag aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden op hun verzoek en onder vorm van voorschot op het pensioen een maandelijksche som worden betaald ten beloope van 37,50 t. h. van het voor de maand Mei 1940 uitgekeerde pensioen.

De aanvragen worden gericht tot den Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën.

ART. 2.

Het in art. 1 voorziene voorschot wordt onder voorbehoud van latere regeling, aangerekend op de kredieten bestemd voor de betaling van de sommen welke den afwezigen pensioengerechtigde toekomen.

ART. 3.

Worden voor de toepassing van vorenstaande bepalingen bij ontstentenis van een rechthebbende echtgenoot, als rechthebbenden beschouwd, de wettige kinderen, de ouders, broeders en zusters van den afwezigen pensioengerechtigde, onder voorwaarde dat zij het bewijs leveren dat zij hun voornaamste middel van bestaan uit het pensioen van den afwezigen halden. Voor de minderjare kinderen, kan het voorschot, tegen voorwaarde machtiging vanwege den vrederechters, worden uitgereikt aan de personen die dan last van hun onderhoud werkelijk op zich nemen.

ART. 4.

En cas de divorce ou de séparation de corps lorsque l'épouse divorcée ou séparée a droit à charge de son ancien époux, soit en vertu d'une décision judiciaire, soit en vertu d'une convention, à un secours alimentaire pour elle et (ou) ses enfants, l'avance prévue à l'article 1^{er} est accordée aux intéressés jusqu'à concurrence du dit secours alimentaire.

1^{er} art.

2^{de} art.

Si le titulaire absent a contracté un nouveau mariage, l'allocation est répartie entre la première femme et (ou) les enfants du premier lit, d'une part, et la seconde femme et les enfants du second lit et les ayants-droit, d'autre part, proportionnellement au nombre de têtes.

3^e art.

La part ainsi établie revenant à la première femme et (ou) à ses enfants ne peut être supérieure au montant fixé par la décision judiciaire ou la convention, l'excédent éventuel étant, dans ces cas, attribué à la seconde épouse ou aux ayants-droit.

4^e art.

5^e art.

6^e art.

7^e art.

ART. 5.

Aucune retenue pour saisie ni cession ne peut être opérée sur les avances payées en exécution des dispositions qui précédent qu'en

ART. 4.

In geval van echtscheiding of van scheiding van tafel en bed, wanneer de uit den echt gescheiden of van tafel en bed gescheiden echtgenoot, hetzij krachtens een rechterlijke beslissing, hetzij krachtens een overeenkomst, ten laste van haar echtgenoot voor haar en (of) voor haar kinderen recht heeft op alimentatiegeld, wordt het in art. 1 bedoelde voorrecht aan de belanghebbenden verleend tot 'het bedrag van dit alimentatiegeld.

Heeft de afwezige pensioenrechting een nieuw huwelijk aangegaan, dan wordt de toelage verdeeld tusschen de eerste vrouw en (of) de kinderen van het eerste bed, eenerzijds, en de tweede vrouw en de kinderen van het tweede bed en de rechthebbenden, anderzijds, naar verhouding van het aantal hoofden.

Het aldus gevestigde aandeel dat aan de eerste vrouw en (of) haar kinderen toekomt, mag niet hoger zijn dan het bij rechterlijke beslissing of overeenkomst bepaalde bedrag, met dien verstande dat, in dit geval, het eventueel excédent aan de tweede vrouw of aan de rechthebbenden toegewezen wordt.

ART. 5.

Geen afhouding wegens beslag of wegens cessie mag gedaan worden op de bij toepassing van bovenstaande bepalingen bepaalde

conformité des règles prévues par le décret du 11 juin 1938.

voorschotten, tenzij overeenkomstig de voorschriften voorzien bij het decreet van 11 Juni 1938.

Bruxelles, le 8 mars 1941.

Brussel, den 8 Maart 1941.

E. DE JONGHE.

Assistance financière de l'Etat à la Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (S. A. B. E. N. A.) pour l'exercice 1939.

Le Secrétaire Général du Ministère des Communications;

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances;

Le Secrétaire Général ff. du Ministère des Colonies;

Vu la loi du 26 avril 1923 autorisant le gouvernement à participer à la formation de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.);

Vu l'arrêté royal du 13 octobre 1926 autorisant la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) à modifier ses statuts;

Vu les lois des 16 août 1927 et 25 mai 1929, autorisant la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E.

Financiële Bijstand van den Staat aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) voor het dienstjaar 1939.

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Verkeerswezen;

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Financiën;

De wd. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

Gezien de wet van 26 April 1923, waarbij de regeering er toe gemachtigd wordt deel te nemen aan de stichting van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.);

Gezien het koninklijk besluit van 13 October 1926, waarbij de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S.A.B.E.N.A.) er toe gemachtigd wordt haar statuten te wijzigen;

Gezien de wetten van 16 Augustus 1927 en 25 Mei 1929, waarbij de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het

N. A.) à augmenter son capital et à modifier ses statuts;

Vu les lois des 14 janvier 1938, et 21 février 1939, portant prorogation temporaire, respectivement jusqu'au 31 décembre 1938 et 31 décembre 1939, des dispositions réglant les modalités de l'assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.);

Vu l'article 31 des statuts de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.), subordonnant à une autorisation ou à une approbation par une loi toute modification aux dispositions d'ordre financier des dits statuts;

Vu la loi du 7 septembre 1939 donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires;

Vu la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations des pouvoirs en temps de guerre;

Considérant qu'au cours de l'exercice 1939 les circonstances n'ont pas permis à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) de respecter les programmes d'exploitation qui lui avaient été fixés pour les services d'Europe et que, de ce fait, l'application des statuts conduirait à l'allocation d'une subvention qui ne serait pas en rapport avec le déficit de la société; qu'il est dès lors équitable

Luchtverkeer (S.A.B.E.N.A.) er toe gemachtigd wordt haar kapitaal te verhoogen en haar statuten te wijzigen;

Gezien de wetten van 14 Januari 1938 en 21 Februari 1939, houdende tijdelijke verlenging, respectievelijk tot 31 December 1938 en tot 31 December 1939, van de bepalingen welke de modaliteiten van financieelen steun van den Staat en de Kolonie aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) regelen;

Gezien artikel 31 van de statuten van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.), waarbij bepaald wordt dat elke wijziging aan de bepalingen van financicelen aard van gezegde statuten onderworpen is aan een machtiging of een goedkeuring bij wijze van wet;

Gezien de wet van 7 September 1939, waarbij aan den Koning buitengewone machten verleend worden;

Gezien de wet van 10 Mei 1940, betreffende de overdrachten der bevoegdheden in tijd van oorlog;

Overwegende dat tijdens het dienstjaar 1939 de omstandigheden de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) niet toegelaten hebben de exploitatie-programma's in acht te nemen die haar voor de diensten in Europa bepaald werden en wegens dat feit de toepassing van de statuten zou leiden tot het toekenmen van een toelage welke niet in verhouding zijn zou tot het tekort

de modifier les dispositions de l'article 33, B, des dits statuts pour l'exercice 1939 et d'allouer une subvention égale au déficit réel des exploitations d'Europe, moyennant la réserve que cette subvention ne dépassera pas le montant du crédit de 19.040.000 francs, prévu à cet effet à l'article 29, 1^o, du budget de 1939 du Ministère des Communications;

Considérant la nécessité et l'urgence de prendre des mesures en vue de régler l'assistance financière de l'Etat à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) pour les exploitations d'Europe de cette société;

Vu l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure,

Arrêtent :

ARTICLE PREMIER.

Par dérogation à l'article 33, B, des statuts de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) approuvés par la loi du 26 avril 1923 et modifiés conformément à l'arrêté royal du 13 octobre 1926 et aux lois des 16 août 1927, 25 mai 1929, 14 janvier 1938 et 21 février 1939, la subvention allouée aux exploitations d'Europe de cette société pour l'exercice 1939 est fixée au montant du déficit réel de ces exploitations, ce déficit étant calculé en tenant compte des charges obligataires et de la rémunération, à 6 p. c. l'an, de la partie

van de vennootschap; dat het, bijgevolg billijk is de bepalingen van artikel 33, B, van gezegde statuten voor het dienstjaar 1939 te wijziggen en een toelage te verleenen die overeenstemt met het werkelijk tekort van de exploitaties in Europa, onder voorbehoud dat die toelage niet meer zal bedragen dan het krediet te dien einde uitgetrokken op artikel 29, 1^o, van de begroting van het Ministerie van Verkeerswezen voor 1939, zegge 19.040.000 frank;

Overwegende dat het noodzakelijk en dringend is maatregelen te treffen met het oog op het regelen van den financieelen steun van den Staat aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) voor de exploitaties dezer vennootschap in Europa;

Gezien de onmogelijkheid om de hogere overheid te raadplegen,

Besluiten :

ARTIKEL ÉÉN.

Bij afwijking van artikel 33, B, van de statuten van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.), goedgekeurd bij de wet van 26 April 1923 en gewijzigd overeenkomstig het koninklijk besluit van 13 October 1926, en de wetten van 16 Augustus 1927, 25 Mei 1929, 14 Januari 1938 en 21 Februari 1939, wordt de voor de exploitaties in Europa voor het dienstjaar 1939 aan deze vennootschap verleende toelage vastgesteld op het bedrag van het werkelijk tekort dezer exploitaties, dat tekort berekend

du capital versé, investie dans les exploitations d'Europe.

—

ART. 2.

Le montant de la subvention allouée aux exploitations d'Europe de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) ne pourra toutefois être supérieur à la somme globale de fr. 19.040.000,— montant prévu à l'article 29, 4^e, du budget ordinaire du Ministère des Communications pour l'exercice 1939.

zijnde, rekening gehouden met de obligatielasten en de beloonding van het gedeelte van het gestort kapitaal, aan 6 t. h. 's jaars, dat in de exploitaties in Europa belegd is.

ART. 2.

Het bedrag van de voor de exploitaties van de Belgische Naamlooze Venootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) in Europa verleende toe-lage mag echter niet meer bedragen dan de globale som van 19.040.000 frank, som die uitgetrokken is op artikel 29, 4^e, van de gewone begrotingen van het Ministerie Verkeerswezen voor het dienstjaar 1939.

Bruxelles, le 25 novembre 1940.

Brussel, den 25^e November 1940.

Le Secrétaire Général du Ministère des Communications,

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Verkeerswezen,

M. CASTIAU.

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances,

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Financiën,

O. PLISNIER.

Le Secrétaire Général ff. du Ministère des Colonies,

De wn. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

E. DE JONGHE.

Assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (S. A. B. E. N. A.) pour l'exercice 1940.

Financiële Bijstand van den Staat en van de Kolonie aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) voor het dienstjaar 1940.

Le Secrétaire général du Ministère des Communications;

Le Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies;

Le Secrétaire général du Ministère des Finances;

Vu la loi du 26 avril 1923, autorisant le Gouvernement à participer à la formation de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.);

Vu l'arrêté royal du 13 octobre 1926, autorisant la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) à modifier ses statuts;

Vu les lois des 16 août 1927 et 25 mai 1929, autorisant la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) à augmenter son capital et à modifier ses statuts;

Vu les lois des 14 janvier 1938 et 21 février 1939, portant prorogation temporaire, respectivement jusqu'au 31 décembre 1938 et 31 décembre 1939, des dispositions réglant les modalités de l'assistan-

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Verkerswezen;

De wijn Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Financiën,

Gezien de wet van 26 April 1923, waarbij de Regeering er toe gemachtigd wordt deel te nemen aan de stichting van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA);

Gezien het koninklijk besluit van 13 October 1926, waarbij de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) er toe gemachtigd wordt haar statuten te wijzigen;

Gezien de wetten van 16 Augustus 1927 en 25 Mei 1929, waarbij de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) er toe gemachtigd wordt haar kapitaal te verhogen en haar statuten te wijzigen;

Gezien de wetten van 14 Januari 1938 en 21 Februari 1939, houdende tijdelijke verlenging, respectievelijk tot 31 December 1938 en 31 December 1939, van de bepalingen welke de modaliteiten

ce financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.);

Vu l'article 34 des statuts de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.), subordonnant à une autorisation ou à une approbation par une loi, toute modification aux dispositions d'ordre financier des dits statuts;

Vu la loi du 7 septembre 1939, donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires;

Vu la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations des pouvoirs en temps de guerre.

Vu l'arrêté du 25 novembre 1940, relatif aux modifications à apporter au régime de l'assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B.E. N. A.) pour l'exercice 1939;

Considérant que les événements s'étant déroulés en l'année 1940 n'ont pas permis à l'autorité supérieure de statuer sur les statuts nouveaux devant régir la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) et qu'en conséquence il n'existe plus de dispositions légales déterminant les modalités d'assistance financière à lui allouer;

Considérant qu'il y a lieu d'unifier les règles déterminant l'assistance financière de l'Etat et de la

van financieelen steun van den Staat en de Kolonie aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) regelen;

Gezien artikel 34 van de statuten van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) waarbij bepaald wordt dat elke wijziging aan de bepalingen van financieelen aard van gezegde statuten onderworpen is aan een machtiging of een goedkeuring bij wijze van wet;

Gezien de wet van 7 September 1939, waarbij den Koning buiten gewone machten verleend worden

Gezien de wet van 10 Mei 1940 betreffende de overdracht der bevoegdheden in tijde van oorlog;

Gezien het besluit van 25 November 1940, betreffende de wijzigingen aan te brengen aan het regime van geldelijken steun van den Staat en de Kolonie aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) voor het dienstjaar 1939;

Overwegende dat de gebeurtenissen die zich tijdens het jaar 1940 voorgedaan hebben de hogere overheid niet toegelaten hebben zich uit te spreken over de nieuwe statuten van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) en dat er bijgevolg geen wettelijke bepalingen meer bestaan die de modaliteiten van den haal toe te kennen steun vaststellen;

Overwegende dat er eenheid dient gebracht in de bepalingen van financieelen steun van den

Colonie; que, dans ce but, il est désirable de confier uniquement à l'Etat la charge des subventions à allouer à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.);

Considérant qu'il y a lieu de suspendre pendant l'exercice 1940 toutes inscriptions nouvelles aux comptes statutaires Etat et Colonie;

Considérant que, par suite de faits qui sont indépendants d'elle, la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) s'est trouvée dans l'impossibilité d'assurer des exploitations normales, que les services effectués par elle durant l'année 1940 ont reçu l'accord de l'Etat; que, dès lors, il apparaît équitable d'accorder à la société une subvention couvrant le déficit réel de ses exploitations ainsi qu'une rémunération de son capital versé, établie en fonction de son activité;

Considérant la nécessité et l'urgence de prendre des mesures réglant pour l'exercice 1940 les modalités de l'assistance financière de l'Etat et de la Colonie à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.);

Vu l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure.

Arrêtent :

ARTICLE PREMIER

Par dérogation aux dispositions

Staat en de Kolonie, dat het met dit doel wenschelijk is den last van de aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) te verleenen toelagen enkel aan den Staat toe te vertrouwen;

Overwegende dat tijdens het dienstjaar 1940 alle nieuwe boekingen op de statutaire rekeningen Staat en Kolonie dienen geschorst;

Overwegende dat, naar aanleiding van feiten die haar vreemd zijn, de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) haar normale exploitaties niet heeft kunnen waarnemen; dat de Staat met de door haar tijdens het jaar 1940 uitgevoerde diensten accorde ging; dat het dienvolgens billijk is aan de maatschappij een toelage te verleenen die het werkelijk tekort harer exploitaties dekt, alsook een beloonding van haar gestort kapitaal, bepaald in verhouding tot haar bedrijvigheid;

Overwegende dat het noodzakelijk is en het spoed eischt schikkingen te treffen waarbij voor het dienstjaar 1940 de modaliteiten van den financeelen steun van den Staat en de Kolonie aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) geregeld worden;

Gezien het niet mogelijk is de hogere overheid te raadplegen,

Besluiten :

ARTIKEL EÉN.

Bij afwijking van de bepalingen

de l'article 33 des statuts de la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.), approuvés par la loi du 26 avril 1923 et modifiés conformément à l'arrêté royal du 13 octobre 1926 et aux lois des 16 août 1927, 25 mai 1929, 14 janvier 1938 et 21 février 1939, l'Etat est autorisé, pour l'exercice 1940 :

1^o) A garantir, à partir du 1^{er} janvier 1940, les services d'intérêts et de remboursement des obligations non encore amorties que la société a émises avec la garantie de la Colonie, en exécution de l'arrêté royal du 30 juin 1927;

2^o) A allouer à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.). une subvention comblant le déficit réel des exploitations de la société, approuvées par lui. Ce déficit sera calculé en tenant compte des charges obligataires et de la rémunération, durant six mois, à 6 p. c. l'an, du capital versé.

ART. 2.

Toutes inscriptions nouvelles aux comptes statutaires Etat et Colonie sont suspendues pendant l'exercice 1940.

ART. 3.

Les crédits qui devront être mis à la disposition de la Société An-

van artikel 33 van de statuten van de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA), goedgekeurd bij de wet van 26 April 1923 en gewijzigd overeenkomstig het koninklijk besluit van 13 October 1926 en de wetten van 16 Augustus 1927, 2 Mei 1929, 14 Januari 1938 en 21 Februari 1939, wordt den Staat toelating verleend, voor het dienstjaar 1940 :

1^o) Met ingang van 1 Januari 1940, waarborg te verleenen voor het uitkeeren der Interesten en het terugbetalen van de overeenkomstig het koninklijk besluit van 30 Juni 1927 met den waarborg van de Kolonie door de maatschappij uitgegeven en nog niet gedelgde obligaties;

2^o) Aan de Belgische Naamlooze Vennootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) een toelage te verleenen die het werkelijk tekort van de door hem goedgekeurde exploitaties van de maatschappij dekt. Dat tekort zal berekend worden, rekening gehouden met de obligatielasten en de beloonding van het gestorte kapitaal gedurende zes maanden, tegen 6 t. h. 's jaars.

ART. 2.

Alle nieuwe boekingen op de statutaire rekeningen Staat en Kolonie zijn tijdens het dienstjaar 1940 geschorst.

ART. 3.

De ter beschikking van de Belgische Naamlooze Vennootschap

onyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) seront inscrits au budget de l'Etat.

ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) te stellen credieten zullen op de Staatsbegroting uitgetrokken worden.

ART. 4.

Le montant de la subvention allouée à la Société Anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) ne pourra toutefois être supérieur à la somme globale de 30.000.000 frs inscrite aux articles 29/1 et 29/2 du budget ordinaire du Ministère des Communications pour 1940.

ART. 4.

Het bedrag van de aan de Belgische Naamlooze Venootschap ter Exploitatie van het Luchtverkeer (SABENA) verleende toelage mag echter niet meer bedragen dan de globale som van 30.000.000 frank, som uitgetrokken op artikelen 29/1 en 29/2 van de gewone begroting van het Ministerie van Verkeerswezen voor 1940.

Bruxelles, le 30 décembre 1940.

Brussel, den 30^e December 1940.

Le Secrétaire général du Ministère des Communications

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Verkeerswezen,

M. CASTIAU.

Le Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies,

De wijn. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

E. DE JONGHE.

Le Secrétaire général du Ministère des Finances,

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Financiën,

O. PLISNIER.

**Administration Centrale
Personnel.**

Par Arrêté en date du 28 mars 1941, Mr. M. C. M. VAN HECKE, Directeur Général à l'Administration Centrale du Département, a été désigné pour exercer, à partir du 1^{er} avril 1941, les fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Colonies, en remplacement de M. E. DE JONGHE.

Hoofdbestuur — Personeel.

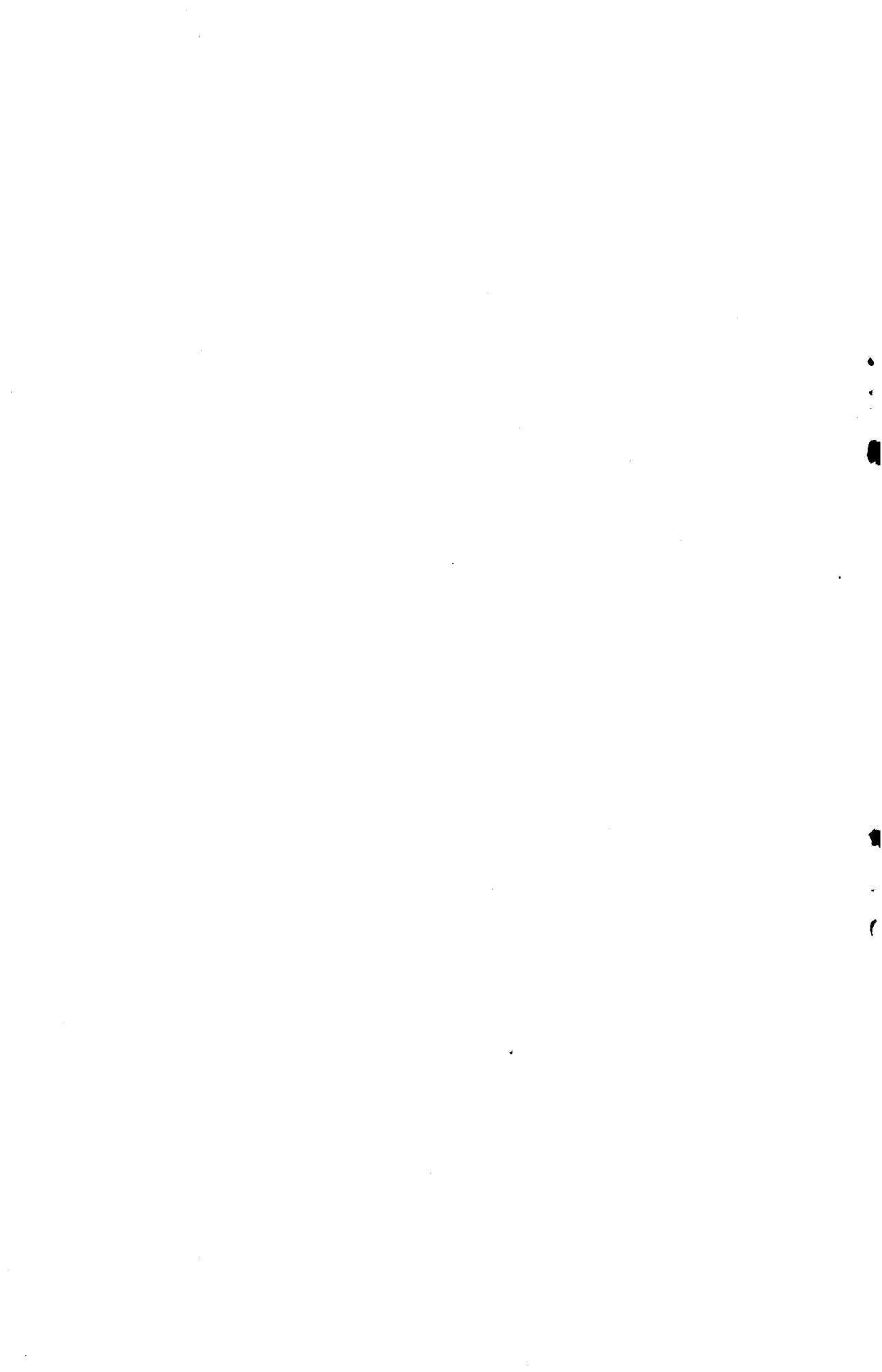
Bij besluit van 28 Maart 1941, isde heer M. C. M. VAN HECKE, Directeur-generaal bij het hoofdbestuur van het departement, aangeduid om, met ingang van 1 April 1941, het ambt van Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën waar te nemen, in vervanging van den heer E. DE JONGHE.

Administration Centrale. — Personnel.

Par arrêté en date du 31 mars 1941, M. O. LIESENBORCHS, docteur en philosophie et lettres, Commissaire de district de 2^e classe au Congo Belge (service de l'enseignement), en disponibilité, est nommé Directeur à l'Administration centrale du Département.

Hoofdbestuur — Personeel.

Bij besluit van 31 Maart 1941, is de heer O. LIESENBORCHS, Doctor in de letteren en wijsbegeerde, Districts-commissaris -2^e klasse -in Belgisch-Congo (dienst van het onderwijs) in disponibiliteit, benoemd tot Directeur bij het Hoofdbestuur van het Departement.



34^e ANNEE, N^o 2.

15 août

1941

34^e JAARGANG, N^r 2.

15 Augustus

Bulletin Officiel | Ambtelijk Blad

DU | VAN

CONGO BELGE | BELGISCH-CONGO

1^e PARTIE - - **1^e DEEL**

SOMMAIRE

INHOUD

Dates.	Pages.	Dagteekeningen.	Bladz.
1 ^{er} juillet 1941. — A. S. G. — Institut Royal Colonial Belge . . .	4	1 Juli 1941. — Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	4
22 juillet 1941. — A. S. G. — Institut Royal Colonial Belge . . .	4	22 Juli 1941. — Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut	4

Institut Royal Colonial Belge.

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 1941, M. Comhaire, E., ingénieur, est nommé membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge, section des sciences techniques.

Institut Royal Colonial Belge.

Par arrêté en date du 22 juillet 1941, M. Leynen, L. E., docteur en médecine vétérinaire, est nommé membre titulaire de l'Institut Royal Colonial Belge, section des sciences naturelles et médicales.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.

Bij besluit d. d. 1 Juli 1941 wordt de Heer Comhaire, E., Ingenieur, tot buitengewoon lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie der technische wetenschappen, benoemd.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut.

Bij besluit d. d. 22 Juli 1941 wordt de Heer Leynen, L. E., doctor in veeartsenijkunde, tot werkelijk lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, sectie der natuurlijke en geneeskundige wetenschappen, benoemd.

34^e ANNEE, N° 3.

15 septembre

1941

34^e JAARGANG, N° 3.

15 September

Bulletin Officiel | Ambtelijk Blad

DU | VAN
CONGO BELGE | BELGISCH-CONGO

1^e PARTIE — 1^e DEEL

SOMMAIRE

INHOUD

Dates.	Pages.	Dagteekeningen	Bladz.
20 juin 1941. — A. S. G. — Administration Centrale. — Personnel	6	20 Juni 1941. — S. G. B. — Hoofd-bestuur. — Personeel	6
* juillet 1941. — A. S. G. — Arrêté majorant le taux de l'avance accordée à l'épouse et aux ayants droits des titulaires de pensions coloniales absents au foyer par suite de circonstances dues à la guerre	6	4 Juli 1941. — S. G. B. — Besluit houdende verhoging van het bedrag van het voorschot verleend aan de echtgenoote of aan de rechthebbenden van ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige koloniale pensioengerechtigden	6
18 juillet 1941. — A. S. G. — Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ». — Modifications aux statuts. — Approbation	8	18 Juli 1941. — S. G. B. — Congo-leesche Venootschap op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ». — Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring	8

Ministère des Colonies. — Administration centrale. — Personnel.

Par arrêté en date du 20 juin 1941, démission honorable de ses fonctions de Directeur à l'Administration centrale du Département, est accordée à la date du 13 août 1941, à M. Fallon (baron) F.-M.-G.-L.-J.-B.-G., ingénieur agronome. Il est armis à faire valoir ses droits à la pension de retraite et est autorisé à conserver le titre honorifique de son grade et à en porter l'uniforme.

Ministerie van Koloniën.— Hoofd-bestuur. — Personeel.

Bij besluit dd. 20 Juni 1941, is op 13 Augustus 1941, aan den heer Fallon (baron) F.-M.-G.-L.-J.-B.-G., landbouwkundig ingenieur, eervol ontslag verleend uit zijn ambt van Directeur bij het hoofdbestuur van het departement. Hij mag zijn aanspraak op het rustpensioen doen gelden en is gemachtigd tot het voeren van den eerelitel van zijn graad en het dragen van de ambtskleedij.

Arrêté majorant le taux de l'avance accordée à l'épouse ou aux ayants droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre.

Bestuit houdende verhoging van het bedrag van het voorschot verleend aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden van de ten gevolge van aan den oorlog te wijten omstandigheden uit hun haardstede afwezige koloniale pensioengerechtigden.

Le Secrétaire Général du Ministère des Colonies,

Revu l'arrêté du 8 mars 1941, accordant à l'épouse ou aux ayants droit des titulaires de pensions coloniales absents du foyer par suite de circonstances dues à la guerre une avance à valoir sur la pension;

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën,

Herzien het besluit van 8 Maart 1941, waarbij aan de echtgenoot of aan de rechthebbenden van de koloniale pensioengerechtigden die wegens aan den oorlog te wijten omstandigheden van hun haardstede afwezig zijn een op het pensioen in mindering komend voor- schot verleend wordt;

Considérant qu'il s'indique d'améliorer la situation des personnes visées par le dit arrêté en s'inspirant toutefois des contingences propres aux pensions et notamment des possibilités de récupération ultérieure;

Vu la loi du 10 mai 1940 relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre, spécialement en son article 5;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure;

Arrête :

ARTICLE UNIQUE.

A partir du 1^{er} mai 1941, le taux de l'avance prévue à l'article premier de l'arrêté du 8 mars 1941 pré-rappelé, est porté à 50 % de la pension coloniale qui serait servie en temps normal au titulaire absent.

Bruxelles, le 4 juillet 1941.

Overwegende dat het geraden is den toestand te verbeteren van de door dit besluit bedoelde personen, hierbij echter uitgaande van het eigen karakter der pensioenen en, onder meer, van de mogelijkheid van latere terugvordering;

Gezien de wet van 10 Mei 1940 betreffende de overdracht van bevoegdheid in oorlogstijd, inzonderheid in haar artikel 5;

Gezien den dringenden aard der zaak en de onmogelijkheid beroep te doen op de hogere overheid;

Besluit :

EENIG ARTIKEL.

Met ingang van 1 Mei 1941 wordt het bedrag van het bij artikel 1 van het voornoemd besluit van 8 Maart 1941 voorziene voor- schot gebracht op 50 % van het koloniaal pensioen dat in normale tijd zou uitgekeerd worden aan den gerechtigde.

Brussel, den 4ⁿ Juli 1941.

M. VAN HECKE.

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ».

— Modifications aux Statuts.

(1) — Approbation.

aandeelen met beperkte aansprakelijkheid « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ».

— Wijzigingen aan de statuten

(1). — Goedkeuring.

Le Seerétaire Général du Ministère des Colonies;

Vu le décret du 27 février 1887 sur les Sociétés Commerciales, modifié par les décrets des 1^{er} avril 1936 et 26 août 1938;

Vu les arrêtés royaux des 22 juin 1926, 20 novembre 1928 et 13 janvier 1936, déterminant les conditions d'autorisation des sociétés congolaises par actions à responsabilité limitée:

Vu le décret du 8 février 1926, autorisant la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto;

Vu l'arrêté royal du 23 octobre 1928, approuvant les modifications aux statuts;

Vu la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 28 novembre 1940;

De Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën;

Gezien het decreet van 27 Februari 1887 op de handelsvennootschappen, gewijzigd bij de decreten van 1 April 1936 en 26 Augustus 1938;

Gezien de koninklijke besluiten van 22 Juni 1926, 20 November 1928 en 13 Januari 1936, houdende vaststelling der machtingsoverwaarden van de Congoleesche vennootschappen op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid;

Gezien het decreet van 8 Februari 1926 waarbij aan de vennootschap « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto » machting wordt verleend;

Gezien het koninklijk besluit van 23 October 1928 houdende goedkeuring der wijzigingen aan de statuten;

Gezien de beslissing getroffen op de buitengewone algemeene vergadering der aandeelhouders, gehouden den 28ⁿ November 1940;

(1) Publié aux annexes du présent numéro.

(1) Gepubliceerd in de bijlage van dit nummer.

Vu la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre, spécialement en son article 5;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure;

Arrête :

ARTICLE UNIQUE.

Sont approuvées les modifications aux statuts de la Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto », décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 1940 et faisant l'objet de l'acte modificatif dont une expédition est annexée au présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 1941.

Gezien de wet van 10 Mei 1940, betreffende de overdracht van bevoegdheid in oorlogstijd, inzonderheid in haar artikel 5;

Gezien den dringenden aard der zaak en de onmogelijkheid op de hogere overheid beroep te doen;

Besluit :

EENIG ARTIKEL.

Worden goedgekeurd de wijzigingen aan de statuten van de Gongoleesche vennootschap op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto » beslist door de buitengewone algemeene vergadering der aandeelhouders op 28 November 1940 en welke het voorwerp uitmaken van de wijzigingsakte waarvan een afschrift bij dit besluit gevoegd is.

Brussel, den 18ⁿ Juli 1941.

M. VAN HECKE.

34^e ANNEE, N^o 4.

15 novembre

1941

34^e JAARGANG, N^r 4.

15 November

Bulletin Officiel | Ambtelijk Blad

DU | VAN

CONGO BELGE | BELGISCH-CONGO

1^e PARTIE -- 1^e DEEL

SOMMAIRE

INHOUD

Dates.

Pages. Dagteekeningen

Bladz.

28 mars 1941. — A. S. G. — Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société Minière de Nyangwe », — Modifications aux statuts. — Approbation

12

28 Maart 1941. — S. G. B. — Congoleesche Vennootschap op aandelen met beperkte aansprakelijkheid « Société Minière de Nyangwe ». — Wijzigingen aan de statuten. — Goedkeuring 12

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société Minière de Nyangwe ». — Modifications aux statuts (1). — Approbation.

Le Secrétaire Général ff. du Ministère des Colonies;

Vu le décret du 27 février 1887 sur les Sociétés commerciales modifié par les décrets des 1^{er} avril 1936 et 26 août 1938;

Vu les arrêtés royaux des 22 juin 1926, 20 novembre 1928 et 13 janvier 1936, déterminant les conditions d'autorisation des sociétés congolaises par actions à responsabilité limitée;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1939 autorisant la « Société Minière de Nyangwe »;

Vu la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 février 1941;

Vu la loi du 10 mai 1940 relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre, spécialement en son article 5;

Vu l'urgence et l'impossibilité de recourir à l'autorité supérieure,

Congoleesche Vennootschap op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid « Société Minière de Nyangwe ». — Wijzigingen aan de statuten (1). — Goedkeuring.

De wn. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Koloniën;

Gezien het decreet van 27 Februari 1887 op de handelsgenootschappen, gewijzigd bij de decreten van 1 April 1936 en 26 Augustus 1938;

Gezien de koninklijke besluiten van 22 Juni 1926, 20 November 1928 en 13 Januari 1936, houdende vaststelling der machtigingsvoorraarden van de Congoleesche vennootschappen op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid;

Gezien het koninklijk besluit van 15 Maart 1939, waarbij aan de vennootschap « Société Minière de Nyangwe » machtiging wordt verleend;

Gezien de beslissing getroffen op de buitengewone algemene vergadering der aandeelhouders, gehouden den 17^e Februari 1941;

Gezien de wet van 10 Mei 1940, betreffende de overdracht van bevoegdheid in oorlogstijd, inzonderheid in haar artikel 5;

Gezien den dringenden aard der zaak en de onmogelijkheid op de hogere overheid beroep te doen,

(1) Publié aux annexes du présent numéro.

(1) Gepubliceerd in de bijlage van dit nummer.

ARRETE :

BESLUIT :

ARTICLE UNIQUE.

Sont approuvées les modifications aux statuts de la Société Congolaise par actions à responsabilité limitée « Société Minière de Nyangwe » décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 février 1941 et faisant l'objet de l'acte modificatif (1) dont une expédition est annexée au présent arrêté.

Bruxelles, le 28 mars 1941.

EENIG ARTIKEL.

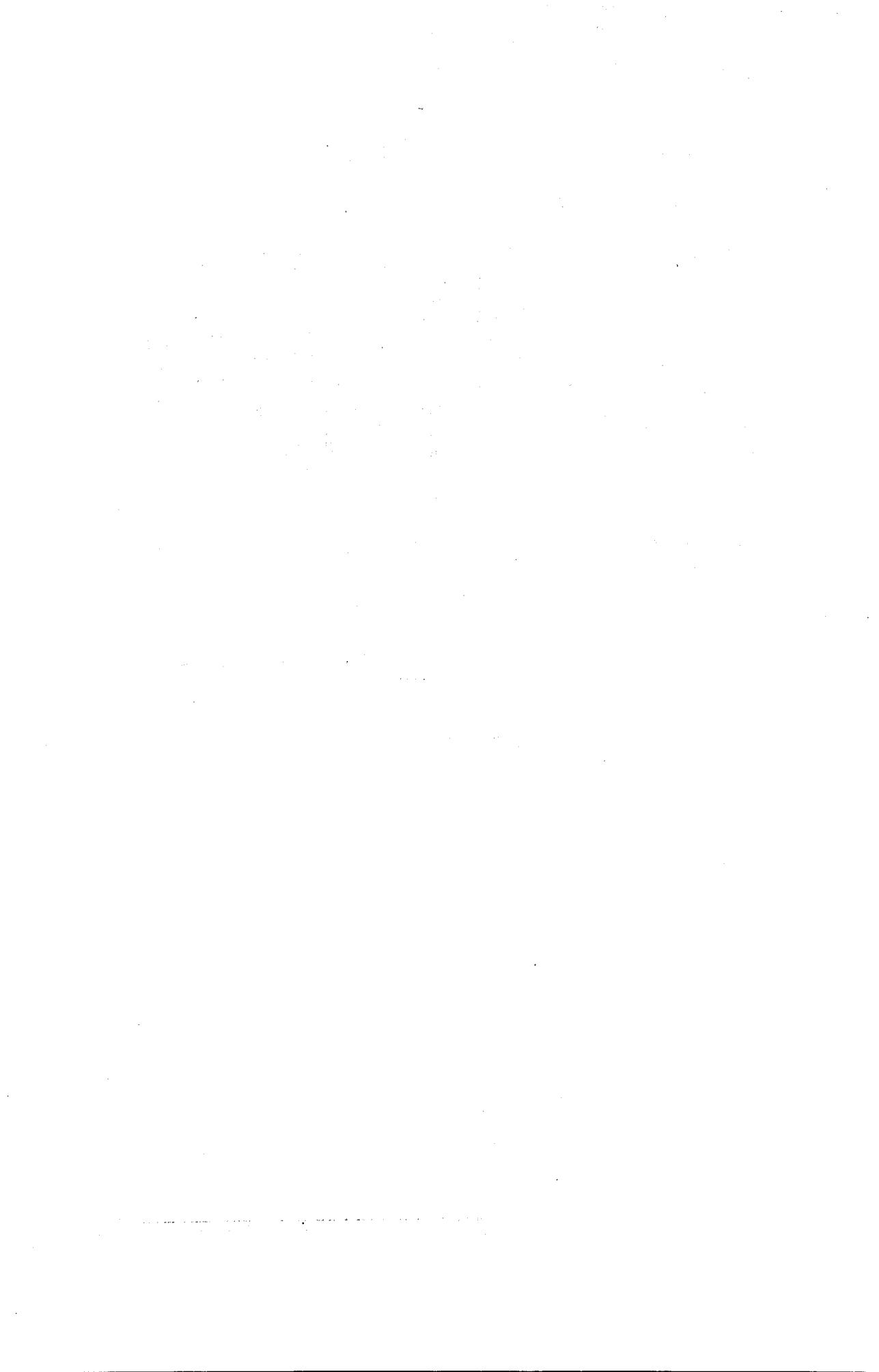
Worden goedgekeurd de wijzigingen aan de statuten van de Congoleesche vennootschap op aandeelen met beperkte aansprakelijkheid «Société Minière de Nyangwe » beslist door de buitengewone algemeene vergadering der aandeelhouders op 17 Februari 1941 en welke het voorwerp uitmaken van de wijzigingsakte (1) waarvan een afschrift bij dit besluit gevoegd is.

Brussel, den 28^e Maart 1941.

(s.) E. DE JONGHE.

(1) Publié aux annexes du présent numéro.

(1) Gepubliceerd in de bijlage van dit nummer.



21837

CONGO BELGE



Bulletin Officiel

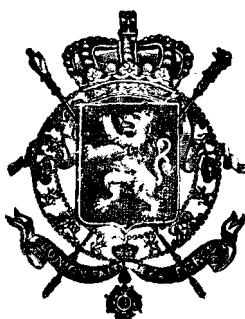
ANNEXES

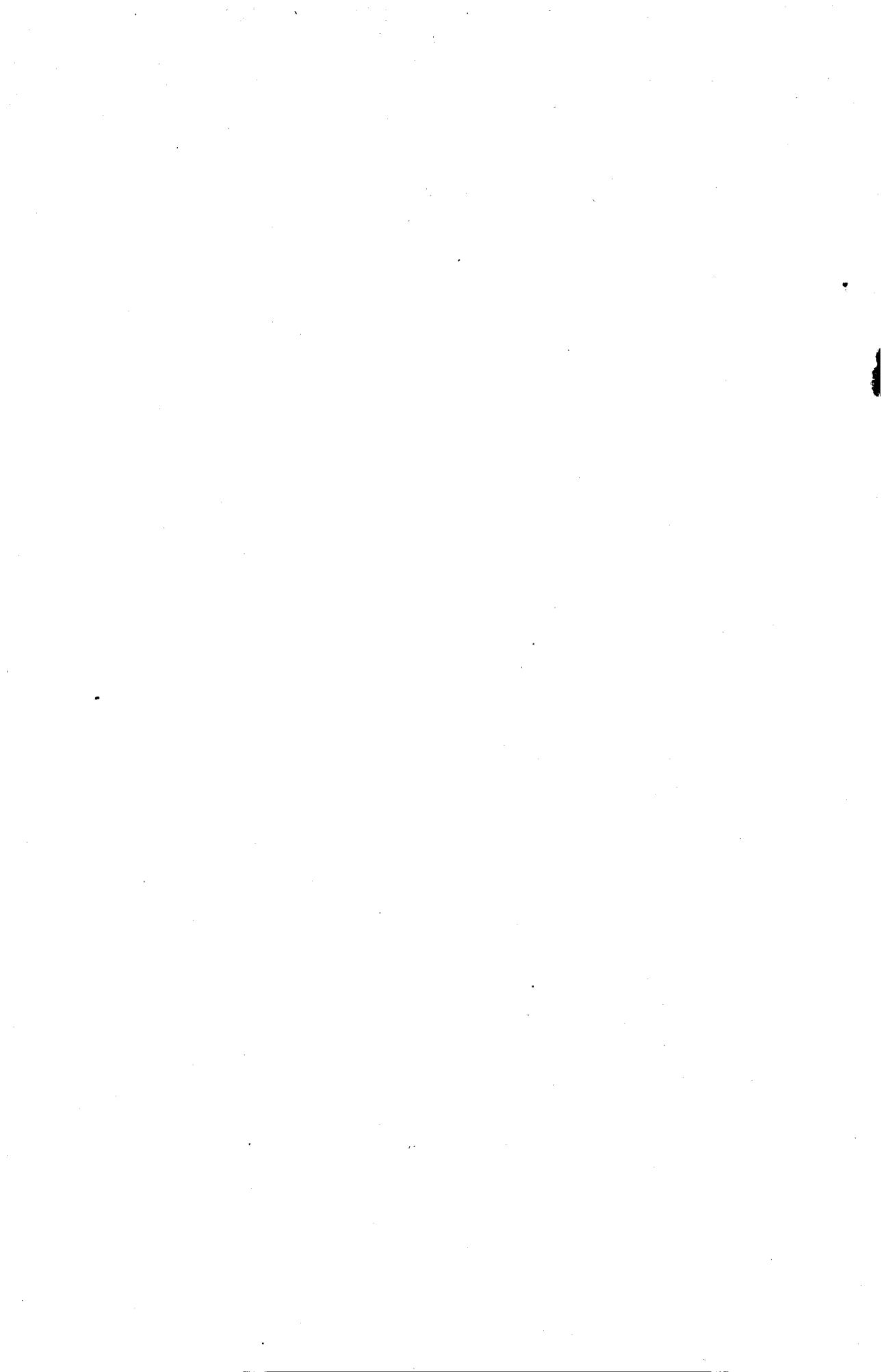
BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

BIJLAGE

1941





CONGO BELGE

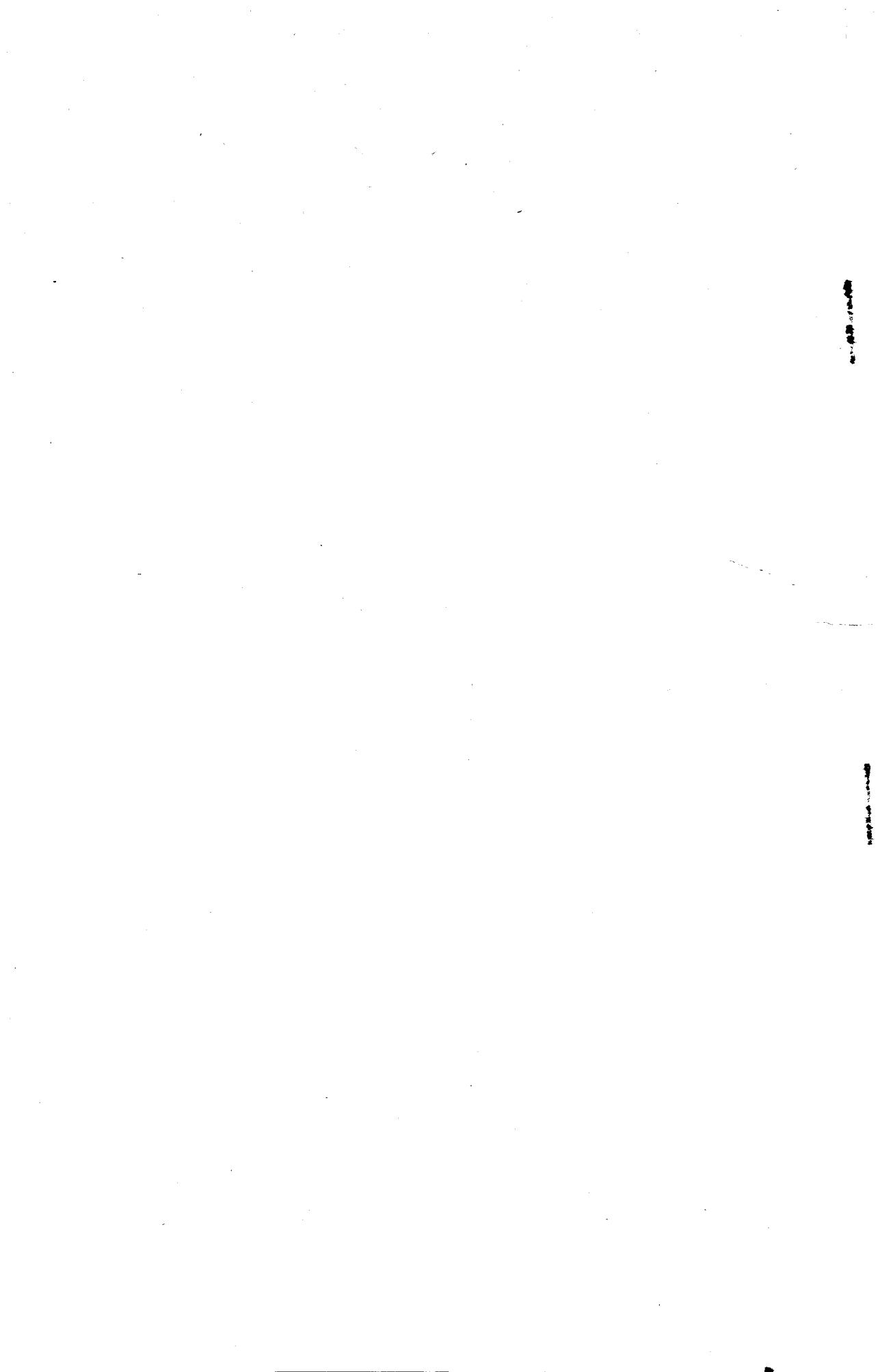
Bulletin Officiel

ANNEXES

BELGISCH-CONGO

Ambtelijk Blad

BIJLAGE



BULLETIN OFFICIEL DU CONGO BELGE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

1941

ANNEXE

	A	Pages
Associations sans but lucratif :		
Fondation Père Damien pour la Lutte contre la Lèpre « Foperda » :		
Bilans	343,	344
Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo Belge (Foréami) :		
Bilan	5	
Contrôle des comptes	5	
Rapport de gestion sur l'exercice 1939	1	
	B	
Brevets :		
Concessions	67,	290
	E	
Etablissements d'utilité publique : (voir Associations sans but lucratif).		
	M	
Marques de Fabrique ou du Commerce :		
Dépôt	68	
	R	
Rectifications	1,	292
	S	
Sociétés civiles et commerciales :		
« A. B. C. » (voir Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo).		
« Arema » (voir Compagnie Minière Arema).		

	Pages
Bamboli Cultuur Maatschappij « Bamboli » :	
Uittreksel uit verslag. — Samenstelling van den Raad van Beheer. — Samenstelling van den Raad van Toezicht	372
« Belgika », Comptoir Colonial :	
Extrait de procès-verbal	345
« Boproma » (voir Société des Bois et Produits du Mayumbe).	
Bourse du Travail du Kasai :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	320
Brasserie de Léopoldville :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	117
Brasseries du Katanga :	
Situation du capital social. — Conseil d'administration. — Collège des Commissai- res. — Extrait de procès-verbal	168
« Cafco ». (voir Compagnie Congolaise des Cafés.)	
« Cafria ». (voir Comptoirs Africains Antverpia.)	
« Chanado ». (voir Chantier Naval de N'Dolo.)	
« Chanic ». (voir Chantier Naval et Industriel du Congo.)	
Chantier Naval de N'Dolo (Chanado) :	
Bilan	155
Conseil d'Administration. — Collège des Commissaires. — Décisions	156
Chantier Naval et Industriel du Congo « Chanic » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	163
Charbonnages de la Luena :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'Administration. — Collège des Commissaires.	137
« C. I. M. » (voir Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière).	
Ciments du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Délégué du Comité Spécial du Katanga	256
« Cimnoki ». (voir Compagnie Immobilière du Nord du Kivu.)	
Citas. (Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool) :	
Bilan	12
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	
— Délégué du Gouvernement de la Colonie. — Comité de Direction	15, 274
« Cobelfruit ». (voir Compagnie Belge des Fruits Coloniaux.)	
« Cobelmin ». (voir Compagnie Belge d'Entreprises Minières.)	
« Coboma ». (voir Société Congolaise des Grands Magasins au Bon Marché.)	
« Cominoc ». (voir Compagnie Minière du Congo Occidental.)	
« Cominor ». (voir Compagnie Minière du Nord de l'Ituri.)	
Comité National du Kivu :	
Démission d'un commissaire aux comptes	23
Extrait de procès-verbal	322
Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi (Platarundi) :	
Bilan	119
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	121
Extraits de procès-verbal	121, 190
Compagnie Agricole d'Afrique :	
Bilan	24

	Pages
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	26, 375
Compagnie Belge d'Entreprises Minières « Cobelmin » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué de la Colonie du Congo Belge. — Liste des actionnaires n'ayant pas versé l'entièreté du capital au 13-12-1940	220
Compagnie Belge des Fruits Coloniaux « Cobelfruit » :	
Bilan	64
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	66
Extraits de procès-verbal	66, 225
Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A. B. C.) :	
Bilan	99
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extraits de procès-verbal	101, 188
Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière « C. I. M. » :	
Bilan	229
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal	232
Compagnie Congolaise des Cafés :	
Avis	42
Compagnie Cotounière Congolaise :	
Démission d'un administrateur	23
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	263
Compagnie de la Ruzizi :	
Bilan	126
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	129
Extraits de procès-verbal	129, 190
Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga :	
Démission d'administrateur et de commissaire	54
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	150
Compagnie de Libenge :	
Extrait de procès-verbal	8
Compagnie de Linéa :	
Bilan. — Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	226
Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains :	
Extrait de procès-verbal	206
Compagnie des Grands Elevages Congolais :	
Démission d'administrateur et de commissaire	53
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	224
Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	273
Extraits de procès-verbal	75, 272
Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge « Tabarudi » :	
Bilans	135, 217
Extrait de procès-verbal	137
Compagnie du Chemin de Fer du Bas Congo au Katanga :	
Bilan	197

	Pages
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbaux .	199
Compagnie du Chemin de Fer du Katanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	168
Extrait de procès-verbal	166
Compagnie du Congo Belge :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	241
Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie :	
Bilans	75, 346
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extraits de procès-verbaux	78, 349
Compagnie du Kasai :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	326
Compagnie du Katanga :	
Bilan	245
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	247
Compagnie du Lomami et du Lualaba :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	16
Compagnie foncière du Katanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	259
Compagnie forestière de l'Equateur :	
Bilans	171, 173
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	172, 174
Modification aux statuts	275
Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo «Cophaco» :	
Bilan	70
Délégation de Pouvoirs. — Désignation du secrétaire du Conseil	74
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	73, 284
Compagnie Générale de Transports au Katanga « Transkat » :	
Bilans	362, 366, 368
Extraits de procès-verbal	365, 371
Liste des titulaires d'actions nominatives non entièrement libérées au 31-12-1940. —	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	372
Compagnie Immobilière du Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	110
Compagnie Immobilière du Nord du Kivu « Cimnoki » :	
Bilan	122
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	125
Extrait de procès-verbal	125, 191
Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool : (voir Citas).	
Compagnie Jules Van Lancker :	
Bilan	56
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	59, 192
Compagnie Minière Arema « Arema » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	354

	Pages
Compagnie Minière au Ruanda-Urundi « Mirudi » :	
Bilan	129
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	131
Extraits de procès-verbal	131, 328
Compagnie Minière de l'Urega « Minerga » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	325
Compagnie Minière des Grands Lacs Africains :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	309
Compagnie Minière du Congo Occidental « Cominoc » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué de la Colonie du Congo Belge	215
Compagnie Minière du Nord de l'Ituri « Cominor » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	308
Compagnie Minière en Afrique Orientale « Minafor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	286
Compagnie Pastorale du Lomami :	
Extrait de procès-verbal. — Nominations statutaires. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Liste des actionnaires débiteurs	144
Compagnie Sucrière Congolaise :	
Bilan	79
Démission d'un administrateur	12
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Gouvernement de la Colonie	83, 350
Comptoirs Africains Antverpia « Cafria » :	
Collège des Commissaires. — Bilan	40
Conseil d'administration	39
« Cophaco » (voir Compagnie Générale des Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo).	
« Cotanga » (voir Société Cotonnière du Tanganika).	
« Credbelco » (voir Crédit Immobilier Belgo-Congolais).	
Crédit Immobilier Belgo-Congolais « Credbelco » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration	116
Cultures et Entreprises au Kivu :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	311
« Cultuur Maatschappij » (voir Bamboli).	
« E. G. K. » (voir Entreprises Générales au Kivu).	
« Entrepon » (voir Entreprises congolaises).	
Entreprises congolaises :	
Bilan	312
Démission	300
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	314
Entreprises Générales au Kivu (E. G. K.) :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	186
Exploitation forestière au Kasai :	
Extrait de procès-verbaux	219
Exploitations agricoles et industrielles de la Biaro :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	267
« Forama » (voir Société Forestière et Agricole du Maniema).	

	Pages
« Forescom » (voir Société Forestière et Commerciale du Congo Belge).	
Grandes Boulangeries Africaines :	
Résolutions	252
« Huilco » (voir Société Coloniale d'Huiles et de Raffinage).	
Huileries et Plantations du Kwango :	
Bilan	36
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	38, 187
« Imafor » (voir Société Immobilière, Agricole et Forestière du Congo).	
Immobilière Belgo-coloniale :	
Bilan	18
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	20
Extrait de procès-verbal	302
« Kinétain » (voir Les Mines d'Etain de Kindu).	
« Kinor » (voir Les Mines d'Or de Kindu).	
La Niengèle :	
Bilan	34
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	33
Les Mines d'Etain de Kindu « Kinétain » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	107
Les Mines d'Or de Kindu « Kinor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	105
Lukolela Plantations :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	356
« Miluba » (voir Société Minière du Lualaba).	
« Minafor » (voir Compagnie Minière en Afrique Orientale).	
« Minerga » (voir Compagnie Minière de l'Urega).	
Mines d'Or Belgika « Belgikaor » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	318
« Minétain » (voir Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi).	
Minoteries du Katanga :	
Situation du capital social. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal	170
« Mirudi » (voir Compagnie Minière au Ruanda-Urundi).	
Mutuelle Belgo-Coloniale :	
Bilan	20
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	22
Extrait de procès-verbal	345
Office Central du Travail du Katanga :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires.	332
Pêcheries de l'Ituri :	
Bilan	114
Changement du siège administratif	299
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	115
Plantations de Thé au Kivu « Theki » :	
Extrait de procès-verbal	109
Plantations du Congo Oriental :	
Bilan	62

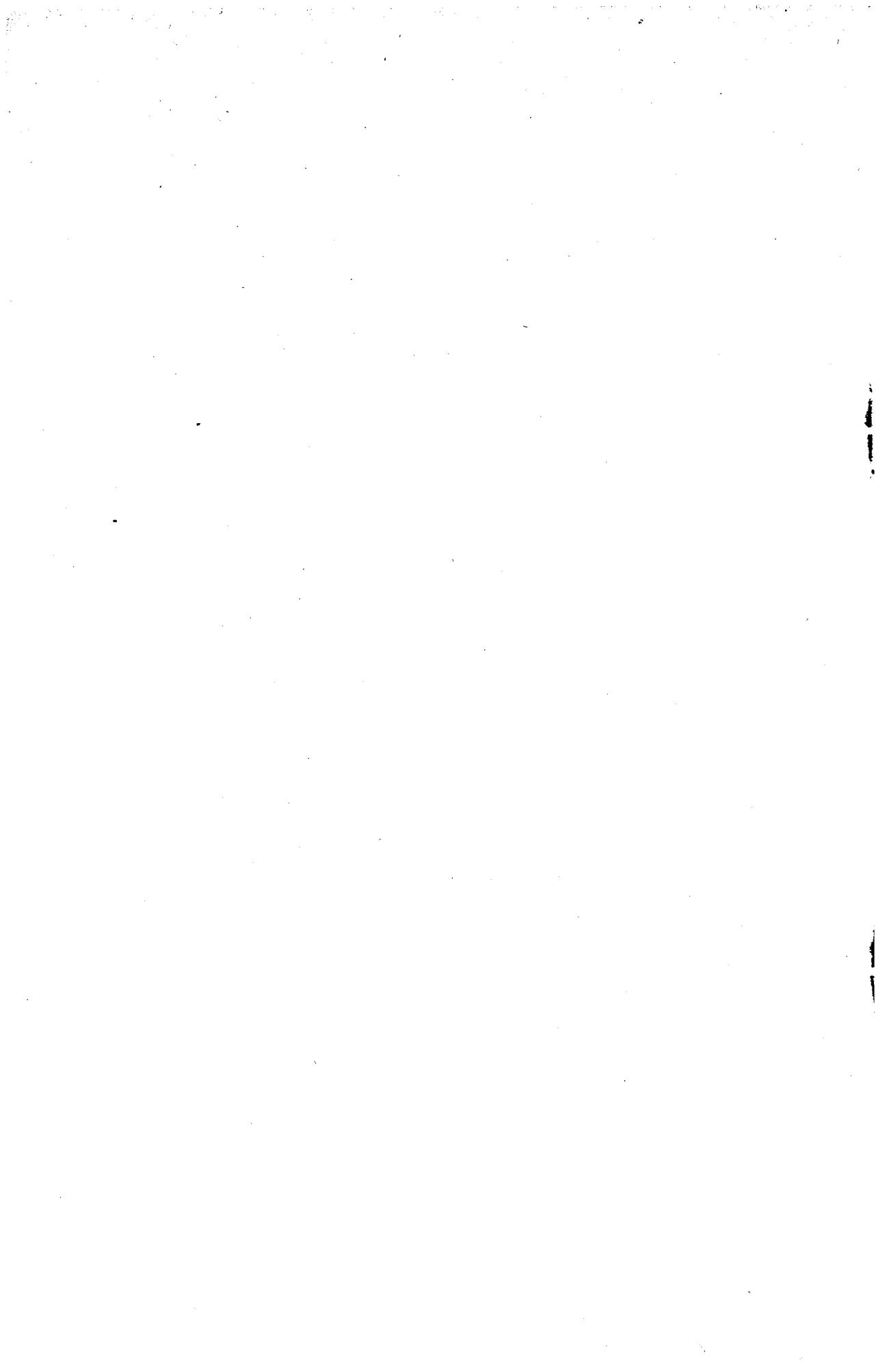
	Pages
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	68
Plantations du Tanganyika « Plantanga » :	
Bilan	132
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	134
Extraits de procès-verbaux	134, 185
« Platanga » (voir Plantations du Tanganyika).	
« Platarundi (voir Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi).	
« Remina » (voir Société Belge de Recherches Minières en Afrique).	
« S. A. A. K. » (voir Société Auxiliaire Agricole du Kivu).	
« Sermikat » (voir Société d'Exploitations et de Recherches Minières au Katanga).	
« S.I.E.F.A.C. » (voir Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo).	
« Simak » (voir Société Immobilière au Kivu).	
« Socca » (voir Société Commerciale du Centre Africain).	
Société Africaine de Construction :	
Bilan	147
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	149
Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo :	
Bilan	88
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	90, 321
Société Anonyme des Pétroles au Congo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué de la Colonie	238
Société Auxiliaire Agricole du Kivu « S.A.A.K. » :	
Démission d'un commissaire	28
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	270
Société Belge de Recherches Minières en Afrique « Remina » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	157
Société Belge Industrielle et Minière du Katanga :	
Bilan	84
Conseil d'administration. — Extraits de procès-verbal. — Collège des Commissaires. — Délégué du Comité Spécial du Katanga	86, 254
Démission d'administrateur	139
Société Coloniale de la Tôle « Socotole » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué de la Colonie	142
Société Coloniale d'Électricité :	
Délégation de la signature sociale	140
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration	222
Société Coloniale d'Huilleries et de Raffinage « Huilco » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	113
Société Commerciale du Centre Africain « Socca » :	
Bilan	152
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Décisions	154
Société Congolaise Bunge :	
Bilan	29
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	31, 329

	Pages
Extrait de procès-verbal	329
Société Congolaise des Grands Magasins « Au Bon Marché » (Coboma) :	
Remplacement d'administrateur	28
Société Cotonnière du Bomokandi :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	68
Société Cotonnière du Nepoko :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	61
Société Cotonnière du Tanganika « Cotanga » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	108
Société d'Elevage et de Culture au Congo Belge :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Délégué du Ministère des Colonies. — Collège des Commissaires	161
Société de Linéa-Idjwi :	
Extraits de procès-verbal	42, 374
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	375
Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga :	
Bilan	91
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	94, 243
Démission d'administrateur	139
Extrait de procès-verbal	94
Nominations statutaires	243
Société de Recherche Minière du Sud-Katanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès- verbaux	235
Situation du capital social au 1 ^{er} juillet 1941	233
Société des Bois et Produits du Mayumbe « Boproma » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	102
Société des Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	166
Extrait de procès-verbal	164
Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo :	
Actions privilégiées 14 ^e Tirage	207
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Gouverne- ment de la Colonie. — Commissaire spécial du Gouvernement de la Colonie.	301
Extraits de procès-verbaux	298, 301
Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans « Venplanta » :	
Constatation de l'impossibilité d'établir le bilan. — Démission et nominaton d'ad- ministrateur et de commissaire	311
Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	158
Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi « Minétain » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	239
Société des Mines d'Or de Kilo-Moto :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégués du Gouverne- ment. — Extrait des Délibérations. — Résolution	180
Modifications aux statuts	303
Société des Plantations de Gwese :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	160

	Pages
Extrait de procès-verbal	159
Société de Transports rapides, de Commerce et de Mines :	
Bilan	203
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	202
Extrait de procès-verbal	206
Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga « Sermikat » :	
Bilan	96
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Délégué du Comité Spécial du Katanga	98, 258
Société Forestière et Agricole du Maniema « Forama » :	
Extrait de procès-verbal	287
Société Forestière et Agricole du Mayumbe :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration	331
Société Forestière et Commerciale du Congo Belge « Forescom » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	265
Société Générale Africaine d'Électricité « Sogelec » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal. — Etat du capital social	280
Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga « Sogefor » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extraits de procès-verbal	282
Démission d'un commissaire	24
Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga « Sogechim » :	
Résolution	292
Société Immobilière, Agricole et Forestière du Congo « Imafor » :	
Bilan	288
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	290, 328
Extrait de procès-verbal	328
Société Immobilière au Kivu « Simak » :	
Extrait de procès-verbal	353
Société Immobilière et Hypothécaire Africaine :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	201
Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo « S.I.E.F.A.C. » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	194
Société Internationale Forestière et Minière du Congo :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	249
Extraits de procès-verbal	54, 248
Société Minière de Bafwaboli « Somiba » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	104
Société Minière de la Bili :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	141
Société Minière de la Luama « Syluma » :	
Extrait de procès-verbal	183
Société Minière de la Lueta :	
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	176
Société Minière de l'Aruwimi-Ituri :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	253
Société Minière de la Tele :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	268

	Pages
Société Minière de Muhinga et de Kigali « Somuki » :	
Extrait de procès-verbal	146
Nominations et pouvoirs	111
Société Minière de Nyangwe :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	317
Extrait de procès-verbal	316
Modifications aux statuts	337
Société Minière de Surongo :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	196
Société Minière du Biécéka :	
Bilan	43
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	46, 250
Extrait de procès-verbal	250
Société Minière du Congo Septentrional « Sominor » :	
Réélection d'un administrateur	55
Société Minière du Kasai :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	237
Extrait de procès-verbal	236
Société Minière du Lualaba « Miluba » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Etat du capital social	323
Société Minière du Luebo :	
Extraits de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	178
Société Minière du Maniema :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	315
Société Minière Victoria :	
Bilan	82
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	33
Extraits de procès-verbal	33, 151
Société Textile Africaine « Texaf » :	
Extrait de procès-verbal. — Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	352
« Socotôle » (voir Société Coloniale de la Tôle).	
« Sogechim » (voir Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga).	
« Sogefor » (voir Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga).	
« Sogelec » (voir Société Générale Africaine d'Electricité).	
« Somiba » (voir Société Minière de Bafwaboli).	
« Sominor » (voir Société Minière du Congo Septentrional).	
« Somuki » (voir Société Minière de Muhinga et de Kigali).	
« Syluma » (voir Société Minière de la Luama).	
« Symaf » (voir Syndicat Minier Africain).	
Symétain :	
Extrait de procès-verbal	182
Symor :	
Extrait de procès-verbal	184
Syndicat Minier Africain Symaf :	
Bilans	48, 358
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	51, 361
Extraits de procès-verbal	47, 357
Situation du capital social	51, 362
« Tabarundi » (voir Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge).	
« Texaf » (voir Société Textile Africaine).	
« Theki » (voir Plantations de Thé au Kivu),	

	Pages
« Transkat » (voir Compagnie Générale de Transports au Katanga).	
« Unatra » (voir Union Nationale des Transports Fluviaux).	
Union Foncière Congolaise :	
Bilan	9
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	11
Extraits de procès-verbal	11, 297
Union Minière du Haut Katanga :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires. — Extrait de procès-verbal.	261
Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra » :	
Conseil d'administration. — Collège des Commissaires	334
Extraits de procès-verbal	159, 334
« Venplanta » (voir Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans).	



ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 AVRIL 1941)

Rectifications

Annexe au Bulletin Officiel du 15 décembre 1940 :

Page 361 — Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga — Transfert du siège administratif — à l'avant dernière ligne, lire « F. Courtoy » au lieu de « E. Courtoy ».

Page 386 — Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga — Collège des Commissaires — paragraphe 3^e, lire « Henri Lagache » au lieu de « Henri Laguache ».

Page 370 — Compagnie Cotonnière Congolaise — Collège des Commissaires : page 375 1^{re} ligne : lire « Robert P. Pfleger » au lieu de « Robert P. Pfleger ».

Page 386 — Société Coloniale d'Huileries et de Raffinage — Collège des Commissaires — page 389, 2^e ligne : lire « M. Louis Uytdenhoef » au lieu de « M. Louis Uytdenhoep ».

Page 389 — sous la rubrique « Société Cotonnière du Tanganika » supprimer la 3^e ligne « Société Coloniale d'Huileries et de Raffinage ».

Page 536 — Société Minière de Muhinga et de Kigali « Somuki » — page 537, 5^e ligne : lire « Bilan arrêté au 31 décembre 1939 » au lieu de « Bilan arrêté au 3 décembre 1939 ».

Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo Belge.

(Foreami)

I. — RAPPORT DE GESTION

sur l'exercice 1939

Le Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo Belge, (Foréami), a été constitué par Arrêté Royal du 8 octobre 1930, modifié par l'Arrêté Royal du 17 mars 1937.

Conformément au dernier alinéa de l'art. 4 de la section II du statut organique annexé à cet arrêté royal, le Conseil d'Administration a l'honneur de faire rapport à Mr. le Ministre des Colonies sur les actes de gestion du Fonds durant l'exercice 1939.

Ce Conseil se compose à ce jour de :

Président :

Mr. G. Heenen, Vice-Gouverneur général honoraire du Congo Belge.

Vice-Présidents :

Mr. le Dr Rodhain, Médecin en Chef honoraire du Congo Belge, Directeur de l'Institut de Médecine Tropicale.

Mr. le Dr Gérard, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles.

Membres :

MM. le Ministre des Colonies,

le Gouverneur Général du Congo Belge,

le Médecin en Chef de la Colonie,

le Pasteur Anet, représentant des Missions Protestantes du Congo Belge en Belgique,

le Colonel Bertrand, Conseiller Colonial, Délégué de l'Institut Royal Colonial,

le Dr Bessemans, Pro-Recteur de l'Université de Gand,

le Professeur Bordet, Président du Conseil Supérieur d'Hygiène coloniale,

le Dr Bruynoghe, Professeur à l'Université catholique de Louvain,

le Dr Duren, Directeur-chef du service de l'hygiène du Ministère des Colonies,

le Dr Gratia, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège.

le Dr Leynen, délégué du Comité Spécial du Katanga,

le Dr Malengreau, Professeur à l'Université catholique de Louvain, délégué de la Fomulac,

le Professeur Nolf, Président de l'Association de la Croix-Rouge de Belgique,

le Ministre Plénipotentiaire Orts, Président de la Croix-Rouge du Congo, Leemans, Délégué du Ministère des Colonies,

le Dr Schwetz, délégué du Fonds National du Kivu,

le Dr Trolli, Administrateur-Directeur du Fonds, Médecin en chef honoraire du Congo Belge,

Willems, J. Directeur du Fonds National de la Recherche Scientifique et de la Fondation Universitaire.

Le Conseil d'Administration n'a pu publier le rapport annuel pour 1939, les données complètes ne lui ayant pas été fournies par l'Afrique.

Toutefois, d'après les documents parvenus, notamment les rapports statistiques mensuels, nous pouvons fournir les renseignements fragmentaires ci-après :

L'année 1939 fut la première incluse dans le plan quadriennal établi, après période de trois ans d'étude et de mise au point, relativement à une partie du District du Kwango. Ce plan était basé sur le retour à notre programme spécifique d'occupation dense et de lutte intensive dans les régions les moins favorisées.

Notre activité s'est limitée aux six territoires sur lesquels nous nous étions repliés progressivement au cours du second semestre 1938, c'est-à-dire quatre appartenant au District du Kwango, un du District du Bas-Congo et l'autre à celui du Lac Léopold II.

Nous ne connaissons pas les derniers chiffres des indigènes recensés. En ce qui concerne les examinés, ils ont été de 574.332 contre 862.208 en 1938 ,pour dix territoires. Une comparaison entre les chiffres des deux exercices, même pour les seuls territoires occupés en 1939, n'est pas possible, les limites de trois d'entr'eux ayant été modifiées. Dans les trois autres, le nombre des examinés a été légèrement supérieur aux chiffres de 1938, s'approchant ainsi de plus en plus de la totalité de la population.

Au point de vue de la nosologie, nous ne possédons que des renseignements peu précis, sujets à caution et uniquement pour les maladies endémiques les plus importantes.

Quant à la trypanosomiase, nous ne pouvons donner que le chiffre des nouveaux cas dépistés qui a été de 2.301, ce qui amène l'indice d'infection général à 0,40%. Ce taux relativement élevé est influencé par un foyer localisé récent, très actif, à haute incidence, dans la région portant sur l'intersection des trois sous-secteurs de Feshi, haut-Kwango, Moyen-Wamba. 1.059 malades y ont été dépistés, ce qui donne un pourcentage global de 0,81 % pour le sous-secteur; cependant, certains indices de contagiosité nouvelle s'élevant jusqu'à 33%, atteignent des taux inquiétants dans quelques agglomérations. Nous avons deux groupements : l'un de 3.467 indigènes donnant 416 nouveaux malades, soit 11,4% et l'autre 1.178 indigènes ayant donné 87 malades nouveaux, soit 7,39%. Une mission spéciale a été désignée pour combattre cette recrudescence de l'endémie dont les causes nous échappent jusqu'à présent. La souche est cependant peu virulente et l'arsénico-résistance inexistante. En outre, le foyer de la Lufimi-Basse-Sele que nous occupons depuis 1931, continue à se maintenir très actif car il nous a encore fourni cette année un indice d'infection nouvelle de 1,63%. Au cours de l'exercice, grâce à un accord intervenu entre Foréami et le Ministère des Colonies Françaises, une mission spéciale fut créée dans les deux colonies du Congo et de l'Afrique Equatoriale française pour prospection simultanément la région du Chenal, où les populations des deux colonies appartenant à une même race, séparées uniquement par le fleuve et difficilement contrôlables dans leurs déplacements, entretiennent l'infection par l'apport de nouvelles souches.

Hormis ces régions, la trypanosomiase a continué de régresser d'une façon satisfaisante et varie entre 0,14 et 0,21 %.

Quant aux autres endémies, voici quelques chiffres à titre indicatif :

Pian. — 1.582 cas nouveaux ont été découverts. C'est uniquement dans le sous-secteur de la Lukula que cette maladie présente une certaine gravité avec 990 cas. Elle semble s'étendre dans des régions qui n'avaient pas encore été atteintes. Dans la région de Feshi, elle est presque inexistante.

Lèpre. — En tout 222 cas nouveaux ont été découverts, dont 131 dans le secteur du Moyen-Wamba.

Tuberculose. — 25 cas au Bas-Congo, sur 60 globalement; aucun cas à Feshi et un seulement à la Lukula.

Pour autant que nous puissions le déduire des statistiques mensuelles, la situation démographique semble être excellente. La natalité et la mortalité sont en régression, mais en proportions plus élevées pour la première, de telle façon que l'accroissement se révèle favorable.

contre 26.249 naissances inscrites . . . soit 45,84 o/oo
 d'où 20.574 décès inscrits . . . soit 35,79 o/oo
 5.675, accroissement naturel . . . soit 10,69 o/oo

En 1938, pour les dix sous-secteurs, ce taux global n'était que de 5,50 o/oo. Cette comparaison n'a guère de valeur, car pour 1939, les pourcentages sont établis sur les examinés et non pas comme en 1938 sur les recensés. Nous ne donnons ces taux qu'à titre indicatif.

Nous ne pouvons donner aucun détail sur l'activité générale, ni des dispensaires, ni au sujet des œuvres sociales, des progrès au point de vue de l'hygiène et de l'alimentation.

La concentration de nos effectifs dans une région limitée et l'application de notre programme intégral nous fait croire que toute l'assistance aux noirs a été appliquée d'une façon normale sous ses différentes formes.

A la fin de l'année 1939, dès l'ouverture des hostilités en Europe, des mesures furent prises en vue d'assurer le ravitaillement en médicaments et en matériel de toutes les formations, et un programme réduit fut prévu pour le cas éventuel d'une extension du conflit.

En outre, au cours de l'année 1939, notre directeur-adjoint entreprit l'étude du nouveau secteur désigné pour l'occupation future du Foréami, soit en 1943, pour autant que le secteur du Kwango puisse être considéré à ce moment comme assaini. La prospection a débuté par le sous-secteur d'Idiofa du District du Kwango et devait être achevée en 1940.

Le rapport relatif à l'exercice 1931 a exposé les rétroactes de la constitution du Fonds, ainsi que les modalités du placement de son capital.

Celui-ci s'élevait à fin 1931 à la somme de Fr. 153.593.903,62
 Fin 1939, il est de Fr. 157.484.173,62

Ce montant est de 3.000.000 de fr. supérieur à celui pour lequel il figurait au bilan du 31 décembre 1938.

Cette somme a été accordée par le Ministre des Colonies pour compenser le paiement de la taxe mobilière de 2 % dont est grevé le revenu du capital par suite de la conversion des Bons du Trésor en Dette coloniale 4 % 1937.

Le revenu du capital a été de fr. 6.299.367, somme à laquelle se sont ajoutées en 1939 des ressources extraordinaires d'un montant de ffr. 2.716.860,03, ce qui a porté les disponibilités totales à fr. 9.016.227,03.

L'emploi des ressources se répartit comme suit :

I. — Frais pour assistance médicale aux Indigences : 6.347.032,09 fr.

- | | | |
|---|-----|--------------|
| a) Frais sur revenus du capital | Fr. | 122.400,00 |
| b) Frais d'Afrique | Fr. | 5.745.550,49 |
| c) Frais généraux d'Europe | Fr. | 296.211,26 |
| d) Subside spécial Croix-Rouge Nepoko . . | Fr. | 90.000,00 |
| e) Imprévus | Fr. | 92.870,34 |

II. — Report des crédits extraordinaire et des crédits spéciaux Fr. 1.062.196,66

L'exposé ci-annexé sur la situation du patrimoine au 31 décembre 1939, ainsi

que le bilan de 1939 et le rapport de la Fiduciaire tenant lieu de rapport du Collège des Commissaires, constituent la justification des fonds employés durant cet exercice qui se clôture par un boni de fr. 443.754.

II. — CONTROLE DES COMPTES.

Société Fiduciaire de Belgique
60, rue du Trône
Bruxelles

Bruxelles, le 23 décembre 1940.

Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance
Médicale aux Indigènes du Congo Belge.
112, rue du Commerce
Bruxelles

Messieurs,

Comme suite aux investigations que nous avons pratiquées par voies de sondages dans les écritures de l'exercice 1939 de votre Organisme, nous avons l'honneur de vous confirmer que le bilan et le compte des résultats arrêtés au 31 décembre 1939, sous la forme où les projets de ces deux documents sont présentés dans notre avis du 23 décembre 1940, sont en concordance avec les indications de la balance des comptes généraux à cette date.

Les montants débiteurs et créditeurs de cette balance sont conformes aux totaux figurant au débit et au crédit des comptes du Grand-Livre.

Les totaux débiteurs et créditeurs de la balance sont identiques à ceux figurant au Journal arrêté au 31 décembre 1939, troisième regis're, article n° 1.045.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Diecteur divisionnaire :
(s.) STRADLING.

Pour copie certifiée conforme :

Le Trésorier

L'Administrateur-Directeur

du Fonds Reine Elisabeth
(s.) HERQUELLE.

du Fonds Reine Elisabeth
(s.) Dr TROLLI.

III. — BILAN AU 31 DECEMBRE 1939. — COMPTE DES RESULTATS.

PORTEFEUILLE TITRES.

a) BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIE

Immobilisations

En Europe :

Mobilier à Bruxelles	Fr.	64.328,85
Amortissements	Fr.	64.328,85

pour mémoire.

En Afrique :

Constructions	Fr. 1.143.825,56	
Amortissements	Fr. 1.143.825,56	
Matériel non scientifique	Fr. 1.485.157,50	pour mémoire.
Amortissements	Fr. 1.485.157,50	
Matériel scientifique	Fr. 780.217,67	pour mémoire.
Amortissements	Fr. 780.217,67	

Réalisable :

Portefeuille Titres	Fr. 165.587.325,00
Intérêts courus sur Titres en portefeuille	Fr. 3.324.134,65
Médicaments en stock	Fr. 565.310,00
Colonie	Fr. 355.014,91
Débiteurs divers	Fr. 16.050,80
Garanties déposées en numéraire	Fr. 6.800,00

Disponible :

Banque, chèques-postaux, caisse à Bruxelles	Fr. 3.357,27
Banque et Caisses en Afrique	Fr. 121.166,93

Divers :

Dépenses exposées par anticipation	Fr. 312.908,19
<hr/> <u>Fr. 170.292.067,75</u>	

PASSIF.

Du Fonds envers Lui-même :

Capital	Fr. 157.484.173,62
Fonds de Réserve	Fr. 1.827.867,77
Réserves diverses	Fr. 3.654.673,98

Provision pour moins-value des titres en portefeuille. Fr. 1.532.609,50

Reliquats reportés de divers crédits Fr. 307.522,68

Du Fonds envers les Tiers :

Colonie — factures à recevoir en 1940	Fr. 3.983.501,61
Créditeurs divers	Fr. 950.047,04

Divers :

Comptes créiteurs divers	Fr. 107.917,55
Solde créiteur du compte des Résultats	Fr. 443.754,00
<hr/> <u>Fr. 170.292.067,75</u>	

b) COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT

Frais généraux	Fr.	295.703,06
Frais sur revenus du capital	Fr.	122.400,00
Dépenses Afrique	Fr.	6.338.554,28
Constructions	Fr.	310.017,82
Matériel non scientifique	Fr.	155.183,05
Matériel scientifique	Fr.	80.725,00
		—————
Amortissements sur Mobilier Bruxelles	Fr.	6.884.490,15
Imprévus	Fr.	508,20
Provision pour dépenses Afrique à justifier	Fr.	92.870,34
Transfert au 31 décembre 1939 à reliquats reportés de divers crédits	Fr.	100.000,00
Solde créiteur	Fr.	307.522,68
		—————
Solde créiteur	Fr.	443.754,00
		—————
	Fr.	<u>8.247.248,43</u>

CREDIT.

Solde reporté au 1 ^{er} janvier 1939	Fr.	1.235.649,87
Affectation en 1939 de ce solde au		
Fonds de Réserve	Fr.	1.235.649,87
		—————
Revenus sur Titres	Fr.	0,
Intérêts sur compte en Banque	Fr.	6.623.493,00
Prélèvement sur réserve pour plan quadriennal 1939-1943	Fr.	431,99
Transfert des reliquats reportés au 1 ^{er} janvier 1939 de divers crédits	Fr.	1.000.000,00
Recettes diverses	Fr.	622.798,44
		—————
	Fr.	525,00
		—————
	Fr.	<u>8.247.248,43</u>

c) PORTEFEUILLE TITRES

1 ^o) Dette coloniale 1937 à 4 %	Fr.	150.000.000,00
Bon n° 001 déposé à la Banque Nationale		
2 ^o) Dette coloniale 1937 à 4 %	Fr.	3.000.000,00
Bon n° 001 déposé à la Banque Nationale		
3 ^o) Une obligation Emprunts à lots 1932 de 525 frs à 4 % — déposée à la Banque du Congo Belge	Fr.	525,00
4 ^o) Une obligation Emprunts à lots 1933 de 1.050 frs. — déposée à la Banque du Congo Belge	Fr.	1.050,00
5 ^o) Emprunts unifiés 1 ^{re} série : 3.500.000 à 4 % déposés à la Banque du Congo Belge	Fr.	<u>3.500.000,00</u>

6°) Emprunts unifiés II ^e série : 6.737.500 à 4 % déposés à la Banque Nationale	Fr.	6.737.500,00
7°) Dette coloniale 1936 à 4 %	Fr.	2.348.250,00
déposés à la Banque Nationale	Fr.	1.353,500
déposés à la Banque du Congo	Fr.	994.750

| | Fr. | 165.587.325,00 |

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Compagnie de Libenge

Société congolaise à responsabilité limitée.

à Motenge-Boma (Congo Belge)

Siège administratif : 148, rue Royale, Bruxelles

Registre du Commerce n° 81080

Statuts approuvés par arrêté royal du 17 septembre 1927, publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, numéro du 15 octobre 1927, et aux annexes du Moniteur Belge du 23 novembre 1928 n° 15319; statuts modifiés par actes passés devant M^e Victor Scheyven, notaire à Bruxelles, les 25 avril et 3 mai 1928; inscrits au Bulletin Officiel du Congo belge, dans le numéro du 15 juin 1928 et aux annexes du Moniteur belge des 23-24 novembre 1928, n° 15321-15322; par acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 29 septembre 1928; publié au Bulletin Officiel du Congo belge, dans le numéro du 15 novembre 1928, et aux annexes du Moniteur belge du 24 novembre 1928, n° 15323; par actes passés devant M^e Hubert Scheyven, les 17 avril et 9 mai 1935, publiés au Bulletin officiel du Congo belge, numéro du 15 juillet 1935, et aux annexes du Moniteur belge du 5 juillet 1935, n° 10442 et 10443.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 1941.

M. le Président, au nom du Conseil d'Administration, expose que, par suite de l'interruption de la liaison postale avec la Colonie, les documents comptables des mois de février à août 1940, de même que les inventaires de fin d'exercice, ne sont pas parvenus au siège administratif; que, de ce fait, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de dresser un inventaire complet des valeurs mobilières et immobilières et des dettes actives et passives de la société, accompagné d'un relevé de

ses engagements ou d'évaluer l'actif et le passif de la société, et de procéder aux amortissements qu'il pourrait juger nécessaires ou utiles, ainsi que le prescrit l'article 34 des statuts; que, dans ces conditions, le conseil d'administration n'a pu établir ni le bilan, ni le compte de profits et pertes au 31 août 1940.

En conséquence de ce qui précède, M. le Président prie l'assemblée de donner pouvoirs au conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible de clôturer les écritures de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 1940.

L'assemblée, sans discussion, prend acte de cette déclaration et, à l'unanimité, donne pouvoirs au conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 août 1940.

Passant au deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée à l'unanimité, décide de renouveler le mandat de M. Jean Wittouck, pour un terme de six années. Elle appelle aux fonctions d'administrateur M. Louis de Lannoy, qui continuera le mandat de M. Léon Dens, décédé.

Bruxelles, le 10 février 1941.

Pour copie conforme,

Compagnie de Libenge,

Un administrateur,

(s.) Illisible.

Un administrateur,

(s.) Jean ECTORS.

Union Foncière Congolaise.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Constituée à Bruxelles, le 23 décembre 1935, par acte des Notaires André Taymans et Pierre De Doncker, publié aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936. Autorisée par arrêté royal du 22 février 1936, publié au Bulletin Officiel du 15 mars 1936.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution	Fr.	36.354,40
Amortissement antérieur		11.342,80

Amortissement de l'exercice	3.573,10	Fr.	14.915,90	Fr.	21.438,50
-----------------------------	----------	-----	-----------	-----	-----------

Disponible :

Dépôt à vue	Fr.	837.365,26
-----------------------	-----	------------

Réalisable :

Terrains et immeubles	Fr.	13.872.820,45
Matériel et mobilier	Fr.	22.001,—
Portefeuille-titres	Fr.	25.953,20
Débiteurs divers . . . Fr.	44.024,75	
Amortissement antérieur	Fr.	5.696,—
	Fr.	38.328,75
	Fr.	13.959.103,40

<i>Comptes transitoires</i>	Fr.	6.896,60
---------------------------------------	-----	----------

Comptes d'ordre :

Dépôts statutaires		pour mémoire.
------------------------------	--	---------------

Résultats :

Solde déficitaire au 31-12-1938	Fr.	4.403.259,33
Solde bénéficiaire de l'exercice	Fr.	19.025,87
	Fr.	4.384.233,46
	Fr.	<u>19.209.037,22</u>

PASSIF.

Non exigible :

Capital	Fr.	15.000.000,—
Provision pour amortissements	Fr.	4.139.961,22
	Fr.	19.139.961,22

Exigible :

Créditeurs divers	Fr.	62.076,—
-----------------------------	-----	----------

<i>Comptes transitoires</i>	Fr.	7.000,—
---------------------------------------	-----	---------

Comptes d'ordre :

Déposants statutaires		pour mémoire.
	Fr.	<u>19.209.037,22</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Report antérieur	Fr.	4.403.259,33
Frais généraux divers	Fr.	196.486,56

Résultats sur terrains et immeubles	Fr.	70.208,—
Amortissements	Fr.	28.573,10
	Fr.	<u>4.698.526,99</u>

CREDIT.

Résultats d'exploitation et divers	Fr.	314.293,53
Solde déficitaire au 31 décembre 1939	Fr.	4.384.233,46
	Fr.	<u>4.698.526,99</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Pierre Orts, docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles, *Président*.

M. Albert Deligne, directeur du Crédit Général du Congo, 58, rue de l'Orme, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Gaston Heenen, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Henri Depage, administrateur directeur général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwé, Auderghem, *Administrateur*.

COMMISSAIRE.

M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 1940.

1. L'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1939.

2. L'assemblée donne décharge pour leur gestion aux Administrateurs et au Commissaire.

Bruxelles, le 11 mars 1941.

Certifié conforme,

(s.) Gaston HEENEN,
Administrateur.

(s.) Albert DELIGNE,
Administrateur-délégué.

Compagnie Sucrière Congolaise.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Autorisée par arrêté royal du 3-5-25.

Siège social : Moerbeke-Kwilu (Congo belge).

Siège administratif : Bruxelles, 13, rue Bréderode.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4584.

—
DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR.

Pour des raisons de convenance personnelle, Monsieur Jules Philippson a donné, en date du 14 novembre 1940, sa démission d'administrateur de la Société.

Bruxelles, le 10 décembre 1940.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) A. BEMELMANS.

Le Président du Conseil d'Administration,
(s.) Maurice LIPPENS.

— — —

« Citas » Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool.

établie à Bruxelles, 20, rue de Namur.

Constituée par acte passé devant le notaire A. Scheyven, le 17 décembre 1907, et publiée aux annexes du Moniteur Belge des 6, 7 et 8 janvier 1908. Modifications aux statuts : Voir annexes du Moniteur Belge du 20 octobre 1912, du 23 octobre 1913, du 29 février 1920, des 5, 6 et 7 avril 1920, du 26 avril 1925, du 13 octobre 1926, du 27 janvier 1932 et du 31 décembre 1937.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Premier établissement	Fr. 21.036.212,03
Amortissements et diminutions antérieurs	Fr. 5.673.407,51
	—————
	Fr. 15.362.804,52
Amortissements de l'exercice	Fr. 381.730,41
	—————
Frais de constitution et de prorogation .	Fr. 303.685,10
	Fr. 14.981.074,11

Amortissements antérieurs	Fr.	10.122,83	
	Fr.	293.562,27	
Amortissements de l'exercice	Fr.	10.122,83	
	Fr.	283.439,44	
Matériel et outillage	Fr.	3.955.690,40	
Amortissements et diminutions antérieurs	Fr.	2.544.727,34	
	Fr.	1.410.963,06	
En plus	Fr.	65.769,50	
	Fr.	1.476.732,56	
Amortissements de l'exercice	Fr.	188.028,49	
	Fr.	1.288.704,07	
Mobilier Europe et Afrique	Fr.	898.557,82	
Amortissements et diminutions antérieurs	Fr.	678.473,78	
	Fr.	220.084,04	
En plus	Fr.	3.125,00	
	Fr.	223.209,04	
Amortissements de l'exercice	Fr.	73.084,44	
	Fr.	150.124,60	

Réalisable :

Banques et Caisses	Fr.	3.613.799,70
Portefeuille et participation	Fr.	23.300,00
Amortissements de l'exercice	Fr.	7.200,00
	Fr.	16.100,00
Débiteurs divers	Fr.	588.480,46
Marchandises	Fr.	271.321,45
Marchandises en cours de route	Fr.	35.349,75

Divers :

Comptes débiteurs	Fr.	53.653,60
Compte d'ordre :		
Cautionnements Administrateurs et Commissaires	Fr.	pour mémoire.
	Fr.	<u>21.282.047,18</u>

PASSIF.

Envers la Société :

Capital	Fr.	15.667.000,00
Réserve légale	Fr.	1.566.700,00
Fonds de réserve :		
pour grosses réparations au Port Citas et au Port Public . . .	Fr.	207.190,01
Fonds de réserve :		
pour compenser les pertes de recettes dues aux dégrèvements et qui pourraient être subies à l'avenir	Fr.	566.364,00

Envers les tiers :

Créditeurs divers	Fr.	246.008,86
Dividendes restant à payer	Fr.	133.459,03

Divers :

Comptes créditeurs	Fr.	523.987,28
Compte d'ordre :		
Cautionnements Administrateurs et Commissaires		pour mémoire.
Solde bénéficiaire	Fr.	2.371.338,00
<hr/>		
	Fr.	<u>21.282.047,18</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Frais Généraux Europe	Fr.	325.149,90
Frais Généraux Afrique	Fr.	396.750,58
Redevance Port Public	Fr.	425.286,99
Amortissements sur :		
Immeubles et installations	Fr.	381.730,41
Matériel et Outilage	Fr.	188.028,49
Mobilier Europe et Afrique	Fr.	73.084,44
Frais de prorogation	Fr.	10.122,83
Portefeuille	Fr.	7.200,00
	<hr/>	
	Fr.	660.166,17
Solde bénéficiaire	Fr.	2.371.338,00
	<hr/>	
	Fr.	<u>4.178.691,64</u>

CREDIT.

Report à nouveau	Fr.	600.276,78
Bénéfice brut d'exploitation	Fr.	3.538.552,53
Intérêts et Commissions	Fr.	39.862,33
	<hr/>	
	Fr.	<u>4.178.691,64</u>

REPARTITION.

Bénéfice distribuable	Fr.	2.371.338,00
Premier dividende de 5 % ou 25 Fr. aux 31.334 actions	Fr.	783.350,00
	<hr/>	
	Fr.	1.587.988,00
Au Conseil Général et au personnel	Fr.	154.915,05
Deuxième dividende de 25 Fr. aux 31.334 actions	Fr.	783.350,00
Fonds de réserve pour grosses réparations au Port Citas et au Port Public	Fr.	42.809,99

Fonds de réserve pour compenser les pertes de recettes dues aux dégrèvements qui pourraient être subies à l'avenir	Fr. 33.636,00
Fonds de réserve	Fr. 573.276,96
	Fr. 2.371.338,00

DIVERS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 1940.

Conformément à l'article 60 des Lois coordonnées sur les sociétés par arrêté royal du 22 juillet 1913 et modifiées par les Lois des 30 octobre 1919, 14 juin et 29 juillet 1926, le Président signale à l'assemblée que les Administrateurs de notre société siégeant également au Conseil de la Chanic, de l'A.B.C., de la Cotonco et de la Crégéco, se sont abstenus au vote sur les questions intéressant ces sociétés.

1°) L'assemblée ayant déjà connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, dispense le Président d'en donner lecture.

2°) Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes sont soumis à l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.

3°) Par un vote spécial, l'assemblée donne décharge aux Administrateurs et aux Commissaires de leur gestion pour l'exercice 1939. Chacun s'abstient en ce qui le concerne.

4°) Ainsi qu'il est prévu aux articles 15 et 16 des statuts, Messieurs Georges Touchard et Frans Thys, Administrateurs et Messieurs Raoul Depas et Léon Raquez, Commissaires, sortants, se représentent aux suffrages de l'assemblée.

Ces Messieurs sont réélus à l'unanimité.

5°) L'assemblée ratifie la souscription de 10 parts de 5.000 Fr. à la constitution de la Société Coopérative d'Avances et de Prêts.

6°) L'assemblée ratifie également la souscription de 10 actions de 10.000 Fr. chacune à la constitution du capital de la Banque d'émission à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Conseil*;

M. Arthur Bemelmans, administrateur-délégué de la Compagnie Sucrière Congolaise, 397, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Comité de Direction*;

M. Arthur Bolle, administrateur de sociétés, 341, avenue Molière, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Anatole De Bauw, administrateur-délégué de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 107, avenue Defré, à Uccle, *Administrateur*;

M. Albert Marchal, administrateur de sociétés, 46, avenue du Vert-Chasseur, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Léon Ryckx, avocat à la Cour d'Appel, 35, rue Saint-Bernard, à Bruxelles.

Administrateur;

M. Maurice Stubbe, administrateur de sociétés, 195, Latymer Court, Londres, W. 6., *Administrateur;*

M. Frans Thys, docteur en droit, Maeger-Scorre, Le Zoute, *Administrateur;*

M. Robert Thys, vice-président de la Société Anonyme des Ciments du Congo, 18, avenue des Erables, à Rhode-St-Genèse, *Administrateur;*

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, à Bruxelles, *Administrateur.*

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Comblin, inspecteur-général au Ministère des Colonies.

COMITE DE DIRECTION.

M. A. Bemelmans, *président;*

MM. A. De Bauw, A. Marchal, G. Périer, *membres.*

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 155, rue de la Loi, à Bruxelles, *Commissaire;*

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles, *Commissaire;*

M. Léon Raquez, docteur en droit, 149, avenue du Longchamp, à Uccle, *Commissaire;*

M. Fernand Nisot, ingénieur, 15, rue d'Edimbourg, à Bruxelles, *Commissaire.*

Copie certifiée conforme :

« CITAS » Société Anonyme,

Un Administrateur,

(s.) G. PÉRIER.

Un Administrateur,

(s.) A. BEMELMANS.

Compagnie du Lomami et du Lualaba.

Société Anonyme.

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 16.174.

Capital social : 16.800.000 francs.

—

Constitution : le 12 mars 1920, actes n°s 3493-3494, des 5-6-7 avril 1920. Augmentation du nombre des actions de dividende contre apport : acte n° 4751, du 1^{er} mai 1920. Modification rectificative aux statuts : acte n° 1773, du 26 février 1921. Augmentation du capital et modifications aux statuts : actes n° 9592, du 12 août 1926, n° 630 du 15 janvier 1928. Modifications aux statuts : actes n° 2147,

du 22 février 1929, n° 10625, du 25 juin 1936. Augmentation du capital et modifications aux statuts : acte n° 675, du 22 janvier 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 1941.

Le Président donne lecture de la communication du conseil d'administration exposant les motifs pour lesquels le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1940 n'ont pu être établis et fait l'exposé des résultats connus du 1^{er} semestre de l'exercice 1939-1940.

Mr. Louis Ahrens donne lecture du rapport du collège des commissaires.

L'assemblée en prend acte.

Une nouvelle assemblée sera convoquée par le conseil d'administration, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1940 et pour voter la décharge à donner aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1939-1940.

Mr. Albert Marchal, administrateur, et Mr. Louis Ahrens, commissaire, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

L'assemblée décide de laisser le mandat de commissaire de Mr. Louis Valcke, décédé le 16 février 1940, vacant.

L'assemblée accepte la démission de Mr. Georges Hennebert, de ses fonctions de commissaire, pour des raisons de santé, et lui adresse des remerciements pour sa bonne collaboration.

L'assemblée élit à l'unanimité en qualité de commissaire, en remplacement de Mr. Georges Hennebert, Mr. le Baron José de Crombrugghe de Looringhe, Directeur de la Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo, domicilié à Notre-Dame-au-Bois, 46, rue Louis Geems.

L'assemblée ratifie à l'unanimité la souscription de 20 parts de 5.000 francs chacune, libérées de 5 %, à la constitution de la Caisse d'Avances et de Prêts, société coopérative, et la participation de 5 actions de 10.000 francs chacune, libérées de 20 %, à la Banque d'Emission, à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Maurice, Comte Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles, *Président*.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Vice-Président et Président du Comité de direction*.

M. Edgar Van der Straeten, directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Paul Delhaye, administrateur de la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo, 82, rue des Confédérés, Bruxelles.

M. Alphonse de Meulemeester, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, administrateur de sociétés, 35, rue Blanche, Ixelles.

M. Pierre Le Boeuf, administrateur-délégué de la Société Coloniale Anversoise, 284, rue Vanderkindere, Uccle.

M. Albert Marchal, conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Louis Ahrens, directeur de la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo, 176, boulevard Lambermont, Bruxelles,

M. José, Baron de Crombrugghe de Looringhe, directeur de la Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo, domicilié à Notre-Dame-au-Bois, 46, rue Louis Geems.

M. Jules Pilate, candidat notaire, 74, avenue du Prince de Ligne, Uccle.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

M. Joseph Geerinckx, directeur au Ministère des Colonies, 19, rue Forestière, Bruxelles.

Bruxelles, le 24 février 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(S.) VAN DER STRAETEN.

(s.) Maurice LIPPENS.

Immobilière Belgo Coloniale

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

ministratif : 24, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles n° 91938

Constituée le 7 avril 1937, statuts approuvés par arrêté royal du 21 mai 1937, acte publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1937, folios 427 à 447.

BILAN DE L'EXERCICE 1939-1940.

ACTIF.

Constructions	Fr.	3.627.940,50
Matériel et mobilier	Fr.	125.000,—
Amortissement	Fr.	12.500,—
		Fr. 112.500,—
<i>Réalisable et disponible</i>	Fr.	777.381,—
Fonds en caisse et en banque	Fr.	705.698,55
Débiteurs divers	Fr.	71.682,45
Compte d'ordre (Caut. des Administrateurs et Commissaires)		pour mémoire.
	Fr.	<u>7.686.421,50</u>

PASSIF.

<i>Dette de la Société envers elle-même</i>	Fr.	7.000.000,—
Capital : 20.000 parts sociales sans désignation de valeur.		
<i>Dette de la Société envers des tiers</i>	Fr.	685.449,50
Créditeurs divers.		
Solde à reporter	Fr.	972,—
Compte d'ordre		pour mémoire.
	Fr.	<u>7.686.421,50</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS.

DOIT.

Frais généraux d'exploitation	Fr.	74.386,50
Amortissement sur Frais de 1 ^{er} Etablissement	Fr.	25.000,—
Amortissement sur Matériel et mobilier	Fr.	12.500,—
		Fr. 37.500,—
Solde à reporter	Fr.	972,—
	Fr.	<u>112.858,50</u>

AVOIR.

Solde reporté de l'exercice précédent	Fr.	8.512,20
Bénéfice brut d'exploitation	Fr.	93.502,90
Intérêts	Fr.	10.843,40
	Fr.	<u>112.858,50</u>

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité :

- 1°) le bilan et le compte de pertes et profits sont adoptés;
- 2°) décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et commissaires pour l'exercice 1939-1940.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Buzon, Jean, Pierre, administrateur de société, 4, place de Jamblinne de Meux, à Schaerbeek-Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

M. Buzon, Pierre, administrateur de sociétés, 4, place de Jamblinne de Meux, à Schaerbeek-Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Buzon, Jean, Charles, administrateur de sociétés, 258, rue du Noyer, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Levita, Jean, administrateur de sociétés, 260, rue du Noyer, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Soenen, Lucien, ingénieur commercial U. L. B., 358, rue des Palais, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Van Roy, Josse, directeur de sociétés, 52, avenue du Panthéon, à Koekelberg.

M. Van de Putte, Jacques, négociant, 43, boulevard de la Liberté, à Lille.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil d'Administration :

(s.) J.-P. BUSON.

Mutuelle Belgo Coloniale

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 24, avenue de Cortenberg.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 29920.

Constituée le 17 avril 1928, statuts approuvés par arrêté royal du 4 mai 1928, actes publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928, folios 891 à 909 et aux annexes du Moniteur Belge du 7-8 mai 1928, acte numéro 6572; réduction du capital et modifications aux statuts le 11 juin 1935, approuvées par arrêté royal du 17 juillet 1935, actes publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1935, folios 481 à 489 et 875 et aux annexes du Moniteur Belge du 4 août 1935, actes numéros 11712 et 11713; augmentation du capital et modifications aux statuts le 31 mars 1939, approuvées par arrêté royal du 15 mai 1939, actes publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1939, folios 507 à 515 et 322 et aux annexes du Moniteur Belge du 8 juin 1939, acte numéro 9262; augmentation du capital et modifications aux statuts le 15 novembre 1939, approuvées par arrêté royal du 2 janvier 1940, actes publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1940, folios 102 à 120.

BILAN DE L'EXERCICE 1939-1940.

ACTIF.

<i>Immobilisé</i>								Fr. 5.248.500,—
Immeuble Bruxelles	Fr.	495.000,—						
Amortissement	Fr.	20.000,—						
			Fr.	475.000,—				
Immeubles en Afrique	Fr.	4.809.000,—						
Amortissement	Fr.	59.000,—						
			Fr.	4.750.000,—				
Mobilier Bruxelles	Fr.	22.500,—						
Amortissement	Fr.	3.000,—						
			Fr.	19.500,—				
Mobilier en Afrique	Fr.	5.000,—						
Amortissement	Fr.	1.000,—						
			Fr.	4.000,—				
<i>Réalisable</i>								Fr. 5.372.137,78
Débiteur divers			Fr.	262.383,78				
Portefeuille			Fr.	5.109.754,—				
<i>Disponible</i> : Fonds en caisse et en banque			Fr.	8.462,73				
Compte d'ordre (Caut. des Administrateurs et Commissaires)								pour mémoire.
			Fr.	10.629.100,51				

PASSIF.

<i>Dettes de la Société envers elle-même</i>								Fr. 8.431.890,71
Capital :								
67.200 actions de Fr. 125,—			Fr.	8.400.000,—				
20.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.								
Réserve pour créances douteuses			Fr.	31.890,71				
<i>Dettes de la Société envers des tiers</i>								Fr. 2.003.857,53
Créditeurs divers			Fr.	1.908.360,03				
Restant dû sur participations			Fr.	95.497,50				
<i>Solde à reporter</i>								Fr. 193.352,27
Compte d'ordre								pour mémoire.
			Fr.	10.629.100,51				

COMPTE DE PERTES ET PROFITS.

DOIT.

Frais généraux	Fr.	103.830,30
Intérêts	Fr.	84.997,72
Amortissements	Fr.	83.000,—
Solde à reporter	Fr.	193.352,27
	Fr.	<u>465.180,29</u>

AVOIR.

Solde reporté de 1939	Fr.	182.688,70
Bénéfice d'exploitation	Fr.	213.464,77
Coupons du portefeuille, commissions et divers	Fr.	69.026,82
	Fr.	<u>465.180,29</u>

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité :

- 1°) le bilan et le compte de pertes et profits sont adoptés;
- 2°) décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et Commissaires pour l'exercice 1939-1940;
- 3°) Messieurs Pierre Buzon et Jean Lévita, Administrateurs sortants, Monsieur Charley Coene, Commissaire sortant, sont respectivement réélus Administrateurs et Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Buzon, Jean. Pierre, administrateur de société, 4, place de Jamblinne de Meux, à Schaerbeek-Bruxelles, *Président*.

M. Levita, Jean, administrateur de sociétés, 258, rue du Noyer, à Schaerbeek-Bruxelles, 1^{er} *Administrateur-Délégué*.

M. Buzon, Jean, Charles, administrateur de sociétés, 260, rue du Noyer, à Schaerbeek-Bruxelles, 2^e *Administrateur-Délégué*.

M. Buzon, Pierre, administrateur de société, 4, place de Jamblinne de Meux, à Schaerbeek-Bruxelles.

M. Jonas, Gustave, sans profession, 4, boulevard Laferrière, à Alger.

M. Soenen, Lucien, ingénieur commercial U.L.B., 358, rue des Palais, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Coene, Charley, expert-comptable, 19, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

M. Van Roy, Josse, directeur de société, 52, avenue du Panthéon, à Koekelberg.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) J. P. BUZON.

Comité National du Kivu

Association jouissant de la personnification civile.

16, rue d'Egmont, Bruxelles.

—
DEMISSION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES.

En date du 25 novembre 1940, M. Max Gottschalk a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de l'association.

COMITE NATIONAL DU KIVU.

Le Président,

(signé) L. HELBIG DE BALZAC.

—
Compagnie Cotonnière Congolaise

Société congolaise à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 5868.

—
*Extrait du procès-verbal de la 100^e Réunion du Conseil d'Administration,
tenue le 26 novembre 1940.*

—
DEMISSION D'ADMINISTRATEUR.

« Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil que Monsieur Jules Philippson a donné, pour motif de convenance personnelle, sa démission d'Administrateur de la Société, à la date du 19 novembre 1940. »

Pour extrait certifié conforme,

Bruxelles, le 3 décembre 1940.

COMPAGNIE COTONNIERE CONGOLAISE.

*Le Vice-Président du Conseil d'Administration,
(s.) G. PÉRIER.*

Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga
(Sogefor)

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 31, rue de la Science, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n°809.

—
DEMISSION D'UN COMMISSAIRE.

En date du 21 octobre 1940, Monsieur Max Gottschalk a démissionné de ses fonctions de Commissaire de la Société.

Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga

Société Congolaise à responsabilité limitée

Deux Administrateurs :

(s.) R. BETTE.

(s.) Victor DOMS.

—
Compagnie Agricole d'Afrique

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Costermansville (Kivu — Congo Belge).

Siège administratif : 112, rue du Commerce, à Bruxelles.

—
Société constituée par acte authentique du 29 juin 1932, statuts modifiés par actes authentiques des 20 août 1932, 24 avril 1936, 11 avril, 22 juin et 28 octobre 1938; publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1932, 15 juillet 1936, 15 juin et 15 septembre 1938, et 15 janvier 1939. Arrêtés Royaux d'approbation des 27 septembre 1932, 8 juin 1936, 13 mai, 26 août et 20 décembre 1938.

BILAN AU 31 MARS 1940.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution		P. M.
Terrains et concessions	Fr.	3,—
Matériel et mobilier de direction . . .	Fr.	95.332,55
Amortissements de l'exercice	Fr.	21.217,47
		Fr. 74.115,08

Exploitations en Afrique	Fr.	8.684.834,03
Amortissements de l'exercice	Fr.	374.568,—
		Fr. 8.310.266,03

Disponible :

Caisse — Banques — Chèques postaux et espèces en cours de route	Fr.	188.886,11
---	-----	------------

Réalisable :

Portefeuille titres	Fr.	797.990,—
Débiteurs divers	Fr.	425.797,39
Effets à recevoir	Fr.	154.845,—
Café marchand en stock	Fr.	1.532.751,71
Approvisionnements et stocks divers	Fr.	568.040,92
		Fr. 3.479.425,02

<i>Comptes transitoires :</i>	Fr.	81.339,42
---	-----	-----------

Comptes d'ordre :

Dépôts statutaires	P. M.	
Débiteur pour caution donnée	Fr.	100.000,—

Fr. 100.000,—

Pertes et Profits :

Solde défavorable de l'exercice	Fr.	202.408,28
Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent	Fr.	75.674,56
		Fr. 126.733,72
	Total Fr.	<u>12.360.768,38</u>

PASSIF.

Non Exigible :

Capital	Fr.	9.000.000,—
Réserve statutaire	Fr.	3.982,86
		Fr. 9.003.982,86

Exigible :

a) Dettes avec garanties	Fr.	1.669.216,90
b) Dettes sans garanties :		
Créditeurs divers	Fr.	282.896,80
Montant restant à libérer sur portefeuille titres	Fr.	342.608,—
Avances sur contrats à exécuter	Fr.	300.945,—
		Fr. 2.595.666,70

<i>Comptes transitoires :</i>	Fr.	661.118,82
---	-----	------------

Comptes d'ordre :

Déposants de cautionnements statutaires	P. M.	
Créditeur pour caution reçue	Fr. 100.000,—	Fr. 100,000,—
		Total Fr. 12,360.768,38

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 MARS 1940.

DEBIT.

Frais d'administration et de direction Europe et Afrique	Fr. 725.870,15
Frais de mission en Afrique	Fr. 20.297,55
Amortissements sur matériel et mobilier Directions Europe et Afrique	Fr. 21.217,47
Charges financières	Fr. 38.890,57
	Total Fr. 806.275,74

CREDIT.

Solde bénéficiaire reporté	Fr. 75.674,56
Résultats d'exploitation	Fr. 151.137,06
Commissions, courtages et revenus divers	Fr. 154.762,97
Provisions devenues disponibles	Fr. 295.192,96
Divers	Fr. 2.774,47
Solde défavorable	Fr. 126.733,72
représentant :	
perte de l'exercice	Fr. 202.408,28
solde bénéficiaire reporté	Fr. 75.674,56
	Fr. 126.733,72
	Total Fr. 806.275,74

Fait et arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 24 octobre 1940.
Vu et approuvé par le Collège des Commissaires en séance du 4 novembre 1940.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président — Administrateur-Délégué : Mr. Pierre Orts, Président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

- Mr. Marcel Berré, administrateur de sociétés, 24, avenue Frédéric de Mérode, à Anvers.
- Mr. René Brasseur, administrateur de Sociétés, 3, Rond Point de l'Etoile, Ixelles-Bruxelles.
- Mr. Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, 58, rue de l'Orme, Scharbeek.

- Mr. Henri Depage, Administrateur-Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwe, à Auderghem.
Mr. Charles Huffmann, administrateur de Sociétés, 197, Longue rue Lozana, à Anvers.
Mr. Louis Orts, Docteur en Droit, 38, avenue du Vert Chasseur, à Uccle-Bruxelles.
Mr. Herman Teirlinck, Administrateur de Sociétés, t'Uwenberg, à Beersel (Brabant).
Mr. Raymond Thibaud, Administrateur de Société, 3, Square de l'Aveyron, à Paris XVII.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Georges Poumay, comptable, 175, rue des Palais, Schaerbeek.
Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, à Morlanwelz.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 décembre 1940.

PREMIERE RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice 1939/1940.

DEUXIEME RESOLUTION.

A l'unanimité et par un vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaires de leur gestion durant l'exercice 1939/1940.

TROISIEME RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs R. Brasseur et R. Thibaud et de commissaire de Monsieur G. Poumay

QUATRIEME RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée décide de porter le nombre des Administrateurs de huit à neuf et de confier le nouveau mandat ainsi créé à Monsieur Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, habitant rue de l'Orme, 58, à Schaerbeek.

Bruxelles, le 9 décembre 1940.

Pour copie et extrait conformes :

Un Administrateur :

(s.) A. DELIGNE.

Le Président-Administrateur-Délégué :

(s.) P. ORTS.

Société Congolaise des Grands Magasins Au Bon Marché
(Coboma)

Société Coloniale Belge à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga)

Siège Administratif : 14, rue de la Blanchisserie, Bruxelles

REEMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR.

Les administrateurs et les commissaires réunis en Conseil le 21 octobre 1940 ont, conformément à l'article 21 des statuts, appelé Monsieur Albert Deligne, directeur de banque, demeurant 58, rue de l'Orme à Schaerbeek, aux fonctions d'administrateur pourachever le mandat laissé vacant par Monsieur Bernard de Jong van Lier, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Bruxelles, le 21 octobre 1940.

Un Administrateur,
(s.) R. DELHAYE.

Le Président,
(s.) R. VAXELAIRE.

Société Auxiliaire Agricole du Kivu

« S.A.A.K. »

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kakondo (Kivu) Congo Belge.

Siège Administratif : 16, rue d'Egmont, Bruxelles.

DEMISSION D'UN COMMISSAIRE

En date du 26 novembre 1940, M. Max Gottschalk a démissionné de ses fonctions de commissaire de la société.

Société Auxiliaire Agricole du Kivu,

L'Administrateur-Délégué,
(sé.) M. DUPRET.

Le Président,
(sé.) L. HELBIG DE BALZAC.

Société Congolaise Bunge

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Kamina (Congo Belge)

Siège administratif à Anvers, 21, rue Arenberg

Registre du Commerce d'Anvers n° 44122

Constituée par acte passé devant M^e Antoine Cols, notaire à Anvers, le 5 mai 1937 et autorisée par Arrêté Royal du 14 juin 1937. Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1937 sous le n° 10487 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1937.

BILAN AU 31 MARS 1940.

ACTIF.

Immobilisé :

Immeubles	Fr. 1.600.899,99	
Amortissement au 31.3.1939	58.044,60	
Amortissement de l'exercice	149.569,81	Fr. 207.614,41
		Fr. 1.393.285,58
Machines	Fr. 1.748.634,25	
Amortissement au 31.3.1939	175.525,65	
Amortissement de l'exercice	174.863,42	Fr. 350.389,07
		Fr. 1.398.245,18
Mobilier et Matériel	Fr. 386.144,80	
Amortissement au 31.3.1939	42.259,—	
Amortissement de l'exercice	66.528,70	Fr. 108.787,70
		Fr. 277.357,10
Frais de constitution	Fr. 82.129,80	
Amortissement de l'exercice	Fr. 8.212,98	Fr. 73.916,82
		Fr. 3.142.804,68

Réalisable :

Actionnaires	Fr. 3.000.000,—	
Débiteurs divers	Fr. 475.948,26	
Portefeuille	Fr. 700.000,—	
Approvisionnements	Fr. 891.866,97	
Coton-fibre gagé	Fr. 681.250,45	Fr. 5.749.065,68

Disponible :

Caisse	Fr.	478.473,80
Banques	Fr.	79.656,72
						Fr.	<u>558.130,52</u>

Comptes d'ordre :

Dépôts cautions	Fr.	58.409,67
Dépôts statutaires	Fr.	pour mémoire

Compte de Profits et Pertes :

Perte reportée de l'exercice précédent	Fr.	1.271.713,17
Bénéfice net de l'exercice	Fr.	525.013,03
Solde débiteur	Fr.	<u>746.700,14</u>
						Fr.	<u>10.255.110,69</u>

PASSIF.

Non Exigible :

Capital	Fr.	5.000.000,—
représenté par 5.000 actions de capital de 1.000 fr.							

Exigible :

Créditeurs divers	Fr.	5.196.701,02
-------------------	---	---	---	---	---	-----	--------------

Comptes d'ordre :

Déposants cautions	Fr.	58.409,67
Déposants statutaires	Fr.	pour mémoire
						Fr.	<u>10.255.110,69</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Perte reportée de l'exercice précédent	Fr.	1.271.713,17
Frais généraux d'Europe et d'Afrique	Fr.	263.382,60
Frais de banque et intérêts	Fr.	290.437,22
Impôts et taxes	Fr.	40.097,34
Amortissement sur immeubles	Fr.	149.569,81
Amortissement sur machines	Fr.	174.863,42
Amortissement mobilier et matériel	Fr.	66.528,70
Amortissement frais de constitution	Fr.	8.212,98
						Fr.	<u>399.174,91</u>
						Fr.	<u>2.264.805,24</u>

CREDIT.

Bénéfice brut d'exploitation	Fr. 1.518.105,10
Perte reportée de l'exercice précédent	Fr. 1.271.713,17
Bénéfice net de l'exercice	Fr. 525.013,03
Solde débiteur	Fr. 746.700,14
	Fr. <u>2.264.805,24</u>

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 6 décembre 1940, a voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

- 1^o Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire, ainsi que du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 mars 1940, tels que ces documents ont été présentés par le conseil d'administration. L'assemblée décide de reporter à nouveau le solde en perte de Fr. 746.700,14.
- 2^o Par vote spécial, décharge aux administrateurs et commissaire pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 mars 1940;
- 3^e Réélection de MM. Jules Mathieu, Robert Werner et Jules Sobry, administrateurs sortants et de M. Eugène Friling, commissaire sortant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles, *Président*.
M. Robert Werner, administrateur de sociétés, 178, Chaussée de Malines, Anvers,
Administrateur-délégué.
M. Jules Sobry, directeur de sociétés, 26, avenue Flora, Mortsel, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Eugène Friling, administrateur de sociétés, 46, avenue Charlotte, Anvers.

Anvers, le 9 .décembre 1940.

Société Congolaise Bunge

Le Président du Conseil,
(s.) J. MATHIEU.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten,) den twaalf December 1940.
Deel 173, blad 32, vak 14, twee blad, geen verzending. Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger,
(g.) E. HOUGARDY.

Société Minière Victoria

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kindu (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 60, rue Royale.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 104362

Constituée par acte passé devant M^r Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 13 avril 1938 et publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 juin 1938, actes n^os 9694 et 9695 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 juin 1938 (Arrêté Royal du 13 mai 1938).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution, prospections, construction, matériel et travaux préparatoires :

Dépenses antérieures	Fr.	3.343.054,13
Dépenses de l'exercice	Fr.	727.410,69
		<hr/> Fr. 4.070.464,82

Réalisable :

Approvisionnements	Fr.	57.407,90
Stock Produits	Fr.	193.368,20
Débiteurs divers	Fr.	36.159,10
		<hr/> Fr. 286.935,20

Disponible :

Banques et Caisses	Fr.	46.520,72
<i>Compte débiteur</i>	Fr.	21.590,00

Comptes d'ordre :

Cautionnements statutaires	Fr.	60.000,00
Cautionnements agents	Fr.	22.707,45
		<hr/> Fr. 4.508.218,19

PASSIF.

Dette de la Société envers elle-même :

Capital, représenté par :

7300 actions de capital de 500 fr.	Fr.	4.015.000,00
7300 actions de dividende de 50 fr.		

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr.	410.510,74
<i>Comptes d'ordre :</i>		
Cautionnements statutaires	Fr.	60.000,00
Cautionnements agents	Fr.	22.707,45
	Fr.	<u>4.508.218,19</u>

Il n'a été procédé en 1939 qu'à des essais d'exploitation; les dépenses y relatives, déduction faite du produit de la vente de l'or extrait, ont été imputées au Premier Etablissement. Il n'y a donc pas de compte de profits et pertes.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1940.

1^o) Le Bilan arrêté au 31 décembre 1939 est approuvé à l'unanimité.

2^o) L'Assemblée donne, par vote spécial, décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires pour l'exercice 1939, à l'unanimité.

Président : M. Henri Jacquet, agent de change, boulevard Brand Whitlock, 38, Woluwé-Saint-Lambert.

Administrateurs :

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, rue du Bourgmestre, 3, à Ixelles.

M. Raoul Jacquet, agent de change, rue du Lac, 53, à Bruxelles.

M. Raymond Jacquet, sans profession, square Vergote, 10, Woluwé-Saint-Lambert.

Commissaires :

M. Floris Ernould, expert-comptable, rue des Bogards, 21, à Louvain.

M. Louis-Nicolas Uytdenhoef, expert-comptable, avenue du Geai, 4, Watermael-Boitsfort.

Pour copie conforme :

Un Administrateur,

(s.) Raoul JACQUET.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) Henri JACQUET.

La Niengelé

Société congolaise à responsabilité limitée

Siège social : Niengelé (Sankuru) Congo Belge.

Siège administratif : 21-23, Longue rue Neuve, Anvers,

Registre du Commerce d'Anvers, n° 30200.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mr. Gaston de Decker, administrateur de sociétés, 28, rue van Schoonbeke, à Anvers, *Président*.

Mr. Arthur Bolle, administrateur de sociétés, 114, avenue de Longchamp, Bruxelles, *Administrateur*.

Mr. François de Kinder, avocat honoraire, 91, avenue Jan van Ryswyck, à Anvers, *Administrateur*.

Mr. le Chevalier J. Kraft de la Saulx, administrateur de sociétés, 2, boulevard Militaire, à Gand, *Administrateur*.

Mr. Auguste Salmon, directeur de société, 70, avenue des Tilleuls, à Vieux-Dieu, *Administrateur-Directeur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Mr. A. Mendes da Costa, expert-comptable, 26, avenue de Blankedelle, à Auderghem.

Mr. Walter Philipsen, foncé de pouvoirs, 84, avenue Goemaere, à Anvers.

« La Niengele »
Société congolaise à responsabilité limitée.

Acte constitutif du 15 novembre 1924, publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 mai 1925, n° 5913 (Arrêté Royal du 28 février 1925), statuts modifiés par acte du 11 juin 1927, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 10 août 1927, n° 10381 (Arrêté Royal du 22 juillet 1927) et par actes des 31 juillet et 4 septembre 1937, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 octobre 1937, n° 14649 et 14650 (Arrêté Royal du 16 octobre 1937).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Terrains, Immeubles et Installations	Fr.	3.233.787,55	
Amortissements antérieurs	Fr.	2.254.961,15	
Amortissements 1939	Fr.	48.826,40	
	Fr.	2.303.787,55	
	Fr.		930.000,—
Plantations	Fr.	996.206,32	
Amortissements antérieurs	Fr.	886.206,32	
Amortissements 1939	Fr.	10.000,—	
	Fr.	896.206,32	
	Fr.		100.000,—
Mobilier, Matériel et Outilage	Fr.	204.821,07	
Amortissements antérieurs	Fr.	175.579,27	
Amortissements 1939	Fr.	7.241,80	
	Fr.	182.821,07	
	Fr.		22.000,—
Frais de Premier Etablissement	Fr.	405.052,93	
Amortissements antérieurs	Fr.	405.052,93	
	Fr.		

Réalisable :

Magasins	Fr.	423.279,71	
Divers Débiteurs	Fr.	57.498,32	
Portefeuille	Fr.	9.000,—	
Banques et Caisses	Fr.	50.631,69	
	Fr.		540.409,72

Compte d'Ordre :

Dépôts statutaires et divers	pour mémoire.
	Fr. 1.592.409,72

PASSIF.

Envers la Société :

Capital	Fr. 1.500.000,—
Réserve légale	Fr. 6.144,75

Exigible :

Divers créiteurs	Fr. 24.756,75
Dividendes non réclamés	Fr. 9.542,70
	Fr. 34.299,45

Compte d'Ordre :

Déposants statutaires et divers	pour mémoire.
Profits et Pertes	Fr. 51.965,52
	Fr. 1.592.409,72

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Frais généraux	Fr. 212.874,02
Moins-value du portefeuille	Fr. 1.000,—
Amortissements sur :	
Terrains, Immeubles et Installations . .	Fr. 48.826,40
Plantations	Fr. 10.000,—
Mobilier, Matériel et Outilage	Fr. 7.241,80
	Fr. 66.068,20
Bénéfice net	Fr. 51.965,52
	Fr. 331.907,74

Approuvé par MM. les Commissaires.

CREDIT.

Bénéfices bruts sur ventes	Fr. 331.372,34
Revenus du portefeuille	Fr. 420,—
Intérêts en banque	Fr. 115,40
	Fr. 331.907,74

Arrêté par le Conseil d'Administration.

Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 1940.

L'assemblée décide :

- 1^o) de valider la date de convocation de la présente assemblée;
- 2^o) d'approuver le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1939;
- 3^o) d'approuver la répartition proposée :

à la réserve statutaire	Fr.	2.598,27
aux parts sociales	Fr.	31.650,—
report à nouveau	Fr.	17.717,25
	Fr.	51.965,52

et le dividende de Fr. 5,— net sur présentation du coupon n° 15 des parts sociales nouvelles (cadre bleu) et Fr. 0,25 net sur présentation du coupon n° 15 des parts sociales anciennes (cadre rouge) en laissant au Conseil d'Administration le soin de fixer la date de mise en paiement du dividende dès que la trésorerie en Belgique le permettra.

- 4^o) de donner décharge aux administrateurs et commissaires;
- 5^o) de réélire comme administrateur M. Auguste Salmon et comme commissaire M. Walter Philipsen et de ne pas pourvoir provisoirement au remplacement de M. A. De Cock, commissaire démissionnaire.

Anvers, le 13 décembre 1940.

Pour copie certifiée conforme,

LA NIENGELE.

(s.) Illisible.
Administrateur.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten) den veertien December 1940.
Deel 173, blad 37, vak 1, twee blad geen verzending. Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger,
(get.) E. HOUGARDY.

Huileries & Plantations du Kwango.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 39, Longue rue de l'Hôpital, Anvers.

Siège social : Fumu-Putu (District du Kwango) Congo Belge.

Registre du Commerce d'Anvers : n° 21.744.

Constituée par acte passé le 22 janvier 1930, devant M^e Alfred Vanisterbeek, notaire, à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 février 1930, n° 1661, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930; arrêté royal du 17 février 1930. Modifications aux statuts par acte passé devant M^e Antoine Cols, notaire, à Anvers, le 27 décembre 1935, publiées aux annexes

du Moniteur Belge du 15 février 1936, n° 1628, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936; arrêté royal du 1^{er} février 1936.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Concessions	Fr. 684.805,61
Plantations en collaboration avec les indigènes	Fr. 101.693,01
Bâtiments	Fr. 1.162.984,61
Machines et Matériel	Fr. 2.662.703,65
Futaille	Fr. 285.749,19
Mobilier	Fr. 84.803,13
Frais de Constitution et de Premier Etablissement	pour mémoire.

Disponible et réalisable :

Disponible	Fr. 266.658,97
Débiteurs	Fr. 91.267,19
Marchandises et Approvisionnements en Magasin et en Cours de Route	Fr. 876.721,76
Produits en Magasin et en Cours de Route.	Fr. 1.160.878,20
Frais sur Produits payés d'avance	Fr. 159.398,90

Compte d'ordre :

Dépôts de cautionnements	pour mémoire.
Solde déficitaire	Fr. 135.985,97
	<hr/> Fr. 7.673.650,19 <hr/>

PASSIF.

Envers la Société :

Capital social (fr. 6.000.000 réduit à fr. 3.000.000 le 27-12-35)	Fr. 3.000.000,—
représenté par :	
12.000 actions de capital de Fr. 250.	
24.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.	
Réserve statutaire	Fr. 144.470,95
Provision pour produits perdus par faits de guerre	Fr. 255.344,50
Amortissements antérieurs	Fr. 2.516.435,28
Amortissements 1939	Fr. 428.782,55
	<hr/> Fr. 2.945.217,83

Envers les tiers :

Créditeurs	Fr. 1.328.616,91
----------------------	------------------

Compte d'ordre

Déposants de cautionnements	pour mémoire.
	Fr. <u>7.673.650,19</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Report perte à fin 1938	Fr. <u>42.854,85</u>
Charges financières	Fr. <u>9.108,52</u>
Amortissements sur Immobilisations	Fr. <u>428.782,55</u>
Provision pour produits perdus par faits de guerre	Fr. <u>255.344,50</u>
	Fr. <u>736.090,42</u>

CREDIT

Résultats d'exploitation	Fr. <u>600.104,45</u>
<i>Solde déficitaire :</i>	
Perte reportée de 1938	Fr. <u>42.854,85</u>
Perte de l'exercice	Fr. <u>93.131,12</u>
	Fr. <u>135.985,97</u>
	<u>Fr. 736.090,42</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1940.

L'assemblée, à l'unanimité :

- 1^o) adopte le rapport du Conseil d'Administration et le Rapport des Commissaires,
- 2^o) adopte le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1939,
- 3^o) par vote spécial, donne aux administrateurs et commissaires décharge de leur gestion pendant l'exercice écoulé,
- 4^o) a) ratifie la nomination par le Conseil Général du 14 septembre 1939, de Monsieur Marcel A. C. Van Biervliet, industriel, à Courtrai, comme administrateur, en remplacement de Monsieur Gustave Van Biervliet, administrateur, décédé, dont il achèvera le mandat,
- b) réélit comme Administrateur Monsieur Alphonse Engels, vice-gouverneur général honoraire du Congo, dont le mandat était expiré.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Engels, vice-gouverneur général honoraire du Congo, avenue du Hoef, 24, Uccle.

Administrateur-Délégué : M. Georges Geerts, ingénieur, avenue Edmond Mesens, 63, Etterbeek.

Administrateurs :

M. Marcel Van Biervliet, industriel, Beverlaai, 14a, Courtrai.
M. Charles Delbeke, administrateur de sociétés, rue de l'Empereur, 9, Anvers.
M. René Laurent, ingénieur commercial, rue Robert Nols, 62, Anvers.
M. Honoré Loontjens, directeur de société en Afrique, à Fumu-Putu (Congo Belge).
M. Adhémar Van de Moortele, industriel, à Iseghem.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Théophile Allard, administrateur de sociétés, rue Blanche, 37, Saint-Gilles.
M. Jean Barré, ingénieur, avenue Louise, 279, Ixelles.
M. Henri Van Biervliet, sans profession, rue des Atrées, 85, Etterbeek.
M. Edgard Van de Moortele, industriel, à Iseghem.

Extraits et copie certifiés conformes :

HUILERIES ET PLANTATIONS DU KWANGO.

Deux Administrateurs :

(s.) René LAURENT.

(s.) Charles DELBEKE.

Comptoirs Africains Antwerpia

(Cafria)

Société congolaise à responsabilité limitée.

à Léopoldville-Est (Congo Belge).

Siège social à Léopoldville-Est (Congo Belge).

Siège administratif à Anvers : 21-23, Longue rue Neuve.

Registre du Commerce d'Anvers, n° 1785.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Charles Morisseaux, administrateur de sociétés, 48, rue d'Irlande, à Bruxelles, *Président*.

M. Auguste Salmon, administrateur-directeur de sociétés, avenue des Tilleuls, 70, à Vieux-Dieu, *Administrateur-Directeur*.

M. Gaston de Decker, administrateur de sociétés, 28, rue van Schoonbeke, à Anvers, *Administrateur*.

M. Marcel Osterrieth, administrateur de sociétés, 670, Keizersgracht, à Amsterdam, *Administrateur*.

M. François Drion du Chapois, directeur de sociétés, 25, boulevard Saint Michel, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Frédéric van Strydonck, administrateur de sociétés, 116, avenue van Ryswyck, à Anvers, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Prosper Beniest, administrateur de sociétés, 42, avenue van Eyck, à Anvers.

M. Georges Janmart, directeur de banque, 40, avenue Brialmont, à Anvers.

M. Paul Monin, fondé de pouvoir, 62, boulevard du Jubilé, à Bruxelles.

« Comptoirs Africains Antwerpia » (Cafria). Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée par acte du 16 mars 1928 (arrêté royal du 20 avril 1928), publié au Moniteur Belge du 11 mai 1928, n° 6780, et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1928, modifications publiées aux annexes du Moniteur Belge du 31 décembre 1939, n° 15773 et au Bulletin Officiel du Congo Belge.

BILAN AU 30 AVRIL 1940.

ACTIF.

Immobilisé :

Terrains et immeubles	Fr. 5.639.399,53
Amortissement par réduction du capital votée en Assemblée Générale extraordinaire du 9 décembre 1939	Fr. 2.839.399,53
	Fr. 2.800.000,—
Amortissement 1939/1940	Fr. 9.076,09
	Fr. 2.790.923,91
Matériel et Mobilier	Fr. 119.030,01
Amortissement par réduction du capital votée en Assemblée Générale extraordinaire du 9 décembre 1939	Fr. 119.029,01
Frais de Premier Etablissement	Fr. 1,—

Réalisable :

Débiteurs divers	pour mémoire.
----------------------------	---------------

Disponible :

Banques	Fr. 13.265,51
Caisse	Fr. 970,19
	Fr. 14.235,70

Compte d'ordre :

Dépôts statutaires	pour mémoire.
	Fr. 2.805.161,61

PASSIF.

Envers la Société :

Capital	Fr. 15.000.000,—
réduit à concurrence de	Fr. 14.000.000,—

par Assemblée Générale extraordinaire du 9 décembre 1939.	
Capital actuel	Fr. 1.000.000,—
Provision pour frais (solde)	Fr. 1.486,69

Envers les Tiers :

Créditeurs avec gages	Fr. 1.715.570,91
Intérêts à payer	Fr. 31.166,85

Créditeurs sans gages	Fr. 56.937,16

Compte d'Ordre :

Déposants statutaires	pour mémoire.
	Fr. <u>2.805.161,61</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 AVRIL 1940.

DEBIT.

Frais généraux :

Frais d'administration, contentieux, im-	
pôts, assurances et entretien immeubles	Fr. 14.597,08
Charges financières	Fr. 69.703,89

Amortissements	Fr. 84.300,97
	Fr. 9.076,09

	Fr. <u>93.377,06</u>

CREDIT.

Rendement des immeubles	Fr. 63.020,—
Récupération de créances amorties	Fr. 30.357,06

	Fr. <u>93.377,06</u>

Approuvé par MM. les Commissaires.

Arrêté par le Conseil d'Administration.

Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 1940.

L'assemblée décide :

1°) d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 avril 1940;

- 2^o) de donner décharge aux administrateurs et commissaires;
3^o) de réélire comme administrateur M. Auguste Salmon.

Anvers, le 16 décembre 1940.

Pour copie certifiée conforme,
COMPTOIRS AFRICAINS ANTVERPIA « CAFRIA ».

(s.) Illisible,
Administrateur

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. akten) den negentienden December 1940, deel 173, blad 43, vak 5, een blad, geen verzending. Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger,
(get.) E. HOUGARDY.

Compagnie Congolaise des Cafés

Société congolaise à responsabilité limitée.

9, Grand'Place, Anvers,
Registre du Commerce d'Anvers, n° 998.

A partir de ce jour, la société est placée sous le contrôle et l'administration de M. le D^r Jur. Egon von Löbbecke, Hôtel de Londres, Anvers.
M. le D^r Jur. Egon von Löbbecke signera en qualité de commissaire.

Certifié conforme,

Anvers, le 21 décembre 1940.

(s.) E. VON LÖBBECKE.
Deutsche Kommissarischer Verwalter.

Société de Linéa-Idjwi

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Costermansville (Kivu, Congo Belge).

Siège administratif : 112, rue du Commerce, Bruxelles. —

Registre du Commerce, Bruxelles, n° 60053.

Société constituée par acte authentique du 20 août 1932, passé devant M^e André Taymans, notaire, à Bruxelles, publié aux annexes au Moniteur Belge des 10-11 octobre 1932, acte n° 13077, et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du

15 novembre 1932; autorisée par arrêté royal du 27 septembre 1932 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1932).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1940.

Monsieur le Président, au nom du Conseil d'Administration, expose que, par suite de l'interruption de la liaison postale avec la Colonie, les documents comptables des mois d'avril, mai et juin 1940, de même que les inventaires de fin d'exercice, ne sont pas parvenus au siège administratif; que, de ce fait, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de dresser un inventaire complet des valeurs mobilières et immobilières et des dettes actives et passives de la Société, accompagné d'un relevé de ses engagements, ou d'évaluer l'actif et le passif de la Société, et de procéder aux amortissements qu'il pourrait juger nécessaires ou utiles, ainsi que le prescrit l'article 48 des statuts; que, dans ces conditions, le Conseil d'Administration n'a pu établir ni le bilan ni le compte de pertes et profits au 30 juin 1940.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur le Président prie l'assemblée de donner pouvoirs au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible de clôturer les écritures de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1940.

L'assemblée, sans discussion, prend acte de cette déclaration et, à l'unanimité, donne pouvoirs au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 1940.

Passant au troisième point à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat d'administrateur de S. A. le Prince Jean-Charles de Ligne.

Bruxelles, le 17 décembre 1940.

Pour copie et extrait conformes.

Un Administrateur,

(s.) Prince Jean-Charles DE LIGNE.

Un Administrateur,

(s.) Comte Guillaume DE HEMRICOURT
DE GRUNNE.

Société Minière du Beceka

(Société congolaise à responsabilité limitée.)

Siège social à Boma.

Siège administratif : 7, rue Montagne du Parc, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15267.

Constituée le 15 décembre 1919. Date de la publication des Statuts au Bulletin Officiel du Congo Belge : 15 février 1926. Modification aux statuts votés par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 1937, publiée aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1937.

BILAN DE L'EXERCICE 1939.

ACTIF.

I. — *Immobilisé* :

Premier Etablissement :

Installations minières, centrale hydroélectrique Fr. 5.250.001,00

II. — *Réalisable* :

Portefeuille	Fr. 6.185.875,00
Marchandises et produits miniers	Fr. 18.692.745,49
Débiteurs divers	Fr. 21.012.469,23
	—————
	Fr. 45.891.089,72

III. — *Disponible* :

Caisses et Banques Fr. 1.263.986,21

IV. — *Comptes débiteurs divers* Fr. 74.364,37

V. — *Comptes d'ordre* :

Dépôts statutaires	Fr. pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours	Fr. pour mémoire.
	—————
	Fr. 52.479.441,30

PASSIF.

I. — *Dettes de la Société envers elle-même* :

Capital :

20.000 actions de capital de Fr. 500,—	
chacune	Fr. 10.000.000,00
20.000 actions de dividende sans désignation de valeur	pour mémoire.
Réserve statutaire	Fr. 1.000.000,00
Réserve extraordinaire	Fr. 20.000.000,00
	—————
	Fr. 31.000.000,00

II. — *Fonds d'assurance* Fr. 5.780.000,00

III. — *Dettes de la Société envers des tiers* :

Sommes restant à appeler sur Portefeuille	Fr. 770.000,00
Créditeurs divers	Fr. 762.074,25
	—————
	Fr. 1.532.074,25

IV. — *Comptes créditeurs* Fr. 1.659.208,05

V. — *Comptes d'ordre* :

Déposants statutaires pour mémoire.

Créditeurs éventuels pour engagements et contrats divers en cours pour mémoire.

VI. — *Profits et pertes :*

Solde en bénéfice	Fr. 12.508.159,00
	<u>Fr. 52.479.441,30</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1939.

DEBIT.

Frais d'Administration	Fr. 185.483,90
Amortissement de l'Immobilisé	Fr. 750.000,00
Taxes de sortie sur diamants et sur or	Fr. 1.735.914,21
Solde	Fr. 12.508.159,00
	<u>Fr. 15.179.557,11</u>

CREDIT.

Résultats des Exploitations	Fr. 14.691.392,32
Revenus Financiers du Portefeuille	Fr. 452.397,57
Intérêts en Banque et Divers	Fr. 35.767,22
	<u>Fr. 15.179.557,11</u>

REPARTITION DU BENEFICE.

Bénéfice net de l'exercice 1939 Fr. 12.508.159,00

a) 1 ^{re} Répartition décidée par l'Assemblée Générale du 4 novembre 1939 :	
5 % aux actions de capital	Fr. 500.000,00
10 % du solde moins report à nouveau au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires	Fr. 577.777,00
Du solde, moins le report à nouveau :	
50 % à la Colonie	Fr. 2.600.000,00
25 % aux actions de capital	Fr. 1.300.000,00
25 % aux actions de dividende	Fr. 1.300.000,00
Report à nouveau	Fr. 6.230.382,00
	<u>Fr. 12.508.159,00</u>

b) Répartition du solde à nouveau de Fr. 6.230.382,00, décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 décembre 1940 :	
à la Colonie	Fr. 2.803.671,50
aux actions de capital	Fr. 1.401.835,75
aux actions de dividende	Fr. 1.401.835,75

aux Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires	Fr. 623.039,00
	<u>Fr. 6.230.382,00</u>

En vertu de ces répartitions, il a été attribué, à l'action de capital, un dividende brut total de fr. 160,09 et à l'action de dividende un dividende brut total de fr. 135,09.

Ces dividendes ont été mis en paiement par les montants nets et aux dates ci-après :

Frs. 75,47 par action de capital et

Frs. 54,50 par action de dividende,

à partir du 5 novembre 1940, contre remise du coupon n° 20.

Frs. 59,47 par action de capital et

Frs. 59,37 par action de dividende,

à partir du 21 décembre 1940, contre remise du coupon n° 21.

RÉSOLUTIONS de :

a) l'Assemblée Générale du 4 novembre 1940 :

Les mandats d'Administrateurs de Mr. Robert Jadot et de Sir Ernest Oppenheimer ont été renouvelés et expireront après l'Assemblée Générale ordinaire de 1946; le mandat de Commissaire de Mr. Eugène Wiame a également été renouvelé et expirera après l'Assemblée Générale ordinaire de 1946.

Mr. Léon Raquez a été nommé Commissaire, en remplacement de Mr. Joseph Clavier, décédé, son mandat expirera après l'Assemblée Générale ordinaire de 1944.

b) l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 décembre 1940 :

Il a été pris acte, en vertu des dispositions de l'ordonnance n° 2 du 28 octobre 1940, du retrait du mandat d'Administrateur de Sir Ernest Oppenheimer, à la date du 31 décembre 1940 et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence de ces résolutions, le Conseil Général est actuellement composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alexandre Galopin, ingénieur, 30, boulevard St-Michel, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Lambert Jadot, ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre, à Ixelles.

Administrateurs :

M. le Baron Carton de Wiart, docteur en droit, 177, avenue de Tervueren, à Bruxelles.

M. Félicien Cattier, docteur en droit, 2, rue des Mélèzes, à Bruxelles.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles.

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, à Ixelles.

M. Paul Gillet, ingénieur, 45, rue Edmond Picard, à Uccle.

M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square du Val de la Cambre, à Ixelles.

M. Robert Jadot, ingénieur, 225, chaussée de Vleurgat, à Ixelles.

M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, à Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Jean Dumont de Chassart, industriel, 82, avenue des Nations, à Bruxelles.
M. Victor Felsenhart, agent de change, 216, rue de la Loi, à Bruxelles.
M. Léon Raquez, avocat, 149, avenue du Longchamp, à Uccle.
M. Jean J. Renkin, avocat, 115, rue Belliard, à Bruxelles.
M. Eugène Witmeur, ingénieur, 68, avenue Michel Ange, à Bruxelles.

Bruxelles, le 8 janvier 1941.

Certifié conforme :

Un Administrateur,
(sé.) P. GILLET.

L'Administrateur-Délégué,
(sé.) L. JADOT.

Symaf
Syndicat Minier Africain.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Albertville (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 19-21, rue des Drapiers.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15169.

Constituée par acte passé devant M^e De Leener, notaire à Saint-Gilles-Bruxelles, le premier février 1929, autorisée par arrêté royal du 20 février 1929, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929 et aux annexes du Moniteur Belge, sous le n° 3413, du 24 mars 1929.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e De Leener, le 16 avril 1931, modifications approuvées par Arrêté Royal du 16 mai 1931, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1931 et aux annexes du Moniteur Belge sous le n° 10.087 du 21 juin 1931.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Richir, le 23 novembre 1935, modifications approuvées par arrêté royal du 9 janvier 1936, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1936 et aux annexes du Moniteur Belge, sous le n° 16.176 du 16-17 décembre 1935.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Richir, le 30 septembre 1938, modifications approuvées par arrêté royal du 9 novembre 1938, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1938 et aux annexes du Moniteur Belge, sous le n° 15242, du 21-22 novembre 1938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 décembre 1940.

Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité le Bilan et le Compte de Pertes et Profits ainsi que la répartition de bénéfice comme suit :

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 1940.

ACTIF.

Immobilisés :

A) Europe :

Mobilier et matériel

au 30 juin 1940 . Fr. 294.273,08

Amortissements

au 30 juin 1939 255.460,79

à déduire : Amortiss.

s. mobil. et matériel

désaffecté 11.788,25

Fr. 243.672,54

Amortiss. de

l'exercice 50.599,54

294.272,08

Fr. 1,00

Frais de constitution et d'augmentation de capital.

Au 30 juin 1939 . Fr. 218.059,00

Amortiss. au 30 juin 1939 218.058,00

Fr. 1,00

Fr.

2,00

B) Afrique :

Terrains - constructions.

Au 30 juin 1939 . Fr. 1.485.439,83

A déduire :

Cessions de l'exercice Fr. 186.707,24

Fr. 1.298.732,59

Amortissements.

Au 30 juin 1939 229.064,81

de l'exercice 90.384,00

319.448,81

Fr. 979.283,78

Matériel et gros outillage.

Au 30 avril 1940 . Fr. 1.698.218,00

Amortissements.

Au 30 juin 1939 1.244.652,21

A déduire :

Amortiss. sur

matériel cédé 55.257,40

Fr. 1.189.394,81

Amortiss. de

l'exercice 63.739,99

1.253.134,80

Fr. 445.083,20

Concessions - dépenses de prospections.

Au 30 juin 1940 pour mémoire.

Fr. 1.424.366,98

Fr. 1.424.368,98

Disponible et réalisable :

Banquiers-Caisse	Fr.	979.120,29
Portefeuille et participations.									
Au 30 juin									
1939								Fr.	32.343.719,70
Entrées de									
l'exercice								Fr.	22.787.500,00
									————— 55.131.219,70
Débiteurs divers.									
Stés filiales et divers								Fr.	4.892.859,08
Comptes débiteurs	.							Fr.	53.795,92
Magasins approvisionne-									
ments			Fr.	922.841,45
									————— Fr. 61.000.716,15
									————— Fr. 61.979.836,44
Dividendes à recevoir des Sociétés Symétain, Symor et Société									
Minière de la Luama « Syluma » pour l'exercice 1939	Fr.	3.702.958,73

Divers :

Comptes transitoires au 30 juin 1940	Fr.	173.237,65
--------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	-----	------------

Comptes d'Ordre :

Cautionnements statutaires	pour mémoire.	
(950 actions de 500 francs)									
Cautionnements agents	Fr.	499.351,73
Consignations, marchandises	Fr.	152.418,00
Marchandises à livrer par tiers	Fr.	293.087,65
									————— Fr. 68.225.259,18

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital :									
représenté par :									
78.000 actions série A de 500 fr.	Fr.	39.000.000,—		
22.000 actions série B de 500 fr.	Fr.	11.000.000,—		
									————— Fr. 50.000.000,—
Réserve statutaire	Fr.	1.226.795,30

Dettes de la Société vis-à-vis des tiers :

Créditeurs divers	Fr.	1.695.079,86		
Versements restant à effectuer sur porte-									
feuille et participations	Fr.	7.082.187,50		
Dividendes à payer	Fr.	31.871,50		
Comptes créditeurs	Fr.	188.534,21		
									————— Fr. 8.997.673,07

Divers :

Prévision fiscale	Fr.	45.095,46
Comptes transitoires au 30 juin 1940	Fr.	520.857,89
Pertes et profits		
Solde à répartir	Fr.	6.489.980,08

Comptes d'ordre :

Déposants de cautionnements statutaires		pour mémoire.
(950 actions de 500 francs)		
Cautionnements agents	Fr.	499.351,73
Consignataire marchandises	Fr.	152.418,00
Commandes passées à des tiers	Fr.	293.087,65
	Fr.	<u>68.225.259,18</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS ARRETE AU 30.6.1940

DOIT

Frais généraux exercice 1939-1940	Fr.	228.962,69
Amortissements divers :		
s. mobilier et matériel Europe Fr.	50.599,54	
s. terrains et constructions Fr.	90.384,00	
s. matériel et gros outillage Fr.	63.739,99	
		Fr. 204.723,53
Solde en bénéfice à répartir	Fr.	6.489.980,08
	Fr.	<u>6.923.666,30</u>

AVOIR

Solde reporté exercice 1938-1939	Fr.	1.868.102,92
Résultats d'exploitation — revenus s.portefeuille	Fr.	837.105,32
Intérêts et divers	Fr.	515.499,33
Dividendes à recevoir des Sociétés Symétain, Symor et Sté		
Minière de la Luama « Syluma » pour l'exercice 1939 (*) .	Fr.	3.702.958,73
	Fr.	<u>6.923.666,30</u>

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE.

1) Réserve Statutaire	Fr.	231.093,86
2) Premier dividende aux actions	Fr.	3.500.000,00

(*) Montant des dividendes et acomptes encaissés depuis la clôture de l'exercice.
Sur le montant total du dividende Symétain, il reste à recevoir une somme de Fr. 2.470.134,52.

3) Conseil d'Administration	Fr.	66.808,75
4) Collège des Commissaires	Fr.	5.251,44
5) Second dividende aux actions	Fr.	2.516.738,44
6) Report à nouveau	Fr.	170.087,59
	Fr.	<u>6.489.980,08</u>

Les dividendes par action étant de 60,1673844 fr. brut ou 52,50 fr. net par action série A ou B, seront payés à dater du 26 décembre 1940 au siège administratif de la Société, 19-21, rue des Drapiers, — à la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence, — à la Banque Josse Allard, 6-8, rue Guimard, — à la Banque Belge d'Afrique, 2, rue de la Régence, — à la Banque Nagelmackers fils et C°, 12, Place de Louvain, à Bruxelles, — à la Banque Nagelmackers fils et C° à Liège.

L'Assemblée donne ensuite, par vote spécial, décharge à Messieurs les Administrateurs et Commissaires, de leur gestion, se rapportant à l'exercice clôturé au 30 juin 1940.

Abordant le 5^e point de l'ordre du jour, M. le Président informe l'Assemblée que le Conseil Général, en ses séances du 8 janvier 1940 a désigné Messieurs le baron Jean de Steenhault et Henri Schneider pour terminer les mandats d'Administrateur devenus vacants par suite des décès de Messieurs les Barons de Steenhault et Josse Louis Allard. L'Assemblée à l'unanimité, ratifie ces nominations.

Les mandats de Messieurs Désiré De Schoonen, Georges Laloux, Henri Schneider, Administrateurs et Achille Vleurinck, Commissaire, viennent à expiration après la présente assemblée. Le Conseil propose leur réélection.

L'Assemblée à l'unanimité, renouvelle les mandats de Messieurs Désiré De Schoonen, Georges Laloux et Henri Schneider, Administrateurs et de Monsieur Achille Vleurinck, Commissaire. Ces mandats viendront à expiration après la prochaine Assemblée générale ordinaire de 1946.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- 1) M. Georges Moulaert, *Président*, Vice-Gouverneur Général Honoraire, demeurant à Uccle, 47, avenue de l'Observatoire.
- 2) M. Henri Buttgenbach, *Vice-Président*, Professeur à l'Université de Liège, demeurant à Liège, 7, avenue Emile Digneffe.
- 3) M. Pierre Orts, *Vice-Président et Administrateur-Délégué*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles, 214, avenue Louise.
- 4) M. Raymond Anthoine, *Administrateur-Directeur*, Ingénieur Civil des Mines, demeurant à Bruxelles, 34, avenue des Nations.
- 5) M. Georges de Bouronville, *Administrateur-Directeur*, Docteur en Droit, demeurant à Ixelles, 30, avenue Jeanne.
- 6) M. Fernand Delhaye, *Administrateur*, Ingénieur A.I.Ms. demeurant à Saint Gilles lez Bruxelles, 45, rue Henri Wafelaerts.
- 7) M. Henri Depage, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Auderghem, 44, avenue du Parc de Woluwe.

- 8) M. Désiré De Schoonen, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, 228, rue de la Victoire.
- 9) M. Christian Janssens, *Administrateur*, Ingénieur Civil des Mines, demeurant à Tervueren, 24, avenue des Muguet.
- 10) M. Georges Laloux, *Administrateur*, Docteur en droit, demeurant à Liège, 2, rue Saint-Remy.
- 11) M. Léon Massaux, *Administrateur*, Administrateur-Délégué de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie « Brufina », demeurant à Uccle, 83, rue Edith Cavell.
- 12) M. Jules Mathieu, *Administrateur*, Docteur en Droit, demeurant à Bruxelles, 5, rue Emile Claus.
- 13) M. Henri Schneider, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Woluwé-Saint-Lambert, 17, rue Vergote.
- 14) M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeke, *Administrateur*, Banquier, demeurant à Bruxelles, 63, avenue des Nerviens.
- 15) M. Franz Timmermans, *Administrateur*, Ingénieur Civil des Mines, demeurant à Ixelles, 182, rue Franz Merjay.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- 1) M. Fernand Carrière, *Président*, licencié en sciences Commerciales et consulaires, demeurant à Woluwé-Saint-Lambert, 59, avenue Jean Linden.
- 2) M. Jean Nagelmackers, *commissaire*, Banquier, demeurant à Liège, 206, boulevard d'Avroy.
- 3) M. Désiré Tilmant, commissaire, Expert-Comptable, demeurant à Morlanwelz, 16, rue du Cœur.
- 4) M. Achille Vleurinck, *commissaire*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Meirelbeke, 78, rue Van Goethem.

SITUATION DU CAPITAL AU 23 DECEMBRE 1940.

78.000 actions série A, entièrement libérées	Fr. 39.000.000,—
22.000 actions série B, entièrement libérées	Fr. 11.000.000,—
100.000 titres — capital social :	Fr. 50.000.000,—

Certifié exact pour copie conforme,

Symaf

Syndicat Minier Africain

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée.

*Un Administrateur-Directeur,
(s.) R. ANTHOINE.*

*Un Administrateur-Directeur,
(s.) G. DE BOURNONVILLE.*

Compagnie des Grands Elevages Congolais.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kabwe-Katanda (Katanga — Congo belge)

Siège administratif : Bruxelles, 4, rue d'Egmont.

Registre du Commerce : Bruxelles 44.043.

—

Constituée le 9 janvier 1930, à Bruxelles, suivant acte n° 1000 et publié à l'annexe au Moniteur Belge du 23 janvier 1930 et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930. Approuvée par Arrêté Royal du 11 février 1930. Modifications des statuts publiées à l'annexe au Moniteur Belge du 31 décembre 1937, et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938. Approuvée par Arrêté Royal du 13 avril 1938.

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR.

Monsieur Paul Philippson, administrateur, est démissionnaire à la date du 31 décembre 1940.

Bruxelles, le 6 janvier 1941.

Compagnie des Grands Elevages Congolais

Un Administrateur,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Vicomte R. LE SERGEANT D'HENDECOURT.

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

—

Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 4, rue d'Egmont.

Registre du Commerce : Bruxelles 3397.

—

Constituée le 5 juin 1925, à Bruxelles, et autorisée par arrêté royal en date du 1^{er} juillet 1925.

Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge des 24 juin 1925, 24 juillet 1926, 24 décembre 1926, 6 mai 1928, 21 décembre 1929, 26 juillet 1930, 18 avril 1935, 19-20 août 1935, 25 juin 1937, 5 janvier 1940.

Actes n°s 8173, 9064, 13424, 6472, 18962, 12157, 4879, 12200, 10241 et 111, et

au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 août 1925, 15 septembre 1926, 15 janvier 1927, 15 mai 1928, 15 mars 1930, 15 septembre 1930, 15 juin 1935, 15 octobre 1935, 15 août 1937 et 15 février 1940.

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR ET DE COMMISSAIRE.

1. Monsieur Paul Philippson, administrateur, est démissionnaire à la date du 31 décembre 1940.
2. Monsieur Max Gottschalk, commissaire, est démissionnaire, pour des raisons de convenance personnelle, à la date du 4 décembre 1940.

Bruxelles, le 6 janvier 1941.

COMPAGNIE D'ELEVAGE ET D'ALIMENTATION DU KATANGA.

L'Administrateur-Directeur, *L'Administrateur-Délégué,*
(s.) J. VAN BLEYENBERGHE. (s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIÈ.

Société Internationale Forestière et Minière du Congo.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Créée par décret en date du 6 novembre 1906.

Siège social : Tshikapa.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce : n° 8549, Bruxelles.

Constituée le 8 novembre 1906 en vertu du décret du Roi-Souverain, en date du 6 novembre 1906, statuts modifiés suivant convention avec la Colonie du Congo Belge, en date du 15 juin 1912, approuvée par décret du 30 décembre 1912, suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 15 mai et 24 juin 1912; du 1^{er} octobre 1919, du 21 février 1927; du 3 octobre 1934; du 10 novembre 1936 et du 11 février 1937. Décisions approuvées par arrêtés royaux du 12 août 1912; du 9 décembre 1919; du 14 avril 1927; du 10 décembre 1934; du 2 janvier 1937 et 12 avril 1937. Actes publiés à l'annexe au Moniteur Belge des 1^{er}-2 septembre 1919, n° 7311; des 29-30 mars 1920, n° 3078; des 7-8 janvier 1929, n° 232; du 6 janvier 1935, n° 173; du 15 janvier 1937, n° 449; du 24 avril 1937, n° 5625, au Bulletin Officiel du Congo Belge du 8 novembre 1906, p. 498; du 6 septembre 1912, p. 934; du 17 janvier 1913, p. 14; du 27 décembre 1919, p. 1043; à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1927, p. 353; du 15 janvier 1935, p. 42; du 15 février 1937, p. 141 et du 15 avril 1937, p. 236.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 30 décembre 1940.*

AFFECTATION OU REPARTITION DU REPORT A NOUVEAU DECIDE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 1940.

L'assemblée décide de répartir le report à nouveau décidé par l'assemblée générale du 15 octobre 1940, soit frs. 8.571.379,86 et qui permet de distribuer un dividende de 26 frs. 7855 brut par part sociale.

Elle décide qu'après prélèvement de l'impôt, ce dividende sera mis en paiement par 22 fr. 20 net, à partir du 31 décembre 1940, par les soins de la Banque de la Société Générale de Belgique ou de ses agences, contre remise du coupon n° 5 pour les parts sociales au porteur et par les soins de la société pour les parts sociales nominatives.

Bruxelles, le 7 janvier 1941.

Pour extrait certifié conforme,

Un Administrateur,

(s.) F. CATTIER.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière du Congo septentrional

« Sominor »

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Buta (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, rue Royale, 93.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 66881.

Constituée par acte passé par-devant M^e Henry Delloye, notaire à Schaerbeek, le 21 novembre 1933 (annexes au Moniteur Belge, acte n° 14899, des 11-12 décembre 1933, et annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934); autorisée par arrêté royal du 31 janvier 1934 (Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 3, du 15 mars 1934); statuts modifiés par acte passé par-devant le dit notaire, à Bruxelles, le 31 décembre 1936 (annexes au Moniteur Belge, acte n° 636 du 21 janvier 1937, et annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1937); statuts modifiés par acte passé par-devant le dit notaire, à Bruxelles, le 31 janvier 1939 (annexes au Moniteur Belge, acte n° 4292 du 8 avril 1939, et annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1939); autorisée par arrêté royal du 14 mars 1939 (Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 4, du 15 avril 1939).

REELECTION D'UN ADMINISTRATEUR.

Assemblée générale ordinaire du 3 décembre 1940.

Extrait du procès-verbal.

2^e L'assemblée, à l'unanimité, prenant acte des raisons exposées dans le rapport du conseil d'administration, et reconnaissant l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le conseil d'administration d'établir et de lui soumettre les bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 1940, autorise le conseil d'administration de réunir à nouveau l'assemblée, dès que ces divers documents auront pu être établis.

3º Le mandat d'administrateur de M. Emile Vinstock prenant fin à l'issue de cette assemblée, est renouvelable pour un terme de six ans; M. Vinstock se représentant aux suffrages de l'assemblée, est réélu administrateur à l'unanimité.

Bruxelles, le 3 décembre 1940.

Pour extrait conforme :

SOCIETE MINIERE DU CONGO SEPTENTRIONAL, « SOMINOR ».

Le Président,

(s.) W. DELLOYE.

Enregistré à Bruxelles (A.A. et A.S.S.P.), le 16 décembre 1940, volume 840, folio 34, case 15. Un rôle sans renvoi. Reçu 20 francs. Le receveur.

(Déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles, le 16 décembre 1940.)

Compagnie Jules Van Lancker

Anciennement « Plantations Jules Van Lancker ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : N' Kolo - Km. 194 (Congo Belge).

Siège administratif : n° 27, rue du Berger, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 45.756.

Autorisée par arrêté royal, en date du 19 novembre 1927.

Constituée le 10 octobre 1927, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 5-6 décembre 1927, acte n° 14.273, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 décembre 1927.

Modifications aux statuts, le 15 avril 1930, parues aux annexes du Moniteur Belge du 15 mai 1930, acte n° 7954, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1930, et autorisées par arrêté royal, en date du 21 mai 1930.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

I. — *Immobilisé :*

Frais de Constitution et de			
Premier Etablissement	303.355,02		
Amortissements antérieurs	303.354,02	Fr.	1,—
Palmeraies, Cultures, Con-			
cessions et Propriétés			
Agricoles	Fr. 10.326.608,56		
Amortis. antér. 2.730.246,32			
Amort. ex. 1939 1.135.926,99			
	3.866.173,31		
		Fr.	6.460.435,25
Immeubles et Usines en			
Afrique	Fr. 9.589.807,27		
Amortis. ant	4.328.525,64		
Amort. ex. 1939 958.980,73			
	5.287.506,37		
		Fr.	4.302.300,90
Mobilier et Matériel			
Général en			
Afrique	2.622.199,81		
Nouvelles			
immobili-			
sations en			
1939 76.780,—			
Réajuste-			
ment des			
valeurs			
et vente			
en			
1939 5.800,—			
	70.980,—		
		2.693.179,81	
Amort. antér.	2.255.297,36		
Amort. ex. 1939 403.976,95			
	2.659.274,31		
		Fr.	33.905,50
Matériel roulant			
et de naviga-			
tion	1.252.344,67		
Réajustement va-			
leurs et ventes			
en 1939 25.000,—			
	1.227.344,67		
Amort. ant.	929.064,75		
Amort. ex. 1939 184.101,67			
	1.113.166,42		
		Fr.	114.178,25
Mobilier d'Europe	Fr. 61.612,60		

Amortis. antérieurs	Fr. 61.611,60			
		Fr.	1,—	
				Fr. 10.910.821,90

II. — *Disponible* :

Banques	Fr. 496.602,81		
Caisses, chèques-postaux et espèces en routes	Fr. 722.785,63		
		Fr.	1.219.388,44

III. — *Réalisable* :

Garanties et cautionnements déposés	Fr. 6.465,—		
Portefeuille titres	Fr. 661.251,—		
Débiteurs divers	Fr. 7.350.941,08		
Marchandises en Afrique, en Europe et en route	Fr. 15.203.178,76		
Produits en Afrique, en Europe et en route	Fr. 3.707.096,12		
Bétail (4.044 têtes à cornes) 555.884,36			
Amortissement exercice 1939 66.706,11		Fr. 489.178,25	
			Fr. 27.418.110,21

IV. — *Divers* :

Dépenses anticipatives pour 1940	Fr. 27.847,71
--	---------------

V. — *Comptes d'ordre* :

Effets escomptés non-échus 337.774,85			
Recouvrements en cours 77.305,38			
Garanties statutaires pour mémoire.			
Engagements et contrats divers en cours pour mémoire.		Fr. 415.080,23	
			Fr. 39.991.248,49

PASSIF.

I. — *Dettes de la Société envers elle-même* :

Capital	Fr. 25.000.000,—		
représenté par :			
18.000 actions de capital de 500,— Fr.			
3.200 actions de capital de 5.000,— Fr.			
18.000 actions de dividende sans désignation de valeur.			
Réserve statutaire	Fr. 236.135,15		
		Fr. 25.236.135,15	

II. — *Dettes de la Société envers les tiers* :

Créditeurs divers	Fr. 11.493.861,87
Comptes créditeurs à long terme	Fr. 276.206,77

— 59 —

Effets à payer	Fr.	1.487.692,59
Dividendes non réclamés	Fr.	40.757,24
		—————
		Fr. 13.298.518,47

III. — *Divers* :

Comptes divers à régler	Fr.	327.407,86
-----------------------------------	-----	------------

IV. — *Comptes d'ordre* :

Effets escomptés non échus	Fr.	337.774,85
Bénéficiaires des recouvrements en cours .	Fr.	77.305,38
Titulaires des garanties statutaires . . .		pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours .		pour mémoire.
		—————
		Fr. 415.080,23

V. — *Profits et Pertes* :

Solde en bénéfice de l'exercice 1939	Fr.	714.106,78
		—————
		Fr. 39.991.248,49

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT

Frais généraux	Fr.	570.956,89
Intérêts	Fr.	91.239,15
Amortissement sur :		
Palmeraies, Cultures, Concessions et propriétés agricoles	Fr.	1.135.926,99
Immeubles et Usines en Afrique . . .	Fr.	958.980,73
Mobilier et Matériel général en Afrique .	Fr.	403.976,95
Matériel roulant et de navigation . . .	Fr.	184.101,67
Bétail	Fr.	66.706,11
		—————
Solde en bénéfice net	Fr.	2.749.692,45
		—————
		Fr. 714.106,78
		—————
		Fr. 4.125.995,27

CREDIT.

Résultat d'exploitation et revenu du portefeuille	Fr.	4.125.995,27
		—————
		Fr. 4.125.995,27

Vérifié par le Collège des Commissaires, en séance du 18 décembre 1940.
Le Collège des Commissaires.

Arrêté en séance du Conseil d'Administration du 18 décembre 1940.
Le Conseil d'Administration.

REPARTITION DES BENEFICES.

a) 5 % à la réserve statutaire (s/Frs. 714.106,78)	Fr. 35.705,35
b) Bénéfice reporté à nouveau	Fr. 678.401,43
	Fr. <u>714.106,78</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 1940.

1^o) L'assemblée, à l'unanimité, adopte les Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires.

2^o) Sont approuvés, le Bilan et le Compte de « Profits et Pertes » de l'exercice social 1939, qui, après les amortissements nécessaires, font apparaître un solde bénéficiaire de Frs. 714.106,78.

3^o) L'assemblée décide à l'unanimité, de ne pas distribuer de dividende, de porter Frs. 35.705,35 à la réserve statutaire et de reporter à nouveau : Frs. 678.401,43.

4^o) L'assemblée, par un vote spécial, donne aux Administrateurs et Commissaires, décharge de leur gestion pendant l'exercice social 1939.

5^o) Messieurs Georges Geerts et Jules Van Lancker, Administrateurs, et Monsieur Théophile Allard, Commissaire, sont sortants et sont réélus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Monsieur Gaston Vandermeeren, avocat à la Cour d'Appel, n° 76, rue Bosquet, à St-Gilles-Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Monsieur Jules Van Lancker, administrateur de sociétés, à Léopoldville, Congo Belge.

Administrateurs :

Monsieur Georges Geerts, ingénieur civil des mines, Université de Bruxelles, n° 63, avenue Edm. Mesens, Etterbeek-Bruxelles.

Monsieur Léon Bureau, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo, n° 121, boulevard Guillaume Van Haelen, Forest-Bruxelles.

Monsieur Charles Delbeke, administrateur de sociétés, n° 9, rue de l'Empereur, à Anvers.

Monsieur Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, n° 284, rue Vanderkindere, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Théophile Allard, administrateur de sociétés, 37, rue Blanche, à Bruxelles.

M. Hubert du Bois d'Aische, propriétaire, 152, avenue Margrave, à Anvers.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 10 janvier 1941.

COMPAGNIE JULES VAN LANCKER.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Un Administrateur,

(s.) P. LE BOEUF.

Le Président,

(s.) G. VANDERMEEREN.

Société Cotonnière du Nepoko

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Niangara (Congo Belge).

Siège administratif : 27, rue du Trône, à Bruxelles.

Registre du Commerce n° 7552.

—

Société créée le 24 juillet 1925, acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 novembre 1925, n° 128.90; autorisée par arrêté royal du 25 août 1925, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1925; statuts modifiés le 6 juillet 1929, acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 septembre 1929 (acte n° 14554); modifications autorisées par arrêté royal du 4 septembre 1929, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1929; statuts modifiés le 30 octobre 1930, acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 19 décembre 1930 (acte n° 17279); modifications autorisées par arrêté royal du 6 décembre 1930 et publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1931; statuts modifiés le 13 février 1936, acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 4 mars 1936 (acte n° 2199) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1936; statuts modifiés le 27 avril 1937; modifications autorisées par arrêté royal du 26 mai 1937 et publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1937 et aux annexes du Moniteur Belge du 13 juin 1937 (acte n° 9649).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 1941.

A l'unanimité, l'assemblée :

1°) Prend acte de l'exposé des raisons empêchant le Conseil d'Administration de soumettre à l'assemblée le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clôturé le 31 juillet 1940 et de la convocation d'une assemblée générale dès que le Conseil sera mis en possession des éléments qui lui font actuellement défaut;

2°) Renouvelle, pour un terme de six ans, les mandats de Messieurs Alfred Moeller et Louis Orts, Administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 84, rue de la Source, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Etterbeek.

Administrateurs :

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. Adolphe De Sloovere, administrateur de sociétés, 24, rue de Naples, Bruxelles.

M. Franz Dupont, administrateur de sociétés, 15, rue de la Concorde, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, administrateur de sociétés, 74, avenue Molière, Bruxelles.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.
M. Louis Orts, administrateur de sociétés, 38, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Alfred Buysse, industriel, 534, avenue Louise, Bruxelles.
M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Bruxelles, le 16 janvier 1941.

Pour copie et extrait conformes :

Un Administrateur,
(s.) E. DUPONT.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) A. LANDEGHEM.

Plantations du Congo-Oriental

Mahagi-Ituri (Congo Belge).

Siège administratif en Belgique : Chaussée de Bruxelles, 149, Tournai.

Registre du Commerce : Tournai n° 5179.

BILAN AU 30 AVRIL 1940.

ACTIF.

Immeubles et Plantations	Fr. 1.417.315,86
Réalisable	Fr. 1.078.595,43
Disponible	Fr. 51.654,39
Profits et Pertes	Fr. 119.555,04
	Fr. <u>2.667.120,72</u>

PASSIF.

Capital	Fr. 2.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 77.953,40
Réserve extraordinaire	Fr. 150.000,—
Créditeurs	Fr. 432.519,32
Prévision fiscale	Fr. 6.648,—
	Fr. <u>2.667.120,72</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Report à nouveau	Fr.	141.357,42
Frais généraux	Fr.	187.201,86
	Fr.	<u>328.559,28</u>

CREDIT.

Intérêts	Fr.	307,44
Bénéfice brut	Fr.	208.696,80
Perte à reporter	Fr.	119.555,04
	Fr.	<u>328.559,28</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- M. Firmin Gualbert, ingénieur, chaussée de Bruxelles, 149, Tournai.
M. Fernand Delmotte, administrateur-délégué, ingénieur, boulevard Léopold, 95, Tournai.
M. Emile Haistrate, industriel, rue du Rempart, 18, Leuze.
M. Camille Jadot, pharmacien, place de Lille, 1, Tournai.
M. Edmond Carton, avocat, rue Rogier, 85, Tournai.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Maurice Delmotte, industriel, chaussée de Lille, 24, Tournai.
M. Ernest Tock, négociant, rue Albert I^{er}, Kain.

Certifié conforme :

Tournai, le 6 décembre 1940.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) F. GUALBERT.

Compagnie Belge des Fruits Coloniaux
(Cobelfruit)

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social et direction : Afrique (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 82, avenue Milcamps.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 78403.

Approuvé par arrêté royal du 18 mars 1935.

Constituée à Bruxelles, le 11 février 1935, par acte passé par devant M^{es} Jacques Richir et Alfred Vanisterbeek, tous deux notaires à Bruxelles, publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 5 avril 1935, p. 144, et aux annexes du Moniteur Belge du 17 avril 1935, sous le n° 4729.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

I. — Immobilisés :

Apports	Fr.	625.000,—		
Amortis. antér.	Fr.	157.300,—		
Amortis. de l'ex.	Fr.	62.700,—		
		220.000,—		
Frais de constitution	Fr.	31.769,20	Fr.	405.000,—
Amortis. antérieurs	Fr.	31.768,20		
			Fr.	1,—
Frais de premier établiss.	Fr.	101.946,82		
Amortis. antér.	Fr.	67.346,82		
Amortis. de l'ex.	Fr.	10.600,—		
		77.946,82		
Plantations	Fr.	24.000,—		
Matériel - Mobilier	Fr.	137.568,98	Fr.	231.033,98
Nouvelles immobilisations	Fr.	4.396,55		
			Fr.	141.965,53
Amortis. antér.	Fr.	39.568,98		
Amortis. de l'ex.	Fr.	10.396,55		
		49.965,53	Fr.	92.000,—
Matériel roulant	Fr.	139.625,95		
Nouvelles immobilisations	Fr.	37.200,—		
			Fr.	176.825,95
Amortis. antér.	Fr.	49.625,95		

Amortis. de l'ex.	27.200,—		
		76.825,95	
		Fr. 100.000,—	
			Fr. 852.034,98

II. — *Réalisable* :

Portefeuille titres	Fr. 272.580,10
Débiteurs divers	Fr. 719.072,55
	Fr. 991.652,65

III. — *Disponible* :

Caisses, Banques, Chèques-postaux	Fr. 57.141,94
---	---------------

IV. — *Divers* :

Comptes à régler	Fr. 261.341,30
----------------------------	----------------

V. — *Comptes d'ordre* :

Cautionnements statutaires	pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours	pour mémoire.

VI. — *Comptes de résultats* :

Pertes	Fr. 179.106,56
	<u>Fr. 2.341.277,43</u>

CREDIT.

I. — *Dettes de la Société envers elle-même* :

Capital	Fr. 1.250.000,—
Réserve légale	Fr. 3.339,82
	Fr. 1.253.339,82

II. — *Dettes de la Société envers des tiers* :

Dividendes à payer	Fr. 6.154,04
Créditeurs divers	Fr. 571.783,57
	Fr. 577.937,61

III. — *Divers* :

Comptes divers à régler	Fr. 510.000,—
-----------------------------------	---------------

IV. — *Comptes d'ordre* :

Déposants statutaires	pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours	pour mémoire.
	<u>Fr. 2.341.277,43</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.	
Solde	Fr. 97.474,07
Frais financiers	Fr. 14.640,35
Complément ristourne pour 1939	Fr. 8.694,15
Provision ristourne pour 1939	Fr. 300.000,—
Frais généraux	Fr. 215.127,45
Amortissements :	
s/Apports	Fr. 62.700,—
s/Frais de premier établissement . . .	Fr. 10.600,—
s/Matériel - Mobilier	Fr. 10.396,55
s/Matériel roulant	Fr. 27.200,—
	Fr. 110.896,55
	<u>Fr. 746.832,57</u>

CREDIT.

Exploitation	Fr. 567.169,47
Revenus financiers	Fr. 556,54
Solde en perte	Fr. 179.106,56
	<u>Fr. 746.832,57</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 1940.

1°) L'assemblée approuve à l'unanimité le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1940.

2°) Par suite des circonstances, le vote sur la décharge des administrateurs et commissaires est, sur la proposition de ceux-ci, reporté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

3°) L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur M. G. Mortehan, appelé provisoirement par le Conseil Général àachever le mandat du Vicomte Le Sergeant d'Hendecourt, démissionnaire.

4°) L'assemblée réélit à l'unanimité, pour un terme maximum de six ans, en qualité d'administrateurs, MM. le Major A. Cayen, M. G. Mortehan, C. Hottat, J. M. Thiltges et H. de Zurpele; et en qualité de commissaires, MM. Meily et le Baron R. d'Huart.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Henri de Zurpele, administrateur de sociétés, 82, avenue Milcamps, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

M. Constant Hottat, administrateur de sociétés, 308, avenue des Croix-du-Feu, Laeken-Bruxelles.

M. M. G. Mortehan, inspecteur d'Etat, avenue Evrard, 34, Forest-Bruxelles.

M. Jean-Marie Thiltgès, administrateur de sociétés, 535, chaussée de Waterloo, Ixelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, inspecteur de comptabilité, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek-Bruxelles.

M. le baron Robert d'Huart, administrateur de sociétés, 33, rue Vilain XIII, Bruxelles.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE BELGE DES FRUITS COLONIAUX « COBELFRUIT ».

Un Administrateur,

(s.) Jean M. THILTGÈS.

Un Administrateur,

(s.) C. HOTTAT.

BREVETS

Concessions.

Par arrêtés ministériels, il a été concédé les brevets suivants :

1°) N° 2359, le 22 avril 1940, au Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris (France), un brevet d'importation pour : « Dispositif de production d'énergie ».

2°) N° 2360, le 23 avril 1940, au Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris (France), un brevet d'importation pour : « Procédé de stabilisation d'un dispositif producteur d'énergie ».

3°) N° 2361, le 7 mai 1940, à la société American Cyanamid Company, à New-York (E.U.A.), un brevet d'invention pour : « Séparation de matières contenues dans des milieux liquides ».

Par arrêtés du Secrétaire Général ff. du Ministère des Colonies, il a été concédé les brevets suivants :

4°) N° 2362, le 31 octobre 1940, à la société Metallgesellschaft Aktiengesellschaft, 45, Bockenheimer Anlage, à Francfort s/ M. (Allemagne), un brevet d'invention pour « Dispositif d'agglutination ».

5°) N° 2363, le 5 novembre 1940, à la société dite : Werf Conrad N. V. 80, Waarderweg, à Haarlem (Pays-Bas), un brevet d'importation pour « Jiginrichting van het pulsator type ».

6°) N° 2364, le 5 novembre 1940, à la société dite : The Dorr Company Inc, 570, Lexington avenue, à New-York (E.U.A.), un brevet d'importation pour : « Scheiders voor gefractionneerde bezinking en scheidingsinrichting ».

7°) N° 2365, le 21 novembre 1940, à la société Tommy's Products, société de personnes à responsabilité limitée, 17, Sint-Erasmus straat, à Borgerhout-Anvers (Belgique), un brevet d'invention pour : « Composition alimentaire ».

Marques de fabrique ou de commerce

Dépôts

Date de dépôt	Numéros de dépôt	Nombre de marques	Nom, prénoms, profession et domicile du titulaire	Genre d'industrie ou de commerce
9-4-40	1794	1	Clouterie et Tréfilerie des Flandres, société anonyme, 106, rue de l'Eglise, à Gentbrugge-lez-Gand (Belgique).	Fils métalliques, pointes, clous, fils barbelés, torons, toiles, treillis et grillages métalliques, ressorts de lits, chaînettes et crochets, notamment pour sommiers métalliques, ligatures pour l'industrie et l'agriculture, clefs et ouvre-boîtes à conserves, soudures, feuillards, pièces forgées, crampons, rivets, boulons et tous autres articles de clouterie, pointerie, tréfilerie et boulonnnerie, sulfate de fer.
13-1-41	1795	1	Union Chimique belge, société anonyme, 61, avenue Louise, à Bruxelles (Belgique).	Produits chimiques pour usage domestique.

Société Cotonnière du Bomokandi

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : à Tély (Congo Belge).

Siège administratif à Bruxelles, 27, rue du Trône.

Registre du Commerce n° 24983,

Autorisée par arrêté royal du 20 décembre 1927, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1928; statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1929 (annexes du Moniteur Belge du 16 juillet 1929, acte

n° 11827), autorisée par arrêté royal du 4 septembre 1929, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1929; par l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1930 (annexes du Moniteur Belge du 28 mars 1930, acte n° 3734) et par l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 1931 (annexes du Moniteur Belge du 11 octobre 1931, acte n° 13771), autorisée par arrêté royal du 28 septembre 1931, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931; par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1937 (annexes du Moniteur Belge du 17 juin 1937, acte n° 9864), publié au Bulletin Administratif du Congo Belge n° 16, du 25 août 1937.

RESOLUTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1941.

A l'unanimité, l'assemblée :

1°) Prend acte de l'exposé des raisons empêchant le Conseil d'Administration de soumettre à l'assemblée le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clôturé le 31 juillet 1940 et de la convocation d'une assemblée générale dès que le Conseil sera mis en possession des éléments qui lui font actuellement défaut;

2°) Renouvelle, pour un terme de six ans, les mandats de Messieurs Désiré De Schoonen et Alfred Moeller, Administrateurs, et de Monsieur Emile Van Geem, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Jean Wittouck, industriel, Tennenhuis, Crainhem.

Administrateur-Directeur : M. Pierre Gilliaux, administrateur de sociétés, Tély (Congo Belge).

Administrateurs :

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 84, rue de la Source, Bruxelles.

M. Marcel Dupret, administrateur de sociétés, 98, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. André Gilson, administrateur de sociétés, Quartier Charlemagne, 18 B, Résidence Palace, rue de la Loi, Bruxelles.

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Etterbeek.

M. Louis Orts, administrateur de sociétés, 38, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés « La Framboisière », Linkebeek.

M. Achille Puppa, médecin, Bannia, Province d'Udine (Italie).

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Eugène Gillieaux, colon, Gilly (Congo Belge).
M. Louis Habran, 33, rue Van Ostade, Bruxelles.
M. Ugo Puppa, industriel, Bannia, Province d'Udine (Italie).
M. Emile Van Geem, docteur en droit, Léopoldville (Congo Belge).

Bruxelles, le 5 février 1941.

Pour copie et extrait conformes :

Un Administrateur,
(s.) A. GILSON.

Un Administrateur,
(s.) A. LANDEGHEM.

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo
(Cophaco)

Société Coloniale Belge à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 14, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 3278.

Acte constitutif : Annexe au Moniteur Belge du 6 mars 1927, n° 2076. Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1927. Arrêté royal du 21 mars 1927.

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 3 septembre 1927, n° 11.105-29 juin 1928, n° 9.726 - 22 septembre 1928, n° 12.746 - 24 septembre 1936, n° 13.568 - 23 août 1937, n° 12.354 et 6, 7, 8 juin 1938, n° 9.474.

Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 octobre 1927, 15 octobre 1928, 15 novembre 1928, 15 octobre 1936, 15 février 1938 et 15 juillet 1938.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Amort. antér.	1.973.199,00	
Amort. de l'ex.	581.173,35	
	<u>2.554.372,35</u>	
Matériel et mobilier	Fr. 2.178.653,14	Fr. 4.007.557,71
Amort. antér.	1.319.769,04	
Amort. de l'ex.	217.865,31	
	<u>1.537.634,85</u>	
		Fr. 641.018,79

Disponible Fr. 1.363.294,50

Caisse, banques et chèques-postaux.

Réalisable Fr. 18.928.599,66

Approvisionnements en Afrique	Fr. 10.591.335,53
Marchandises en consignation	Fr. 702.626,28
Marchandises flottantes, en instance d'embarquement et en entrepôt	Fr. 2.156.104,64
Débiteurs divers	Fr. 5.478.533,21

Comptes de régularisation :

Comptes courants débiteurs Fr. 275.431,54

Comptes d'ordre :

Titres en dépôt pour cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires	pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours	pour mémoire.

Total de l'Actif : Fr. 25.215.904,20

PASSIF.

De la Société envers elle-même Fr. 17.745.970,16

Capital	Fr. 15.100.000,—
Réserve statutaire	Fr. 345.970,16
Fonds d'assurance, de prévision et de prévoyance sociale	Fr. 600.000,—
Réserve pour investissements dans la Colonie	Fr. 1.700.000,—

Envers les tiers Fr. 5.299.992,98

Dividendes non réclamés	Fr. 10.332,50
Banquiers	Fr. 2.460.575,12

Créditeurs divers	Fr. 2.126.459,08
Consignateurs	Fr. 702.626,28

Comptes de régularisation Fr. 233.061,70

Comptes courants créditeurs.

Comptes d'ordre :

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires	pour mémoire.
Engagements et contrats divers en cours	pour mémoire.

Profits et Pertes Fr. 1.936.879,36

Solde créditeur.

Total du Passif : Fr. 25.215.904,20

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Dépenses d'exploitation, frais généraux et divers	Fr. 3.875.982,25
Amortissements	Fr. 799.038,66
Sur immeubles en Afrique	Fr. 581.173,35
Sur matériel et mobilier	Fr. 217.865,31

Solde en bénéfice	Fr. 1.936.879,36
	<hr/>
	Fr. <u>6.611.900,27</u>

CREDIT.

Solde à nouveau	Fr. 26.067,63
Bénéfice brut d'exploitation	Fr. 6.296.494,90
Intérêts, commissions et divers	Fr. 289.337,74
	<hr/>
	Fr. <u>6.611.900,27</u>

REPARTITION.

a) A la réserve statutaire, 5 % du bénéfice propre à l'exercice	Fr. 95.540,60
b) Au fonds d'assurance, de prévision et de prévoyance sociale	Fr. 200.000,00
c) Au fonds de prévision pour éventualités diverses	Fr. 1.500.000,00
d) A reporter à nouveau	Fr. 141.338,76
	<hr/>
	Fr. <u>1.936.879,36</u>

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 1940.

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1939, ainsi que la répartition ci-dessus, sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 1939, par un vote spécial et unanime.

L'assemblée ratifie la souscription de 20 parts sociales de 5.000 fr. chacune, soit 100.000 francs à la constitution de la Société Coopérative Caisse d'avances et de prêts et la prise de participation de 5 actions de 10.000 fr. chacune, soit 50.000 francs dans le capital de la Banque d'Emission à Bruxelles.

Décharge spéciale est donnée aux administrateurs pour ces opérations.

MM. Edgar Van der Straeten et Numa Droogmans, administrateurs, et M. Edgard Roge, commissaire, dont les mandats sont venus à expiration sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

L'assemblée appelle ensuite aux fonctions d'administrateur M. Gaston Heenen; vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, qui achèvera le mandat de M. Bernard de Jong van Lier, démissionnaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Arthur Bérelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles.

Vice-Présidents :

M. Eugène Pelgrims, Administrateur-Délégué de la Sté Ame Pharmacie Centrale de Belgique, 69, rue de Parme à St. Gilles-Bruxelles.

M. Georges de Bourdonville, Administrateur de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 30, avenue Jeanne à Ixelles.

Administrateur-Délégué :

M. Gilbert Périer, Docteur en droit, 573, avenue Louise à Bruxelles.

Administrateurs :

M. François Boudart, Ingénieur civil, Administrateur-Délégué de l'Union Chimique Belge, 32, avenue des Klauwaerts à Ixelles.

M. Numa Droogmans, Ingénieur civil des mines, Administrateur-Directeur de la Sté Ame Pharmacie Centrale de Belgique, 108, Avenue Montjoie à Uccle.

M. Gaston Heenen, Vice-Gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, Avenue Louise à Bruxelles.

M. Robert Kalcker, Administrateur-Directeur de la Sté Ame Pharmacie Centrale de Belgique, 7, rue de Ten Bosch à Bruxelles.

M. Gustave-Louis Lechien, Administrateur-Délégué de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga, 44, Boulevard Saint-Michel à Etterbeek.

M. Fernand Nisot, Administrateur-Délégué de la Société des Ciments du Congo, 15, rue d'Edimbourg à Ixelles.

M. Edgar Van der Straeten, Directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat à Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jacques de Saint-Hubert, Secrétaire Général de l'Union Chimique Belge, 40, avenue Arnold Delvaux à Uccle.

M. le Baron Henri de Traux de Wardin, Propriétaire, 117, rue Belliard à Bruxelles.

M. Gérard Pluys, Secrétaire de société, 10, avenue du Manoir à Uccle.

M. Edgar Roge, Sous-Directeur de la Banque Commerciale du Congo, 35, rue de la Brasserie à Ixelles.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 1940.

Le capital social est de Fr. 15.100.000,— représenté par 33.000 parts sociales, sans désignation de valeur, entièrement libérées.

Bruxelles, le 4 novembre mil neuf cent quarante.

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo

« Cophaco »

Un Administrateur,
(s.) E. VAN DER STRAETEN.

Le Président,
(s.) A. BEMELMANS.

COPHACO

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo

Société congolaise à responsabilité limitée

à Léopoldville.

Siège administratif : Bruxelles, 14, rue de Namur.

Registre du Commerce Bruxelles n° 3278

DELEGATION DE POUVOIRS

Le conseil d'administration, en sa séance du 30 septembre 1940, a conféré à M. Edgar Van der Straeten, administrateur, en application des articles 28, 29 et 31 des statuts, les pouvoirs nécessaires pour traiter toutes les opérations afférentes à la gestion journalière de la société et assurer l'exécution des décisions du conseil d'administration et du comité de direction.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DU CONSEIL

En conformité avec l'article 24 des statuts et en vue de lui conférer les pouvoirs prévus par l'article 31 des statuts, le conseil d'administration, en sa séance du 31 octobre 1940, a nommé M. Odon Gauquier, secrétaire du conseil, pendant la durée de l'absence du titulaire M. Charles Francotte.

Bruxelles, le 14 novembre 1940.

Un Administrateur,
(s.) E. VAN DER STRAETEN.

Le Président,
(s.) A. BEMELMANS.

Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo
(Société anonyme).

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 3920

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 16 décembre 1940.*

AFFECTATION DU SOLDE BENEFICIAIRE DE L'EXERCICE 1939.

Par application de l'article 5 de l'arrêté-loi du 2 février 1940, l'assemblée générale du 19 août 1940 a délégué au conseil d'administration le pouvoir de décider de l'emploi du solde bénéficiaire de l'exercice.

Après examen de la situation de la trésorerie, le conseil décide à l'unanimité d'affecter ce bénéfice s'élevant à frs. 1.897.488,16 à un fonds de réserve pour éventualités diverses.

L'assemblée générale sera appelée à se prononcer ultérieurement sur l'utilisation de ce fonds.

Bruxelles, le 23 décembre 1940.

Pour extrait certifié conforme,

Deux Administrateurs,

(s.) VAN DER STRAETEN.

(s.) PÉRIER.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie
(Société anonyme).

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles n° 3531

Constitution : Actes des 27 décembre 1886 et 9 février 1887, publiés aux annexes au Moniteur belge des 4 janvier 1887 (n° 1) et 26 février 1887 (n° 319).

Actes modificatifs : Actes des 20 avril 1887, 1^{er} mars 1909, 23 avril 1909, 29 juin 1912, publiés respectivement aux annexes au Moniteur belge des 11 mai 1887 (n° 1022), 17 mars 1909 (n° 1388), 8 mai 1909 (n° 2949), 12 juillet 1912 (n° 4.910).

Prorogation du terme de la société jusqu'au 17 décembre 1946 et nouveaux sta-

tuts arrêtés suivant acte du 18 décembre 1916 publié à l'annexe au Bulletin Officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé du 10/11 janvier 1917 (n° 63).

Actes modificatifs : 7 juin 1920, 6 août 1920, 20 décembre 1920, 16 mars 1923, 21 décembre 1925, 12 février 1929, 16 décembre 1935, et 25 octobre 1937, publiés respectivement aux annexes au Moniteur belge des 30 juin 1920 (n° 7.374), 28 août 1920 (n° 9.368), 13 janvier 1921 (n° 353), 6 avril 1923 (n° 3.345), 13 janvier 1926 (n° 422), 7 mars 1929 (n° 2.607), 8 janvier 1936 (n° 273) et 5 novembre 1937 (n° 14.986).

BILAN AU 30 JUIN 1940

(Cinquante-troisième exercice social).

ACTIF.

A. Immobilisé :

Mobilier	Fr.	1,—
--------------------	-----	-----

B. Réalisable :

Portefeuille	Fr.	171.802,756,—
Participations syndicales et diverses . . .	Fr.	239.179,30
Banques, Compte chèques-		
postaux et Caisses	Fr.	5.962.278,15
Débiteurs	Fr.	4.319.453,35
	—————	Fr. 10.281.731,50
	—————	Fr. 182.323.666,80

C. Comptes de Régularisation :

Comptes débiteurs et divers	Fr.	39.527,72
---------------------------------------	-----	-----------

D. Comptes d'Ordre :

Avals	Fr.	28.120.000,—
Cautionnements de MM. les administra-		
teurs et commissaires	p. m.	
	—————	Fr. 28.120.000,—
	—————	Fr. 210.483.195,52

PASSIF.

A. De la Société envers elle-même :

Capital :

12.000 actions privilégiées nominati-		
ves de 500 francs	Fr.	6.000.000,—
160.000 actions de capital sans dési-		
gnation de valeur	Fr.	59.000.000,—
	—————	
	Fr.	65.000.000,—

Fonds de réserve	Fr. 73.000.000,—
Fonds de réserve indisponible	Fr. 33.385.103,10
	—————
	Fr. 171.385.103,10

B. Envers les tiers, sans garanties réelles :

Versements restant à faire sur titres en portefeuille	Fr. 2.878.600,—
Dividendes non réclamés	Fr. 784.761,16
Créditeurs	Fr. 89.828,57
	—————
	Fr. 3.753.189,73

C. Comptes de Régularisation :

Comptes créditeurs et divers	Fr. 349.459,27
--	----------------

D. Comptes d'Ordre :

Avals	Fr. 28.120.000,—
Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires	p. m.
	—————
	Fr. 28.120.000,—

E. Profits et Pertes :

Bénéfice	Fr. 6.875.443,42
	—————
	Fr. 210.483.195,52

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1940

DEBIT.

Frais généraux et impositions	Fr. 1.420.164,25
Solde bénéficiaire	Fr. 6.875.443,42
	—————
	Fr. 8.295.607,67

CREDIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 536.997,18
Produit de l'exercice	Fr. 7.758.610,49
	—————
	Fr. 8.295.607,67

REPARTITION DU BENEFICE.

Solde distribuable	Fr. 6.875.443,42
5 p. c. aux actions privilégiées, soit 25 francs à 12.000 actions	Fr. 300.000,—
	—————
reste : Fr. 6.575.443,42	—————

10 p. c. au conseil d'administration et au collège des commissaires, déduction faite de fr. 791.933,18 comprenant le report antérieur et les ristournes fiscales	Fr. 578.351,02
reste : Aux actions de capital sans désignation de valeur fr. 35 à 160.000 actions	Fr. 5.997.092,40
A reporter à nouveau	Fr. 5.600.000,—
	Fr. 397.092,40

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mr. Maurice, Comte Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, 1, Square du Val de la Cambre, Ixelles, *Président*.

Mr. Gaston Périer, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

Administrateurs :

MM. Lucien Beckers, Ingénieur A. I. Lg. 24, avenue Hamoir, Uccle.

Arthur Bemelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, Avenue Louise, Bruxelles.

Alphonse Cayen, Administrateur-Délégué de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Lambert Jadot, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 15a, rue du Bourgmestre, Ixelles.

Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

George Moulaert, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo belge, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle.

André, Vicomte Simonis, Propriétaire, 2, rue du Collège, Verviers.

Adolphe Stoclet, Directeur de la Société Générale de Belgique, 281, avenue de Tervueren, Woluwe Saint-Pierre.

Robert Thys, Ingénieur A. I. Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

Firmin Van Brée, Directeur de la Société Générale de Belgique, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Georges Touchard, Avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, *Président*.

Armand de Volder, Propriétaire, Château de Doyon, à Doyon par Havellange, (Province de Namur).

Henri, Comte d'Hanins de Moerkerke, Industriel, Château de et à Houtain-le Val (Brabant).

Jean Koeckx, Secrétaire de sociétés, 65, rue des Bollandistes, Etterbeek.

Auguste Weyns, Propriétaire, 209, Boulevard Lambermont, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 1940.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1940, ainsi que la répartition du bénéfice sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs et commissaires pour leur gestion

pendant l'exercice 1939-1940, par un vote spécial, chacun des intéressés s'absentant en ce qui le concerne.

L'assemblée décide, conformément à la répartition du bénéfice, de procéder à partir du 20 novembre 1940, à la distribution du dividende de fr. 35.— net aux actions de capital, contre remise du coupon n° 20, qui sera payable à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles et à ses agences de la ville et de la province.

Le dividende de frs. 25.— net revenant aux actions privilégiées nominatives, par application de l'art. 30 des statuts, sera également payable le 20 novembre 1940.

MM. Firmin Van Brée, George Moulaert et Adolphe Stoclet, Administrateurs et MM. Georges Touchard et Henri d'Hanis de Moerkerke, Commissaires, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

L'assemblée acte de la démission de Mr. Jules Philippon de ses fonctions d'administrateur pour raison de convenance personnelle.

L'assemblée décide à l'unanimité de laisser son mandat provisoirement vacant.

L'assemblée décide également de ne pas pourvoir au remplacement de feu M. Henri Salmon et de maintenir à cinq le nombre des commissaires.

Bruxelles, le 21 novembre 1940.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) G. PÉRIER.

(s.) Maurice LIPPENS.

Compagnie Sucrière Congolaise

à responsabilité limitée, à Moerbeke-Kwilu (Congo Belge).

Autorisée par arrêté royal du 3 mai 1925.

Siège social : Moerbeke-Kwilu (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, rue Bréderode, 13.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 4584.

Acte constitutif et modifications aux statuts.

Constituée le 8 avril 1925, arrêté royal du 3 mai 1925, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925.

Statuts publiés à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925 et aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 1925 (acte n° 8367).

Statuts modifiés les 9 novembre 1926, 26 juin 1929, 10 novembre 1931 et 30 novembre 1937 (arrêtés royaux des 15 décembre 1926, 27 juillet 1929, 18 janvier 1932 et 25 février 1938).

Actes modificatifs publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 janvier 1927, 15 septembre 1929, 15 février 1932 et 15 mars 1938 et aux annexes du Moniteur Belge des 25 novembre 1926 (acte n° 12572); 17 juillet 1929 (acte n° 11882); 2 décembre 1931 (acte n° 15704), et 18 décembre 1937 (acte 16462).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

A. — *Immobilisations* :

Frais de constitution, d'étude et d'émission	Fr.	327.485,24		
Amortiss. antérieurs Fr. 325.841,94				
Amortiss. 1939 . . . Fr. 1.642,30				
	Fr.	327.484,24		
	Fr.		Fr.	1,—
Appropriation des cultures, irrigation et reboisement	Fr.	11.195.046,30		
Amortiss. antérieurs Fr. 3.845.719,16				
Amortiss. 1939 . . . Fr. 431.208,92				
	Fr.	4.276.928,08		
	Fr.		Fr.	6.918.118,22
Frais de premier établissement	Fr.	558.145,86		
Amortiss. antérieurs Fr. 546.049,12				
Amortiss. 1939 . . . Fr. 12.095,74				
	Fr.	558.144,86		
	Fr.		Fr.	1,—
Constructions, terrains et matériel :				
a) Usine Fr. 54.648.166,12				
Amort. antér. 11.990.904,36				
Amort. 1939 1.464.795,94				
	13.455.700,30			
		Fr. 41.192.465,82		
b) Immeubles, camps indigènes, constructions diverses et terrains 13.582.423,87				
Amort. antér. 6.049.899,41				
Amort. 1939 358.238,48				
	6.408.137,89			
		Fr. 7.174.285,98		
c) Matériel agricole, d'atelier, roulant et divers Fr. 8.542.431,80				
Amort. antér. 7.514.305,64				
Amort. 1939 110.728,26				
	7.625.033,90			
		Fr. 917.397,90		
d) Voies ferrées et raccordements Fr. 5.651.149,76				
Amort. antér. 1.539.773,74				
Amort. 1939 156.778,31				
	1.696.552,05			
		Fr. 3.954.597,71		
e) Outilage Fr. 498.704,29				

Amort. antér.	Fr.	498.703,29	Fr.	1,—
f) Instruments scientifiques		245.741,25		
Amort. antér.	Fr.	243.725,89		
Amort. 1939		2.014,36		
		245.740,25	Fr.	1,—
g) Mobilier	Fr.	1.278.423,92		
Amort. antér.	Fr.	1.269.662,22		
Amort. 1939		8.760,70		
		1.278.422,92	Fr.	1,—
				Fr. 53.238.750,41

B. — *Réalisable* :

Cultures	Fr.	5.185.863,11
Approvisionnements en magasin et en cours de transport	Fr.	5.113.681,36
Magasin à sucre	Fr.	10.948.685,94
Débiteurs divers	Fr.	2.457.931,68
		Fr. 23.706.162,09

C. — *Disponible* :

Banques et Chèques Postaux	Fr.	3.793.785,96
Caisse	Fr.	32.098,91
		Fr. 3.825.884,87

D. — *Compte d'ordre* :

Dépôts statutaires	pour mémoire.
	Fr. 87.688.917,59

PASSIF.

A. — *De la Société envers elle-même* :

Capital	Fr.	60.000.000,—
représenté par :		
80.000 actions privilégiées sans mention de valeur.		
120.000 actions ordinaires sans mention de valeur.		
Réserves statutaires	Fr.	658.241,97
Réserves pour éventualités diverses	Fr.	6.100.000,—
Fonds de pension en faveur du personnel d'Europe	Fr.	172.233,40

B. — *Envers les tiers* :

Créditeurs divers	Fr.	5.570.974,91
Warrants	Fr.	5.521.740,—
		Fr. 11.092.714,91

C. — *Compte d'ordre :*

Déposants statutaires pour mémoire.

D. — *Profits et Pertes :*

Bénéfice de l'exercice	Fr. 9.665.727,31
	<hr/>
	Fr. 87.688.917,59

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Dépenses d'exploitation,	
frais généraux, impôts et	
divers	Fr. 7.419.587,26
Frais d'intercampagne Fr. 1.340.778,68	<hr/>
	Fr. 8.760.365,94
Ristourne imposée par le Gouvernement	
(Ministère des Finances) au profit des	
planteurs de betteraves métropolitains	
à raison de la production de 1939 . . .	Fr. 1.861.137,—
	<hr/>
Charges financières	Fr. 10.621.502,94
Amortissement sur magasin, portant sur des rechanges hors	
de service	Fr. 673.904,24
Amortissements :	
a) sur frais de constitution, d'études et	
d'émission	Fr. 1.642,30
b) sur appropriation des cultures et irri-	
gation	Fr. 431.208,92
c) sur frais de premier établissement .	Fr. 12.095,74
d) sur usine	Fr. 1.464.795,94
e) sur immeubles, camps indigènes et	
constructions diverses	Fr. 358.238,48
f) sur matériel agricole, d'atelier, rou-	
lant et divers	Fr. 110.728,26
g) sur voies ferrées et raccordements	Fr. 156.778,31
h) sur instruments scientifiques . . .	Fr. 2.014,36
i) sur mobilier	Fr. 8.760,70
	<hr/>
Solde en bénéfice	Fr. 2.546.263,01
	Fr. 9.665.727,31
	<hr/>
	Fr. 23.520.712,34

CREDIT.

Produit de l'exercice	Fr. 23.450.550,86
Rentrées diverses	Fr. 70.161,48
	<hr/>
	Fr. 23.520.712,34

REPARTITION DES BENEFICES.

A la réserve statutaire : 5 % sur le bénéfice net de l'exercice	Fr. 483.286,40
Au fonds de pensions en faveur de notre personnel d'Europe	Fr. 327.766,60
A des amortissements supplémentaires :	
a) sur matériel et bâtiments de l'usine (générateurs, atelier des moulins, centrale intercampagne)	Fr. 5.050.242,93
b) sur irrigation (tuyautes)	Fr. 174.059,17
c) sur reboisement	Fr. 67.075,24
d) sur immeubles et camps indigènes	Fr. 1.663.296,97
	—————
Au fonds de réserve pour éventualités diverses	Fr. 1.900.000,—
	—————
	Fr. <u>9.665.727,31</u>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Comte Maurice Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo, 1, Val de la Cambre, Ixelles.

Administrateur-Délégué : Monsieur Arthur Bemelmans, ingénieur A.I.A., 397, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

Monsieur André Gilson, administrateur de sociétés, demeurant à Etterbeek, rue Abbé Cuypers, 17.

Monsieur Emile Lejeune-Vincent, propriétaire, 48, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

Monsieur Robert Lippens, ingénieur-chimiste de Zurich, 40, avenue des Arts, Bruxelles.

Monsieur Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert-Chasseur, à Uccle.

Monsieur Hugues Naus, industriel, demeurant au Caire (Egypte).

Monsieur Louis Orts, docteur en droit, 38, avenue du Vert Chasseur, à Uccle.

Monsieur Jules Philippson, banquier, 29, rue de la Loi, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Monsieur Emile Costermans, agent de change, 22, rue Maréchal, à Uccle.

Monsieur Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles.

Monsieur Maurice Simon, ingénieur, 9, rue de la Station, à Péruwelz.

Comte Baudouin van der Burch, propriétaire, Villa Meyerbeer, à Spa.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

Monsieur M. Halewyck de Heusch, directeur général au Ministère des Colonies, 22, rue Saint-Josse, à Bruxelles.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 1940.

Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes au 31 décembre 1939, de même que la répartition des bénéfices sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1939, par un vote spécial et unanime.

Dans les mêmes conditions de vote, l'assemblée ratifie les participations de Fr. 50.000,—, soit 5 actions de Fr. 10.000,— chacune au capital de la S. A. Banque d'Emission à Bruxelles et Fr. 200.000,—, soit 40 parts de Fr. 5.000,— chacune au capital de la Société Coopérative « Caisse d'Avances et de Prêts ».

Sont réélus Administrateurs : Messieurs Albert Marchal et Robert Lippens.

Il est déclaré à l'assemblée que les mandats de ces Messieurs expireront à l'assemblée générale de 1946,

Bruxelles, le 12 novembre 1940.

Un Administrateur,
(s.) A. BEMELMANS.

Un Administrateur,
(s.) E. LEJEUNE-VINCENT.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga

(Société anonyme).

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 2839.

Acte constitutif publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 décembre 1910 (n° 6.893).

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur belge des 11 février 1911 (n° 770); 9-10-11 juin 1913 (n° 4.317); 14 juin 1913 (n° 4.420bis); 24 décembre 1913 (n° 8.752); annexes au Bulletin Officiel du 9 mai 1915 (n° 1.390); annexe au Moniteur Belge du 5 janvier 1928 (n° 113) et du 28-29 mai 1934 (n° 8.054).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution	Fr.	1,—
Dépenses de recherches minières de l'exercice	Fr.	141.834,16
Amortissement	Fr.	141.833,16
	Fr.	1,—
Terrains et immeubles en Afrique	Fr.	1,—
Petit matériel et outillage	Fr.	1,—
Mobilier en Europe	Fr.	1,—
	Fr.	5,—

Disponible :

Caisse, banques et comptes chèques-postaux	Fr.	219.930,47
--	-----	------------

Réalisable :

Portefeuille et participation	Fr. 48.551.324,18
Débiteurs divers	Fr. 228.149,11
Marchandises en magasin	Fr. 178.865,56
	————— Fr. 48.958.338,85

Divers :

Cautions et garanties	Fr. 4.700,—
Dividende à recevoir de la Sermikat pour 1939	Fr. 3.712.188,83
	————— Fr. 3.716.888,83

Compte d'ordre :

Cautionnements statutaires	pour mémoire.
	Fr. <u>52.895.163,15</u>

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital représenté par :	
200.000 actions de capital de 100 francs	Fr. 20.000.000,—
18.000 tiers d'actions de dividende . . .	pour mémoire.
	————— Fr. 20.000.000,—
Réserves prime sur émission	Fr. 1.835.000,—
Réserve légale	Fr. 2.000.000,—
Réserve spéciale	Fr. 5.000.000,—
	————— Fr. 8.835.000,—

Dettes de la Société envers des tiers :

Dividendes non encaissés	Fr. 779.551,10
Créditeurs divers	Fr. 16.620.984,05
	————— Fr. 17.400.535,15

Profits et Pertes :

Bénéfice net	Fr. 6.659.628,—
------------------------	-----------------

Compte d'ordre :

Déposants de titres (cautionnements statutaires)	pour mémoire.
	Fr. <u>52.895.163,15</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Charges financières	Fr. 347.510,16
Amortissements sur :	

Dépenses de recherches	Fr.	141.833,16
Mobilier en Europe	Fr.	1.716,—
		—————
Bénéfice net	Fr.	143.549,16
	Fr.	6.659.628,—
		—————
	Fr.	<u>7.150.687,32</u>

CREDIT.

Solde reporté de 1938	Fr.	782.634,41
Revenus du portefeuille :		
Dividendes encaissés pendant l'exercice	Fr.	949.045,—
Dividende à recevoir de Sermikat pour l'exercice 1939	Fr.	3.712.188,83
		—————
Ristourne fiscale	Fr.	4.661.233,83
Divers	Fr.	1.600.001,33
	Fr.	106.817,75
		—————
	Fr.	<u>7.150.687,32</u>

REPARTITION.

Premier dividende de 5 francs brut aux 200.000 actions de capital	Fr.	1.000.000,—
Tantièmes statutaires	Fr.	120.387,—
Second dividende de 7,6582 francs brut aux 200.000 actions de capital	Fr.	1.531.645,50
Dividende de 28,3638 francs brut aux 18.000 tiers d'actions de dividende	Fr.	510.548,50
		—————
Solde à reporter	Fr.	2.162.581,—
	Fr.	3.497.047,—
	Fr.	<u>6.659.628,—</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Victor Brien, ingénieur, vice-président des Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Magnus Poulsen, ingénieur, administrateur-délégué de la Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur des Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

M. Maurice Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

M. Paul Mayer, administrateur-délégué de la société anonyme « La Belgo - Katanga », 42, avenue Brugmann, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, Bruxelles.

M. Armand Roland, ingénieur A.I.Lg., château de et à Cheratte.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMISSAIRES.

M. Camille Gréant, propriétaire, 133, rue Froissart, Bruxelles.

M. Alfred Nyst, ingénieur civil des mines, 14, avenue Em. van Becelaere, Boitsfort.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Edouard De Jonghe, directeur général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1940.

L'assemblée approuve à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1939, ainsi que la répartition des bénéfices et donne décharge aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1939, par un vote spécial, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

L'assemblée décide de procéder à partir du 4 novembre 1940, conformément à la répartition du bénéfice, à la distribution du premier dividende de 5 francs brut et du second dividende de fr. 7,6582 brut (soit fr. 10,— net) aux actions de capital, et du dividende de fr. 28,3638 brut (soit fr. 22,41 net) aux tiers d'actions de dividende, contre remise des coupons n° 29 (exercice 1939) des actions de capital et de dividende, qui seront payables à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, et à ses agences.

MM. Arthur Bemelmans et Pierre Orts, administrateurs et M. Camille Gréant, commissaire, dont les mandats viennent à expiration aujourd'hui sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

L'assemblée ratifie à l'unanimité la souscription à 30 parts de 5.000 francs chacune à la constitution du capital de la société coopérative « Caisse d'Avances et de Prêts » libérées de 5 % à la souscription et l'acceptation de la cession et du transfert au nom de la société de 3 actions de 10.000 francs chacune de la société anonyme « Banque d'Emission à Bruxelles », libérées de 20 %.

Bruxelles, le 5 novembre 1940.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) V. BRIEN.

Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo
(S. A. B.)

Siège social : 48, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles 12923.



Constitution : le 10 décembre 1888, acte 2507 du 26-27 décembre 1888. Augmentation du capital et modifications aux statuts, actes 304 du 16 février 1890 et n° 1238 du 8 mai 1892. Modifications aux statuts, acte 6161 du 9-10 novembre 1908. Refonte des statuts et prorogation du terme social jusqu'au 10 décembre 1948, actes n° 632 du 14-15 février 1919 et 850 bis du 28 février 1919. Augmentations du capital et modifications aux statuts, actes n° 11739 du 30 octobre 1926, n° 3993 du 11-12 avril 1927 et n° 6716 du 10 mai 1928. Réduction du capital et modifications aux statuts, acte n° 15026 du 6 novembre 1937.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

A. — *Immobilisé* :

Terrains, constructions, installations industrielles et plantations en Afrique.	Fr. 18.941.007,64	
Amort. ant.	2.810.470,40	
Amort. de l'ex.	704.460,77	
	3.514.931,17	
		Fr. 15.426.076,47
Matériel fluvial . . .	Fr. 3.093.589,64	
Amort. ant.	1.997.185,33	
Amort. de l'ex.	154.679,48	
	2.151.864,81	
		Fr. 941.724,83
Matériel et mobilier divers en Afrique . . .	Fr. 8.467.636,79	
Amort. ant.	1.847.099,48	
Amort. de l'ex.	602.072,49	
	2.449.171,97	
		Fr. 6.018.464,82
Matériel et mobilier en Europe	111.596,44	
Amort. ant.	95.688,04	
Amort. de l'ex.	7.954,30	
	103.642,34	
		Fr. 7.954,10
		Fr. 22.394.220,22

B. — *Réalisable et disponible* :

Marchandises de vente	Fr. 5.473.080,88
Produits africains	Fr. 4.445.730,51

Magasins d'approvisionnements, magasins divers et compte de fabrication . . .	Fr.	2.777.399,07
Débiteurs et débiteurs en comptes courants divers	Fr.	2.980.465,87
Caisse et banques	Fr.	2.500.878,75
Portefeuille titres	Fr.	2.654.780,50
		<u>Fr. 20.832.335,58</u>

C. — *Compte de régularisation :*

Comptes débiteurs	Fr.	95.665,74
-----------------------------	-----	-----------

D. — *Comptes d'ordre :*

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires.		
Dépôt à la Banque de la Société Générale de Belgique . . .		pour mémoire.
		<u>Fr. 43.322.221,54</u>

PASSIF.

A. — *De la Société envers elle-même :*

Capital :		
50.000 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale	Fr.	30.000.000,00
Réserve statutaire	Fr.	1.037.107,00
Fonds de réserve	Fr.	2.607.006,00
		<u>Fr. 33.644.113,00</u>

B. — *Envers les tiers sans garanties réelles :*

Créditeurs et créiteurs en comptes courants divers	Fr.	4.937.554,10
Dividendes non réclamés	Fr.	38.088,80
		<u>Fr. 4.975.642,90</u>

C. — *Envers les tiers avec garanties réelles :*

Crédit sur titres en nantissement	Fr.	3.434.000,00
---	-----	--------------

D. — *Compte de régularisation :*

Comptes créditeurs	Fr.	352.228,03
------------------------------	-----	------------

E. — *Comptes d'ordre :*

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires.		
Déposants à la Banque de la Société Générale de Belgique . . .		pour mémoire.

F. — *Profits et Pertes :*

Bénéfice reporté exercice 1938	Fr.	107.281,60
Bénéfice exercice 1939	Fr.	808.956,01
		<u>Fr. 916.237,61</u>
		<u>Fr. 43.322.221,54</u>

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

CREDIT.

Bénéfice reporté exercice 1938	Fr. 107.281,60
Bénéfice :	
Département commercial	Fr. 325.208,52
Département agrico-industriel	Fr. 3.066.388,86
	<hr/>
Intérêts et dividendes sur portefeuille titres	Fr. 3.391.597,38
	Fr. 193.575,22
	<hr/>
	Fr. 3.692.454,20

DEBIT.

Frais généraux d'Europe	Fr. 1.049.495,31
Charges financières	Fr. 257.554,24
	<hr/>
Amortissements en Afrique	Fr. 1.461.212,74
Amortissements en Europe	Fr. 7.954,30
	<hr/>
	Fr. 1.469.167,04
	<hr/>
Solde bénéficiaire	Fr. 2.776.216,59
	Fr. 916.237,61
	<hr/>
	Fr. 3.692.454,20

REPARTITION.

A la réserve légale : 5 % sur fr. 808.956,01 =	Fr. 40.447,80
Au compte de prévision pour éventualités diverses	Fr. 875.789,81

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Comte Maurice Lippens, Gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, Val de la Cambre, à Ixelles, *Président*.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, à Bruxelles, *Vice-Président et Président du Comité de Direction*.

M. Edgar Vander Straeten, Directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Arthur Bemelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Paul Delhayé, administrateur de sociétés, 82, rue des Confédérés, à Bruxelles, *Administrateur*.

M. Pierre Le Bœuf, Administrateur-Délégué de la Société Coloniale Anversoise, 284, rue Vanderkindere, à Uccle, *Administrateur*.

M. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert Chasseur, à Uccle, *Administrateur*.

M. Robert Thys, Vice-Président de la Compagnie des Ciments du Congo, 13, avenue des Erables, à Rhode-Ste-Genèse, *Administrateur*.

M. Joseph Vanden Boogaerde, Directeur de la Compagnie du Lomami et du Lualaba, 19, avenue des Phalènes, à Bruxelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Robert Cambier, ingénieur, A.I.A., 20, rue de Comines, à Bruxelles, *Commissaire*.

M. Armand Goffin, avocat à la Cour d'Appel, 14, avenue de la Couronne, à Ixelles, *Commissaire*.

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 octobre 1940.

A l'unanimité, cette assemblée a :

Approuvé le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que la répartition du bénéfice.

Donné décharge aux administrateurs et commissaires.

Réélu MM. Edgar Vander Straeten et Robert Thys, administrateurs, et M. Armand Goffin, commissaire.

Décidé de maintenir à deux le nombre des commissaires.

Ratifié la souscription de 10 parts de 5.000 francs chacune dans le capital de la société coopérative « Caisse d'Avances et de Prêts » et la participation de 5 actions de 10.000 francs chacune prise par la société dans la constitution de la Banque d'Emission à Bruxelles.

Bruxelles, le 17 octobre 1940.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) E. VAN DER STRAETEN.
Administrateur-délégué.

(s.) G. PÉRIER.
Vice-Président.

Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2.000.

Constituée à Bruxelles, le 29 avril 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924 et à l'annexe au Moniteur Belge du 27 juillet 1924 (n° 9.336).

Approuvée par arrêté royal du 7 juillet 1924, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo

Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926, 15 décembre 1927 et 15 octobre 1928, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 22-23 juillet 1925 (n° 9.245), 30 octobre 1926 (n° 11.743), 3 décembre 1927 (n° 14.212) et 24 août 1928 (n° 11.893).

Ces modifications ont été approuvées par arrêtés royaux des 1^{er} juillet 1925, 9 novembre 1926 et 4 septembre 1928, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926 et 15 octobre 1928.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939,

ACTIF.

Immobilisé :

Terrains et constructions	8.570.241,92	
Augmentation provenant de la réévaluation des bâti- ments industriels existant au 30 juin 1926 . Fr.	567.175,23	
	Fr. 9.137.417,15	
Amortissements au 31-12-39	8.395.167,49	Fr. 742.249,66
Machines et appareils	Fr. 11.915.947,26	
Augmentation provenant de la réévaluation du matériel existant au 30 juin 1926	454.118,56	
	Fr. 12.370.065,82	
Amortissements au 31-12-39	7.728.889,05	Fr. 4.641.176,77
Petit matériel et outillage	1.025.099,19	
Augmentation provenant de la réévaluation de l'outilla- ge existant au 30 juin 1926	29.115,94	
	Fr. 1.054.215,13	
Amortissements au 31-12-39	1.054.214,13	Fr. 1,—
Mobilier	Fr. 1.470.131,62	
Amortissements au 31-12-39	1.470.130,62	
	Fr. 1,—	Fr. 5.383.428,43

Disponible :

Caisses, banques et chèques-postaux ,	Fr. 3.708.779,35
---	------------------

Réalisable :

Approvisionnements en magasin et en cours de route	Fr. 3.351.641,16
Produits fabriqués en stock	Fr. 2.557.730,71
Débiteurs divers	Fr. 5.204.073,81
Portefeuille	Fr. 8.686.205,38
Immeubles en construction pour la vente	Fr. 1.317.268,30
	Fr. 21.116.919,36

Divers :

Valeurs engagées (entreprises en cours et participations)	Fr. 4.365.348,98
Comptes débiteurs divers	Fr. 109.351,19
	—————
	Fr. 4.474.700,17

Comptes d'ordre :

Garanties	pour mémoire.
Cautionnements statutaires	pour mémoire.
	—————
	Fr. 34.683.827,31

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital représenté par 32.500 actions de 500 francs	Fr. 16.250.000,—
Réserve statutaire	Fr. 1.625.000,—
Réserve spéciale	Fr. 4.000.000,—
Réserve : plus-value résultant de la réévaluation de l'outillage et des bâtiments industriels	Fr. 1.050.409,73
	—————
	Fr. 6.675.409,73

Dettes de la Société envers des tiers :

Versements restant à effectuer sur porte-feuille	Fr. 1.290.712,50
Dividendes non encaissés	Fr. 62.172,77
Créditeurs divers	Fr. 6.609.625,55
	—————
	Fr. 7.962.510,82

Divers :

Comptes créditeurs (provisions pour éventualités diverses) . .	Fr. 1.726.055,69
--	------------------

Profits et Pertes :

Bénéfice net	Fr. 2.069.851,07
------------------------	------------------

Comptes d'ordre :

Garants	pour mémoire.
Déposants de titres	pour mémoire.
	—————
	Fr. 34.683.827,31

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Frais généraux	Fr. 640.960,73
Charges financières	Fr. 181.525,83

Amortissements sur immobilisations	Fr.	292.918,15
Bénéfice net	Fr.	2.069.851,07
	Fr.	<u>3.185.255,78</u>

CREDIT.

Solde reporté de l'exercice 1938	Fr.	1.167.569,68
Bénéfices sur chantiers, fabrications et divers	Fr.	1.064.330,50
Revenus du portefeuille	Fr.	337.699,60
Recouvrement et ristourne fiscale	Fr.	615.656,—
	Fr.	<u>3.185.255,78</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Mr. Gaston Périer, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : Mr. Victor Brien, Ingénieur, Vice-Président de la Société des Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Administrateur-Directeur : Mr. Edgard Larielle, Ingénieur, Administrateur-Directeur des Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

Administrateurs :

MM. Lucien Beckers, Ingénieur, Administrateur de sociétés, 24, avenue Hamoir, Uccle.

Arthur Bemelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

Jules Cousin, Ingénieur, 462, avenue Molière, Ixelles.

Paul Mayer, Administrateur-Délégué de la S. A. La Belgo-Katanga, 42, avenue Brugmann, Forest.

Edgar Sengier, Ingénieur, Directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

Adolphe Stoclet, Ingénieur, Directeur de la Société Générale de Belgique, 281, avenue de Tervueren, Woluwe Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Georges Touchard, Avocat, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles,
Président.

Raoul Depas, Secrétaire de la Société Générale de Belgique, 155, rue de la Loi, Bruxelles.

Georges Raskin, Ingénieur, Représentant du conseil des Ciments du Katanga, à Lubudi (Katanga).

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 1940.

L'assemblée approuve à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1939, ainsi que la répartition des bénéfices; donne décharge aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1939 par

un vote spécial chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne, et décide de distribuer un dividende de 30 francs net aux 32.500 actions, contre remise du coupon n° 16, payable à partir du 13 septembre 1940 au siège de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc à Bruxelles et de ses agences.

Mr. Lucien Beckers, administrateur, et Mr. Raoul Depas, commissaire, dont les mandats viennent à expiration aujourd'hui sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

Bruxelles, le 17 septembre 1940.

Pour copie et extrait conformes,

Deux Administrateurs :

(s.) PÉRIER.

(s.) LARIELLE.

Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga

« SERMIKAT »

Société congolaise à responsabilité limitée

(Anciennement : Société des Mines de Fer de Kasumbalesa).

Siège social : Elisabethville (Congo belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 29.103

Constitution : 29 juillet 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo belge, du 15 septembre 1925 et à l'annexe au Moniteur belge du 11 septembre 1925 (n° 10.647). Approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1925.

Actes modificatifs : publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo belge du 15 décembre 1927, du 15 juin 1929, du 15 janvier 1931, du 15 mai 1935 et à l'annexe au Moniteur belge du 3 décembre 1927 (n° 14.211), du 22 juin 1929 (n° 10.310), du 18 décembre 1930 (n° 17.251) et du 12 mai 1935 (n° 6.973). Ces modifications ont été approuvées par Arrêtés Royaux des 8 mai 1929, 29 novembre 1930 et 16 avril 1935 publiés au Bulletin Officiel du Congo belge des 15 juin 1929, 15 janvier 1931 et 15 mai 1935.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution	Fr.	1.484,05
amortissements à fin 1936	Fr.	1.483,05
	Fr.	1,—

Concessions	Fr. 23.938.980,—
amortissement à fin 1938	8.825.592,—
amortissement de l'exercice	1.196.949,—
	—————
	Fr. 10.022.541,—
Dépenses pour recherches minières . . .	Fr. 3.272.006,04
amortissements à fin 1938	920.262,29
amortissement de l'exercice	163.600,30
	—————
	Fr. 1.083.862,59
Terrains, routes et constructions	Fr. 12.253.754,64
amortissements à fin 1938	2.946.845,49
amortissement de l'exercice	612.687,73
	—————
	Fr. 3.559.533,22
Machines et appareils	Fr. 9.433.364,59
amortissements à fin 1938	2.463.670,37
amortissements de l'exercice	664.153,35
	—————
	Fr. 3.127.823,72
Petit Matériel et Outilage	Fr. 1.331.331,79
amortissements à fin 1938	723.976,22
amortissement de l'exercice	132.282,07
	—————
	Fr. 856.258,29
Mobilier	Fr. 459.637,24
amortissements à fin 1938	270.335,23
amortissement de l'exercice	83.938,15
	—————
	Fr. 354.273,38
	—————
	Fr. 105.363,86
	—————
	Fr. 31.684.783,10

Disponible :

Caisses, banques et compte chèques-postaux	Fr. 3.333.190,78
--	------------------

Réalisable :

Débiteurs divers	Fr. 14.604.220,—
Portefeuille et participations	Fr. 654.158,99
Marchandises, minerais et métal en stock et en cours de route	Fr. 9.368.717,40
	—————
	Fr. 24.627.096,39

Divers :

Cautions et garanties	Fr. 30.000,—
Dépenses à charge de l'exercice ultérieur .	Fr. 368.610,35
Valeurs engagées (travaux en cours et participation	Fr. 2.670.085,18
	—————
	Fr. 3.068.695,53
	—————
	Fr. 62.713.765,80

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital : 80.000 actions de 500 francs	Fr. 40.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 3.543.922,34
Réserve spéciale	Fr. 8.000.000,—
	—————
	Fr. 51.543.922,34

Dettes de la Société envers des tiers :

Versements restant à effectuer sur portefeuille	Fr. 130.500,—
Créditeurs divers	Fr. 2.889.575,58
	—————
	Fr. 3.020.075,58

Divers :

Comptes créditeurs	Fr. 350.105,—
<i>Profits et Pertes</i>	Fr. 7.799.662,88
	—————
	Fr. 62.713.765,80

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Droits de sortie sur cassitérite acquittés à la Colonie	Fr. 764.938,46
Amortissements :	
sur Portefeuille	Fr. 350.105,—
sur Immobilisations	Fr. 2.853.610,60
	—————
Bénéfice net	Fr. 3.203.715,60
	Fr. 7.799.662,88
	—————
	Fr. 11.768.316,94

CREDIT.

Solde reporté de l'exercice précédent	Fr. 361.082,16
Bénéfice d'exploitation	Fr. 10.798.111,92
Revenus du Portefeuille	Fr. 99.822,90
Intérêts	Fr. 357.603,34
Ristourne fiscale	Fr. 151.696,62
	—————
	Fr. 11.768.316,94

REPARTITION.

Réserve statutaire 5 % sur 7.438.580,72	Fr. 371.929,04
Taxe mobilière à 21 %	Fr. 78.105,09
	—————
	Fr. 450.034,13

Redevances aux actions B	Fr.	1.076.000,—
Dividende de 61,55 francs brut aux 80.000 actions de 500 fr.	Fr.	4.924.000,—
Solde à reporter	Fr.	1.349.628,75
	Fr.	<u>7.799.662,88</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Mr. Victor Brien, Ingénieur, Président de la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga ,45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : Mr. Gaston Périer, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Mr. Magnus Poulsen, Ingénieur, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

MM. Nicolas Cito, Ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, Ixelles.

Gilbert Périer, Docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

Léon Raquez, Avocat à la Cour d'Appel, 149, avenue Longchamps, Uccle.

Frans Thys, Administrateur de sociétés, Maeger Scorre, Drève des Sapinières, Le Zoute-sur-Mer.

le Comte Adrien van der Burch, Administrateur de société, 40, avenue de la Cascade, Ixelles.

Edgar Van der Straeten, Directeur de la Compagnie du Katanga, 268, Chausée de Vleurgat, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Auguste Weyns, Commissaire de sociétés, 209, Boulevard Lambergmont, Bruxelles, *Président*.

Franz Janssen, Directeur honoraire de l'Office Colonial, 27, rue Auguste Danse, Uccle.

René Grisar, Ingénieur, 33, avenue du Panthéon, Koekelberg.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

Mr. Edouard De Jonghe, Directeur Général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 1940.

L'adoption du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1939, ainsi que la répartition des bénéfices sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1939 par un vote spécial, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

L'assemblée ratifie la distribution aux 80.000 actions ordinaires, d'un dividende

brut de frs. 4.924.000,— soit 61,55 frs. brut ou 48,6245 net par action et aux 40.000 actions B. la somme de 1.076.000 francs.

Par application de l'article 5, alinéa 1^{er} du décret du 19 février 1940, l'assemblée délègue à l'unanimité au conseil d'administration, le pouvoir de fixer ultérieurement la date de la mise en paiement de ce dividende.

L'assemblée décide de laisser le mandat d'administrateur de feu Mr. Firmin Lambeau, provisoirement vacant.

Mr. Victor Brien, administrateur, dont le mandat vient à expiration aujourd'hui est réélu dans ses fonctions par un vote unanime.

L'assemblée décide de maintenir à 3 le nombre des commissaires.

Bruxelles, le 17 septembre 1940.

Pour copie certifiée conforme.

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) V. BRIEN.

Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo

(A. B. C.)

Société Anonyme à Bruxelles.

20, rue de Namur.

Registre du Commerce de Bruxelles I^o 4477.

Constituée par acte passé devant M^e Auguste Scheyven, notaire à Bruxelles, le 1^{er} août 1910 et publié à l'annexe au Moniteur Belge du 20/21 août 1910, sous le n° 5.108 ainsi qu'au Bulletin Officiel du Congo belge, n° 16, de 1910.

Actes modificatifs passés devant le même notaire le 21 février 1921, devant M^e Victor Scheyven, notaire à Bruxelles, le 3 mai 1924, devant le même notaire, le 11 juillet 1927, devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 19 décembre 1933 et publié respectivement aux annexes au Moniteur belge des 17 mars 1921 (n° 2.415), du 25 mai 1924 (n° 6.923), 24 juillet 1927 (n° 9.787) et 8/9 janvier 1934 (n° 286).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

(Vingt-neuvième exercice).

ACTIF.

A. Immobilisé :

Premier établissement	100.000,—
Amortissements antérieurs	99.999,—
	—————
	Fr,
	1,—

Frais de constitution	4.373,32		
Amortissements antérieurs	4.372,32	Fr.	1,—
	—————		
Frais d'études	149.544,71		
Amortissements antérieurs	149.543,71	Fr.	1,—
	—————		
Terrains en Afrique :			
a) Terrains bâtis	3.499.708,10		
b) Terrains non bâtis	1.571.200,—		
	—————		
Constructions en Afrique	10.706.716,01	Fr.	5.070.908,10
Amortissements			
antérieurs	1.819.689,—		
Amortissements			
de l'exercice	214.134,30		
	—————		
	2.033.823,30	Fr.	8.672.892,71
Matériel et mobilier en Europe	74.836,71		
Amortissements antérieurs	74.835,71	Fr.	1,—
	—————		
Matériel et mobilier en			
Afrique	3.750.218,68		
Amortissements			
antérieurs	2.657.767,67		
Amortissements			
de l'exercice	470.749,01		
	—————		
	3.128.516,68	Fr.	621.702,—
	—————		
		Fr.	14.365.506,81

B. Réalisable :

Banques et caisses	Fr.	151.558,14
Débiteurs	Fr.	16.113,36
Portefeuille	Fr.	415.500,—
	—————	
	Fr.	583.171,50

C. Comptes d'ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires, Dépôts
à la Banque de la Société Générale de Belgique pour mémoire.

Total de l'Actif . Fr. 14.948.678,31

PASSIF.

A. De la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 14.000.000,—
Fonds de réserve	1.383.960,76
Prélèvement pour amortissements	569.870,03
	—————
	Fr. 814.090,73
	—————
	Fr. 14.814.090,73

B. Envers des Tiers sans garanties réelles :

Créditeurs	Fr.	82.237,39
Coupons restant à payer	Fr.	6.519,19
	Fr.	<u>88.756,58</u>

C. Divers :

Comptes créditeurs	Fr.	45.831,—
------------------------------	-----	----------

D. Comptes d'ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires. Déposants à la Banque de la Société Générale de Belgique . . . pour mémoire.

Total du Passif . Fr. 14.948.678,31

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEBIT.

Frais généraux d'administration	Fr.	81.440,45
Frais de gestion	Fr.	85.652,85
Amortissements :		
a) sur « Constructions en Afrique » .	Fr.	214.134,30
b) sur « Matériel et mobilier en Afrique » .	Fr.	470.749,01
	Fr.	<u>684.883,31</u>
Total du débit .	Fr.	<u>851.976,61</u>

CREDIT.

Recettes brutes	Fr.	282.106,58
Prélèvements sur fonds de réserve pour amortissements .	Fr.	569.870,03
Total du crédit .	Fr.	<u>851.976,61</u>

REPARTITION : Néant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle, *Président*.

Auguste Gerard, Docteur en droit, 6, avenue de la Jonction, Saint-Gilles lez-Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

André De Cock, Industriel, « Les Lauriers » Meirebeke.

Paul Dreyfus de Gunsburg, des « Fils Dreyfus et C° », 16, Aeschenvorstadt Bâle (Suisse).

Léon Lippens, Docteur en droit, « Den Hil », avenue du Bois, Le Zoute.

Pierre Orts, Docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles.

Robert Thys, Ingénieur A. I. M., A. I. L.g ,3,3 avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

MM. Georges Touchard, Avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Armand Goffin, Avocat à la Cour d'Appel, 14, avenue de la Couronne, Ixelles.

Gaston Lelièvre, chef-comptable, 119, avenue Molière, Forest.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 septembre 1940.

A l'unanimité, cette assemblée a :

Approuvé le bilan et le compte de profits et pertes.

Donné décharge aux administrateurs et commissaires.

Réélu M. Léon Lippens, administrateur.

Bruxelles, le 30 septembre 1940.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) A. MARCHAL.

(s.) A. DE COCK.

Société des Bois et Produits du Mayumbe « Boproma »

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Lukula M'Bavu (Congo Belge).

Siège administratif : 7 et 9, rue du Lombard, Bruxelles.

Registre du Commerce Bruxelles n° 6038.

Constituée à Bruxelles, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 21 janvier 1926, n° 787 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1926. Constitution et statuts approuvés par arrêté royal du 11 janvier 1926.

Augmentation de capital et modifications aux statuts publiées aux annexes du Moniteur Belge du 24 mai 1929, n° 8408, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1929, approuvées par arrêté royal du 8 mai 1929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 1940.

Sur le 1^{er} objet. — M. le Président fait donner lecture par le secrétaire des rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires, exposant que le conseil n'a pu établir le bilan par suite de l'interruption des communications avec notre colonie. Les dernières pièces comptables reçues sont celles du mois de mars 1940.

L'assemblée prend acte de ces communications.

Sur le 2^e objet, à l'unanimité, l'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration à l'effet de convoquer une assemblée générale extraordinaire, dès qu'il sera en mesure d'établir le bilan au 31 décembre 1940.

Sur le 3^e objet, à l'unanimité, l'assemblée réélit M. Zéphir Paris et M. Daniel Lerat dans leurs fonctions respectives d'administrateurs et de commissaire.

A l'unanimité également, M. Henri Sauvage, avocat, à Hornu, est nommé commissaire, en remplacement de M. Jacques Cornil, et pourachever le mandat de celui-ci.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Paris, Zéphir, industriel, 32, rue de l'Arbre Bénit, à Ixelles.

M. Lambrete, Alfred, médecin, 70, avenue Chazal, à Schaerbeek.

M. Lefèvre, Eugène, industriel, 16, rue des Ateliers, à Gilly.

M. Piret Louis, ingénieur A.I.Lv., 135, rue Pairelle, à Thy-le-Château.

M. Lejeune, Joseph, administrateur de sociétés, 98, rue de la Loi, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Sauvage, Henri, avocat, 228, route de Mons, à Hornu.

M. Lerat, Daniel, industriel, 44, rue du Village, à Villers-la-Tour.

M. Van Der Kerken, Georges, avocat, 14, rue Vilain XIV, à Ixelles.

Pour copie conforme,

Bruxelles, le 18 avril 1941.

*Le Président du Conseil,
(s.) Z. PARIS.*

Société Minière de Bafwaboli (Somiba).
Société congolaise à responsabilité limitée.

à Stanleyville (Congo Belge).

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).
Siège Administratif : Bruxelles, 93, rue Royale.
Registre du Commerce de Bruxelles n° 55070.

Constituée le 20 octobre 1931, par acte passé devant M^e Coenen-Jacquery, notaire à Bruxelles, approuvée par arrêté royal du 23 décembre 1931 (Moniteur Belge, annexe des 9-10 novembre 1931, n° 15083); statuts modifiés les 21 juin 1932 (Moniteur Belge, annexe du 13 juillet 1932, n° 10513); 20 décembre 1932 (Moniteur Belge, annexe du 11 janvier 1933, n° 215); 21 février 1934 (Moniteur Belge, annexe du 14 mars 1934, n° 2268); 16 septembre 1938 (Moniteur Belge, annexe du 11 janvier 1939, n° 323) et 10 avril 1940 (Moniteur Belge, annexe du 12 mars 1941, n° 2387). Les statuts ont été publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1932, et les modifications dans le Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1934, 15 décembre 1938 et 15 décembre 1940.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mars 1941.

DELIBERATIONS.

- 1) L'Assemblée constate l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Conseil d'Administration d'établir et de lui soumettre le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 octobre 1940.
- 2) L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le Conseil d'Administration de réunir à nouveau l'Assemblée dès que le Bilan et le Compte de Profits et Pertes auront pu être établis.
- 3) Le mandat d'Administrateur de M. Georges Rouma prenant fin à l'issue de cette Assemblée, est renouvelable pour un terme de six ans. M. G. Rouma se représentant aux suffrages de l'Assemblée est réélu Administrateur à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-Administrateur-Délégué : M. Hippolyte de Mathelin de Papigny, Ingénieur Civil des Mines A.I.Lg., demeurant à Lincé-Sprimont.

Administrateur-Délégué : M. Etienne Asselberghs, Géologue, demeurant à Louvain, Avenue des Alliés, 121.

Administrateurs :

M. René d'Andrimont, professeur honoraire à l'Université Coloniale, demeurant à Bruxelles, 8, rue Joseph Dupont.

M. Gaston Haussler, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Rosa Bonheur, 14.

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 33, Boulevard Général Wahis.

M. Georges Rouma, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 8, Avenue de la Brabançonne.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Lieutenant-Général Léon Bureau, vice-gouverneur honoraire du Congo, demeurant à Bruxelles, 121, Boulevard Guillaume Van Haelen.

M. le Chevalier Marcel de Schaetzen, demeurant à Bruxelles, rue Royale, 87.

M. Charles Duchesne, vice-gouverneur-général honoraire du Congo, demeurant à Bruxelles, 139, rue Edith Cavell.

Délégué du Gouvernement : M. Joseph Geerinckx, directeur au Ministère des Colonies, demeurant à Bruxelles, 19, rue Forestière.

Délégué de la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs : M. Paul Orban, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, 83, rue du Commerce.

Bruxelles, le 24 mars 1941.

Pour copie certifiée conforme :

Société Minière de Bafwaboli (Somiba)

L'Administrateur-Délégué,
(s.) E. ASSELBERGHS.

**Les Mines d'Or de Kindu « Kinor ».
Société congolaise par actions à responsabilité limitée.**

Registre du Commerce de Bruxelles n° 63.759.

Siège social : Kindu (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 29 mars 1933.

Autorisée par Arrêté Royal du 8 mai 1933.

Statuts modifiés par acte passé devant le même notaire le 30 mars 1938, modifications approuvées par Arrêté Royal du 11 juin 1938.

(Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1933 et du 15 juillet 1938; annexes au Moniteur Belge du 2 juin 1933 et du 4/5 juillet 1938).

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
du vingt-six mars mil neuf cent quarante et un.*

...
« L'assemblée approuve la déclaration du Conseil exposant que les éléments nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes pour le huitième exercice social ne se trouvent pas actuellement, par suite

» de circonstances de force majeure, en la possession du Conseil, et décide qu'il sera sursis à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes et qu'une nouvelle assemblée sera convoquée à une date à fixer par le Conseil lorsque ces bilan et compte de profits et pertes auront pu être dressés.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

» L'assemblée réélit Messieurs Willy Delloye et Hector de Rauw en qualité d'administrateurs et Monsieur Jacques d'Andrimont en qualité de commissaire. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1947.

» L'assemblée nomme en qualité de commissaire Monsieur Joseph Goffin, expert-comptable, pourachever le terme du mandat de Monsieur Adolphe Oppenheim lequel s'est démis de ses fonctions pour motif de convenance personnelle. Le mandat de Monsieur Joseph Goffin prendra fin immédiatement après l'asssemblée générale annuelle de 1945.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

...

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Etienne Asselberghs, géologue, demeurant à Louvain, 121, Avenue des Alliés, *Administrateur*.

Alphonse Cayen, officier retraité, demeurant à Bruxelles, 3, Avenue Palmerston, *Président du Conseil d'Administration*.

Willy Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 50, Avenue Maurice, *Administrateur*.

Hippolyte de Mathelin de Papigny, Ingénieur Civil des Mines, demeurant au Château de Lincé à Lincé-Sprimont, *Administrateur*.

Hector de Rauw, Ingénieur Civil des Mines, Géologue, demeurant à Eghezée, *Administrateur*.

Baron Empain, propriétaire, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Congrès, *Administrateur*.

Léopold Hoogvelst, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 29, Avenue de Tervueren, *Administrateur*.

Marcel Jacques, Administrateur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 33, Boulevard Général Wahis, *Administrateur*.

Maurice Lefranc, Ingénieur, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 13, rue du Bourgmestre, *Administrateur*.

Georges Lescornez, Propriétaire, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 342, Boulevard Lamberton, *Administrateur-délégué*.

Georges Rouma, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 8, Avenue de la Brabançonne, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMISSAIRES

MM. Joseph Clesse, Directeur de Sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, rue Geefs, 38.

Jacques d'Andrimont, Ingénieur, demeurant à Bruxelles, 66, rue Hôtel des Monnaies.

Bruxelles, le 3 avril mil neuf cent quarante et un.

Pour copie certifiée conforme :

L'Administrateur-Délégué, *Le Président du Conseil d'Administration*,
(s.) G. LESCORNEZ. (s.) A. CAYEN.

**Les Mines d'Etain de Kindu « Kinéatin »
Société congolaise par actions à responsabilité limitée**

Registre du Commerce de Bruxelles n° 65.750

Siège social : Kindu (Congo Belge)
Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale.

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 25 juillet 1933.

Autorisée par Arrêté Royal du 12 septembre 1933,

Statuts modifiés par actes passés devant le même notaire le 16 mars 1937 et le 30 mars 1938, modifications approuvées par Arrêtés Royaux du 5 mai 1937 et du 11 juin 1938 (annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1933, du 15 mai 1937 et du 15 juillet 1938; annexes au Moniteur Belge du 23 septembre 1933, du 10-11 mai 1937 et du 4-5 juillet 1938),

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
du vingt-six mars mil neuf cent quarante et un.*

...
« L'assemblée approuve la déclaration du Conseil d'administration exposant
» que les éléments nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de profits
» et pertes pour le huitième exercice social ne se trouvent pas actuellement,
» par suite de circonstances de force majeure, en la possession du Conseil et
» décide qu'il sera sursis à l'établissement du bilan et du compte de profits et
» pertes et qu'une nouvelle assemblée sera convoquée à une date à fixer par le
» Conseil lorsque ces bilan et compte de profits et pertes auront pu être dressés.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

» L'assemblée réélit Messieurs Henri Barzin et Louis Frère en qualité d'administrateurs et Monsieur Herman Van Halteren en qualité de commissaire; leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1947.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

...
...
...

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Etienne Asselberghs, géologue, demeurant à Louvain, 121, Avenue des Alliés,
Administrateur.

Henri Barzin, Ingénieur, demeurant à Auderghem-Bruxelles, 9, Drève
du Prieuré, *Administrateur.*

Alphonse Cayen, Officier retraité, demeurant à Bruxelles, 3, Avenue Palmerston, *Président du Conseil d'Administration.*

Emmanuel de Beer de Laer, Docteur en droit, demeurant à Bruxelles, 4,
rue Jules Lejeune, *Administrateur*,

Willy Delloye, Administrateur de Sociétés, demeurant à Ixelles-Bruxelles,
50, Avenue Maurice, *Administrateur*.

Hippolyte de Mathelin de Papigny, Ingénieur Civil des Mines, demeurant
au Château de Lincé à Lincé-Sprimont, *Administrateur*.

Hector de Rauw, Ingénieur Civil des Mines, Géologue, demeurant à
Eghezée, *Administrateur*.

Baron Empain, propriétaire, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Congrès,
Administrateur.

Louis Frère, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 154, Avenue
de Tervueren, *Administrateur*.

Marcel Jacques, Administrateur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles,
33, Boulevard Général Wahis, *Administrateur*.

Maurice Lefranc, Ingénieur, demeurant à Ixelles-Bruxelles, 13, rue du Bourgmestre,
Administrateur.

Georges Lescornez, Propriétaire, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles, 342,
Boulevard Lambergmont, *Administrateur-délégué*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

MM. Joseph Clesse, Directeur de sociétés, demeurant à Schaerbeek-Bruxelles,
38, rue Geefs.

Jacques d'Andrimont, Ingénieur, demeurant à Bruxelles, 66, rue Hôtel des
Monnaies.

Herman Van Halteren, Avocat honoraire, demeurant à Uccle-Bruxelles,
36, Avenue Montjoie.

Bruxelles, le 3 avril mil neuf cent quarante et un.

Pour copie certifiée conforme :

Les Mines d'Etain de Kindu
« Kinéatin »

L'Administrateur-Délégué.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. LESCORNEZ.

(s.) A. CAYEN.

ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 JUILLET 1941)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Société Cotonnière du Tanganika

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : à Kongolo (Congo Belge)

Siège Administratif : à Bruxelles, 27, rue du Trône

Registre du Commerce : N° 68059

Autorisée par arrêté royal du 31 janvier 1934; statuts publiés dans les annexes au Moniteur Belge du 21 février 1934 (acte N° 1557) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1936 (annexes au Moniteur Belge du 12 août 1936, acte N° 12603); autorisés par arrêté royal du 28 juillet 1936, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1936.

RESOLUTIONS.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 1941.

L'Assemblée, à l'unanimité :

- 1^o — Prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts.
- 2^o — Approuve la convocation d'une nouvelle assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1940.
- 3^o — Renouvelle, pour un terme de six ans, le mandat de Monsieur le Comte Georges d'Ursel, Administrateur, et celui de Monsieur Emile Coulon, Commissaire.
- 4^o — Ratifie la souscription à une part supplémentaire de 5.000 francs de la « Caisse d'Avances et de Prêts » Société Coopérative.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castio, Bruxelles.

Administrateurs :

- M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, Avenue Defré, Uccle.
M. le Comte Georges d'Ursel, administrateur de sociétés, 70, rue Middelbourg, Boitsfort.
M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles.
M. Alfred Moeller, Administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.
M. Marcel Muuls, docteur en droit, 71, rue Belliard, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- M. Emile Coulon, directeur de société coloniale, 119, avenue du Diamant, Schaerbeek.
M. Maurice Grietens, chef comptable, 42, avenue Jules Malou, Etterbeek.
M. Fernand Sellier, ingénieur, 15, avenue du Derby, Ixelles.
M. Jacques van der Plancke, industriel, 222, avenue Molière, Ixelles.

Bruxelles, le 5 juin 1941.

Pour copie et extrait conformes.

Société Cotonnière du Tanganyka

Le Président,

(s.) A. LANDEGHEM.

Plantations de Thé au Kivu « Theki »

Société congolaise à responsabilité limitée

Siège social : Kakondo (Kivu — Congo belge)

Siège administratif : 148, rue Royale, Bruxelles

Statuts approuvés par arrêté royal du 16 février 1937; publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo belge, numéro du 15 mars 1937; et aux annexes du Moniteur belge du 8-9 mars 1937, n° 2113.

Statuts modifiés par actes passés devant M^e Paul Ectors, notaire à Bruxelles, — le 4 février 1938; approuvé par arrêté royal du 17 mars 1938; publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo belge, numéro du 15 avril 1938; et aux annexes du Moniteur belge du 9 avril 1938, n° 4321.

— le 26 juillet 1939; approuvé par arrêté royal du 14 septembre 1939; publié aux annexes du Bulletin officiel du Congo belge, numéro du 15 octobre 1939; et aux annexes du Moniteur belge du 29 septembre 1939, n° 13.108.

RESOLUTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1941.

M. le Président, au nom du Conseil d'administration, expose que, par suite de l'interruption de la liaison postale avec la Colonie, les documents comptables des mois d'avril à décembre 1940, de même que les inventaires de fin d'exercice, ne sont pas parvenus au siège administratif; que, de ce fait, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de dresser un inventaire complet des valeurs mobilières et immobilières et des dettes actives et passives de la société, accompagné d'un relevé de ses engagements ou d'évaluer l'actif et le passif de la société, et de procéder aux amortissements qu'il pourrait juger nécessaires ou utiles, ainsi que

le prescrit l'article 35 des statuts; que, dans ces conditions, le conseil d'administration n'a pu établir ni le bilan, ni le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

En conséquence de ce qui précède, M. le Président prie l'assemblée de donner pouvoirs au conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible de clôturer les écritures de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1940.

L'assemblée, sans discussion, prend acte de cette déclaration et, à l'unanimité, donne pouvoirs au conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940. Elle donne aux administrateurs et commissaires décharge de leur gestion.

Bruxelles, le 6 juin 1941.

Pour copie conforme

Le Président,
(s.) Emile LEJEUNE-VINCENT.

Compagnie Immobilière du Congo

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : Bruxelles, 13, rue de Bréderode

Registre du Commerce de Bruxelles n° 4451.

Constituée par acte publié au Moniteur belge du 22 avril 1928 (acte n° 5114) et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928.

Approuvée par arrêté royal du 29 mai 1928.

1^o) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 juin 1941.*

A l'unanimité, l'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 et pour le collège des commissaires de procéder aux vérifications que comporte sa mission. Elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1940 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

A l'unanimité, l'assemblée réélit MM. Robert Cambier et Robert Thys comme administrateurs et le Baron Charles de T'Serclaes de Wommersom comme commissaire, jusqu'à l'assemblée générale de 1947.

2^o) CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert Marchal, Conseiller à la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert Chasseur, Uccle, *président du Conseil*;

Gaston Périer, Président de la Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo, 579, avenue Louise, Bruxelles, *vice-président du Conseil*;

Georges Gaillard, Ingénieur, 18, avenue Emile De Mot, Bruxelles, *administrateur-délégué*;

Jules Baillieux, Directeur du Crédit Foncier d'Extrême Orient, 122, rue Franklin, Bruxelles;

Walter Bridoux, Officier retraité, 44, avenue de l'Arbalète, Boitsfort;

Robert Cambier, Ingénieur civil, 20, rue de Comines, Bruxelles;

Fernand Dellicour, Professeur d'Université, 211, avenue Molière, Forest;

Egide Devroey, Ingénieur, 62, avenue du Castel, Woluwe Saint-Lambert;

Fernand Nisot, Administrateur-délégué de la Société des Ciments du Congo, 14, rue d'Edimbourg, Ixelles;

Robert Thys, Ingénieur, 33, avenue des Erables, Rhode Saint-Genèse.

3^o) COLLEGE DES COMMISSAIRES

MM. Henry Desmet, expert-comptable, 24, avenue Clémentine, Forest;

le Baron Charles de T'Serclaes de Wommersom, administrateur de sociétés, 136, rue de la Pompe, Paris, France;

Ferdinand Verbeek, propriétaire, 115, boulevard Saint-Michel, Etterbeek.

Bruxelles, le 5 juin 1941.

Certifié conforme,

Le Président,
(s.) A. MARCHAL.

Société Minière de Muhinga et de Kigali « Somuki »

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kigali (Ruanda)

Siège administratif : 32, avenue Rubens, à Anvers.

Registre du commerce d'Anvers N° 28977

NOMINATIONS ET POUVOIRS

Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 23 mai 1941

Le Conseil d'Administration appelle aux fonctions de Secrétaire Général, Chef du Personnel, M. Franz Parent, domicilié à Anvers, 26, rue Ballaer et à celles de Fondés de Pouvoirs MM. Grégoire Hellemans, domicilié à Edegem, 81, avenue du Printemps et Raoul Hildebert, domicilié à Anvers, 9, Petit Marché.

Il fixe comme suit les signatures sociales :

Conformément à l'article 23 des statuts sociaux, les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement la société pour tous actes généralement quelconques.

Toutefois, en ce qui concerne les actes de gestion journalière et ceux relatifs à l'expédition des affaires courantes de la société, ils pourront être signés par l'une des personnes désignées ci-après, signant conjointement soit avec M. le Comte Maximilien de Renesse Breidbach, président du Conseil d'Administration, propriétaire, château de et à Jabbeke-lez-Bruges, soit avec M. Nicolas Decker, Administrateur-délégué, administrateur de sociétés, 64, avenue Victor Jacobs, à Berchem-lez-Anvers.

1. M. Franz Parent, Secrétaire Général, Chef du Personnel, 26, rue Ballaer à Anvers.
2. M. Raymond Geelen, Fondé de Pouvoirs, 55, avenue Prince Léopold, à Mortsel.
3. M. Grégoire Hellemans, Fondé de Pouvoirs, 81, avenue du Printemps à Edegem.
4. M. Raoul Hildebert, Fondé de Pouvoirs, 9, Petit Marché à Anvers.

Les actes de gestion journalière comprennent les pouvoirs les plus étendus et notamment :

Signer toutes correspondances et tous engagements ressortissant du domaine du service journalier; émettre et signer tous chèques, mandats ou virements postaux; émettre, signer, accepter, négocier, endosser ou acquitter tous chèques, traites, lettres de change et toutes dispositions sur l'avoir de la société en banque; payer ou faire payer tous fournisseurs ou créateurs de la société; ordonner tous virements; accepter tous paiements et signer tous reçus et quittances; faire tous achats et ventes de marchandises, matériel ou produits et conclure tous marchés pour compte de la société; donner décharge pour tous envois postaux ou par chemin de fer ou autres moyens, recommandés ou assurés; faire tous achats ou ventes de devises étrangères, nécessités par les besoins commerciaux de la société; engager tous frais et dépenses indispensables à la bonne marche des affaires; intenter toute action judiciaire ou autre et agir devant les cours et tribunaux, tant en demandant qu'en défendant; régler tous différends; transiger et compromettre, passer et signer aux effets ci-dessus tous actes publics et privés; consentir toutes substitutions de pouvoirs, totales ou partielles, les révoquer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la marche régulière des opérations de la société.

Les présents pouvoirs annulent tous les pouvoirs publiés jusqu'à ce jour aux annexes au Moniteur Belge, de même que ceux publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 août 1934 et 15 février 1935, pages 523 et 72 respectivement.

Les pouvoirs conférés au personnel d'Afrique restent toutefois maintenus.

Anvers, le 23 mai 1941.

Pour Extrait certifié conforme :

SOMUKI s.c.r.l.

Deux Administrateurs :

(sè) N. DECKER.

Administrateur-Délégué.

(sè) Cte M. de RENESSE BREIDBACH.

Président du Conseil.

Société Coloniale d'Huileries et de Raffinage

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Elisabethville (Congo Belge)

Siège Administratif à Bruxelles, 27, rue du Trône

Registre du Commerce, N° 111235

Autorisée par arrêté royal du 20 février 1939; statuts publiés dans les annexes au Moniteur Belge du 3 mars 1939, acte N° 1880; et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

RESOLUTIONS

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 1941.

A l'unanimité, l'Assemblée :

- 1^o — Prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts, ainsi que du rapport du Collège des Commissaires,
- 2^o — approuve la convocation d'une nouvelle Assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen et l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1940.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, Avenue Defré, Uccle.
M. le Comte Georges d'Ursel, administrateur de sociétés, 70, rue Middelbourg, Boitsfort.

M. Joseph De Mulder, administrateur de sociétés, 70, rue Notre-Dame, Woluwé-Saint-Lambert.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.
M. Robert Werner, administrateur de sociétés, 178, chaussée de Malines, Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Louis Uytdenhoef, expert-comptable, 106, Avenue de l'Université, Ixelles.
M. René Heuten, chef-comptable, 558, chaussée de Waterloo, Ixelles.

Bruxelles, le 30 mai 1941.

Pour copie et extrait conformes

Société Coloniale d'Huileries et de Raffinage

*Le Président,
(s.) A. LANDEGHEM.*

Pêcheries de l'Ituri

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kasenyi (Congo Belge)

Siège administratif : 26, rue du Lac, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 80.557

—

Constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 3 juin 1935 et autorisée par Arrêté Royal du 17 juillet 1935.

(Annexe au B.O.C.B. du 15 août 1935),

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF.

Immobilisé :

Immeubles	545.113,04		
Amortissements antérieurs	178.378,28		
Amortissements de l'exercice	15.984,76		
	<u>194.363,04</u>	Fr.	350.750,—
Matériel	331.587,92		
Amortissements antérieurs	123.837,92		
	<u>59.208,44</u>	Fr.	207.750,—
Mobilier	59.208,44		
Amortissements antérieurs	13.077,33		
Amortissements de l'exercice	6.131,11		
	<u>19.208,44</u>	Fr.	40.000,—
			Fr. 598.500,—

Réalisable :

Marchandises	Fr. 293.832,90	
Débiteurs divers	Fr. 113.552,53	
	<u>Fr. 407.385,43</u>	

Disponible :

Banques et Caisse	Fr. 31.322,57	
Comptes débiteurs	Fr. 4.976,06	
Comptes d'Ordre :		
Cautionnements Administrateurs et Commissaire	Fr. 32.500,—	
	<u>Fr. 1.074.684,06</u>	

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	600.000,—
représenté par :		
1.200 actions de capital de 500,— frs.		
1.200 parts de fondateur s. d. v.		
Réserve légale	Fr.	33.493,50
Réserve extraordinaire	Fr.	200.000,—

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr.	145.008,35
<i>Comptes créditeurs</i>		
Compte d'ordre :		
Cautionnements Administrateurs et Commissaire		
<i>Profits et Pertes :</i>		
Bénéfice de l'exercice	Fr.	61.150,80
	Fr.	<u>1.074.684,06</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT

Frais Généraux d'Administration.	Fr.	74.841,70
Amortissement sur Immobilisé	Fr.	22.115,87
Solde en bénéfice	Fr.	61.150,80
	Fr.	<u>158.108,37</u>

CREDIT.

Bénéfice d'exploitation	Fr.	157.914,18
Intérêts sur fonds en Banque	Fr.	194,19
	Fr.	<u>158.108,37</u>

Arrêté par le Conseil d'Administration :

Monsieur le Baron Charles de l'Epine, Administrateur de Société, Goma (Congo Belge), *Administrateur-Délégué, Président*;
Madame Veuve Paul Janssens, propriétaire, 26, rue du Lac, Bruxelles, *Administrateur-Directeur, Vice-Présidente*;
Monsieur le Baron Gaëtan de l'Epine, Administrateur de Société, 15, rue Philippe de Champagne, Bruxelles;
Monsieur le Comte René de Liedekerke, Administrateur de Société, Château de Duras par St. Trond;
Monsieur Eugène De Bel, Dentiste, rue Louvres, 21, Liège.

Approuvé par le Commissaire :

Monsieur Albert De Kelver, Employé de banque, 42, rue du 11 novembre, Etterbeek-Bruxelles.

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE

Réserve légale : 5 %	Fr.	3.057,55
Actions de capital : 8 % ou frs. 40,— brut	Fr.	48.000,—
A reporter	Fr.	10.093,25
	Fr.	<u>61.150,80</u>

PAIEMENT DU DIVIDENDE :

Le dividende brut de frs. 40,— attribué aux actions de capital sera payable par frs. 33,75 net contre remise du coupon n° 3 aux guichets de la Banque Commerciale du Congo, 14, rue Thérésienne à Bruxelles, suivant avis du Conseil d'Administration, c'est-à-dire après le rétablissement des correspondances avec le siège social.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
du 3 mai 1941.*

A l'unanimité l'Assemblée réélit :

- a) en qualité d'Administrateurs, Messieurs le Baron Charles de l'Epine,
le Baron Gaëtan de l'Epine,
Eugène De Bel,
Madame Veuve Paul Janssens.
- b) en qualité de Commissaire, Monsieur Albert De Kelver.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 8 mai 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) Baron G. DE L'EPINE.

(s.) Em. JANSSENS

Crédit Immobilier Belgo-Congolais « Credbelco »

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège Social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège Administratif : 42b. Rue de la Vallée, 42b. à Ixelles.

Registre du Commerce de Bruxelles N° 28849.

—

Société autorisée par arrêté royal du 12 Janvier 1921, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Février 1921, N° 2, pages 257 et suivantes; dernière modification aux statuts le 22 Juin 1939, annexe au Moniteur Belge du 20 Septembre 1939, N° 12917.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 Mai 1941.

- a) Le président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration basé sur la situation comptable au 31 Décembre 1940. Situation incomplète résultant de l'absence des pièces comptables d'Afrique des 8 derniers mois de 1940. Lecture est donnée de cette situation comptable.
- b) Mr. Cornelle donne lecture de son rapport de commissaire.
- c) L'assemblée décide de postposer l'établissement du Bilan et du Compte de Pertes et Profits au 31 Décembre 1940 jusqu'au moment où la situation le permettra.
- d) Par vote spécial et à l'unanimité des voix l'Assemblée donne décharge de leur gestion à MM. les Administrateurs et Commissaire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Kuborn, Antoine, industriel, 101, Avenue de Tervueren à Etterbeek, *président du Conseil d'Administration.*

Barman, Arnold-Barnett, propriétaire, 42b. Rue de la Vallée à Ixelles, *administrateur-délégué.*

de Leeuw Jetty, épouse A. B. Barman, propriétaire, 42b. Rue de la Vallée à Ixelles, *administrateur.*

Cornelle, Léopold, expert-comptable judiciaire, 1391, Chaussée de Waterloo à Uccle, *commissaire datif.*

Pour extrait, certifié conforme :

“ Credbelco ” Crédit Immobilier belgo-congolais.

*L'Administrateur-délégué.
(s.) A. B. BARMAN.*

Brasserie de Léopoldville

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Léopoldville (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 13, rue des Quatre-Bras

Registre de Commerce de Bruxelles : N° 450.

Constituée par acte avenu devant Maître André Taymans, notaire de résidence à Bruxelles, le 23 octobre 1923, dont les statuts ont été approuvés par arrêté royal en date du 24 décembre 1923, publiés au Bulletin Officiel de la Colonie le 15 janvier 1924, modifiés par acte du dit notaire le 24 juillet 1925, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 septembre 1925, modifiés par acte du notaire susdit le 5 octobre 1926, publié aux annexes du Bulletin

Officiel du Congo Belge, le 15 novembre 1926, modifiés par acte du dit notaire le 3 avril 1929, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 juin 1929 et par acte du même notaire le 13 décembre 1929 et par acte du notaire susdit, le 27 juillet 1937, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge le 15 septembre 1937 et par acte du même notaire le 2 mai 1939, publié au Bulletin Administratif du Congo Belge le 10 novembre 1939 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1940.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Mai 1941.

L'Assemblée est présidée par Mr. le Général Georges Moulaert, Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale autorise à l'unanimité, le Conseil d'administration à différer jusqu'à réception des comptes du siège d'exploitation, l'établissement du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1940, ainsi que la convocation à l'Assemblée appelée à les approuver. La décharge à donner aux administrateurs et commissaires, pour l'exercice 1940, pourra être votée à cette Assemblée.

L'Assemblée prend acte de la démission de Mr. René Gaston-Dreyfus en qualité d'administrateur. Elle ratifie à l'unanimité la nomination provisoire faite par le Conseil Général de la société le 2 décembre 1940, de Mr. J. M. Honig en qualité d'administrateur, pour achever le mandat de Mr. R. Gaston-Dreyfus qui expire en 1943.

A l'unanimité elle réélit dans leurs fonctions pour un nouveau terme de six ans, Mr. le Baron Bouvier, Administrateur, Madame Vve Ed. Terlinden et Mr. le Comte Hermann d'Oultremont, Commissaires, dont les mandats venaient à expiration à la présente assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mr. le Général Georges Moulaert, Vice-Gouverneur général honoraire du Congo,
47, Avenue de l'Observatoire à Uccle, *Président.*

Mr. Paul Bodart, Docteur en droit, 247, Boulevard de Tervueren à Louvain.

Mr. le Baron Alfred Bouvier, Administrateur de sociétés, 60, rue de Lausanne
à St. Gilles-Bruxelles.

Mr. André De Meulemeester, Administrateur de sociétés, 22, Quai Ste Anne à
Bruges.

Mr. Henri Depage, Administrateur de sociétés, 44, Avenue du Parc de Woluwé à Auderghem.

Mr. Auguste S. Gerard, Docteur en droit, 6, Avenue de la Jonction à Bruxelles.

Mr. J. M. Honig, Administrateur de sociétés, 11, Bernard-zweerskade, Amsterdam.

Mr. Robert Jeanty, Avocat à Léopoldville (Congo Belge).

Mr. D. U. Stikker, Administrateur de sociétés, 16, Albert Hahnplantsoen à
Amsterdam.

Mr. Remi Van der Vaeren, Ingénieur-Brasseur (U.Lv.), 60, rue du Canal à
Louvain.

COLLEGE DES COMMISSIONNAIRES.

Mme Vve Edmond Terlinden, Propriétaire, 6, Avenue Géo Bernier à Ixelles.

Mr. le Chevalier Emmanuel Demeure, Administrateur de sociétés, Château de Groenveld à Grimberghen.

Mr. Valère Gelders, Avocat, 180, Chaussée de Tirlemont à Corbeek-Loo.

Mr. le Comte Hermann d'Oultremont, Propriétaire, 6, Boulevard Brand Whitlock à Bruxelles.

Bruxelles, le 7 mai 1941.

Pour copie conforme

Brasserie de Léopoldville

Un Foncé de Pouvoirs,
(s.) A. BURGHRAEVE.

Un Administrateur,
(s.) P. BODART.

**Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi
(Platarundi)**

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Constituée suivant acte passé devant Maître Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 20 juillet 1930 et autorisée par arrêté royal du 6 septembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1930).

Statuts modifiés suivant actes passés devant Maître Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 14 juin 1933, et devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 3 décembre 1935 (modifications autorisées par arrêté royal du 6 février 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF.

Immobilisé :

Immeubles, déduction faite des amortissements antérieurs	543.075,35	
Amortissement de l'exercice	85.129,95	Fr. 457.945,40
		Fr. 457.945,40
Matériel, déduction faite des amortissements antérieurs	263.704,49	
Amortissements de l'exercice	69.944,45	Fr. 193.760,04
		Fr. 193.760,04

Mobilier, déduction faite des amortissements anté- rieurs	61.913,62	
Amortissement de l'exercice	13.795,05	Fr. 48.118,57
Concessions et Plantations, déduction faite des amortissements antérieurs . .	Fr. 54.435,79	
Garanties	Fr. 30.076,40	Fr. 784.336,20

Réalisable :

Portefeuille	Fr. 259.137,80	
Marchandises	Fr. 2.169.140,72	
Débiteurs divers	Fr. 4.271.091,19	Fr. 6.699.369,71

Disponible :

Banques et Caisse	Fr. 1.728.618,34	
Comptes débiteurs	Fr. 46.447,53	
Versements restant à effectuer sur titres	Fr. 600,—	

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires .	Fr. 44.500,—	
	Fr. 9.303.871,78	

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 5.524.000,—	
représenté par :		
55.240 actions de capital de 100 francs;		
20.000 parts de fondateur sans désigna- tion de valeur.		
Réserve statutaire	Fr. 34.859,69	Fr. 5.558.859,69

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr. 2.694.508,09	
Dividende exercices 1937 et 1938 . . .	Fr. 140,—	Fr. 2.694.648,09
Comptes créditeurs	Fr. 69.226,24	
Versements restant à effectuer sur titres	Fr. 600,—	

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires .	Fr. 44.500,—	
Solde :		
Bénéfice exercice 1938	Fr. 10.471,19	
Bénéfice exercice 1939	Fr. 925.566,57	Fr. 936.037,76
		Fr. 9.303.871,78

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT.

Frais généraux Afrique	Fr.	453.816,19
Frais généraux Europe	Fr.	364.679,89
Amortissement sur Immeubles	Fr.	85.129,95
Amortissement sur Matériel	Fr.	69.944,45
Amortissement sur Mobilier	Fr.	13.795,05
Solde : Bénéfice	Fr.	936.037,76
		<hr/>
	Fr.	<u>1.923.403,29</u>

CREDIT.

Solde à nouveau	Fr.	10.471,19
Résultat brut d'exploitation	Fr.	1.891.545,81
Revenu du portefeuille	Fr.	13.936,—
Intérêts divers	Fr.	7.450,29
		<hr/>
	Fr.	<u>1.923.403,29</u>

REPARTITION DU BÉNÉFICE DE FRS. 936.037,76

Réserve légale : 5 p.c. sur frs. 925.566,57	Fr.	46.278,32
Premier dividende de 6 p.c. aux actions de capital	Fr.	331.440,—
10 p.c. au Conseil d'Administration et Collège des Commissaires	Fr.	93.603,75
Second dividende aux actions de capital (4 p.c.)	Fr.	220.960,—
Dividende de frs. 11.048 aux parts de fondateur	Fr.	220.960,—
A reporter	Fr.	22.795,69
		<hr/>
	Fr.	<u>936.037,76</u>

Le coupon n° 4 des actions de capital est payable par 7,36 frs. net et le coupon n° 1 des parts de fondateur est payable par 8,132 frs. net, à partir du 2 septembre 1940 aux guichets de la Banque Industrielle Belge à Bruxelles, 95, rue de l'Enseignement et de la Banque Belge pour l'Industrie à Bruxelles, 12, rue du Bois Sauvage.

Arrêté par le Conseil d'Administration.

- MM. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles; *Président.*
Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Boitsfort, *Administrateur-Directeur.*
Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts, Bruxelles.
Comte Henri de Liedekerke de Pailhe, propriétaire, 47, rue du Commerce, Bruxelles.
Baron Adolphe de Viron, propriétaire, 62, Avenue Emile Duray, Bruxelles,
Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, Avenue de Cortenberg, Bruxelles.

Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines (U.L. Lv.), 1, Avenue de Broqueville, Woluwé St Lambert.

Gustave Verniory, ingénieur civil (U.Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek.

Approuvé par le Collège des Commissaires.

MM. Georges Grosjean, ingénieur, Villa « Lammermoor », Avenue J. Durandy, Nice (St Antoine), France.

Charles Pequet, Commissaire de Sociétés, 53, rue Père de Deken, Bruxelles.

Edmond Wouters, Commissaire de sociétés, 6, avenue du onze novembre, Etterbeek.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 août 1940.

A l'unanimité, l'Assemblée rélit, en qualité d'Administrateur, Monsieur le Baron Adolphe de Viron.

Elle décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur le Comte Eugène de Hemricourt de Grunne, Administrateur décédé.

Elle désigne en qualité de Commissaire, Monsieur Emile Coulon, Directeur de Société, domicilié, 119, Avenue du Diamant à Schaerbeek, en remplacement de Monsieur Georges Grosjean.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 29 août 1940.

Deux Administrateurs,

(s.) Comte G. d'URSEL.

(s.) Em. VAES.

**Compagnie Immobilière du Nord du Kivu
« Cimnoki »**

Société congolaise par actions à responsabilité limitée

Siège social : Goma (Congo Belge)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 54.518

—

Constituée par acte passé par devant M^e Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 24 juillet 1931, et autorisée par arrêté royal du 28 septembre 1931 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931, annexe p. 719).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 20 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1936).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de Premier Etablissement, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr. 705.284,90
Immeubles, déduction faite des amortissements antérieurs	1.973.834,91
Amortissement de l'exercice	185.379,83
	Fr. 1.788.455,08
Matériel et Outilage, déduction faite des amortissements antérieurs	237.476,40
Amortissement de l'exercice	50.546,96
	Fr. 186.929,44
Mobilier, déduction faite des amortissements antérieurs	370.292,20
Amortissement de l'exercice	21.532,75
	Fr. 348.759,45
Voirie	Fr. 471.360,16
Département Agricole	Fr. 2.788.659,15
	Fr. 6.289.448,18

Réalisable :

Actionnaires	Fr. 9.000.000,—
Portefeuille	Fr. 1,—
Marchandises	Fr. 630.286,45
Débiteurs divers	Fr. 531.666,21
	Fr. 10.161.953,66

Disponible :

Banques et Caisses	Fr. 1.632.664,99
Comptes débiteurs	Fr. 62.094,46
Versements restant à effectuer sur titres	Fr. 1.266,—

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et Commissaires	Fr. 33.550,—
Pertes et Profits :	
Pertes de l'exercice 1936	Fr. 445.217,58
Pertes de l'exercice 1937	Fr. 301.489,18
Pertes de l'exercice 1938	Fr. 698.422,88
Pertes de l'exercice 1939	Fr. 759.115,97
	Fr. 2.204.245,61
	Fr. 20.385.222,90

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital Fr. 20.000.000,—
représenté par :
100.000 actions de capital de 200 frs.;
25.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers Fr. 303.336,35
Comptes créditeurs Fr. 47.070,55
Versements restant à effectuer sur titres Fr. 1.266,—

Compte d'Ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires . Fr. 33.550,—

Fr. 20.385.222,90

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT.

Solde à nouveau Fr. 1.445.129,64
Frais Généraux Afrique Fr. 614.144,57
Frais Généraux Europe Fr. 271.490,07
Amortissement sur Immeubles Fr. 185.379,83
Amortissement sur Matériel Fr. 50.546,96
Amortissement sur Mobilier Fr. 21.532,75
Moins-value sur Marchandises Fr. 91.341,81

Fr. 2.679.565,63

CREDIT.

Résultat d'exploitation Fr. 467.948,57
Intérêts sur fonds en Banques Fr. 7.371,45
Solde :
Pertes antérieures Fr. 1.445.129,64
Pertes de l'exercice Fr. 759.115,97

Fr. 2.204.245,61

Fr. 2.679.565,63

Capital social Fr. 20.000.000,—
Montant versé Fr. 11.000.000,—

Reste à verser Fr. 9.000.000,—

dont détail suit :

Comité National du Kivu, siège social, 16, rue d'Egmont à Bruxelles (frs. 900.000,—) — Compagnie Commerciale Industrielle et Minière (C. I. M.), société congolaise à responsabilité limitée, siège social à Goma (Congo Belge), siège

administratif à Bruxelles, 91, rue de l'Enseignement (frs. 6.876,720,—) — Fédération d'Entreprises Industrielles, société anonyme, siège social, 33, rue du Congrès à Bruxelles (frs. 45.000,—) — Banque Parisienne pour l'Industrie, société anonyme française, siège social, 50bis, rue de Lisbonne à Paris (fr. 90.000,—) — Compagnies réunies d'Electricité et de Transports (Electrorail), société anonyme, siège social, 33, rue du Congrès à Bruxelles (frs. 90.000,—) — Comptoir de Longrée, société anonyme, siège social, 35, rue de Ligne à Bruxelles (frs. 630,—) — Société Auxiliaire Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs), société anonyme, siège social, 24, Avenue de l'Astronomie à Bruxelles (frs. 900.000,—) — Compagnie Belge, société anonyme, siège social, 1, rue de Ligne à Bruxelles (frs. 7.650,—) — Baron Empain (frs. 18.000,—) — Mr. Louis Empain (frs. 59.040,—) — Baron Jean Buffin de Chosal (frs. 2.880,—) — Georges Mullet (frs. 2.880,—) — Henri Velge (frs. 2.880,—) — Gustave Verniory (frs. 2.880,—) — Omer Posset (frs. 1.440,—).

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.
Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Midelbourg, Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.
Maurice-Jules Anspach, docteur en droit, 16, rue de l'Abbaye, Bruxelles.
Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts, Ixelles.
Baron Edouard Empain, 1, rue Zinner, Bruxelles.
Léon Helbig de Balzac, président du Comité National du Kivu, 50, Boulevard St Michel, Etterbeek.
Lieutenant-Général e.r. Baron de Rennette de Villers Perwin, 60, rue Belliard, Bruxelles.
Georges Mullet, ingénieur civil, 14, Boulevard Suchet, Paris (16^e).
Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines, 1, Avenue de Broqueville, Woluwé St Lambert.
Henri Velge, docteur en droit, 47, Boulevard St Michel, Etterbeek.
Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Oscar Defawe, Directeur de Société, 18, Avenue des Arts à St Josse-ten-Noode.
Omer Fosset, propriétaire, 121, rue Emile Banning, Ixelles.
Charles Pequet, Commissaire de Sociétés, 53, rue Père de Deken, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 Août 1940.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- en qualité d'Administrateurs, Messieurs Henri Velge et Gustave Verniory;
- en qualité de Commissaire, Monsieur Oscar Defawe.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 29 août 1940.

Deux Administrateurs,

(s.) Cte G. d'URSEL.

(s.) Em. VAES.

Compagnie de la Ruzizi

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi)

Siège administratif : rue de l'Enseignement, n° 91, Bruxelles.

Registre de commerce de Bruxelles n° 5949

Constituée par acte passé devant M^e Albert Tyman, notaire à Gand, le 30 décembre 1927, et autorisée par Arrêté Royal du 28 janvier 1928.

Statuts modifiés aux Annexes du Moniteur Belge du 14 janvier 1928 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1928.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Van Wassenhove à Gand, le 14 juillet 1928, approuvé par Arrêté Royal du 6 septembre 1928, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 3 août 1928 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Tyman à Gand, le 21 janvier 1928, approuvé par Arrêté Royal du 4 mars 1929, publié aux Annexes du Moniteur Belge des 4-5 février 1929 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929.

Modifiés suivant acte reçu par M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 23 décembre 1935, approuvé par Arrêté Royal du 30 janvier 1936, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1936 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire L. Coenen à Bruxelles, le 30 décembre 1938, approuvé par Arrêté Royal du 2 février 1939, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 26 février 1939 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF.

Immobilisé :

Terrains et immeubles, dé-	
duction faite des amor-	
tissements antérieurs	2.384.912,13
Amortissement de l'exercice	255.229,90
	Fr. 2.129.682,23

Matériel, déduction faite des	
amortissements antérieurs	805.889,80
Amortissement de l'exercice	256.417,85
	Fr. 549.471,95

Mobilier, déduction faite des	
amortissements antérieurs	76.063,63
Amortissement de l'exercice	10.375,65
	Fr. 65.687,98

Plantations, déduction faite des amortis-
sements antérieurs et de l'exercice . Fr. 1.540.086

Concessions, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
Garanties	Fr.	400,—
		Fr. 4.285.323,56

Réalisable :

Portefeuille, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	5.527.704,65
Marchandises	Fr.	1.426.634,17
Débiteurs divers	Fr.	5.181.808,90
		Fr. 12.136.147,72

Disponible :

Banques et Caisse	Fr.	97.244,06
Comptes débiteurs	Fr.	54.741,24
Versements restant à effectuer sur titres	Fr.	27.810,—

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	52.500,—
		Fr. 16.653.766,58

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	9.500.000,—
représenté par :		
38.000 parts sociales de 250 francs;		
40.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.		
Réserve statutaire	Fr.	113.961,75
		Fr. 9.613.961,75

Dettes avec garanties :

Chier (Nantissement portefeuille)	Fr.	3.089.768,46
---	-----	--------------

Dettes sans garanties réelles :

rs divers	Fr.	2.889.946,66
rs exercices 1936, 1937 et 1938.	Fr.	36.651,72
		Fr. 2.926.598,38
créditeurs	Fr.	124.216,78
restant à effectuer sur titres	Fr.	27.810,—

Compte d'ordre :

des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	52.500,—
: exercice 1938	Fr.	12.492,43
: exercice 1939	Fr.	806.418,78
		Fr. 818.911,21
		Fr. 16.653.766,58

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT

Frais financiers	Fr.	181.124,49
Soins médicaux au personnel noir (art. 11 de la convention).	Fr.	18.130,35
Frais généraux Afrique	Fr.	545.246,24
Frais généraux Europe	Fr.	382.985,95
Amortissements sur Immeubles	Fr.	255.229,90
Amortissement sur Matériel	Fr.	256.417,85
Amortissement sur Mobilier	Fr.	10.375,65
Moins-value sur Portefeuille	Fr.	2.600,—
Solde en bénéfice	Fr.	818.911,21
	Fr.	<u>2.471.021,64</u>

CREDIT.

Solde à nouveau	Fr.	12.492,43
Résultat brut d'exploitation	Fr.	1.993.295,26
Revenu du portefeuille	Fr.	465.233,95
	Fr.	<u>2.471.021,64</u>

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE DE FRS. 818.911,21

Réserve statutaire : 5 p.c. sur bénéfice de l'exercice 1939 soit sur frs. 806.418,78	Fr.	40.320,95
Dividende de frs. 17,50 aux parts sociales	Fr.	665.000,—
Conseil d'Administration et Collège des Commissaires	Fr.	80.641,90
Part bénéficiaire aux membres du personnel	Fr.	30.000,—
Solde à reporter	Fr.	2.948,36
	Fr.	<u>818.911,21</u>

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le coupon n° 12 des parts sociales est payable par frs. 16,27 net à partir du 21 octobre 1940, aux guichets de la Banque Industrielle Belge à Bruxelles, 91, rue de l'Enseignement et de la Banque Belge pour l'Industrie à Bruxelles, 12, rue du Bois Sauvage.

Arrêté par le Conseil d'Administration :

MM. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.
Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.
Paul Orban, docteur en droit, 25, rue Père E. Devroye, Etterbeek, *Administrateur-Directeur*.
Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts, Ixelles.
Edouard Chaudron, industriel, 495, Avenue Louise, Bruxelles.
Georges-Hubert de Bournonville, docteur en droit, 30, Avenue Jeanne, Bruxelles.
Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles.
Jules Mathieu, docteur en droit, 79, Avenue de la Toison d'Or, Bruxelles.
Marcel Muuls, docteur en droit, 71, rue Belliard, Bruxelles,

Approuvé par le Collège des Commissaires :

MM. Gaston Cockaerts, Comptable, 37, rue Victor Lefèvre à Schaerbeek.
Pierre de la Croix d'Ogimont, Avocat, 45, rue du Luxembourg, Bruxelles.
Charles Pequet, Commissaire de Sociétés, 53, rue Père de Deken, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 1940.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- a) en qualité d'Administrateurs : Messieurs le Comte Georges d'Ursel et Paul Orban;
- b) en qualité de Commissaire : Monsieur Gaston Cockaerts.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 6 mai 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) Cte G. d'URSEL.

(s.) Ed. EMPAIN.

Compagnie Minière au Ruanda-Urundi

« Mirudi »

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 91.070

Constituée suivant acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 20 mars 1937, et autorisée par arrêté royal du 12 avril 1937 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1937).

Statuts modifiés suivant acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles le 4 octobre 1938; modifications autorisées par arrêté royal du 1^{er} décembre 1938 et publiées dans le Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF,

Immobilisé :

Apports, Frais de constitution, Frais de prospections, matériel et constructions :

Dépenses antérieures	5.028.151,84	
Dépenses de l'exercice	533.595,43	
	—————	Fr. 5.561.747,27
Amortissement de l'exercice 1938	538.878,74	
Amortissement de l'exercice 1939	817.927,19	
	—————	Fr. 1.356.805,93
	—————	Fr. 4.204.941,34

Réalisable :

Débiteurs divers	Fr. 1.012.512,13	
Stock produits	Fr. 2.121.398,44	
	—————	Fr. 3.134.310,57

Disponible :

Chèques Postaux	Fr. 4.539,11	
Compte débiteur	Fr. 2.870,—	

Compte d'ordre :

Cautionnements statutaires	Fr. 190.000,—	
	—————	Fr. 7.536.661,02

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 6.000.000,—	
représenté par :		
12.000 actions de capital de 500 francs;		
12.000 parts de fondateur sans désignation de valeur;		
18.000 actions série B.		

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr.	1.286.910,67
Comptes créditeurs	Fr.	59.750,35
<i>Compte d'ordre :</i>		
Cautionnements statutaires	Fr.	190.000,—
		Fr. 7.536.661,02

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT.

Frais généraux Europe	Fr.	83.458,04
Amortissement sur constructions	Fr.	209.197,37
Amortissement sur frais de prospections	Fr.	608.729,82
	Fr.	901.385,23

CREDIT.

Arrêté par le Conseil d'Administration :

MM. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Président*.
Comte Georges d'Ursel, 70, rue Middelbourg, Boitsfort, *Administrateur-Délégué*.
Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts, Ixelles.
Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles.
Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, Avenue de Cortenberg, Bruxelles.
Maurice Lefranc, Ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles.
Alfred Marzorati, Docteur en droit, 24, Avenue Hellevelt, Uccle.

Approuvé par le Collège des Commissaires :

MM. Aristide Doret, propriétaire, 15, Avenue de l'Orée, Bruxelles.
Charles Pequet, Commissaire de Sociétés, 53, rue Père de Deken, Bruxelles.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 1^{er} Octobre 1940.*

“...”

A l'unanimité, l'Assemblée :

1^o) ratifie la nomination de Monsieur le Chevalier Michel-Ernest Lallemand appelé aux fonctions d'Administrateur par le Conseil Général du 7 novembre 1939 pourachever le mandat de Monsieur René Destrée démissionnaire;

2^o) réélit :

Monsieur le Chevalier Michel-Ernest Lallemand, Administrateur sortant et Monsieur Aristide Doret, Commissaire sortant.

Bruxelles, le 6 mai 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) Cte Georges d'URSEL.

(s.) Bon E. EMPAIN.

Plantations du Tanganyika

(Platanga)

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kitega (Urundi).

Siège administratif, 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles,

Registre du Commerce de Bruxelles n° 2585

Constituée par acte passé devant Maître Paul Ectors, notaire à Bruxelles, le 28 mars 1927 et autorisée par Arrêté Royal du 30 avril 1927 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1927, annexe p. 371).

Statuts modifiés par acte passé devant le même Notaire, le 19 mai 1930, Arrêté Royal du 31 juillet 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1930, annexe p. 753).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF.

Immobilisé :

Immeubles, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
Installations Industrielles, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
Matériel et Outilage, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
Mobilier, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—

ments antérieurs	Fr.	1,—
Plantations, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
	Fr.	5,—

Réalisable :

Actionnaires	Fr.	4.063.500,—
Marchandises	Fr.	1,—
	Fr.	4.063.501,—

Disponible :

Banque et Chèques Postaux	Fr.	57 096,06
-------------------------------------	-----	-----------

Compte d'Ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	71,500,—
Pertes et Profits :		
Pertes antérieures	Fr.	2.883.422,61
Pertes de l'exercice	Fr.	1.308,15
	Fr.	2.884.730,76
	Fr.	<u>7.076.832,82</u>

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	7.000.000,—
représenté par :		
14.000 actions de 500 francs;		
800 parts de fondateur sans désignation de valeur		
Réserve statutaire	Fr.	4.643,77

Dettes sans garanties réelles :

Créditeur	Fr.	632,05
Compte créditeur	Fr.	57,—

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	71,500,—
	Fr.	<u>7.076.832,82</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT.

Solde à nouveau	Fr.	2.883.422,61
Frais généraux Afrique	Fr.	1.227,25
Frais généraux Europe	Fr.	80,90
	Fr.	<u>2.884.730,76</u>

CREDIT.

Solde en perte	Fr. 2.884.730,76
	<hr/>
	Fr. 2.884.730,76
Capital social	Fr. 7.000.000,—
Versements effectués	Fr. 2.936.500,—
<hr/>	
Reste à verser	Fr. 4.063.500,—

dont détail ci-après :

Compagnie Commerciale Industrielle et Minière (C. I. M.), Société congolaise à responsabilité limitée, ayant son siège social à Goma (Congo Belge) (3.937.500,— frs.) — Compagnie Belge, Société Anonyme, ayant son siège social à Bruxelles, 14, rue du Congrès (frs. 24.500,—) — Baron Empain (frs. 17.500,—) — Mr. Louis Empain (frs. 17.500,—) — Gustave Verniory (frs. 17.500,—) — Louis de Lannoy (frs. 17.500,—) — Baron Adolphe de Viron (frs. 17.500,—) — Georges Grosjean (frs. 7.000,—) — Gaston de Meester de Heyndonck frs. 7.000,—).

Arrêté par le Conseil d'Administration :

MM. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles; *Président.*
Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts,
Ixelles.
Baron Adolphe de Viron, propriétaire, 62, Avenue Emile Duray, Bruxelles.
Louis de Lannoy, Avocat, 241, rue Royale, Bruxelles.
Emmanuel Vaes, Ingénieur Civil des Mines (U. I. Lv.) 1, Avenue de
Broqueville, Woluwé St Lambert.
Gustave Verniory, Ingénieur Civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek.

Approuvé par le Commissaire :

Mr. Ch. Pequet, Commissaire de Sociétés, 53, rue Père De Deken, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 août 1940.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit, en qualité d'Administrateur, Monsieur le Baron Jean Buffin de Chosal et décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Gaston de Meester de Heyndonck, Commissaire décédé.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 28 août 1940.

Deux Administrateurs,

(s.) Gustave VERNIORY.

(s.) Em. VAES.

Compagnie des Tabacs du Ruanda Urundi et du Congo Belge

« Tabarudi »

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée

(En liquidation)

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 35500

—

Constituée par acte passé par devant M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 29 mai 1929, et autorisée par arrêté royal du 10 juillet 1929 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1929 et annexes du Moniteur Belge du 28 juillet 1929, n° 12479).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 5 novembre 1930; modifications autorisées par arrêté royal du 18 décembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1930 et annexes au Moniteur Belge des 2-3 janvier 1931, n° 39).

Dissolution anticipée, actée par M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 24 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1936 et annexes au Moniteur Belge du 19 juillet 1939, n° 11617).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF

Immobilisé :

Installations industrielles	Fr.	285.836,80		
Amortissements au 31 décembre 1935 .	Fr.	228.629,38		
			Fr.	58.197,42
Matériel et outillage	Fr.	65.410,08		
Amortissements au 31 décembre 1935 .	Fr.	65.409,08		
			Fr.	1,—
Mobilier	Fr.	45.319,—		
Amortissements au 31 décembre 1935 .	Fr.	45.318,—		
			Fr.	1,—

Réalisable :

Marchandises	Fr.	268.309,14	
Débiteurs divers anciens	Fr.	75.941,81	
Réserve pour créances douteuses . . .	Fr.	75.940,81	
			Fr.
Débiteurs divers nouveaux	Fr.	69.597,01	1,—

Disponible :

Banque, Chèques postaux et Caisse	Fr. 74.954,26
Pertes et Profits : solde	Fr. 5.528.939,17
	Fr. <u>6.000.000,—</u>

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 6.000.000,—
représenté par :	
12.000 parts sociales sans désignation de valeur.	
4.000 parts de fondateur.	

Fr. 6.000.000,—

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1939

DEBIT.

Solde au 24 juin 1936	Fr. 4.861.305,11
Moins-value sur terrains et immeubles vendus	Fr. 547.793,47
Moins-value sur partie installations industrielles vendues .	Fr. 65.012,69
Moins-value sur mobilier vendu	Fr. 34.880,14
Moins-value sur plantations vendues	Fr. 9.132,60
Moins-value sur marchandises	Fr. 61.974,63
Intérêts et impôts sur avances consenties au 24 juin 1936 .	Fr. 18.925,45
Créances irrécouvrables	Fr. 2.469,52
Frais généraux Afrique	Fr. 100.379,81
Frais généraux Europe	Fr. 24.236,04
	Fr. <u>5.726.109,46</u>

CREDIT.

Résultat d'exploitation	Fr. 194.769,89
Intérêts sur fonds en banque	Fr. 633,10
Plus-value sur matériel et outillage vendus	Fr. 1.767,30
Solde en perte	Fr. 5.528.939,17
	Fr. <u>5.726.109,46</u>

Arrêté par les liquidateurs :

Mr. Louis Uytdenhoef, expert-comptable, 106, Avenue de l'Université à Ixelles.
Mr. François Braun, employé de banque, 82, Chaussée de Louvain à Woluwé-Saint-Etienne.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 23 septembre 1940*

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le rapport, le bilan et le compte de pertes et profits tels qu'ils sont présentés par les liquidateurs, et décide d'effectuer un premier remboursement de frs. 10,— par part sociale à partir du 1^{er} octobre 1940, contre remise des titres, au siège administratif. Il sera délivré un certificat nominatif en échange des parts sociales au porteur.

Bruxelles, le 6 mai 1941.

Certifié conforme :

Les Liquidateurs,

(s.) L. UYTDENHOEF.

(s.) F. BRAUN.

Charbonnages de la Luena,

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

établie à Elisabethville (Katanga, Congo Belge)

Siège Administratif : 13, rue Bréderode, à Bruxelles

Registre du Commerce n° 16134.

Constituée le 14 Mars 1922. Statuts publiés au Moniteur Belge du 9 Avril 1922, sous le n° 3536 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Mai 1922. Statuts modifiés le 1^{er} Octobre 1923, le 19 Janvier 1926 et le 17 Janvier 1928, publiés au Moniteur Belge des 6 Décembre 1923, sous le n° 12307; 3 Février 1926 sous le n° 1172 et 1^{er} Mars 1928, sous le n° 2183 et au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 Décembre 1923, 15 Mars 1926 et 15 Avril 1928.

RESOLUTIONS

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 1941.

A l'unanimité des voix, l'Assemblée :

- 1^o) Prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 Décembre 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans

les délais fixés par les statuts et approuve la convocation d'une nouvelle assemblée qui sera tenue dès que les circonstances le permettront, pour l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1940 et pour la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires concernant leur gestion pendant le même exercice.

- 2^o) Ratifie la souscription par la Société de 10 parts de 5.000 frs. chacune de la Société Coopérative Caisse d'Avances et de Prêts.
- 3^o) Réélit, à l'unanimité, Messieurs Paul Coppens et Edouard Leblanc, en qualité d'Administrateurs ainsi que Monsieur Armand Goffin, Commissaire. Elle décide de surseoir au remplacement de Monsieur Henri De Keyser, Commissaire décédé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Victor Brien, Ingénieur Civil des Mines, 10, Boulevard de Waterloo, Bruxelles.

Octave Jadot, Ingénieur Civil des Mines, 102, Avenue Montjoie, Uccle.

Henry Barzin, Ingénieur Civil des Mines, 9, Drève du Prieuré, Auderghem.

René Cambier, Ingénieur A.I.Ms., 3, Avenue des Phalènes, Bruxelles.

Comte Guy de Baillet Latour, Administrateur de Sociétés, 286, Avenue de Ter-vueren, Woluwe St. Pierre.

Jean Deschacht, Directeur Général de l'Union Minière du Haut Katanga, 60, rue Antoine Bréart, Bruxelles.

Paul Coppens, Avocat, 73, rue Montoyer, Bruxelles.

Paul Gillet, Ingénieur Civil des Mines, 45, rue Edmond Picard, Bruxelles.

Edouard Leblanc, Ingénieur Civil des Mines, 83, Avenue Longchamps, Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Messieurs,

Georges Becquevort, Chef Comptable, Rue de l'Aqueduc, 47, Bruxelles.

André Eric Gerard, Ingénieur Electricien, Avenue Emile Demot, 16, Bruxelles.

Armand Goffin, Docteur en Droit, Avenue du Prince d'Orange, 16, Uccle.

Pour copie et extrait conformes

L'Administrateur-Délégué,

(s.) O. JADOT.

Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga,

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre de commerce de Bruxelles, n° 2.000.

Acte constitutif publié au Bulletin officiel du Congo belge du 15 août 1924 et à l'annexe au Moniteur belge du 27 juillet 1924, acte n° 9336. Actes modificatifs publiés au Bulletin officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926, 15 décembre 1927 et 15 octobre 1928, respectivement aux annexes au Moniteur belge des 22-23 juillet 1925, acte n° 9245; 30 octobre 1926, acte n° 11743; 3 décembre 1927, acte n° 14212 et 24 août 1928, acte n° 11893.

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

M. Paul Mayer-Warnant a donné le 16 novembre 1940, pour des raisons de convenance personnelle, sa démission d'administrateur.

Bruxelles, le 30 novembre 1940.

Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga

L'Administrateur-Directeur,
(s.) E. LARIELLE.

Le Président,
(s.) G. PÉRIER.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga

société anonyme

à Bruxelles, 48, rue de Namur.

Registre du commerce de Bruxelles, n° 2839.

Acte constitutif publié à l'annexe au Moniteur belge du 7 décembre 1910, sous le n° 6893. Actes modificatifs publiés aux annexes au Moniteur belge des : 31 janvier 1911, n° 770; 9, 10, 11 juin 1913, n° 4317; 14 juin 1913, n° 4420bis; 24 décembre 1913, n° 8752; au Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé, du 9 mai 1915, n° 1300; aux annexes du Moniteur belge des 5 janvier 1938, n° 113, et 28-29 mai 1934, n° 8054.

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

M. Paul Mayer a donné, le 16 novembre 1940, pour des raisons de convenance personnelle, sa démission d'administrateur.

Bruxelles, le 6 décembre 1940.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga
Société Anonyme

Un Administrateur,
(s.) E. LARIELLE.

Le Vice-Président,
(s.) G. PÉRIER.

Société Coloniale d'Electricité.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège Administratif : 18, Place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 15.173.

—
DELEGATION DE LA SIGNATURE SOCIALE.

*Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration,
tenue le 28 mai 1941.*

Sur proposition de Monsieur le Président et après délibération spéciale, conformément à l'article 28 des statuts, le Conseil délègue comme suit la signature sociale pour tous actes quelconques : traités, conventions et écrits authentiques ou sous seing privé engageant la Société :

1°) Tous actes en toutes matières, sont signés valablement par deux Administrateurs, soit par :

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek,	<i>Président.</i>
M. Christian Janssens,	<i>Administrateur-Délégué.</i>
.M le Comte Henri de Hemptinne,	<i>Administrateur.</i>
M. Alfred Liénart,	<i>Administrateur.</i>
M. Noël Huart,	<i>Administrateur.</i>
M. Henri Schneider,	<i>Administrateur.</i>
M. Paul Gustin,	<i>Administrateur.</i>
M. Georges Geerts,	<i>Administrateur.</i>
M. Robert Thys,	<i>Administrateur.</i>

2°) La correspondance journalière sera signée par Monsieur Christian Janssens, Administrateur-Délégué ou, à son défaut, par l'un des Administrateurs désignés ci dessus.

3°) Par dérogation au 2° ci-dessus, tous chèques, mandats, accréditifs, virements ou tous ordres de paiements quelconques, ainsi que toute correspondance avec les Banques ou autres dépositaires de fonds, devront être signés par l'un des Administrateurs ci-dessus cités, l'un d'entre eux agissant conjointement avec Monsieur Lambert Sterkendries, Chef-Comptable et, à défaut de Monsieur Lambert Sterkendries (ce dont il ne devra pas être justifié à l'égard des tiers) par Monsieur Charles Antoine.

4°) Sans préjudice de ce qui précède, il est donné pouvoir à Monsieur Lambert Sterkendries pour retirer à l'Administration des Postes et à toutes autres administrations, toutes lettres et correspondances chargées ou non, recommandées ou non, tous mandats postaux ou télégraphiques, tous colis, valeurs, en délivrer régus et décharges, encaisser tous mandats-poste, quittances, assignations, accréditifs et autre valeurs quelconques.

Monsieur Ernest Janssens, huissier, pourra également accepter tous objets et lettres recommandées adressés à la Société et en donner valablement décharge.

La présente dérogation portera ses effets à partir de la date de sa publication aux annexes du Moniteur Belge.

Le Conseil d'Administration ratifie pour autant que de besoin, tout acte accompli en vertu de délégations écrites ou verbales antérieures.

Bruxelles, le juin 1941.

Pour extrait conforme,

Société Coloniale d'Electricité
Société Congolaise à responsabilité limitée

Un Administrateur,
(s.) A. LIÉNART.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) C. JANSSENS.

Société minière de la Bili,

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Buta.

Siège administratif : 93, rue Royale, Bruxelles.

Registre du commerce de Bruxelles, n° 91100.

Constituée par acte passé devant M^e Henry Delloye, notaire résidant à Bruxelles, le 26 février 1937, autorisée par arrêté royal du 15 avril 1937 (annexe au Moniteur belge des 7/8 mai 1937, acte n° 7007, Bulletin Officiel du Congo belge du 15 mai 1937 et annexes). Statuts modifiés les 31 mai 1938 et 2 août 1938, par actes passés devant le même notaire (ann. au Moniteur belge du 9 octobre 1938, actes n° 13585 et 13586). Approbation par arrêté royal du 20 septembre 1938 (Bulletin officiel du Congo belge du 15 octobre 1938 et annexes).

DECISION.

Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1941.

Bilan et compte de profits et pertes non dressés. Mandat au conseil d'administration de convoquer une nouvelle assemblée dès que ces documents pourront être établis.

Extrait du procès-verbal.

L'assemblée, à l'unanimité, prenant acte des raisons exposées dans le rapport du conseil d'administration et de l'approbation qu'y apporte de collège des commissaires, reconnaît l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le conseil d'administration d'établir et de lui soumettre le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940, donne mandat au conseil d'administration de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que ces divers documents auront pu être établis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. William Delloye, administrateur de sociétés, 50, avenue Maurice à Ixelles.

Administrateurs :

M. Etienne Asselberghs, géologue, 121, avenue des Alliés, à Louvain.

M. Hippolyte de Mathelin de Papigny, ingénieur civil des mines A.I.Lg., château de Lincé, à Sprimont.

M. Charles Duchesne, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge, 406, chaussée de Waterloo, à Bruxelles.

M. Gaston Haussler, ingénieur E.T.P., 14, rue Rosa Bonheur, à Paris.

M. Georges Rouma, administrateur de sociétés, 8, avenue de la Brabançonne, à Bruxelles.

M. Marcel van de Putte, ingénieur A.I.Lg., 3, rue Solvyns, à Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le baron Marcel de Schaetzen, propriétaire, 87, rue Royale, à Bruxelles.

M. l'écuyer Albert Robyns de Leeu, administrateur de société, rue du Taciturne, 23, à Bruxelles.

Bruxelles, le 4 juin 1941.

Société minière de la Bili.

Le Président,
(s.) W. DELLOYE.

Enregistré à Bruxelles (A.A. et A.S.S.P.), le 7 juin 1941, volume 843, folio 24, case 10. Un rôle sans renvoi. Reçu 20 francs. Le receveur.

(Déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles, le 7 juin 1941.)

—
—
Société Coloniale de la Tôle

(Socotole)

Société congolaise à responsabilité limitée.

à Léopoldville.

Siège administratif : 111, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles N° 49.066.

Constituée par acte du notaire Alphonse Cols, à Anvers, le 15 Juillet 1930. approuvée par arrêté royal du 6 Septembre 1930, dont l'acte constitutif a été publié à l'annexe au Moniteur Belge du 25 Septembre 1930, N° 14042, et à l'an-

nexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Octobre 1930; statuts modifiés suivant acte du notaire Hubert Scheyven, à Bruxelles, le 1^{er} Mai 1940, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 Juin 140, sous le N° 7010.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1941.

RESOLUTIONS.

L'Assemblée générale, à l'unanimité :

- 1^o) Constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter les Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1940; elle dispense le Conseil d'Administration de lui soumettre le Bilan de l'exercice 1940 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les Bilan et Compte de Profits et Pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.
- 2^o) Réélit, en qualité d'administrateur, M. Georges Lumaye, et en qualité de Commissaire, M. Joseph Bith. Le mandat de M. Georges Lumaye prendra fin en 1947; celui de M. Joseph Bith en 1945.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- M. Gaston Périer, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 579, Avenue Louise, Bruxelles, *Président*.
- M. Robert Dulait, Administrateur-Délégué de la S.A. Travail Mécanique de la Tôle, 195, Avenue du Longchamp, Bruxelles, *Vice-Président*.
- M. Georges Lumaye, Directeur de la Société Anonyme des Pétroles au Congo, 153, Boulevard Brand Whitlock, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.
- M. Jacques Stevens, Administrateur-Directeur de la S.A. Travail Mécanique de la Tôle, 55, Avenue Victor Emmanuel III, Uccle, *Administrateur-Délégué*.
- M. Georges Godeau, Directeur Général de la Compagnie Financière Belge des Pétroles, 220a, Avenue du Longchamp, Bruxelles, *Administrateur*.
- M. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, Avenue du Vert Chasseur, Uccle, *Administrateur*.
- M. Willy Marguery, Administrateur de la S.A. Travail Mécanique de la Tôle, c/o Türmasan Ltd., Balat, Istanbul. *Administrateur*.
- M. Jules Moreau, Directeur Général de la Compagnie Financière Belge des Pétroles, 375, Avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

- M. Joseph Bith, Directeur de société, 21, Avenue E. Lacomblé, Etterbeek.
- M. Paul Dulait, Notaire, 11, rue de la Loi, Bruxelles.
- M. Jean Francqui, Industriel, 60, Avenue Louise, Bruxelles.
- M. Gilbert Périer, Docteur en droit, 573, Avenue Louise, Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE :

M. Hubert Fisson, Directeur Général f.f. au Ministère des Colonies, 10, rue des Morins, Etterbeek.

Bruxelles, le 13 juin 1941.

Pour copie certifiée conforme :

Le Président,
(s.) G. PÉRIER.

Enregistré à Bruxelles A.A. et A.S.S.P. le dix-sept juin 1941. Vol. 843. Fol. 45 Cse 12. Un Rôle sans renvois.

Le Receveur, a. i.
(s.) Illisible.

Compagnie Pastorale du Lomami

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : parcelle 134, avenue de l'Etoile, Elisabethville — Congo Belge.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 47.231.

PUBLICATIONS LEGALES.

Dates des actes	Autorisation par arrêté royal	Publication aux annexes du Bull. Off. du Moniteur Congo Belge	
<i>Constitution :</i>			
devant M ^e Marcel Guffels, notaire à Elisabethville	7. 6.1928 et 12. 9.1928	17.10.1928 pages 1742 et suivantes	15.11.1928 N ^o s 13.171 et 13.172
<i>Modification :</i>			
devant M ^e Maurice Rosmont, notaire à Elisabethville	15. 5.1930	22. 7.1930 pages 671 et suivantes	15. 8.1930 N ^o 13.173
<i>Modification :</i>			
devant M ^e Louis Duwelz, notaire à St Gilles-Bruxelles	2. 8.1934	25. 9.1934 pages 632 et suivantes	15.10.1934 N ^o 13.100
<i>Modification :</i>			
devant M ^e Pierre Groen- steen, notaire à Bruxelles, substituant M ^e Hubert Scheyven.	5. 6.1939	22. 6.1939 pages 646 et suivantes	15. 7.1939 N ^o 10.988

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 3 Juin 1941.*

Impossibilité de dresser actuellement en Belgique les rapports, le bilan et le compte de profits et pertes afférents à l'exercice 1940.

Les communications entre le siège administratif et la direction d'Afrique sont suspendues depuis mai 1940 par suite des événements politiques et militaires. Le Conseil d'administration n'a donc pas reçu les documents nécessaires à l'établissement des pièces ci-dessus. L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouvent le Conseil d'administration et le Collège des commissaires d'établir ces documents.

Convocation d'une assemblée générale pour l'examen des rapports, du bilan et du compte de profits et pertes afférents à l'exercice 1940, dès que ces pièces auront pu être dressées.

L'assemblée décide qu'une assemblée générale sera convoquée à cette fin en son temps.

La décharge aux administrateurs et aux commissaires sera examinée à cette nouvelle assemblée.

L'assemblée décide que la décharge sera examinée à cette nouvelle assemblée.

NOMINATIONS STATUTAIRES.

L'assemblée, à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans le mandat, expirant aujourd'hui, de Messieurs Emile Leynen et Joseph Tasch, administrateurs, et Optat Paté, commissaire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Edgard Larielle, ingénieur, 52, avenue Emile Duray, Ixelles-Bruxelles,
président.
- M. Victor Jacobs, docteur en droit, 108, avenue Marquis de Villalobar, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué.*
- M. François-Xavier Carlier, docteur en médecine vétérinaire, Ormeignies-lez-Ath, *Administrateur-directeur.*
- M. Léopold Frateur, professeur, « Berghoven », Becquevoort, *Administrateur.*
- M. Henri Fays, inspecteur général honoraire au Ministère des Colonies, 39, rue Ducale, Bruxelles, *Administrateur.*
- M. Joseph Tasch, commerçant, 29, avenue de l'Etoile, Elisabethville, Congo Belge, *Administrateur.*
- M. Gilbert Mullie, docteur en médecine vétérinaire, 58, Boulevard Brand Whitlock, Bruxelles, *Administrateur.*
- M. Joseph De Haes, administrateur de sociétés, 39a, rue Général Leman, Anvers, *Administrateur.*
- M. René De Haes, négociant, 31, rue du Comte d'Egmont, Anvers, *Administrateur.*
- M. Emile Leynen, docteur en médecine vétérinaire, 22, avenue de la Ramée, Uccle, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. le Vicomte Roger Le Sergeant d'Hendecourt, administrateur de sociétés,
419, avenue Louise, Bruxelles.
M. Jean Meily, inspecteur de comptabilités, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek.
M. Optat Paté, ingénieur, 102, avenue Louis Lepoutre, Uccle.
M. Jean Vermeersch, industriel, 177, rue de la Loi, Bruxelles.

LISTE DES ACTIONNAIRES DEBITEURS AU 31 DECEMBRE 1940.

Noms	Nombre de parts sociales de 500 francs	Montant souscrit	Montant restant à verser
<i>ancien capital :</i>			
M. Oscar Cost	600	300.000,— fr.	180.000,— fr.
<i>augmentation de capital :</i>			
MM. Richard De Vogelaere	8	4.000,— fr.	3.200,— fr.
Gaston Rostenne	6	3.000,— fr.	1.200,— fr.
Albert Seba	4	2.000,— fr.	850,80 fr.
Camille De Block	4	2.000,— fr.	800,— fr.
Julien Lobbestael	4	2.000,— fr.	400,— fr.
Baptiste Walthère	5	2.500,— fr.	365,78 fr.
		315.500,— fr.	186.816,58 fr.

Compagnie Pastorale du Lomami
Société Congolaise à responsabilité limitée

Pour extrait certifié conforme :

Le Président,
(s.) E. LARIELLE.

Société Minière de Muhinga et de Kigali.
“ Somuki ”

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kigali (Ruanda)

Siège administratif : Anvers, 32, avenue Rubens

Registre du Commerce d'Anvers N° 289.77.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 1941.

L'assemblée :

1º) constate que le Conseil d'Administration se trouve dans l'impossibilité d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940,

2^o) à l'unanimité, donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale lorsque le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940 auront pu être établis.

Anvers, le 17 juin 1941,

Pour copie et extrait certifiés conformes
Société Minière de Muhinga et de Kigali
« Somuki »

Deux Administrateurs :

(sé) N. DECKER.

(sé) Comte M. DE RENESSE BREIDBACH.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten) den achttien Juni 1941. Deel 176, blad 79, vak 9. Een blad geen verzending.

Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger (sé) E. Hougydy.

**Société Africaine de Construction
(Société congolaise à responsabilité limitée.)**

Constituée par acte authentique du 8 août 1923, reçu par M^e Victor Scheyven, Notaire à Bruxelles.

Autorisée par Arrêté Royal du 30 août 1923, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, le 15 septembre 1923.

Modifications aux statuts : par décisions des assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 19 janvier 1926 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1926), du 12 mai 1934 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1934) et du 19 juin 1939 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1939).

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 33, rue de l'Industrie.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 905

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940

ACTIF

Réalisable :

Actionnaires	Fr. 5.250.000,—
Portefeuille, banquiers et dépôts à disposition	Fr. 17.592.752,52
Etudes	Mémoire.

Comptes d'ordre :

Dépôts de cautionnements statutaires	Fr. 340.000,—
Participation au capital de garantie de la Caisse de Prêts d'Honneur	Fr. 2.500,—
	Fr. 23.185.252,52

PASSIF

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr. 14.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 1.400.000,—
	————— Fr. 15.400.000,—

Dettes sans garanties réciproques :

Versements à effectuer sur titres du Portefeuille	Fr. 23.750,—
Créditeurs divers	Fr. 14.970,38
	————— Fr. 38.720,38

Provisions pour éventualités diverses Fr. 6.500.000,—

Comptes d'Ordre :

Déposants de cautionnements statutaires	Fr. 340.000,—
Versement à effectuer sur participation au capital de garantie de la Caisse de Prêts d'Honneur	Fr. 2.500,—
	————— Fr. 342.500,—

Profits et Pertes :

Solde	Fr. 904.032,14
	————— Fr. <u>23.185.252,52</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEBIT

Frais généraux et divers	Fr. 157.841,61
Solde	Fr. 904.032,14
	————— Fr. <u>1.061.873,75</u>

CREDIT

Solde de l'exercice précédent	Fr. 736.627,81
Intérêts et divers	Fr. 325.245,94
	————— Fr. <u>1.061.873,75</u>

REPARTITION DES BENEFICES

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 1941

Dividende de 6 % aux actionnaires	Fr.	525.000,—
Tantièmes au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires	Fr.	58.333,33
A reporter	Fr.	320.698,81
	Fr.	<u>904.032,14</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gaston Périer, Avocat honoraire, 579, Avenue Louise, Bruxelles, *Vice-Président*.

M. Albéric May, Ingénieur C.C., 60, Avenue Hamoir, Uccle, *Administrateur-Délégué*,

M. Léonce Depoorter, Ingénieur C.C., 23, Avenue de l'Echevinage, Uccle.

M. Paul Gillet, Ingénieur C.Mi., et E., 45, rue Edmond Picard, Ixelles.

M. Christian Janssens, Ingénieur C.Mi., 24, Avenue des Muguet, Tervueren.

M. Albert Marchal, Ingénieur E., Avenue du Vert Chasseur, Uccle.

M. Franz Timmermans, Ingénieur C.Mi., 182, rue Franz Merjay, Ixelles-Bruxelles.

COMMISSAIRES

Le Comte Henri d'Hanins de Moerkerke, Propriétaire, Houtain-le-Val.

M. Léon Raquez, Avocat, 149, Avenue du Longchamp, Uccle.

M. Raymond Saliès, Expert-Comptable, 29, rue de Gerlache, Etterbeek.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 1941

Extrait du Procès-verbal

« Mr. Albert Marchal, ingénieur électricien, domicilié à Uccle, avenue du Vert Chasseur, n° 45, est réélu administrateur; son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de 1947.

« Mr. Albéric May, ingénieur des constructions civiles, domicilié à Uccle, avenue Hamoir, n° 60, est réélu administrateur; son mandat expirera à l'assemblée annuelle de 1947.

« Mr. Ernest Dierkens, ingénieur des constructions civiles, domicilié à Bruxelles, avenue des Nations, n° 8, est élu administrateur pour achever le mandat de M. Lucien Graux, décédé; ce mandat viendra à expiration à l'assemblée générale de 1946 ».

Pour copie conforme.

Un Administrateur,
(s.) *L. DEPOORTER.*

L'Administrateur-Délégué,
(s.) *A. MAY.*

**Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga.
(Société congolaise à responsabilité limitée).**

Siège social : Elisabethville (Katanga-Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 4, rue d'Egmont.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 3397.

—

Constituée le 5 juin 1925, à Bruxelles, et autorisée par arrêté royal en date du 1^{er} juillet 1925.

Statuts publiés aux annexes du Moniteur belge des 24 juin 1925, 24 juillet 1926, 24 décembre 1926, 6 mai 1928, 21 décembre 1929, 26 juillet 1930, 18 avril 1935, 19-20 août 1935, 25 juin 1937, 5 janvier 1940, actes n°s 8173, 9064, 13424, 6472, 18962, 12157, 4879, 12200, 10241 et 111, et au Bulletin Officiel du Congo belge des 15 août 1925, 15 septembre 1926, 15 janvier 1927, 15 mai 1928, 15 mars 1930, 15 septembre 1930, 15 juin 1935, 15 octobre 1935, 15 août 1937 et 15 février 1940.

Extrait des Délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 juin 1941 au siège administratif de la Société.

I. — BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de remettre à une date indéterminée, jusqu'au moment où il aura été possible au Conseil de réunir les éléments nécessaires, la publication du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1940.

2. — ELECTIONS STATUTAIRES.

L'assemblée marque son accord pour laisser vacants les mandats de trois administrateurs et d'un commissaire, Monsieur Paul Philippson, démissionnaire, et Messieurs G. de Baillet-Latour, A. Gelman et L.-H. Weatherley, dont les mandats viennent à expiration.

Elle met fin au mandat de notre administrateur, Monsieur B. Smith, qui, se trouvant à l'étranger, est dans l'impossibilité de remplir son mandat.

Elle décide d'appeler aux fonctions de commissaire, pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'après l'assemblée générale de 1947, Monsieur R. J. Braconier.

Composition des Conseil d'Administration et Collège des Commissaires après l'Assemblée Générale du 5 Juin 1941.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

Monsieur le Comte M. Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo, demeurant, 1, Square du Val de la Cambre, à Bruxelles.

Vice-Président :

Monsieur Pierre Orts, Administrateur de sociétés, demeurant 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

Monsieur G. de Formanoir de la Cazerie, Docteur en droit, demeurant 90, avenue Molière, à Forest.

Administrateur Directeur :

Monsieur J. Van Bleyenberghe, Ingénieur A.I.A., demeurant 129, Dieweg, à Uccle.

Administrateurs :

Messieurs R. Cambier, Administrateur de sociétés, demeurant 20, rue de Comines, à Bruxelles.

G. Heenen, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo, demeurant 108, avenue Louise, à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Messieurs R. J. Braconier, Docteur en droit, demeurant 3, Square de la Résidence, à Ixelles.

J. Goethals, Propriétaire, demeurant 19, Quai Spinola, à Bruges.

L. Scheid, Propriétaire, demeurant, 5, rue Dekens, à Etterbeek.

Bruxelles, le 13 juin 1941.

Pour copie certifiée conforme,
Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga,

L'Administrateur-Directeur,
(J. VAN BLEYBERGHE).

L'Administrateur-Délégué,
(G. de FORMANOIR de la CAZERIE).

Société Minière Victoria.
Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kindu (Congo Belge).

Siège administratif : 60, rue Royale à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles N° 104.362

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 3 juin 1941.*

“
Déléberant sur les objets à l'ordre du jour, l'assemblée adopte à l'unanimité les
résolutions suivantes :

- 1^o) L'assemblée donne mandat au conseil d'administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque le bilan et le compte de profits et pertes du troisième exercice social, terminé le 31 décembre 1940 auront pu être dressés.
- 2^o) L'assemblée réélit en qualité d'administrateurs Messieurs Henri Jacquet, Maurice Lefranc, Raoul Jacquet et Raymond Jacquet, et en qualité de commissaire Messieurs Louis Uytdenhoef et Floris Ernould.

L'ordre de sortie est le suivant :

Mr. Henri Jacquet immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1942.
Mr. Maurice Lefranc immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1944.
Mr. Raoul Jacquet immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1946.
Mr. Raymond Jacquet immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1947.
Mr. Louis Uytdenhoef immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1944.
Mr. Floris Ernould immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1947.

Pour copie conforme,

*Le Président,
(s.) Henri JACQUET.*

**Société Commerciale du Centre Africain
« SOCCA »**

Anciennement Valckenaere Frères

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce d'Anvers n° 1893

Siège social : Léopoldville-Est,

Siège administratif : 80, rue Everaerts, Anvers.

Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 1941.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940

ACTIF.

Immobilisé :

Immeubles et terrains	Fr. 1.025.000,—
Matériel et outillage	Fr. 33.762,—
Mobilier	Fr. 1,—

Disponible :

Caisse, C. C. P. et banque	Fr. 11.855,17
--------------------------------------	---------------

Réalisable :

Portefeuille	Fr.	1.936.053,—
Débiteurs	Fr.	1.257.085,41
Stocks	Fr.	590.000,—

Comptes d'ordre :

Caution donnée	Fr.	122.500,—
Dépôts garanties	Fr.	225.000,—
Dépôts statutaires		p. m.

Résultats :

Pertes antérieures	Fr.	1.648.603,42
Moins bénéfice et réajustement sur immobilisé	Fr.	1.645.774,73
	Fr.	2.828,69
Total : Fr.		<u>5.204.085,27</u>

PASSIF

Envers la société :

Capital actions	Fr.	4.500.000,—
Capital parts de fondateur		p. m.
Amortissements	Fr.	174.504,—

Envers les tiers :

Banquiers avec gages	Fr.	1.197,55
Créditeurs divers	Fr.	117.286,22
Portefeuille à libérer	Fr.	63.597,50

Comptes d'ordre :

Caution reçue	Fr.	122.500,—
Déposants garanties	Fr.	225.000,—
Déposants statutaires		p. m.
Total : Fr.		<u>5.204.085,27</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Report antérieur	Fr.	1.648.603,42
Amortissements sur immobilisé	Fr.	19.876,—
Frais généraux	Fr.	211.091,37
Total : Fr.		<u>1.879.570,79</u>

CREDIT.

Bénéfice brut, résultats et divers :

Copal	Fr.	426.098,70
Divers	Fr.	85.282,40
réajustement s/immeubles	Fr.	200.000,—
Réajustement s/portefeuille	Fr.	1.165.361,—
		—————
		Fr. 1.876.742,10

Solde à reporter :

Perte antérieure	Fr.	1.648.603,42
Moins bénéfice de l'exercice	Fr.	1.645.774,73
		—————
		Fr. 2.828,69
		—————
Total : Fr.		<u>1.879.570,79</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Charles Valckenaere, *administrateur-délégué*, 29, Avenue de Mérode, Berchem-Anvers.

Georges Valckenaere, *administrateur-directeur*, 4, Avenue Brialmont, Anvers.

André Valckenaere, administrateur de sociétés, 90, Rempart des Béguines, Anvers.

Georges Gillet, agent de change, 107, rue du Commerce, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. H. Portenart, docteur en droit, 24, rue Vilain XIII, Bruxelles.

R. Lemaire, agent de change, 99, rue Léon Théodor, Jette-Bruxelles.

J. Royon, propriétaire, 69, rue Van Dyck, Anvers.

DECISIONS

L'assemblée générale du 3 juin 1941 a approuvé à l'unanimité les rapports, bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1940; elle a donné décharge aux administrateurs et commissaires. L'assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'administrateur, Mr. Arthur Stoffyn, agent de change, 46, rue Pletinckx à Bruxelles.

Société Commerciale du Centre Africain
« SOCCA »

(s.) Georges VALCKENAERE,
administrateur-directeur,

(s.) Charles VALKENAERE.
administrateur-délégué.

Chantier Naval de N'Dolo
« CHANADO »

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce d'Anvers n° 2521

Siège social : Léopoldville-Est,

Siège administratif : 80, rue Everaerts, Anvers.

Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 1941,

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

ACTIF.

Immobilisé :

Frais de constitution	Fr. 1,—
Immeubles et terrains	Fr. 938.000,—
Slips	Fr. 6.500.000,—
Matériel et outillage	Fr. 549.643,59
Mobilier	Fr. 1,—

Réalisable :

Débiteurs	Fr. 87.500,—
---------------------	--------------

Comptes d'ordre :

Dépôts statutaires	p. m.
------------------------------	-------

Résultats :

Pertes :

Report antérieur	Fr. 7.146.236,33
Moins bénéfice et réajustement s/immo- bilisé	Fr. 2.580.274,20
	—————
Total : Fr.	<u>4.565.962,13</u>

—————

Total : Fr.	<u>12.641.107,72</u>
-------------	----------------------

PASSIF.

Envers la société :

Capital	Fr. 10.000.000,—
Amortissements	Fr. 1.643.995,25

Envers les tiers :

Banquiers avec gages	Fr. 122.500,—
Créditeurs	Fr. 874.612,47

Compte d'ordre :

Déposants statutaires	p. m.
---------------------------------	-------

Total : Fr.	<u>12.641.107,72</u>
-------------	----------------------

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Report antérieur	Fr. 7.146.236,33
Frais généraux	Fr. 6.429,60
Amortissement sur immobilisé	Fr. 80.745,—
Total : Fr.	<u>7.233.410,93</u>

CREDIT

Résultat d'exploitation	Fr. 167.448,80
Réajustement immeubles, terrains et slips	Fr. 2.500.000,—
Solde à reporter	Fr. 4.565.962,13
Total : Fr.	<u>7.233.410,93</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles Valckenaere, *administrateur-délégué*, 29, Avenue de Mérode, Berchem-Anvers.

Georges Valckenaere, *administrateur-délégué*, 4, Avenue Brialmont, Anvers.

André Valckenaere, administrateur de sociétés, 90, Rempart des Béguines, Anvers.

COMMISSAIRE.

Mr. Henri De Belder, expert-comptable, 14, route du Moulin, St Mariaburg-Brasschaet.

DECISIONS.

L'assemblée générale du 3 juin 1941 a approuvé à l'unanimité les rapports, bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1940 et a donné décharge aux administrateurs et commissaire.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Mr. Charles Valckenaere, de même que celui du commissaire sortant, Mr. Henri De Belder.

Chantier Naval de N'Dolo « CHANADO »

(s.) Georges VALCKENAERE,
administrateur-délégué

(s.) Charles VALKENAERE.
administrateur-délégué

**Société Belge de Recherches Minières en Afrique « Remina »
Société congolaise à responsabilité limitée.**

Siège social à Léopoldville.

Siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Registre du commerce de Bruxelles n° 1041.

Constituée par acte du 23 janvier 1926, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1926. Statuts modifiés par décision des assemblées des 18 mai 1926, 22 novembre 1927, 23 février 1928, 28 décembre 1928, 4 octobre 1929, 17 juillet 1931, 17 mars 1936, 26 novembre 1937 et 20 septembre 1938 (B.O. des 15 août 1926, 15 janvier 1928, 15 avril 1928, 15 mars 1929, 15 décembre 1929, 15 octobre 1931, 15 juin 1936, 15 février 1938 et 15 novembre 1938). — Statuts coordonnés publiés aux Annexes du Moniteur Belge du 2-3 novembre 1938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1941.

1. L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'établir les documents sociaux au 31 décembre 1940 et lui donne de ce chef décharge expresse et sans réserve.
2. L'assemblée réélit MM. Henri Depage et Marcel Hansen comme administrateurs et M. Robert Fraeys comme commissaire, tous trois pour un terme de cinq ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- M. Orts, Pierre, Docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles, *Président*.
M. Depage, Henri, Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwé, Auderghem, *administrateur-délégué*.
M. Chaudron, Edouard, administrateur de sociétés, 495, avenue Louise, Bruxelles, *administrateur*.
M. de Bourdonville, Georges, docteur en droit, 30, avenue Jeanne, Ixelles, *administrateur*.
M. De Kepper, Edouard, administrateur de sociétés, 192, Chaussée de Malines, Anvers, *Administrateur*.
M. Delhaye, Fernand, ingénieur des mines et ingénieur géologue, (A.I.Ms.), 45, rue Henri Waffelaerts, Saint-Gilles, Bruxelles, *administrateur*.
M. Hansen, Marcel, ingénieur architecte (U.I.Lv.), 18 B, rue Montoyer, Bruxelles, *administrateur*.
M. Teirlinck, Herman, administrateur de sociétés, Huis Uwenberg, Beersel, *administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Fraeys, Robert, Fondé de pouvoirs au Crédit Général du Congo, 2 A, rue Frémineur, Watermael, Bruxelles.
M. Tilmant, Désiré, Expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 12 juin 1941.

Un Administrateur :
(s.) F. DELHAYE.

Le Président :
(s.) P. ORTS.

Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga,
(Société Commerciale par actions à responsabilité limitée).

Etablie à Léopoldville (Congo Belge).

Registre du Commerce : Bruxelles n° 47.410.

—

Constitution publiée aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge le 15 août 1930 - folio 695 et aux Annexes du Moniteur Belge du 19 juillet 1930, acte n° 11.866.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 1941 a :

- 1^{er}) pris acte de la déclaration du Conseil d'Administration et lui a donné, à l'unanimité, les pouvoirs nécessaires pour convoquer une Assemblée Générale lorsqu'il aura été possible d'établir un bilan et un compte de pertes et profits pour l'exercice 1940.
- 2^{me}) réélu, en qualité d'Administrateur, Mr. Henri Moxhon, demeurant à Woluwe St. Lambert, 40, Avenue Herbert Hoover. Son mandat prendra fin après l'Assemblée Générale de 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président-Administrateur-Délégué :

Mr. Fernand Courtoy, Ingénieur A.I.Lg. - A.I.M., demeurant 163, chaussée de Vleurgat, à Ixelles.

Vice-Président :

Mr. Alphonse Engels, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, demeurant à Uccle, 24, Avenue du Hoef.

Administrateurs :

Mr. Octave Lombaert, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles, 545, Avenue Louise.

Mr. Henri Moxhon, Docteur en Droit, demeurant à Wouwe-St.-Lambert, 40, Avenue Herbert Hoover.

Mr. Joseph Rhodius, Industriel, demeurant à Namur (Citadelle), Castel Bel Air.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Mr. Jean de Limelette, Docteur en droit, demeurant à Bruxelles, 216, rue Stévin.
Mr. Charles Boels, Ingénieur A.I.A., demeurant à Etterbeek, 2, Avenue Boileau.

Bruxelles, le 12 juin 1941.

**Union Nationale des Transports Fluviaux
“UNATRA”
Société Congolaise à responsabilité limitée.**

Siège administratif : Bruxelles, avenue Marnix, 25.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Registre du Commerce, n° 1100.

—
DELEGATION DE POUVOIRS.

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
tenue à Bruxelles le 26 mai 1941.*

Le Conseil décide de modifier comme suit les paragraphes 2^e) et 4^e) de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil, en sa réunion du 8 décembre 1938 et reproduit aux Annexes du Moniteur Belge du 19-20 décembre 1938 sous le n° 16253 :

“ 2^e) Le conseil décide, conformément à l'article 29 des statuts, que les chèques, accréditifs, les lettres de virement et tous autres mandats quelconques de paiement seront signés valablement : soit par deux administrateurs, soit par un administrateur et le secrétaire de la société, M. Marcel Squelin, soit par un administrateur et le secrétaire-adjoint de la société M^{me} Jeanne Mathilde Pottiaux.

4^e) En cas d'absence de l'administrateur délégué, les correspondances courantes seront signées, en son nom, soit par un administrateur, soit par le secrétaire, soit par le secrétaire-adjoint de la société ».

Bruxelles, le 11 juin 1941.

Pour extrait certifié conforme :

Union Nationale des Transports Fluviaux.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) L. VAN LEEUW.

Le Président du Conseil,
(s.) G. OLYFF.

—
Société des Plantations de Gwese.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 10 juillet 1928. Statuts modifiés le 20 décembre 1935 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1935.

Siège social : Gwese (Kivu — Congo Belge)

Siège administratif : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 11310.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 1941.

Décharge est donnée au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires de toute responsabilité à l'égard de l'impossibilité de faire l'inventaire et, par conséquent, d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

Mandat est donné au Conseil afin de convoquer une Assemblée Générale des actionnaires lorsque le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 auront pu être dressés.

CONSEIL GENERAL :

ADMINISTRATEURS :

Comte Lippens, MM. Robert Cambier, Jean de Cooman, Léon Lippens, Baron Jacques van der Bruggen, Edgar Van Der Straeten.

COMMISSAIRES :

Mme R. van Praet et Mr. J. del Marmol.

Bruxelles, le 12 juin 1941.

Pour extrait certifié conforme,

*L'Administrateur-Délégué,
(s.) R. CAMBIER.*

**Société d'Elevage et de Culture au Congo Belge.
Société Congolaise à responsabilité limitée.**

Siège social : Dibaya (Kasai — Congo Belge)

Siège administratif : 42, rue Royale. Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 8544.

Constituée par acte passé devant Maître Georges Willocx, substituant Maître Victor Scheyven, notaires respectivement à St Gilles-lez-Bruxelles et à Bruxelles, le 27 août 1925, autorisée par arrêté royal du 15 novembre 1925 et dont les statuts ont été publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1925 et aux annexes du Moniteur Belge du 17 février 1929 (acte numéro 1.971); modifiée suivant acte reçu par Maître Victor Scheyven précité, le 3 avril 1928, approuvé par arrêté royal du 14 mai 1928 et publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928 et aux annexes du Moniteur Belge du 17 février 1929 (acte numéro 1.972); modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 29 avril 1930, approuvé par arrêté royal du 27 mai 1930, publié aux annexes du Moniteur Belge du 26 mai 1930 (acte numéro 8.881); modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 13 octobre 1932, publié aux annexes du Moniteur Belge du 7-8 novembre 1932 (acte numéro 14.260) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1933; modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 17 mai 1934, approuvé par arrêté royal du 2 juillet 1934, publié aux annexes du Moniteur Belge du 16-17 juillet 1934 (acte numéro 10.580) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1934, modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 11 octobre 1934, publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 janvier 1935 (acte numéro 171) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1935;

modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 14 octobre 1936, approuvé par arrêté royal du 26 janvier 1937 et publié aux annexes du Moniteur Belge des 26-27-28-29 décembre 1936 (acte numéro 17.290) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1937; modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 19 juin 1939, approuvé par arrêté royal du 29 juillet 1939 et publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 août 1939 (acte numéro 12.015) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1939.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 16 juin 1941.*

— L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'Assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports à l'exercice 1940.

Elle prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

— L'Assemblée rélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'administrateur MM. Lambert Jadot et Pierre Le Eœuf, dont le mandat était venu à expiration.

— L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire, M. Hubert Menestret, qui achèvera le mandat, venant à expiration en 1944, de feu M. Emile Sosson.

Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'Assemblée générale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Lambert Jadot, ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre à Ixelles-Bruxelles, *président.*

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston à Bruxelles, *vice-président.*

M. François-Xavier Carlier, docteur en médecine-vétérinaire à Ormeignies-lez-Ath, *administrateur-délégué.*

M. Jules Baudine, ingénieur, 67, rue de la Source à Ixelles-Bruxelles, *administrateur.*

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye à Ixelles-Bruxelles, *administrateur.*

M. Paul Fontainas, ingénieur, 327, avenue Molière à Uccle-Bruxelles, *Administrateur.*

M. Léopold Frateur, professeur, « Berghoven » à Becquevoort, *administrateur.*

- M. Odon Jadot, ingénieur, 14, Square Val-de-la-Cambre à Ixelles-Bruxelles, *administrateur*.
M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, 284, rue Vanderkindere à Uccle-Bruxelles, *administrateur*.
M. Ernest Mélot, avocat, 21, avenue de la Vecquée à Namur, *administrateur*.
M. Lucien Puissant-Baeyens, administrateur de sociétés, 139, avenue Louise à Bruxelles, *administrateur*.
M. Millard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride à Uccle-Bruxelles, *administrateur*.

DELEGUE DU MINISTERE DES COLONIES.

M. le baron Félicien Fallon, directeur au Ministère des Colonies, 435, avenue Georges-Henri à Woluwé St Lambert.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Georges Dansaert, avocat, 58, rue Paul Lauters à Ixelles-Bruxelles.
M. André-H. Gilson, commissaire-général honoraire du gouvernement de la colonie, 38, Square Vergote à Schaerbeek-Bruxelles.
M. Frans Janssen, directeur honoraire au Ministère des Colonies, 27, rue Auguste Danse à Bruxelles.

Bruxelles, le 17 juin 1941.

Pour extrait certifié conforme :

Société d'Elevage et de Culture au Congo Belge,

*Le Président,
(s.) L. JADOT.*

“ Chanic ” Chantier Naval et Industriel du Congo.
Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 2, Place du Luxembourg, Bruxelles.

—

Autorisée par arrêté royal du 6 octobre 1928 (Bulletin officiel du Congo Belge n° 11 du 15 novembre 1928).

Constituée le 5 septembre 1928, suivant acte de M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles; statuts publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1928 et aux annexes du Moniteur Belge du 22 septembre 1928 (acte n° 12747). Modification aux statuts suivant actes passés devant le même notaire, le 11 octobre 1928, le 10 juillet 1930 et le 11 juin 1936, publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1929 et aux annexes du Moniteur Belge des 3-4 décembre 1928 (acte n° 15667); des 28-29 juillet 1930 (acte n° 12326) et du 21 août 1936 (acte n° 12.831).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juin 1941.

- 1^e) Le Conseil d'Administration se trouvant dans l'impossibilité par suite des circonstances actuelles, d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940, convoquera une nouvelle assemblée générale après que ces documents auront pu être établis.
- 2^e) L'Assemblée réélit à l'unanimité, en qualité d'administrateurs, MM. Guillaume Olyff et Gaston Périer.

Le Président du Conseil,
(s.) H. MAGLINSE.

L I S T E D E S A D M I N I S T R A T E U R S E T D E S C O M M I S S A I R E S .

Président du Conseil :

M. Hector Maglinse, ingénieur I.A.G., 6, Boulevard St Michel à Bruxelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bérelmans, ingénieur, 397, avenue Louise à Bruxelles.

M. Léon Greiner, directeur général de la S.A. J. Cockerill, 2, avenue Adolphe Greiner à Seraing.

M. René Flachat, ingénieur, 78, rue Ledoux à Jumet.

M. Félix Janssens de Varebeke, docteur en droit, 11, Place Van Meenen à Bruxelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, rue du Vert Chasseur, Uccle.

M. Georges Moulaert, 43, avenue de l'Observatoire à Uccle.

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden à Bruxelles.

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 551, avenue Louise à Bruxelles.

M. Alfred Smal, ingénieur, 19A, avenue Marnix à Bruxelles.

M. Louis Van Leeuw, ingénieur, 37, rue Konkel à Woluwé.

Commissaires.

M. Ernest Comhaire, ingénieur, 40, avenue Michel-Ange à Bruxelles.

M. Jacques De Rouck, ingénieur, 6, rue Vauthier à Bruxelles.

M. Noël Huart, ingénieur, 363, avenue de Tervueren à Bruxelles.

M. Fernand Nisot, ingénieur, 15, rue d'Edimbourg à Bruxelles.

M. Jean Ghilain, directeur de l'Office des Transports Coloniaux, 55, rue de la Marguerite à Bruxelles.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,
(s.) H. MAGLINSE.

ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 AOUT 1941)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Société des Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo.

(Société congolaise à responsabilité limitée)

Siège Social : Elisabethville

Siège Administratif : Bruxelles, avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19787

Constituée à Bruxelles, le 16 septembre 1927, et autorisée par arrêté royal du 3 octobre 1927; statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge n° 11, du 15 novembre 1927 (annexe), et à l'annexe au Moniteur Belge des 10-11 octobre 1927 (acte n° 12086). Modifications aux statuts : suivant acte de M^e Scheyven, du 5 juin 1931, approuvé par Arrêté Royal du 6 juillet 1931, et publié à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1931 et à l'annexe au Moniteur Belge du 24 juillet 1931 (acte n° 11402).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 1941.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de dresser le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 et lui donne décharge de cette obligation jusqu'à ce que les éléments nécessaires à cette fin puissent être obtenus; elle donne également décharge au Collège des Commissaires de faire rapport sur le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés. Une nouvelle assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'établir le bilan et le compte de profits et pertes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide le paiement, pour compte de qui il appartiendra, du premier dividende fixe garanti aux actions privilégiées ainsi que le remboursement également garanti des 1.575 actions privilégiées amortissables cette année.

Il sera en conséquence distribué :

1^o) à 1.186.668 actions privilégiées avec garantie réduite un dividende brut de fr. 20,—, moins 2 p. c. d'impôt, soit net fr. 19,60.

2^o) à 5.832 actions privilégiées avec garantie non réduite un dividende brut de fr. 35,—, moins 2 p. c. d'impôt, soit net fr. 34,30.

Ces dividendes seront payables à partir du 4 juillet 1941 contre présentation du coupon n° 13 aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique.

De plus, dans les mêmes conditions il est payé le premier dividende fixe de 4 % du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1940 aux 1.500 actions privilégiées sorties au tirage de 1940.

En cas de supplément de dividende, celui-ci serait payé ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée ratifie la participation prise en 1940 à la Société Coopérative Caisse d'Avances et de Prêts — 200 parts de fr. 5.000,— soit fr. 1.000.000,—, et à la Banque d'Emission — 100 actions de fr. 10.000,— soit fr. 1.000.000,—

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

M. Lambert Jadot est réélu administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1947.

M. le lieutenant général baron Tombeur de Tabora est nommé administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1943.

M. Pierre de Montpellier d'Annevoie est nommé commissaire; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1942.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide que le capital sera réduit d'une somme égale au montant nominal des actions privilégiées sorties au tirage au sort de ce jour, *soit sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Guillaume Olyff, Directeur Général honoraire au Ministère des Colonies, demeurant à Woluwe-St-Lambert, Avenue Jean Linden, n° 51, *Président*.
M. Nicolas Cito, ingénieur, demeurant à Ixelles, rue de l'Abbaye, n° 29, *Administrateur*.
M. Lambert Jadot, ingénieur, demeurant à Ixelles, rue du Bourgmestre, n° 15a, *Administrateur*.
M. Victor Parein, ingénieur, demeurant à Bruxelles, Boulevard A. Reyers, n° 126, *Administrateur*.
M. André Van Iseghem, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, rue de l'Inquisition, n° 14, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- M. le général chevalier Josué Henry de la Lindi, ancien commissaire général au Congo Belge, demeurant à Woluwe-St-Lambert, Avenue Albert-Elisabeth, n° 54.
M. Edgar Mommens, ingénieur, demeurant à Etterbeek, Avenue d'Auderghem, n° 246.
M. le lieutenant-général baron Charles Ernest Tombeur de Tabora, Vice-Gouverneur Général honoraire au Congo Belge, demeurant à Saint-Gilles, rue Berckmans, n° 7.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration.

(s.) G. OLYFF.

Compagnie du Chemin de Fer du Katanga.

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, Avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19788.

Créée par décret du Roi-Souverain en date du 11 mars 1902, publié au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, n° 5 et 6, 18^e année, mai-juin 1902.

Statuts modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 25 janvier 1909, 3 avril 1911, 29 décembre 1919, 31 janvier 1923, 25 février 1924, et conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1924 et de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1929, modifications

approuvées par arrêtés royaux des 13 mars 1909, 12 avril 1911, 25 janvier 1920, 15 février 1923, 22 avril et 20 juillet 1924 et 18 juin 1929 publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge des 10 avril 1909, 2 mai 1911, 15 février 1920, 15 février et 15 août 1923, 15 mai et 15 août 1924 et 15 juillet 1929, ainsi qu'au Moniteur Belge du 16-17 juin 1929 et 15 janvier 1930.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 1941.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- 1^o) de surseoir à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1940 jusqu'à ce que les circonstances le permettent.
- 2^o) de donner décharge au Conseil pour la non présentation de ces documents à l'Assemblée.
- 3^o) d'autoriser le Conseil à convoquer ultérieurement une Assemblée générale en vue de l'approbation de ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide le paiement d'un acompte sur dividende, pour l'exercice 1940 de fr. 10,— net aux actions ordinaires et de fr. 20,— net aux actions de jouissance.

Ces dividendes seront payables, à partir du 3 juillet 1941. Le paiement du coupon n° 17 des actions de jouissance et du coupon n° 23 des actions ordinaires se fera aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique.

L'Assemblée décide en outre d'attendre l'approbation du bilan pour effectuer les autres dotations et allocations statutaires.

Si les bénéfices de l'exercice 1940, après dotations des fonds d'amortissement, n'atteignaient pas le montant ainsi réparti, le complément serait prélevé sur les provisions et réserves ci-après qui apparaissent au bilan de 1939 :

Réserve spéciale	Fr. 6.000.000,00
Fonds de renouvellement du matériel et de réfection extraord.	Fr. 9.042.220,44
Fonds d'assurance contre incendie	Fr. 7.063.851,55
Fonds d'assurance contre accidents aux tiers	Fr. 4.477.359,20
	Fr. <u>26.583.431,19</u>

Ces fonds de réserve seraient reconstitués par prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

M. Lambert Jadot est réélu Administrateur; son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1944.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lambert Jadot, Ingénieur des Constructions civiles, demeurant rue du Bourgmestre, n° 15a, à Ixelles. — *Président*.

M. Odon Jadot, Ingénieur civil et ingénieur électrique, demeurant Square du Val de la Cambre, n° 14, à Ixelles. — *Vice-Président*.

M. Louis Cousin, Ingénieur des Constructions civiles, demeurant rue Gallait, n° 31, à Schaerbeek — *Administrateur*.

M. Hector Baillieux, Administrateur de sociétés, demeurant Chaussée de Waterloo, n° 1147, à Uccle — *Administrateur*.

M. Charles Duchesne, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo Belge, Chaussée de Waterloo, n° 406, à St Gilles — *Administrateur*.

M. Paul Gillet, Ingénieur Civil des Mines, demeurant rue Edmond Picard, n° 45, à Ixelles — *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Léon Ballion, Directeur d'Administration honoraire au Congo Belge, demeurant Chaussée d'Haecht, n° 39, à St-Josse-ten-Noode.

M. Pierre de Montpellier d'Annevoie, Administrateur de sociétés, demeurant château de et à Annevoie.

Pour copie conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) L. JADOT.

Brasseries du Katanga.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

— Constituée le 8 décembre 1923 à Bruxelles, et autorisée par Arrêté Royal en date du 5 juin 1924.

— Statuts modifiés par décisions des Assemblées Générales des :

17 septembre 1926,

21 mars 1927,

9 juillet 1929.

— *Registre du Commerce* : Bruxelles n° 4174.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 8 JUILLET 1941 :

Le Capital social de 14.000.000 Frs. est entièrement libéré.

—
a) Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

b) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES AU 8 JUILLET 1941 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Gaston Périer, Administrateur de Sociétés, Avenue Louise, 579, Bruxelles.
— *Président du Conseil.*

Anatole De Bauw, Administrateur de Sociétés, Avenue Defré, 107, Uccle,
— *Administrateur-Délégué.*

Joseph De Mulder, Administrateur de Sociétés, 70, rue Notre-Dame, à
Woluwe St Lambert, •
— *Administrateur-Directeur.*

Nicolas Cito, ingénieur, rue de l'Abbaye, 28, Bruxelles,
— *Administrateur.*

Jules Cousin, ingénieur, Elisabethville (Congo Belge),
— *Administrateur.*

Jean Laurencin, industriel, Sint Bernardus Hoeve, 4, Bloemenlei, Kappel-
len-lez-Anvers,
— *Administrateur.*

Albert Marchal, ingénieur, avenue du Vert Chasseur, 46, Uccle,
— *Administrateur.*

Fernand Nisot, ingénieur, avenue Brugmann, 178, Bruxelles,
— *Administrateur.*

Joseph Tasch, négociant, avenue de l'Etoile, Elisabethville (Congo Belge),
— *Administrateur.*

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. André De Cock, industriel, Chaussée d'Hundelghem, 1, Meirelbeke.
Lucien Puissant-Baeyens, propriétaire, avenue Louise, 139, Bruxelles.
Jules Van Bleyenberghe, directeur de Sociétés, Dieweg, 129, Uccle.

c) *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 Juillet 1941 :*

-
2. « Elle réélit en qualité d'administrateurs Messieurs Nicolas Cito et Gaston
» Périer, pour une période qui prend cours ce jour et expirera immédiatement
» après l'Assemblée Générale de 1947.
« Les décisions ci-dessus, sont prises à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président du Conseil d'Administration.

(s.) G. PÉRIER.

Minoteries du Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 3 décembre 1929 à Bruxelles et autorisée par Arrêté Royal en date du 5 février 1930.

Statuts modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1935.

Registre du commerce Bruxelles N° 42.800.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 8 JUILLET 1941.

Le Capital social de 24.000.000 Frs. est entièrement libéré.

—

a) Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

**b) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES AU 8 JUILLET 1941.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Firmin Van Brée, Directeur de la Société Générale de Belgique, demeurant à Rhode Saint Genèse, 27, Avenue des Marronniers. *Président du Conseil.*

Edgar Sengier, Administrateur-délégué de l'Union Minière du Haut-Katanga, demeurant à Bruxelles, 24, Avenue Ernestine, *Vice-Président.*

Joseph De Mulder, Administrateur de sociétés, demeurant à Woluwé St. Lambert, rue Notre-Dame, 70, *Administrateur-Délégué.*

Maurice Blanquet, Administrateur de sociétés, demeurant Avenue de la Tenderie, n° 66, à Boitsfort. *Administrateur.*

Jules Cousin, Ingénieur, demeurant à Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur.*

Gaston de Formanoir de la Cazerie, Docteur en droit, demeurant à Bruxelles, Avenue Molière, N° 90, *Administrateur.*

le Baron Empain, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles, 33, rue du Corrèze. *Administrateur.*

Odon Jadot, Ingénieur, demeurant à Ixelles, N° 14, Square du Val de la Cambre. *Administrateur.*

Charles Henry Janssen, Ingénieur, demeurant à Waterloo, 60, Avenue des Chasseurs, *Administrateur.*

Léopold Motoulle, Docteur en médecine, demeurant à Bruxelles, N° 234, Avenue Louise, *Administrateur.*

Gilbert Mullie, Propriétaire, demeurant à Bruxelles, 58, Boulevard Brand Witlock, *Administrateur.*

Paul Vuylsteke, Industriel, demeurant à Bruxelles, Avenue Nestor Plissart, N° 6, *Administrateur.*

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Edmond de Ryckman de Betz, avocat à la Cour d'appel, demeurant à Bruxelles, rue du Beau Site, N° 28.

Louis Habran, sans profession, demeurant à Bruxelles, 33, rue Van Ostade.

c) *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 Juillet 1941.*

...
2. « Elle réélit en qualité d'administrateur MM. Jules Cousin, Baron Empain et Edgar Sengier.

et en qualité de Commissaire Mr. Edmond de Ryckman de Betz, pour une période qui prend cours ce jour et expirera immédiatement après l'Assemblée générale de 1946. »

Les décisions ci-dessus sont prises à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Un Administrateur,

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Un Administrateur,

(s.) M. BLANQUET.

Compagnie Forestière de l'Equateur.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Wendij-lez-Coquilhatville (Congo Belge)

Siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 63.585.

Statuts du 6 mars 1933 et modifications des 18 novembre 1935 et 27 novembre 1936, approuvés par arrêtés royaux des 26 avril 1933, 17 janvier 1936 et 25 janvier 1937; publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juin 1933, 15 février 1936 et 15 février 1937.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Réalisable :

Portefeuille-titres	Fr. 1.545.010,—
---------------------	-----------------

Compte d'ordre :

Dépôts statutaires	pour mémoire.
	Fr. 1.545.010,—

PASSIF

Non exigible :

Capital	Fr. 1.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 9.984,30

Exigible :

Créditeurs divers	Fr. 444.968,10
<i>Comptes transitoires</i>	Fr. 90.057,60

Comptes d'ordre :

Déposants statutaires	pour mémoire.
	Fr. 1.545.010,—

COMPTE DE PERTES ET PROFITS ARRETES AU 31 DECEMBRE 1939.

DEBIT.

Frais Généraux	Fr. 52.706,82

CREDIT.

Dividendes encaissés et profits divers	Fr. 24.407,29
Régularisations diverses	Fr. 28.299,53
	Fr. 52.706,82

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 1940.

1^o) A l'unanimité, l'assemblée approuve le Bilan et le Compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1939, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

2^o) Par un vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur gestion durant l'exercice 1939.

3^o) A l'unanimité, l'assemblée réélit, pour un terme de trois ans, M. A. Deligne, administrateur sortant, et pour un terme d'un an, M. Tilmant, D., commissaire sortant.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Herman Teirlinck, administrateur de sociétés, Huis Uwenberg, Beersel,
Président.

M. Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, 58, rue de l'Orme, Schaerbeek, *Administrateur-Délégué*:

M. Henri Depage, Administrateur-Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, Avenue du Parc de Woluwé, Auderghem, *Administrateur*.

COMMISSAIRE :

M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz.

Pour copie certifiée conforme :

L'Administrateur-Délégué,

Le Président,

(s.) A. DELIGNE.

(s.) Herman TEIRLINCK.

Compagnie forestière de l'Equateur.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège social à Wendji-lez-Coquilhatville (Congo Belge)

Siège administratif : à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Registre de Commerce : Bruxelles N° 63.585.

Constituée par acte du 6 mars 1933, approuvé par Arrêté Royal du 26 avril 1933, publié aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1933. Statuts modifiés par actes des : 18 novembre 1935, approuvé par Arrêté Royal du 17 janvier 1936 et publié aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936; 27 novembre 1936, approuvé par Arrêté Royal du 25 janvier 1937 et publié aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1937; 26 juin 1941 (non sujet à approbation par Arrêté Royal), à publier à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

ACTIF.

Disponible :

Réalisable :

Débiteurs divers	Fr.	16.747,50
Portefeuille-titres	Fr.	1.223.202,—
		————— Fr. 1.239.949,50

Compte d'ordre :

Dépôts statutaires		pour mémoire.
	Fr.	<u>1.408.327,89</u>

PASSIF.

Non Exigible :

Capital	Fr.	1.000.000,—
Réserve statutaire	Fr.	9.984,30
		————— Fr. 1.009.984,30

Exigible :

Créditeurs divers	Fr.	34.685,60
<i>Compte transitoire</i>	Fr.	89.770,60

Compte d'ordre :

Déposants statutaires		pour mémoire.
	Fr.	<u>1.408.327,89</u>

Résultats :

Bénéfice de l'exercice	Fr.	273.887,39
	Fr.	<u>1.408.327,89</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1940.

DEBIT.

Frais généraux	Fr.	55.781,11
Réserve de l'exercice	Fr.	273.887,39
	Fr.	<u>329.668,50</u>

CREDIT.

Dividendes encaissés	Fr.	38.522,50
Bénéfices sur réalisations	Fr.	291.146,—
	Fr.	<u>329.668,50</u>

REPARTITION DES BÉNÉFICES.

Réserve statutaire : 5 % de Fr. 273.887,39	Fr.	13.694,37
1 ^{er} dividende de 5% à chacune des 5.000 actions de Fr. 200,—	Fr.	50.000,—
Tantièmes au Conseil Général : 10% du solde de Fr. 210.193,02	Fr.	21.019,30
2 ^e dividende de Fr. 32,17 par action	Fr.	160.850,—
Report à nouveau	Fr.	28.323,72
	Fr.	<u>273.887,39</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1941.

- 1^o) Le Président constate qu'une assemblée extraordinaire tenue immédiatement avant l'assemblée, a modifié l'article 22 des statuts pour fixer la date de l'assemblée générale ordinaire au 4^{me} jeudi de juin à 11 heures, au lieu du 3^{me} jeudi de septembre et que la même assemblée a ratifié la convocation de la présente assemblée ordinaire en exécution de la nouvelle rédaction de l'article 22 des statuts.
- 2^o) A l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1940, ainsi que la répartition des bénéfices, tels qu'ils sont proposés par le conseil d'administration.
- 3^o) Par un vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur gestion durant l'exercice 1940.
- 4^o) À l'unanimité, l'assemblée réélit pour un terme de 3 ans Monsieur H. Depage, administrateur sortant, et pour un terme de un an Monsieur D. Tilmant, commissaire sortant.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- M. Herman Teirlinck, administrateur de sociétés, Huis Uwenberg, Beersel,
Président.
- M. Albert Deligne, Directeur au Crédit Général du Congo ,98, rue de Linthout,
Bruxelles, *Administrateur-délégué.*
- M. Henri Depage, Administrateur Directeur Général du Crédit Général du
Congo, 44, Avenue du Parc de Woluwé, Auderghem, *Administrateur.*

COMMISSAIRE.

M. D. Tilmant, Expert-comptable, 16, rue du Cœur, Morlanwelz

Pour copie certifiée conforme,

I'Administrateur-délégué.

(s.) A. DELIGNE.

Le Président.

(s.) H. TEIRLINCK.

Société Minière de la Lueta.

Société congolaise à responsabilité limitée, constituée par acte passé le 8.10.26 devant M^e Victor Scyeven, notaire à Bruxelles, approuvée par arrêté royal du 14.11.26. Statuts publiés aux annexes au Moniteur belge du 2.7.31, sous le n° 10581, et à celles du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15.12.26, et déposées au greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Luebo le 6.12.26, sous le n° 12, et au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, le 26.6.31. Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, et publiés aux annexes au Moniteur belge du 4.2.39.

Siège social : Tshikapa, Congo Belge

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8872.

—

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1941.

« a) L'Assemblée donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

» L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport sur ceux-ci.

» L'assemblée prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

» b) L'assemblée approuve la répartition d'un montant de 350.000 francs à prélever sur le fonds spécial de prévision; elle constate qu'après ce prélèvement, le fonds spécial de prévision restera porté au bilan pour un montant de 300.000 francs.

» L'assemblée prend acte que, les modalités de l'article 30 des statuts ayant été appliquées lors de la constitution du fonds spécial de prévision, celui-ci se trouve appartenir exclusivement aux actionnaires et qu'en conséquence, la répartition ci-dessus de 350.000 francs permet de distribuer un montant brut de 24 fr. 30 par action de capital et par action de dividende et de 4 fr. 86 par cinquième d'action de capital.

» Ce montant sera payé, après déduction des impôts, soit par 20 fr. 15 net et 4 fr. net, à partir du 3 juillet 1941, par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique, et ses agences, contre estampillage des titres.

« c) L'assemblée réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'administrateur MM. A. Cayen et G. Périer, et aux fonctions de commissaire, M. J. Mathy, dont les mandats étaient venus à expiration.

« Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'Assemblée Générale ».

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

Comte Lippens, Gouverneur général honoraire du Congo, 1, Square du Val de la Cambre, Bruxelles;

Administrateur-délégué :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, Avenue Palmerston, à Bruxelles;

Administrateur-directeur :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs .

M. Georges Geerts, ingénieur, 63, Avenue Edmond Mesens, à Etterbeek;

M. André Gilson, Commissaire général honoraire du Congo, 38, Square Vergote, Bruxelles;

M. Léon Guinotte, industriel, Le Pachy-Bellecourt, par Bascoup;

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, Avenue Louise, Bruxelles;

M. Jacques Relecom, ingénieur civil des mines, 18, avenue des Nations, à Bruxelles;

Baron Charles-Ernest sombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, à Bruxelles;

M. André Van Iseghem, Commissaire de district honoraire, 14, rue de l'Inquisition à Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Georges Becquevort, secrétaire de sociétés, 186, avenue des Nations à Bruxelles;

M. Egide Devroey, ingénieur, 62, avenue du Castel à Woluwe-St-Lambert;

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes à Ixelles;

M. Edmond Verfaillie, 26, Avenue Albert-Elisabeth, Bruxelles.

Bruxelles, le 7 juillet 1941.

Certifié conforme :

L'Administrateur-Directeur,

(s.) P. FONTAINAS.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière du Luebo.

Société congolaise à responsabilité limitée, constituée le 16.7.21 autorisée par Arrêté Royal du 22.8.21.

Statuts publiés aux annexes au Moniteur Belge du 15.4.32 sous le n° 4332 et à celles du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15.11.21 et déposés au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Léopoldville le 2.6.24.

Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, et publiés aux annexes au Moniteur Belge du 28.1.39.

Siège social : Tshikapa (Congo Belge)

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles

Registre du Commerce : Bruxelles n° 8870.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juillet 1941.

« a) L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

» L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport sur ceux-ci.

» L'assemblée prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

« b) L'Assemblée approuve la répartition d'un montant de 900.000 francs à prélever sur le fonds spécial de prévision; elle constate qu'après ce prélèvement, le fonds spécial de prévision restera porté au bilan pour un montant de 600.000 francs.

» L'assemblée prend acte que, les modalités de l'article 28 des statuts ayant été appliquées, lors de la constitution du fonds spécial de prévision, celui-ci se trouve appartenir exclusivement aux actionnaires et qu'en conséquence, la répartition ci-dessus de 900.000 francs permet de distribuer un montant brut de 45 fr. par action de capital et par action de dividende.

» Ce montant sera payé, après déduction des impôts, soit par 37 fr. 35 net à partir du 3 juillet 1941, par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique, et ses agences, contre estampillage des titres.

» c) L'assemblée réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'administrateur, M. Millard King Shaler, dont le mandat était venu à expiration.

« Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'Assemblée Générale. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Comte Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo, 1, Square du Val de la Cambre, Bruxelles.

Administrateur-délégué :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston à Bruxelles.

Administrateur-directeur :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs :

Baron Empain, administrateur de sociétés, 10, Avenue de Putdael à Woluwé-St-Pierre;

M. Lambert Jadot, ingénieur des constructions civiles, 15a, rue du Bourgmeestre à Bruxelles;

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise à Bruxelles;

M. Millard King Shaler, administrateur de sociétés, 54, Avenue de la Floride à Bruxelles;

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. André Gilson, Commissaire général honoraire du Congo, 38, Square Verゴte, Bruxelles;

M. Raoul vanden Bulcke, administrateur de sociétés, 45, Avenue Reine Astrid à La Hulpe;

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, Avenue des Phalènes à Ixelles.

Bruxelles, le 7 juillet 1941.

Certifié conforme :

L'Administrateur-Directeur,

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. FONTAINAS.

(s.) A. CAYEN.

Société des Mines d'Or de Kilo-Moto.

Société congolaise à responsabilité limitée

Siège social à Kilo (Congo Belge).

Siège administratif à Ixelles-Bruxelles, 1, Place du Luxembourg.

Registre du commerce N° 737.

Statuts approuvés par décret du 8 février 1926, publiés aux annexes du Moniteur Belge des 15/16 février 1926, acte N° 1563 et aux annexes du Bulletin officiel du Congo Belge, numéro du 15 février 1926. Statuts modifiés par acte passé devant M^e Van Halteren, notaire à Bruxelles le 4 Novembre 1926, inséré aux annexes du Moniteur Belge du 25 Novembre 1926, acte N° 12571 et au Bulletin Officiel, dans le numéro du 15 février 1927, ainsi que par acte passé le 2 Octobre 1928, inséré aux annexes du Moniteur Belge les 8/9 Octobre 1928, N° 13320, aux annexes du Bulletin officiel dans le numéro du 15 Novembre 1928, ainsi que par acte passé le 4 Octobre 1938, inséré aux annexes du Moniteur Belge du 11 Octobre 1938, N° 13805 et aux annexes du Bulletin Officiel dans le numéro du 15 Mai 1939, ainsi que par acte passé le 28 Novembre 1940, inséré aux annexes du Moniteur Belge le 14 décembre 1940, N° 12473.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Georges Moulaert, Vice-gouverneur général honoraire, avenue de l'Observatoire, N° 47 à Uccle, *Président du Conseil d'administration*.
- M. Raymond Anthoine, *administrateur-délégué*, ingénieur civil des Mines, N° 32, avenue des nations à Bruxelles.
- M. Louis van Leeuw, *administrateur-délégué*, ingénieur civil des mines Lv., N° 37, Rue Konkel à Woluwe-Saint-Pierre,
- M. Léon Bureau, Vice-Gouverneur général honoraire, « La Brousse », à Ottignies, *administrateur*.
- M. Georges de Bouronville, docteur en droit, avenue Jeanne N° 30 à Ixelles, *Administrateur*,
- M. Charles Duchesne, Vice Gouverneur général honoraire, Rue Edith Cavell, N° 139 à Bruxelles, *administrateur*,
- M. Adolphe de Meulemeester, Vice-Gouverneur général honoraire, Rue Blanche N° 35 à Bruxelles, *administrateur*,
- M. Alfred Moeller, Vice-Gouverneur général honoraire, « La Framboisière », Linkebeek, *administrateur*,
- M. Jérôme Rodhain, docteur en médecine, 564, Chaussée de Waterloo à Ixelles, *administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- M. Gaston Collet, Directeur général honoraire au Ministère des Colonies, rue des Floralies N° 29 à Woluwe-St-Lambert, *Président du collège*.
- M. Edgard Cerckel, Capitaine-commandant, N° 17, rue Michel Deswaene à Merxem-Anvers,

- M. Basile Leroy, Directeur au Ministère des Colonies, N° 10, rue des Bollandistes à Etterbeek.
M. Marie-Georges Mortehan, Inspecteur d'Etat honoraire, 38, Avenue Evrard à Forest.

DELEGUES DU GOUVERNEMENT

- M. René Detry, Directeur général au Ministère des Colonies, avenue des Hortensias, 10, à Boitsfort,
M. Henri Postiaux, Vice-gouverneur général honoraire, 22, Place Van Meenen, St-Gilles.

Extrait des Délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 1941.

Sont présents ou représentés, trois actionnaires, ayant déposé 440.100 titres.

Le Président fait la déclaration suivante :

Par suite des événements, le siège administratif se trouve privé de toute communication avec son siège social, depuis la fin du mois de Mai 1940. En conséquence, il nous a été impossible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre dernier. Je vous donne lecture du rapport de MM. les commissaires sur le résultat de leur mission :

« En exécution de notre mandat, nous avons procédé à la vérification de nombreuses opérations comptables de l'exercice social 1940. Les documents et renseignements qui nous ont été fournis ont permis de constater leur parfaite exactitude. Dans les circonstances actuelles les inventaires et une grande partie des comptabilités d'Afrique n'ont pu être transmis à Bruxelles. Il est par conséquent impossible de dresser le bilan et le compte de profits et pertes ».

Nous vous convoquerons aussitôt que nous aurons pu dresser les comptes. Nous restons dans l'impossibilité de payer le dividende relatif à l'exercice 1939, que vous avez voté lors de notre dernière assemblée générale.

L'Assemblée générale a pris acte de cette déclaration.

RESOLUTION UNIQUE.

Le mandat de M. Georges de Bourdonville est renouvelé pour une période de cinq ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Bruxelles, le 9 Juillet 1941.

Pour copie conforme,

Un Administrateur-Délégué,

(s.) L. VAN LEEUW.

Symétain.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge)

Siège Administratif — 43, rue Ducal à Bruxelles

Registre de Commerce de Bruxelles n° 56961

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 1941.

« Abordant le premier point à l'ordre du jour, le Président signale qu'en
» raison des événements de guerre, il nous a été totalement impossible de for-
» mer le bilan et le compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1940. Depuis
» le mois de mai, les relations sont totalement coupées avec le Congo Belge et
» il nous a été impossible de recevoir de nos sièges d'exploitation, les éléments
» comptables postérieurs au mois d'avril 1940.

« Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Admi-
» nistration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique
» quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan
» et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1940.

« L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'ar-
» rreter les comptes sociaux au 31 décembre 1940; elle donne à ce sujet au
» Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse
» et sans réserve.

« Elle donne mandat au Conseil pour la convoquer à nouveau après réception
» des comptes d'Afrique dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures
» et de former de bilan et le compte de pertes et profits.

« Le Président donne lecture du rapport du Collège des Commissaires.

« Abordant le second point de l'ordre du jour, l'Assemblée prend acte de ce
» que, conformément aux articles 23 et 24 des statuts, les mandats de Messieurs
» Raymond Anthoine, Georges de Bouronville et Henri Schneider, Administra-
» teurs et de Monsieur Désiré Tilmant, Commissaire, viennent à expiration
» après la présente Assemblée.

« L'Assemblée réélit à l'unanimité dans leurs fonctions d'Administrateur,
» Messieurs Anthoine, de Bouronville et Schneider et Monsieur Tilmant dans
» dans ses fonctions de Commissaire.

« Les mandats des Administrateurs et Commissaires ci-dessus viendront à
» expiration après l'Assemblée Générale Ordinaire de 1947.

Pour copie certifiée conforme,

Symétain

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée,

Pour le Conseil,

Un Administrateur,
(s.) R. ANTHOINE.

L'Administrateur-Délégué,
(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Société Minière de la Luama « Syluma ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Albertville (Congo Belge)

Siège administratif : 43, rue Ducal à Bruxelles.

Registre de Commerce de Bruxelles n° 52538

—
Extrait Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1941.

« Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des événements de guerre il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1940. Depuis le mois de mai, les relations sont totalement coupées avec le Congo Belge et il nous a été impossible de recevoir de nos sièges d'exploitation, les éléments comptables postérieurs au mois d'avril 1940.

« Le Président demande à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique que quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1940.

« L'Assemblée constate l'impossibilité devant laquelle se trouve le Conseil d'Administration d'arrêter les comptes sociaux au 31 décembre 1940, elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

« Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique, dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et le compte de pertes et profits.

« Le Président donne lecture du rapport des Commissaires, et de celui du Conseil d'Administration.

« Abordant le second point de l'ordre du jour et conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Fernand Delhaye, Paul Fentainas, Georges Moulaert et le Baron de Steenhault, Administrateurs. Ces mandats viendront à expiration immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 1946.

Pour copie certifiée conforme,

Société Minière de la Luama « Syluma »
Société congolaise à responsabilité limitée

Pour le Conseil,

Un Administrateur,

(s.) R. ANTHOINE.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège Social : Albertville (Congo Belge)

Siège Administratif : 43, rue Ducale à Bruxelles

Registre de Commerce de Bruxelles n° 55.451

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1941

« Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président signale qu'en raison des évènements de guerre, il nous a été totalement impossible de former le bilan et le compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1940. Depuis le mois de juin, les relations sont totalement coupées avec le Congo Belge et il nous a été impossible de recevoir de nos sièges d'exploitation, les éléments comptables postérieurs au mois de mars 1940.

« Le Président demande à l'Assemblée de donner mandat au Conseil d'Administration pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique quand il aura été possible de clôturer les écritures et de former ainsi le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1940.

« L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'arrêter les comptes sociaux au 31/12/40; elle donne à ce sujet au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires décharge expresse et sans réserve.

« Elle donne mandat au Conseil pour la convoquer à nouveau après réception des comptes d'Afrique dès qu'il aura été possible de clôturer les écritures et de former le bilan et compte de pertes et profits. Le Président donne lecture du rapport des Commissaires.

« Abordant le second point de l'ordre du jour et conformément à l'article 23 des statuts, l'assemblée renouvelle à l'unanimité le mandat de Monsieur Jules Mathieu, Administrateur, et Monsieur Fernand Carrière, Commissaire. Ces mandats viendront à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 1947. »

Pour copie certifiée conforme

Symor

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée

Pour le Conseil

Un Administrateur,

(s.) R. ANTHOINE.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) G. DE BOURNONVILLE.

Plantations du Tanganyika (Platanga).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kitega (Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 2585

Constituée par acte passé devant Maître Paul Ectors, notaire à Bruxelles, le 28 mars 1927 et autorisée par Arrêté Royal du 30 avril 1927 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 14 mai 1927, annexe p. 371).

Statuts modifiés par acte passé devant le même notaire, le 19 mai 1930, Arrêté Royal du 31 juillet 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1930, annexe p. 758).

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1941.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- 1^o) en qualité d'Administrateur, Monsieur le Baron Empain, Administrateur sortant et rééligible; son mandat expire en 1947;
- 2^o) en qualité de Commissaire, Monsieur Charles Pequet, Commissaire sortant et rééligible; son mandat expire en 1942.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 3 juillet 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) Emmanuel VAES.

(s.) Gustave VERNIORY

Entreprises Générales au Kivu (E. G. K.).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Nya-Lukemba (Congo Belge)

Siège administratif : 148, rue Royale, Bruxelles

Registre du Commerce, n° 81079

Statuts autorisés par arrêté royal du 1^{er} février 1928 et publiés aux annexes du Moniteur belge du 17 février 1928, sous le n° 1737, et aux annexes du Bulletin officiel du Congo Belge du 15 février 1928.

Actes modificatifs publiés aux annexes du Moniteur belge du 20 décembre 1929, n° 18929; des 30-31 mars 1931, n° 3444, et du 20 juillet 1933, n° 10551, et aux annexes du Bulletin officiel du Congo belge du 15 janvier 1930, du 15 avril 1931 et du 15 août 1933.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 juillet 1941

M. le Président, au nom du Conseil d'administration, expose que, par suite de l'interruption de la liaison postale avec la Colonie, les documents comptables des mois de février, et avril à décembre 1940, de même que les inventaires de fin d'exercice, ne sont pas parvenus au siège administratif; que, de ce fait, le Conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de dresser un inventaire complet des valeurs mobilières et immobilières et des dettes actives et passives de la société, accompagné d'un relevé de ses engagements, ou d'évaluer l'actif et le passif de la société, et de procéder aux amortissements qu'il pourrait juger nécessaires ou utiles, ainsi que le prescrit l'article 48 des statuts; que, dans ces conditions, le Conseil d'Administration n'a pu établir ni le bilan, ni le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

En conséquence de ce qui précède, M. le Président prie l'assemblée de donner pouvoirs au Conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible de clôturer les écritures de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1940.

L'assemblée, sans discussion, prend acte de cette déclaration et, à l'unanimité, donne pouvoirs au Conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

Elle donne aux administrateurs et commissaires décharge de leur gestion. Elle réélit Messieurs le baron Jean de Brouwer et Louis Ortegat, administrateurs, et Monsieur Jean-Christian de Brouwer, commissaire, pour un terme de six années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr John Nieuwenhuys, *président*, administrateur de sociétés, avenue de la Clairière, n° 7, à Bruxelles.

Mr Xavier Dierckx, *administrateur-délégué en Afrique*, planteur, à Nya-Lukemba (Kivu), Congo Belge.

Mr Marcel Dupret, *administrateur-délégué*, ingénieur U.I.Lv., avenue de l'Observatoire, n° 98, à Uccle.

Mr le baron Jean de Brouwer, *administrateur*, industriel, « La Frégate » à Coq s/Mer.

Mr Fernand Dierckx, *administrateur*, notaire, rue de l'Hôpital, n° 41, à Turnhout.

Mr Joseph Dierckx, *administrateur*, industriel, rue Renier Snieders, n° 11, à Turnhout.

Mr Louis Ortegat, *administrateur*, docteur en droit, rue Haute, n° 17, à Gand.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mr Maurice Everard de Harzir (écuyer), *président*, docteur en droit, rue de la Presse, n° 41, à Bruxelles.

Mr Jean-Christian de Brouwer, industriel, avenue Molière, n° 187, à Bruxelles.

Mr François Springuel, ingénieur, route d'Ohain, à Genval.

Bruxelles, le 8 juillet 1941.

Pour copie conforme

L'Administrateur-délégué,

(s.) M. DUPRET.

Huileries et Plantations du Kwango.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège Administratif : 39, Longue rue de l'Hôpital, Anvers

Siège Social : Fumu-Putu (District du Kwango) Congo Belge.

Registre du Commerce d'Anvers : n° 21.744.

Constituée par acte passé le 22 janvier 1930, devant M^e Alfred Vanisterbeek, Notaire à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 février 1930, n° 1661, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930; arrêté royal du 17 février 1930. — Modifications aux statuts par acte passé devant M^e Antoine Cols, Notaire à Anvers, le 27 décembre 1935, publiées aux Annexes du Moniteur Belge du 15 février 1936, n° 1628, et aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936; arrêté royal du 1^{er} février 1936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1941.

— Monsieur le Président expose que, par suite de la guerre, le Siège Administratif n'a pas reçu de ses exploitations d'Afrique les documents nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice social terminé le 31 décembre 1940.

L'assemblée, à l'unanimité :

- donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque le Bilan et le Compte de Profits et Pertes relatifs à l'exercice 1940 auront pu être établis;
- adopte le rapport du Collège des Commissaires;
- réélit comme Administrateur Monsieur René Laurent, ingénieur commercial, dont le mandat était expiré.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Alphonse Engels, vice-gouverneur général honoraire du Congo, Avenue du Hoef, 24, Uccle.

Administrateur-Délégué :

M. Georges Geerts, ingénieur, Avenue Edmond Mesens, 63, Etterbeek.

Administrateurs :

MM. Marcel Van Biervliet, industriel, Beverlaai, 14a, Courtrai.
Charles Delbeke, administrateur de sociétés, rue de l'Empereur, 9, Anvers.
René Laurent, ingénieur commercial, rue Robert Mols, 62, Anvers.
Honoré Loontjens, directeur de société en Afrique, à Fumu-Putu, (Kwango), Congo Belge.
Adhémar Vande Moortele, industriel, à Iseghem.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Théophile Allard, Administrateur de sociétés, rue Blanche, 37, Saint-Gilles
Jean Barré, ingénieur, Avenue Louise, 279, Ixelles.
Henri Van Biervliet, sans profession, rue des Atrébates, 85, Etterbeek.
Edgard Van de Moortele, industriel, à Iseghem.

Extraits certifiés conformes :

Huileries et Plantations du Kwango.

(s.) René LAURENT.

(s.) H. LOONTJENS.

Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A.B.C.).

Société Anonyme à Bruxelles.

20, rue de Namur.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 4477.

Constituée par acte passé devant M^e Auguste Scheyven, notaire à Bruxelles, le 1^{er} août 1910 et publié à l'annexe au Moniteur belge du 20/21 août 1910, sous le n° 5.108 ainsi qu'au Bulletin Officiel du Congo belge, n° 16, de 1910.

Actes modificatifs passés devant le même notaire le 21 février 1921, devant M^e Victor Scheyven, notaire à Bruxelles, le 3 mai 1924, devant le même notaire, le 11 juillet 1927, devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 19 décembre 1933 et publiés respectivement aux annexes au Moniteur Belge des 17 mars 1921 (n° 2.415), du 25 mai 1924 (n° 6.923), 24 juillet 1927 (n° 9.787) et 8/9 janvier 1934 (n° 286).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 juin 1941.

L'assemblée générale, à l'unanimité :

- 1^o) constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1940; elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1940 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux;
- 2^o) réélit en qualité d'administrateur, Mr. Robert Thys, jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 1947;
- 3^o) acte la démission de Mr. Paul Dreyfus de Gunzburg de ses fonctions d'administrateur, pour des motifs de convenance personnelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle, *Président*.

Auguste Gerard, Docteur en droit, 6, avenue de la Jonction, Saint-Gilles lez-Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

André De Cock, Industriel, « Les Lauriers », Meirelbeke.

Léon Lippens, Docteur en droit, « Den Hil », avenue du Bois, Le Zoute.

Pierre Orts, Docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles.

Robert Thys, Ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

MM. Georges Touchard, Avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint Gilles lez-Bruxelles.

Armand Goffin, Avocat à la Cour d'Appel, 14, avenue de la Couronne, Ixelles.

Gaston Lelièvre, chef-comptable, 119, avenue Molière, Forest.

Bruxelles, le 4 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) A. MARCHAL.

(s.) R. THYS.

Commerce et Plantations au Ruanda-Urundi (Platarundi).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 48.761

Constituée suivant acte passé devant Maître Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 30 juillet 1930 et autorisée par Arrêté Royal du 6 septembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1930).

Statuts modifiés suivant actes passés devant Maître Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 14 juin 1933, et devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par Arrêté Royal du 6 février 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936).

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1941

A l'unanimité, l'Assemblée réélit Monsieur Charles Pequet, Commissaire sortant et rééligible; son mandat expire en 1944.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 3 juillet 1941,

Deux Administrateurs,

(s.) Emmanuel VAES.

(s.) Comte Georges d'URSEL.

Compagnie de la Ruzizi.

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi)

Siège administratif : rue de l'Enseignement, n° 91 à Bruxelles.

Registre du commerce de Bruxelles n° 5949

Constituée par acte passé devant M^e Albert Tyman, notaire à Gand, le 30 décembre 1927, et autorisée par Arrêté Royal du 28 janvier 1928.

Statuts modifiés aux Annexes du Moniteur Belge du 14 janvier 1928 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1928.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Van Wassenhove à Gand, le 14 juillet 1928, approuvé par Arrêté Royal du 6 septembre 1928, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 3 août 1928 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Tyman à Gand, le 21 janvier 1929, approuvé par Arrêté Royal du 4 mars 1929, publié aux Annexes du Moniteur Belge des 4-5 février 1929 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929.

Modifiés suivant acte reçu par M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 23 décembre 1935, approuvé par Arrêté Royal du 30 janvier 1936, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1936 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire L. Coenen à Bruxelles, le 30 décembre 1938, approuvé par Arrêté Royal du 2 février 1939, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25 février 1939 et à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1941.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- 1^o) en qualité d'Administrateurs, Messieurs le Baron Edouard Empain et Marcel Muuls; leur mandat expire en 1947;
- 2^o) en qualité de Commissaire, Monsieur Charles Pequet; son mandat expire en 1944.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 3 juillet 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) Baron Edouard EMPAIN.

(s.) Comte Georges d'URSEL.

Compagnie Immobilière du Nord du Kivu « Cimnoki ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Goma (Congo Belge)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 54.518.

Constituée par acte passé par devant Maître Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 24 juillet 1931, et autorisé par arrêté royal du 28 septembre 1931 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931, annexe p. 719).

Statuts modifiés suivant acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 20 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1936).

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1941.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- a) en qualité d'Administrateurs, Messieurs le Baron Empain et le Baron de Rennette de Villers Perwin, Administrateurs sortants et rééligibles; leur mandat expire en 1947;
- b) en qualité de Commissaire, Monsieur Charles Pequet, Commissaire sortant et rééligible; son mandat expire en 1944.

Certifié conforme,

Bruxelles, le 3 juillet 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) Emmanuel VAES.

(s.) Comte Georges D'URSEL.

Compagnie Jules Van Lancker.
Anciennement « Plantations Jules Van Lancker ».

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : N°Kolo — Klm. 194 — (Congo Belge)

Siège Administratif : N° 27, Rue du Berger, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles - N° 45.756.

Autorisée par arrêté royal en date du 19 Novembre 1927.



Constituée le 10 octobre 1927, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 5-6 décembre 1927, acte N° 14.273, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 décembre 1927.

Modifications aux statuts, le 15 avril 1930, parues aux annexes du Moniteur Belge du 15 Mai 1930, acte N° 7954, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Juin 1930, et autorisées par arrêté royal en date du 21 Mai 1930.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 1941.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE

- 1^o) L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la déclaration du Conseil d'Administration exposant que les éléments nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de « Profits et Pertes » au 31 décembre 1940, ne se trouvent pas actuellement, par suite de circonstances de force majeure, en la possession du Conseil.
- 2^o) L'Assemblée décide qu'il sera sursis à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes et donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire des actionnaires à une date à fixer par le Conseil lorsque ces bilan et compte de profits et pertes auront pu être dressés.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

- 3^o) Le rapport du Collège des Commissaires est approuvé.
- 4^o) L'Assemblée réélit Messieurs Gaston Vandermeeren et Charles Delbeke en qualité d'Administrateurs et Hubert du Bois d'Aische, en qualité de Commissaire; leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle de 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

- Monsieur Gaston Vandermeeren, Avocat à la Cour d'Appel, N° 76, Rue Bosquet, Bruxelles.

Administrateur-Délégué :

- Monsieur Jules Van Lancker, Administrateur de Sociétés, à Léopoldville, Congo Belge.

Administrateurs :

- Monsieur Georges Geerts, Ingénieur Civil des Mines, Université de Bruxelles, N° 63, Avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.
- Monsieur Léon Bureau, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo, « La Brousse » à Ottignies.
- Monsieur Charles Delbeke, Administrateur de Sociétés, N° 9, rue de l'Empereur, à Anvers.
- Monsieur Pierre Le Bœuf, Administrateur de Sociétés, N° 284, rue Vanderkindere, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mr. Théophile Allard, Administrateur de Sociétés, 37, rue Blanche, Bruxelles.

Mr. Hubert du Bois d'Aische, Propriétaire, 152, Av. Margrave, Anvers.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 24 juin 1941.

Compagnie Jules Van Lancker,
Société Congolaise à Responsabilité limitée

Un Administrateur :

(s.) P. LE BŒUF.

Le Président :

(s.) G. VANDERMEEREN.

Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo (S.I.E.F.A.C.).

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Matadi (Congo Belge)

Siège Administratif : 27, rue du Berger, Ixelles-Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles N° 46.858

Constituée par acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire à Bruxelles, le 2 Octobre 1924, publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 Novembre 1924, (acte n° 12.472) et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 Décembre 1924, page 527, approuvé par Arrêté Royal du 20 Novembre 1924.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénomé, le 29 Janvier 1926, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 Avril 1926, page 193, approuvé par Arrêté Royal du 26 Mars 1926.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénomé, le 30 Juin 1927, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge, du 19 septembre 1927, page 705, approuvé par Arrêté Royal du 17 Août 1927.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Vanisterbeek, notaire prénomé, le 25 Octobre 1935, annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Janvier 1936, page 33, annexes du Moniteur Belge du 23 Novembre 1935, (acte n° 15.307) approuvé par Arrêté Royal du 13 Décembre 1935.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Jeudi 26 juin 1941.

L'Assemblée, à l'unanimité :

- 1^o) Constate et acte que les motifs exposés par Monsieur le Président mettent le Conseil d'Administration dans l'impossibilité de dresser l'inventaire et d'établir les Bilan et Compte de « Profits et Pertes » de l'exercice social terminé le 31 Décembre 1940.
- 2^o) Donne mandat au Conseil d'Administration de convoquer une nouvelle Assemblée Générale des Actionnaires lorsque les Bilan et Compte de « Profits et Pertes » relatifs à l'exercice 1940 auront pu être établis.
- 3^o) Adopte le Rapport du Collège des Commissaires.
- 4^o) Monsieur Jean Merckx, Administrateur et Monsieur Jules Durviaux, Commissaire, sont sortants et rééligibles.

L'Assemblée réélit Monsieur Jean Merckx en qualité d'administrateur, pour un terme de six ans, et Monsieur Jules Durviaux, en qualité de Commissaire, pour un terme de six ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur Gaston Vandermeeren, Avocat à la Cour d'Appel, Rue Bosquet, 76, St-Gilles-Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Monsieur Jules Van Lancker, Administrateur-Délégué de la « Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo », « S.I.E.F.A.C. », S.C.R.L., Léopoldville (Congo Belge).

Administrateurs : Monsieur Georges Geerts, Ingénieur Civil des Mines, (Université de Bruxelles), 63, Avenue Edmond Mesens, Etterbeek-Bruxelles.
Monsieur Jean Merckx, Avocat à la Cour d'Appel, 42a, rue de Tenbosch, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Monsieur Emile Duquesne, Ingénieur mécanicien, électrique, (Ecole des Mines de Mons), 154, Avenue des Nations, Bruxelles.

Monsieur Jules Durviaux, Chef-Comptable, 100, rue de l'Escluze, Berchem-Anvers.

Bruxelles, le 4 juillet 1941.

Certifié conforme :

« Société Industrielle d'Exploitations Forestières au Congo »

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Un Administrateur :

(s.) Georges GEERTS.

Le Président :

(s.) Gaston VANDERMEEREN.

Société Minière de Surongo.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville

Siège administratif : 81, rue d'Arlon, Bruxelles

Registre du commerce de Bruxelles, n° 5605

Constituée le 18 octobre 1927; approuvée par arrêté royal en date du 29 octobre 1927; statuts publiés aux annexes du Moniteur belge des 2 et 3 novembre 1927, sous le n° 13167, et aux annexes du Bulletin officiel du Congo Belge du 15 novembre 1927, page 1049; statuts modifiés le 2 octobre 1934, publiés aux annexes du Moniteur belge du 20 octobre 1934, sous le n° 13272, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo belge le 15 février 1935, page 73; statuts modifiés le 21 décembre 1937, publiés aux annexes du Moniteur belge du 2 février 1938, sous le n° 893, et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo belge du 15 février 1938, page 88; modifications approuvées par arrêté royal du 27 décembre 1937, publié au Bulletin officiel du Congo belge du 15 février 1938, page 63.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mardi 24 juin 1941.

- 1^o Exposé des circonstances qui mettent le conseil d'administration dans l'impossibilité de dresser l'Inventaire et d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes du treizième exercice social terminé le 31 décembre 1940.
- 2^o Proposition de donner mandat au Conseil de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires lorsque le Bilan et le Compte de Profits et Pertes du treizième exercice social auront pu être dressés.

L'Assemblée à l'unanimité, donne mandat au Conseil d'Administration pour convoquer une assemblée générale des actionnaires dès que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 auront pu être dressés.

- 3^o Nomination statutaire.

En application de l'article 12 des statuts, le mandat d'administrateur de Mr. Maurice Blanquet arrive à expiration.

L'assemblée à l'unanimité, réélit Mr. Maurice Blanquet en qualité d'administrateur, pour un terme de six ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, avocat honoraire près la Cour d'Appel, *président*, avenue Louise, 579, Bruxelles.

M. Hector de Rauw, ingénieur civil des mines et géologue A.I.Lg., *administrateur-délégué*, Eghezée.

M. Maurice Blanquet, ingénieur commercial, *administrateur-délégué*, avenue de la Tenderie, 66, Boitsfort,

M. le Général Georges Moulaert, vice-gouverneur général honoraire, *administrateur*, avenue de l'Observatoire, 47, Uccle.

M. Alfred Moeller, vice-gouverneur général honoraire, *administrateur*, avenue des Mûres, 33, Linkebeek.

M. Paulio de Riemputinne, propriétaire, *administrateur*, rue Mignot Delstanche, 10, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Joseph Clesse, directeur de société, rue Geefs, 38, Bruxelles.

M. Jean Bombeeck, directeur de société, avenue du Castel, 92, Bruxelles.

UN DELEGUE DE LA COLONIE.

Pour copie conforme :

Le Président,

(s.) G. PÉRIER.

Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Registre du Commerce n° 152.68

Siège social à Elisabethville (Katanga)

Siège Administratif, 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles

Créée par décret du Roi Souverain en date du 31 octobre 1906, publié au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de Novembre 1906 (n° 11), pages 460 et suivantes.

Modifications aux statuts votées :

1^o) par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 1925, approuvées par A. R. du 29 mai 1925 (Voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925, page 276 et publiées aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925, pages 336 et suivantes);

2^o) par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 1928 approuvées par A. R. du 4 septembre 1928 (voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928, page 4735 et publiées aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1928, pages 1371 et suivantes);

3^o) par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 1940, approuvées par A. R. du 15 mars 1940 (voir Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1940, pages 403 et 404 publiées aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1940, pages 208 et suivantes).

BILAN DE L'EXERCICE 1940

ACTIF.

I. — *Immobilisé :*

Intervention dans Fonds de Construction L. K. D. Fr. 2.000.000,00

II. — *Réalisable :*

Portefeuille Fr. 6.137.055,93

Débiteurs Divers Fr. 217.875,33

Fr. 6.354.931,26

III. — *Disponible* Fr. 2.244.689,12

IV. — *Compte d'Ordre :*

Garanties Statutaires pour mémoire.

Engagements et contrats divers en cours pour mémoire.

Fr. 10.599.620,38

PASSIF.

I. — *Dettes de la Société envers elle-même :*

Capital Fr. 5.100.000,00

Fonds de prévision Fr. 2.000.000,00

Fr. 7.100.000,00

II. — *Dettes de la Compagnie envers des tiers :*

Créditeurs Divers Fr. 1.356.107,50

III. — *Comptes Créditeurs* Fr. 213.942,45

IV. — *Profits et Pertes* Fr. 1.929.570,43

V. — *Comptes d'Ordre :*

Titulaires des garanties Statutaires pour mémoire.

Engagements et contrats divers en cours pour mémoire.

Fr. 10.599.620,38

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1940.

DEBIT.

Frais d'Administration	Fr. 116.167,35
Solde	Fr. 1.929.570,43
	<u>Fr. 2.045.737,78</u>

CREDIT.

Produit de l'Exercice	Fr. 2.045.737,78
	<u>Fr. 2.045.737,78</u>

REPARTITION STATUTAIRE

1 ^{er} Dividende de 5 % au Capital	Fr. 270.000,00
Tantièmes au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires	Fr. 248.935,43
2 ^e Dividende au Capital	Fr. 1.230.000,00
Provision pour taxe mobilière sur dividende	Fr. 180.635,00
	<u>Fr. 1.929.570,43</u>

Le dividende est payable à partir du 2 juillet 1941, à raison de frs. 250,00 net d'impôt, par action contre présentation du coupon n° 31 aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Mr. le Baron Carton de Wiart, Docteur en droit, 177, Avenue de Tervueren à Bruxelles;

Vice-Président et Administrateur-Délégué : Mr. Odon Jadot, Ingénieur, 14, Square du Val de la Cambre à Bruxelles;

Administrateur-Délégué : Mr. Paul Gillet, Ingénieur, 45, rue Edmond Picard à Uccle;

Administrateurs : Mr. Alphonse Cayen, Officier retraité, 3, Avenue Palmerston à Bruxelles;

Mr. Nicolas Cito, Ingénieur, 29, rue de l'Abbaye à Ixelles;

Mr. le Comte Pierre de Briey, Administrateur de Sociétés, 56, Avenue de la Floride à Uccle;

Mr. Lambert Jadot, Ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre à Ixelles;
Mr. Robert Jadot, Ingénieur, 225, Chaussée de Vleurgat à Bruxelles;
Mr. Guillaume Olyff, Directeur Général honoraire au Ministère des Colonies,
51, Avenue Jean Linden à Bruxelles;
Mr. Firmin Van Brée, Ingénieur, 27, Avenue des Marronniers à Rhode
Saint Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

Mr. Robert Clavier, Ingénieur, 105, Avenue Lambeau, à Woluwé St. Lambert;
Mr. Edmond de Ryckman de Betz, Avocat, 28, rue du Beau Site, à Bruxelles;
Mr. Jean Dumont de Chassart, Industriel, 82, Avenue des Nations à Bruxelles;
Mr. Victor Felsenhart, Agent de Change, 216, rue de la Loi à Bruxelles;
Mr. Jean Koeckx, Secrétaire de Société, 65, rue des Bollandistes à Etterbeek;
Mr. Lucien Puissant-Baeyens, Administrateur de Sociétés, 139, Avenue Louise,
Bruxelles.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga,
tenue le 1^{er} juillet 1941.*

...

L'Assemblée réélit :

- a) en qualité d'Administrateur, MM. Paul Gillet et Guillaume Olyff, Administrateurs sortants et rééligibles;
 - b) en qualité de Commissaire, Monsieur Edmond de Ryckman de Betz, Commissaire sortant et rééligible.
-

*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration
tenue le 1^{er} juillet 1941.*

...

Le Conseil réélit en qualité de Président, Monsieur le Baron Carton de Wiart,
en qualité de Vice-Président et d'Administrateur-Délégué, Monsieur Odon Jadot,
en qualité d'Administrateur-Délégué, Monsieur Paul Gillet, tous avec les mêmes
pouvoirs que ceux qu'ils possédaient antérieurement dans ces mêmes fonctions.

...

Bruxelles, le 4 Juillet 1941.

Pour copie conforme :

Le Président,

(s.) Baron CARTON DE WIART.

Société Immobilière et Hypothécaire Africaine.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Léopoldville (Congo Belge)

Siège Administratif : Place de Louvain n° 18 à Bruxelles.

Registre du Commerce n° 16.669.

Constituée par acte du 23 Juillet 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 Août 1928, n° 11.447 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 Octobre 1928, approuvé par arrêté royal du 7 Septembre 1928. Statuts modifiés suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 Août 1939, publiés aux annexes du Moniteur Belge des 21/22 Août 1939, acte 12.248 et au Bulletin officiel du Congo Belge le 15 Octobre 1939.

RESOLUTIONS.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 Juin 1941.

PREMIERE RESOLUTION.

A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au Conseil de convoquer à nouveau l'Assemblée générale des actionnaires lorsque le bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940 auront pu être dressés.

DEUXIEME RESOLUTION.

Satisfaisant au 3^e objet porté à l'ordre du jour, l'assemblée réélit, Monsieur Henri de Steenhault dans ses fonctions d'Administrateur et Monsieur R. Depireux dans celles de commissaire.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Monsieur le Baron Jean de Steenhault-de Waerbeek, Banquier, Vollezeele.

Monsieur Christian Janssens, Ingénieur, 24, Avenue des Muguet, Crainhem.

Monsieur Alfred Liénart, Ingénieur, 51, Boulevard de la Cambre, Bruxelles.

Monsieur Henri de Steenhault, Secrétaire Général, Vollezeele.

Monsieur le Comte Van der Noot, Marquis d'Assché, Propriétaire, 6, rue Guimard, Bruxelles.

Monsieur Alfred Valkemberg, Administrateur de Sociétés, 40, Parc de La Plante, Namur.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Monsieur Raymond Depireux, Licencié en Sciences Commerciales, 40, rue Banche, Bruxelles.

Monsieur Henri Schneider, Foncé de pouvoir de Banque, 17, rue Vergote, Bruxelles.

Pour copie conforme,

Bruxelles, le 3 Juillet 1941.

L'Administrateur-Directeur,

(s.) A. VALKEMBERG.

Société de Transports rapides, de Commerce et de Mines.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège administratif : 20, rue Marie-Thérèse, Bruxelles

Registre du commerce, Bruxelles 32843

Constituée le 9 Août 1929, sous la dénomination de « Société des transports rapides au Congo belge » par acte passé devant M^e Alfred Vanisterbeek, notaire à Bruxelles, publié sous les N^{os} 13606-13607, aux annexes du Moniteur belge, les 26 et 27 Août 1929, pages 2339 à 2344; autorisée par arrêté royal du 5 septembre 1929, publié au Bulletin Officiel du Congo belge, N^o 10 du 15 Octobre 1929, page 498.

Modifications aux statuts approuvés par arrêté royal du 14 septembre 1934, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo belge, du 15 Octobre 1934, pages 621 à 625. Changement de la dénomination sociale en Société de Transports rapides, de Commerce et de Mines (Transcomin), approuvé par arrêté royal du 14 septembre 1934, page 1008. Modifications aux statuts approuvées par arrêté royal du 6 Avril 1935, publié au Bulletin Officiel du Congo belge du 15 Mai 1935.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président et Administrateur-Délégué : Mr. Alfred Druart, 20, rue Marie-Thérèse à Bruxelles.

Administrateurs : Mr. Joseph Druart, 279, rue de Thuin, Anderlues.

Mr. Arthur Druart, Lobbes, Entreville.

Mr. Jean Raeymaekers, 20, Avenue du Roi Albert à Louvain.

Mr. Georges Schittecatte, 14, Avenue du Hoef à Uccle.

Commissaire : Mr. Paul Lambotte, 7, Avenue Giele à Jette.

EXERCICE 1939. — BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

Neuvième Exercice.

ACTIF.

a) *Immobilisé :*

Frais de constitution	Fr.	1,00
Frais d'augmentation de capital	Fr.	1,00
Frais de 1 ^{er} Etablissement	Fr.	1,00
Terrains au Congo (1)	Fr.	903.224,30
Mobilier Europe	Fr.	1,00
Mobilier Afrique	Fr.	1,00
Matériel	Fr.	1,00
Brevets	Fr.	1,00
Recherches minières	Fr.	1,00
Avances sur marchés	Fr.	1,00

b) *Réalisable :*

Actionnaires défaillants	Fr.	50.250,—
Débiteurs divers	Fr.	22.394,40

c) *Disponible :*

Banque et Caisse	Fr.	6.616,80
----------------------------	-----	----------

d) *Comptes d'Ordre :*

Dépôts statutaires		pour mémoire.
En garantie : 600 actions de capital Transcomin		pour mémoire.
300 parts de fondateur Transcomin		pour mémoire.

e) *Comptes de résultats :*

Pertes antérieures	Fr.	5.422.504,74
Bénéfice de l'exercice	Fr.	220.196,36
		<hr/>
	Fr.	5.202.308,38
	Fr.	<hr/> <u>6.184.802,88</u>

(1) Nous avons maintenu les terrains à leur estimation antérieure. Malgré toutes nos investigations, nous n'avons pu recueillir des indications quant à leur valeur. Nous attirons l'attention sur le fait que ces terrains ont été acquis pour une somme de Fr. 22.353,55.

PASSIF.

a) *Non exigible* :

Capital :

1.000 actions de priorité à 1.000 fr.	
10.000 actions de capital à 500 fr.	
10.000 parts de fondateur s. d. d. v.	Fr. 6.000.000,—
Réserve légale	Fr. 11.475,—

b) *Exigible* :

Créditeurs divers	Fr. 173.327,88
Dépôts statutaires	pour mémoire.
En garantie : 600 actions de capital Transcomin	pour mémoire.
300 parts de fondateur Transcomin	pour mémoire.
	Fr. <u>6.184.802,88</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 1939.

DEBIT

Mali antérieur	Fr. 5.422.504,74
Perte sur cession terrain	Fr. 20.478,10
Frais généraux	Fr. 35.382,70
	Fr. <u>5.478.365,54</u>

CREDIT.

Intérêts	Fr. 62,61
Indemnité	Fr. 10.000,00
Dividendes prescrits	Fr. 30.810,94
Créances annulées	Fr. 235.183,61
Pour solde	Fr. 5.202.308,38
	Fr. <u>5.478.365,54</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

Onzième Exercice.

ACTIF.

a) *Immobilisé* :

Frais de constitution	Fr. 1,00
Frais augmentation de capital	Fr. 1,00
Frais de 1 ^{er} Etablissement	Fr. 1,00

Terrains au Congo	Fr.	903.224,30
Mobilier Europe	Fr.	1,00
Mobilier Afrique	Fr.	1,00
Matériel Afrique	Fr.	1,00
Brevets	Fr.	1,00
Recherches minières	Fr.	1,00
Avances sur Marchés	Fr.	1,00

b) *Réalisable* :

Actionnaires défaillants	Fr.	50.250,00
Débiteurs divers	Fr.	22.394,40

c) *Disponible* :

Banques et Caisse	Fr.	6.175,10
-----------------------------	-----	----------

d) *Comptes d'ordre* :

Dépôts statutaires		pour mémoire.
En garantie :		
600 actions de capital Transcomin		pour mémoire.
300 parts Transcomin s. d. d. v.		pour mémoire.

e) *Comptes de résultat* :

Pertes antérieures	Fr.	5.202.308,38
Bénéfice de l'exercice	Fr.	102.376,03
		—————
	Fr.	5.099.932,35
		—————
	Fr.	<u>6.081.985,15</u>

PASSIF.

a) *Non exigible* :

Capital	Fr.	6.000.000,—
Réserve légale	Fr.	11.475,—

b) *Exigible* :

Créditeurs divers	Fr.	70.510,15
	Fr.	<u>6.081.985,15</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1940.

DEBIT.

Mali antérieur	Fr.	5.202.308,38
Frais généraux	Fr.	28.991,70
	Fr.	<u>5.231.300,08</u>

CREDIT.

Créances prescrites	Fr.	67.707,70
Créance nulle	Fr.	63.660,03
Pour solde	Fr.	5.099.932,85
	Fr.	<u>5.231.300,08</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} Avril 1941.

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1941 a approuvé à l'unanimité les bilans et comptes de profits et pertes des exercices 1939 et 1940.

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaire de leur gestion allant du 1^{er} Janvier 1939 au 31 Décembre 1940.

A l'unanimité, l'assemblée ratifie la nomination de Mr. Arthur Druart en qualité d'Administrateur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du Conseil, Administrateur-Délégué,

(s.) A. DRUART.

Un Administrateur,

(s.) SCHITTECATTE.

Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

société anonyme

établissement à Bruxelles, 24, avenue de l'Astronomie.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 3902.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1941.

A. — L'assemblée réélit :

1^o en qualité d'administrateur pour un terme de trois ans :

MM. Nicolas Cito,
Comte Louis d'Outremont,
Firmin Van Brée.

2^e en qualité de commissaire pour un terme de deux ans :

MM. Léon Favresse,

Jules Sauvage.

Bruxelles, le 19 juin 1941.

Deux Administrateurs,

(s.) M. LEFRANC.

Illisible.

Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.174.

Siège administratif : 18-20, place de Louvain, Bruxelles.

ACTIONS PRIVILEGIEES. — QUATORZIEME TIRAGE.

Effectué le 1^{er} avril 1941.

Situation des Actions Privilégiées :

Nombre de titres émis	235.300
Nombre de titres amortis précédemment	10.119
Nombre de titres amortis par le 14 ^e tirage	1.559
Nombre de titres restant à amortir	223.622

Liste des 1.559 actions privilégiées remboursables le 30 juin 1941 par 500 francs et à remplacer par des actions de jouissance Série B.

Première émission (1 à 24.000) : 212 - Deuxième émission (24.001 à 36.000) : 106

Troisième émission (36.001 à 85.300) : 305.

Quatrième émission (85.301 à 235.300) : 936.

Le remboursement des actions sorties, ainsi que le remplacement par une action de jouissance s'effectueront aux guichets des banques ci-après à Bruxelles :

Banque Josse Allard et Messieurs Nagelmackers Fils et Cie.

SERIE 1 à 24.000

138	3857	7182	10752	16111	20430
294	885	326	788	143	435
419	912	344	11155	228	444
645	4214	470	210	289	469
688	363	544	339	320	526
797	378	647	572	372	852
847	256	690	625	378	854
927	490	704	840	395	21007
946	524	706	968	555	103
1020	598	761	12059	595	130
386	642	876	466	794	183
403	647	8036	646	940	191
522	765	037	659	17175	477
568	991	231	732	191	543
617	5020	641	951	203	816
747	081	645	13002	243	22272
923	178	741	260	350	438
2023	599	923	523	387	463
033	942	9026	14046	938	581
402	6000	100	084	18228	585
409	001	126	085	355	674
461	128	159	270	381	870
470	169	213	284	424	949
595	183	325	411	456	23281
744	269	707	454	626	323
784	297	735	516	873	449
848	381	741	573	962	516
911	419	889	699	19215	605
929	444	960	759	279	613
3004	478	10044	982	293	626
167	659	195	15313	504	774
472	669	213	385	542	917
497	682	253	689	20108	
667	915	402	843	123	
776	7021	556	905	310	
837	121	746	16051	374	

SERIE 24.001 à 36.000

24143	25751	26601	28045	29073	29998
476	820	649	094	345	30035
555	905	927	209	537	092
677	923	977	601	593	111
756	945	27039	647	622	182
847	946	086	920	716	338
25355	26055	633	931	936	379
368	454	774	29054	957	385

30488	31823	32519	33215	34251	35329
492	969	523	374	335	368
518	978	599	427	505	427
607	988	690	453	679	530
772	32022	723	550	709	581
862	025	913	684	906	616
31306	144	941	768	35142	630
336	152	33024	34076	146	838
393	194	028	119	233	
702	310	042	227	241	

SERIE 36.001 à 85.300

36141	43295	50705	55815	60991	65574
394	401	779	823	61345	669
37189	529	51069	928	418	713
806	551	160	929	636	904
923	845	616	998	673	962
38050	972	52148	56024	791	963
223	44238	184	412	818	66061
440	905	303	766	835	67325
484	45033	322	778	846	547
527	676	335	57158	62070	581
845	873	596	272	121	612
968	960	761	338	359	629
39118	46883	780	383	412	759
163	972	933	610	963	904
172	47222	53115	647	63156	971
953	335	314	648	205	68138
40127	351	341	723	248	655
635	380	393	58188	528	705
686	411	660	315	595	749
797	515	715	389	605	826
837	538	54050	465	681	961
41474	939	113	862	818	69070
648	48042	221	946	867	178
671	184	403	59025	64058	272
42101	542	427	149	096	282
147	904	631	173	421	533
528	49406	836	203	551	752
606	574	859	457	725	70237
692	805	55204	800	784	377
757	846	214	985	900	396
780	857	361	60023	934	684
944	50228	460	041	65041	896
43043	377	524	098	051	71091
067	398	555	107	240	167
123	430	639	676	360	289
163	617	684	830	447	309

71310	74229	76765	78905	81720	83837
337	237	845	79286	843	84309
346	386	980	334	82022	321
639	389	77070	363	119	342
488	468	542	467	269	409
926	856	858	80165	286	475
930	75035	918	171	470	513
72234	514	970	229	724	603
543	671	78036	862	866	613
978	757	117	874	921	618
73125	76072	118	882	83041	681
314	531	468	981	554	780
745	644	691	989	750	960
809	648	858	81362	769	85029
74130	732	886	636	783	

SERIE 85.301 à 235.300

88961 à 88970	127201 à 127210	158371 à 158380	193531 à 193540
90041 à 90050	127891 à 127900	159551 à 159560	195361 à 195370
90851 à 90860	128841 à 128850	160961 à 160970	195501 à 195510
94361 à 94370	129081 à 129090	161431 à 161440	200841 à 200850
98621 à 98630	129241 à 129250	162951 à 162960	202801 à 202810
98691 à 98700	131391 à 131400	163271 à 163280	203111 à 203120
98861 à 98870	133011 à 133020	166431 à 166440	206401 à 206410
100381 à 100390	133301 à 133310	166691 à 166700	207181 à 207190
102921 à 102930	133841 à 133850	166881 à 166890	207301 à 207310
103241 à 103250	136261 à 136270	167141 à 167150	213251 à 213260
105041 à 105050	137371 à 137380	168421 à 168430	213891 à 213900
105431 à 105440	137831 à 137840	176781 à 176790	213941 à 213950
106231 à 106240	139411 à 139420	177971 à 177980	219841 à 219850
106541 à 106550	139591 à 139600	180051 à 180060	223911 à 223920
109781 à 109790	140631 à 140640	181291 à 181300	224821 à 224830
110601 à 110610	146041 à 146050	183781 à 183790	225801 à 225810
112674 à 112679	146121 à 146130	184641 à 184650	227501 à 227510
113481 à 113490	147311 à 147320	186271 à 186280	229061 à 229070
114391 à 114400	148811 à 148820	186531 à 186540	230061 à 230070
115391 à 115400	150591 à 150600	188361 à 188370	231931 à 231940
117791 à 117800	150921 à 150930	188731 à 188740	233601 à 233610
121511 à 121520	152251 à 152260	189171 à 189180	234291 à 234300
123151 à 123160	154161 à 154170	189471 à 189480	
124831 à 124840	155261 à 155270	190711 à 190720	

P. S. — Les titres sortis au tirage cesseront de porter intérêts à partir de la date fixée pour le remboursement.

Les actions dont les numéros sont indiqués ci-dessus, doivent être présentées au remboursement munies des coupons n° 34 et suivants.

Liste des 1.471 actions privilégiées sorties au treizième tirage effectué le 1^{er} avril 1940, et dont le remboursement a été différé au 30 juin 1941.

SERIE 1 à 24.000

7	3 444	7552	11976	15392	20665
71	503	615	12023	466	856
299	657	702	121	480	21006
349	815	767	234	493	101
487	823	796	293	809	233
505	898	880	318	810	294
661	993	968	337	847	632
667	4035	8114	837	16125	934
706	223	186	839	298	961
760	331	260	965	588	22112
802	404	362	13125	848	349
1116	422	462	195	17053	375
206	934	528	208	151	492
253	5049	687	245	244	555
304	234	850	416	431	626
754	287	903	576	768	724
786	559	912	629	826	749
2197	704	948	689	834	835
222	954	9146	796	950	883
249	6089	194	857	18014	931
383	330	307	14077	145	23036
412	380	676	245	388	108
497	509	691	288	768	133
558	618	826	473	852	221
628	743	10052	492	947	396
633	744	119	585	19217	417
713	876	263	619	356	701
779	940	313	816	523	840
904	7066	814	988	532	896
965	078	11403	15075	615	953
3166	122	583	248	810	
275	235	742	275	20021	
295	276	812	284	164	
323	379	905	357	515	

SERIE de 24.001 à 36.000

24131	24904	25856	26581	27107	27663
142	25232	26246	636	270	933
684	502	288	827	339	28000
724	591	350	831	415	133
798	657	381	989	468	212
844	848	437	27076	596	244

28357	29178	31560	33165	34353	35119
602	413	687	170	526	184
640	632	32079	406	561	291
644	883	201	433	640	373
671	30008	400	548	652	571
706	328	406	725	697	676
824	366	695	727	733	691
842	669	849	887	791	770
947	31034	863	34024	792	843
986	345	33050	169	808	
29136	416	145	349	975	

SERIE de 36.001 à 85.300

36097	43603	50373	54871	58688	64886
163	44186	462	897	59338	935
650	345	710	972	60081	65172
37041	418	712	996	432	265
337	447	882	55077	637	376
925	824	51163	182	677	523
38302	45202	277	219	800	621
445	214	332	428	880	66332
541	440	357	453	939	482
567	590	386	778	61072	898
703	934	495	946	075	967
745	46173	509	56128	146	67060
933	244	785	195	242	085
39099	895	52067	400	690	265
133	47464	329	420	735	501
273	578	491	582	762	523
449	700	608	591	866	611
661	867	633	653	957	707
973	873	799	744	62051	747
40056	48073	53089	57019	091	754
085	287	235	088	115	794
193	649	422	152	361	906
566	998	650	182	729	68417
677	49046	692	286	747	524
891	048	890	467	63051	742
41333	168	933	470	412	69841
660	339	54045	513	793	70005
788	364	138	603	883	142
42184	454	220	879	64021	273
259	639	269	58120	104	566
657	647	387	214	156	645
43048	686	665	323	244	739
460	50083	712	452	366	778
562	124	739	475	661	855
602	305	865	567	859	872

70988	73234	74772	76879	79647	82043
71320	253	75134	77098	729	343
510	329	482	139	733	484
783	405	712	228	797	572
827	540	786	805	80065	83557
72224	614	955	78127	545	664
351	733	76026	199	572	84025
544	861	075	212	767	147
632	878	214	327	81022	459
747	898	288	476	290	594
812	74126	455	745	297	900
986	456	586	961	699	977
73156	588	816	79047	760	85085

SERIE de 85.301 à 235.300

93621 à 93630	134151 à 134160	163441 à 163450	208791 à 208800
94371 à 94380	137051 à 137060	164291 à 164300	209111 à 209120
96491 à 96500	139381 à 139390	165511 à 165520	211581 à 211590
98361 à 98370	142051 à 142060	172601 à 172610	214881 à 214890
99611 à 99620	142141 à 142150	173581 à 173590	215061 à 215070
100011 à 100020	145421 à 145430	174451 à 174460	215721 à 215730
101071 à 101080	146701 à 146710	174961 à 174970	217571 à 217580
101291 à 101300	147601 à 147610	176921 à 176930	217631 à 217640
103971 à 103980	148761 à 148770	179181 à 179190	218291 à 218300
104771 à 104780	149101 à 149110	182671 à 182680	220751 à 220760
105561 à 105570	149391 à 149400	184921 à 184930	225581 à 225590
105741 à 105750	152171 à 152180	185451 à 185460	226271 à 226280
109131 à 109140	156601 à 156610	186141 à 186150	226611 à 226620
110531 à 110540	156851 à 156860	186611 à 186620	228321 à 228330
111501 à 111510	156871 à 156880	194881 à 194890	228401 à 228410
112671 à 112673	156981 à 156990	195151 à 195160	228431 à 228440
116091 à 116100	157231 à 157240	198171 à 198180	233161 à 233170
117521 à 117530	159771 à 159780	200761 à 200770	233571 à 233580
119231 à 119240	160411 à 160420	201601 à 201610	234691 à 234700
119531 à 119540	161691 à 161700	202361 à 202370	235291 à 235300
123451 à 123460	162991 à 163000	203551 à 203560	
126381 à 126390	163381 à 163390	205371 à 205380	
127941 à 127950	163391 à 163400	207551 à 207560	

P. S. — Les actions dont les numéros sont indiqués ci-dessus doivent être présentées au remboursement munies des coupons n° 32 et suivants.

Liste récapitulative des numéros sortis aux tirages antérieurs au 1^{er} avril 1940
et non encore présentés au remboursement.

Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement	Numéros sortis	N° du tirage	N° du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement
291	12	30	1939	15326	11	28	1938
459	12	30	1939	15557	12	30	1939
662	12	30	1939	16347	9	24	1936
1002	12	30	1939	16490	12	30	1939
1068	12	30	1939	16527	12	30	1939
1137	12	30	1939	16939	11	28	1938
2016	12	30	1939	17844	12	30	1939
2032	12	30	1939	18167	12	30	1939
2122	10	26	1937	18223	12	30	1939
2931	11	28	1938	18900	11	28	1938
3288	12	30	1939	18916	9	24	1936
3509	11	28	1938	18991	11	28	1938
4107	10	26	1937	19143	11	28	1938
5456	12	30	1939	19198	12	30	1939
5512	12	30	1939	19502	12	30	1939
6613	12	30	1939	20456	12	30	1939
6651	12	30	1939	20552	12	30	1939
7055	11	28	1938	21009	9	24	1936
7564	12	30	1939	21227	12	30	1939
8045	10	26	1937	21512	11	28	1938
8845	12	30	1939	21531	11	28	1938
9399	12	30	1939	21968	12	30	1939
9453	12	30	1939	22052	12	30	1939
10902	12	30	1939	22184	12	30	1939
11496	11	28	1938	22511	12	30	1939
11682	12	30	1939	23030	11	28	1938
12265	11	28	1938	23135	11	28	1938
12310	12	30	1939	23238	10	26	1937
12495	11	28	1938	23385	12	30	1939
12830	12	30	1939	23446	11	28	1938
13070	12	30	1939	23850	9	24	1936
13192	12	30	1939	24012	11	28	1938
13305	11	28	1938	24072	12	30	1939
13496	12	30	1939	24386	11	28	1938
13515	10	26	1937	25213	12	30	1939
13634	12	30	1939	25217	12	30	1939
14068	11	28	1938	25731	8	22	1935
14140	12	30	1939	26716	12	30	1939
14185	12	30	1939	27213	12	30	1939
14650	12	30	1939	27304	12	30	1939
14794	12	30	1939	27872	12	30	1939

Numéros sortis	Nº du tirage	Nº du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement	Numéros sortis	Nº du tirage	Nº du coupon qui doit être attaché au titre	Années de remboursement
28035	12	30	1939	32354	12	30	1939
28508	12	30	1939	32485	12	30	1939
28522	12	30	1939	32945	12	30	1939
28742	12	30	1939	32951	12	30	1939
28760	12	30	1939	33477	12	30	1939
29118	12	30	1939	33511	12	30	1939
29513	11	28	1938	33537	12	30	1939
29725	12	30	1939	33905	9	24	1936
29778	12	30	1939	34205	11	28	1938
29995	7	20	1934	34214	11	28	1938
30283	12	30	1939	34246	12	30	1939
31186	12	30	1939	34574	11	28	1938
31362	12	30	1939	35164	12	30	1939
31363	12	30	1939	35491	12	30	1939
31544	11	28	1938	35938	12	30	1939
31884	12	30	1939	48054	12	30	1939
31951	12	30	1939	48284	11	28	1938

Le montant des coupons indûment détachés sera déduit du montant de l'action lors du remboursement de celle-ci.

Compagnie Minière du Congo Occidental « Cominoc ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Boma (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 42, rue Royale

Société constituée par acte passé devant Maître Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le quatorze juillet mil neuf cent trente-sept, autorisée par Arrêté Royal du vingt et un septembre mil neuf cent trente-sept (annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze octobre mil neuf cent trente-sept — annexes au Moniteur Belge du vingt et un octobre mil neuf cent trente-sept, acte n° 14285).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du vingt-quatre juin mil neuf cent quarante et un.

«

PREMIERE RESOLUTION

« L'assemblée approuve la déclaration du Conseil d'administration exposant les raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 dé-

» cembre 1940 n'ont pû être arrêtés et décide de donner mandat au Conseil
» d'Administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires lors-
» que le bilan et le compte de profits et pertes du quatrième exercice social auront
» pû être dressés.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

» DEUXIEME RESOLUTION

» L'Assemblée réélit Messieurs Alphonse Cayen, Georges Lescornez, Hippolyte
» de Mathelin de Papigny, Marcel Jacques, Prosper Lancsweert, Pierre Le Bœuf
» et Fernand Nisot en qualité d'administrateur et Messieurs René Frère, Jean
» Meily et Fernand Muller en qualité de commissaire.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Mr. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-délégué : Mr Georges Lescornez, administrateur de sociétés, 342, Boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

Mr Hippolyte de Mathelin de Papigny, ingénieur civil des mines, Château de Lincé, Lincé-Sprimont.

Mr Marcel Jacques, administrateur de sociétés, 33, Boulevard Général Wahis, Schaerbeek-Bruxelles.

Mr Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre-Bruxelles.

Mr Pierre Le Bœuf, administrateur de société, 284, rue Vanderkindere, Uccle-Bruxelles.

Mr Fernand Nisot, ingénieur A.I.A., 15, rue d'Edimbourg, Ixelles-Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mr René Frère, docteur en droit, 156, Avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles.

Mr Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek-Bruxelles.

Mr Fernand Muller, secrétaire général de sociétés, 124, rue Van Schoor, Schaerbeek-Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE DU CONGO BELGE

Mr Eugène Deridder, directeur au Ministère des Colonies, 12, rue du Grand Cerf, Bruxelles.

Pour copie certifiée conforme.

Bruxelles, le vingt-sept juin mil neuf cent quarante et un.

L'Administrateur-délégué :
(s.) G. LESCORNEZ.

Le Président du Conseil :
(s.) A. CAYEN.

Compagnie des Tabacs du Ruanda-Urundi et du Congo Belge « Tabarudi ».

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée
(En liquidation)

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi)

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles,

Registre du Commerce de Bruxelles n° 35500

Constituée par acte passé par devant M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 29 mai 1929, et autorisée par arrêté royal du 10 juillet 1929 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1929 et annexes du Moniteur Belge du 28 juillet 1929, n° 12.479).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 5 novembre 1930; modifications autorisées par arrêté royal du 18 décembre 1930 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1931 et annexes au Moniteur Belge des 2-3 janvier 1931, n° 39).

Dissolution anticipée, actée par M^e Jacques Richir, notaire à Bruxelles, le 24 juin 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1936 et annexes au Moniteur Belge du 19 juillet 1939, n° 11617).

SITUATION AU 31 MAI 1941

ACTIF.

Immbilisé :

Installations industrielles			
(au 31 mars 1940)	Fr.	286.836,80	
Amortissements au 31 décembre 1935 . . Fr.	Fr.	228.639,38	Fr. 58.197,42
Matériel et outillage (au 31 mars 1940) . Fr.	Fr.	65.410,08	
Amortissements au 31 décembre 1935 . Fr.	Fr.	65.409,08	Fr. 1,—
Mobilier (au 31 mars 1940)	Fr.	45.319,—	
Amortissements au 31 décembre 1935 . Fr.	Fr.	45.318,—	Fr. 1,—

Réalisable :

Marchandises (au 31 mars 1940)	Fr.	265.426,12
Débiteurs divers anciens (au 31 mai 1941)	Fr.	67.167,94
Réserve pour créances douteuses	Fr.	67.166,94
Débiteurs divers nouveaux (au 31 mars 1940)	Fr.	14.610,—

Disponible :

Banque, Chèques Postaux et Caisse (au 31 mai 1941)	Fr.	14.033,73
Compte débiteur	Fr.	1.045,60
<i>Pertes et Profits : solde</i>	Fr.	5.530.104,13
	Fr.	<u>5.883,420,—</u>

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	5.880.000,—
représenté par :		
12.000 parts sociales sans désignation de valeur.		
4.000 parts de fondateur.		

Dettes sans garanties réelles :

Actionnaires (1 ^{er} remboursement de frs. 10,— par part sociale, non réclamé au 31-5-41)	Fr.	3.420,—
	Fr.	<u>5.883,420,—</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

DEBIT.

Solde au 24 juin 1936, date de la mise en liquidation	Fr.	4.861.305,11
Moins-value sur terrains et immeubles vendus	Fr.	547.793,47
Moins-value sur partie installations industrielles vendue	Fr.	65.012,69
Moins-value sur mobilier vendu	Fr.	34.880,14
Moins-value sur plantations vendues	Fr.	9.132,60
Moins-value sur marchandises	Fr.	61.974,63
Intérêts et impôts sur avances consenties au 24 juin 1936	Fr.	18.925,45
Frais généraux Afrique au 31 mars 1940	Fr.	103.632,01
Frais généraux Europe au 31 mai 1941	Fr.	33.794,40
	Fr.	<u>5.736.450,50</u>

CREDIT.

Résultat d'exploitation au 31 mars 1940	Fr.	196.707,82
Créances anciennes récupérées	Fr.	6.304,35
Intérêts sur fonds en banque	Fr.	1.566,90
Plus value sur matériel et outillage vendus	Fr.	1.767,30
Solde en perte	Fr.	5.530.104,13
	Fr.	<u>5.736.450,50</u>

Bruxelles, le 9 juin 1941.

Les Liquidateurs,

(s.) F. BRAUN.

(s.) L. UYTDENHOEF.

Exploitation Forestière au Kasai.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société « Exploitation Forestière au Kasai », tenue le 24 juin 1941.

...
Par vote spécial, l'Assemblée donne à Messieurs les Administrateurs décharge du chef du défaut de présentation du Bilan et du compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940.

L'Assemblée réélit en qualité d'Administrateur de la Société : MM. Maurice Van Mulders et Jules Cousin. Leur mandat expirera après l'Assemblée Ordinaire de 1946.

Elle réélit en qualité de Commissaire, Monsieur Louis Habran. Son mandat expirera après l'Assemblée Ordinaire de 1945.

...
Bruxelles, le 28 juin 1941.

Pour Copie conforme :

Un Administrateur,

(s.) P. SOREL.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) M. VAN MULDERS.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration de la Société « Exploitation Forestière au Kasai », tenue le 24 juin 1941.

Conformément à l'article 29 des statuts, le Conseil d'Administration réélit par acclamations Monsieur Maurice Van Mulders aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec les mêmes pouvoirs que ceux qu'il possédait précédemment.

...
Bruxelles, le 28 juin 1941.

Pour Copie conforme :

Un Administrateur,

(s.) P. SOREL.

Un Administrateur-Délégué,

(s.) M. VAN MULDERS.

Compagnie Belge d'Entreprises Minières « Cobelmin ».

(Société commerciale à responsabilité limitée).

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 91, rue de l'Enseignement.

Société constituée le trente acût mil neuf cent trente-deux, autorisée par Arrêté Royal du huit novembre mil neuf cent trente-deux, dont les statuts ont été publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze décembre mil neuf cent trente-deux et à l'annexe au Moniteur Belge du vingt et un, vingt-deux novembre mil neuf cent trente-deux (acte n° 14686) ;modifiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du vingt juin mil neuf cent trente-quatre, modifications approuvées par Arrêté Royal du trente et un juillet mil neuf cent trente-quatre (annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze septembre mil neuf cent trente-quatre — annexe au Moniteur Belge du vingt et un septembre mil neuf cent trente-quatre — acte n° 12231).

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
du dix-huit juin mil neuf cent quarante et un.*

»

PREMIERE RESOLUTION

» L'assemblée approuve la déclaration du Conseil d'Administration exposant
» les raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 dé-
» cembre 1940 n'ont pû être arrêtés et décide de donner mandat au Conseil d'ad-
» ministration de convoquer une assemblée générale des actionnaires lorsque le
» bilan et le compte de profits et pertes du huitième exercice social auront pû
» être dressés.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

»

DEUXIEME RESOLUTION

» L'assemblée réélit Messieurs Charles Cornez et René Destrée en qualité d'ad-
» ministrateur. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale
» annuelle de 1947.

» L'assemblée nomme à nouveau en qualité de commissaire Monsieur Edmond
» Henquin, commissaire sortant; son mandat prendra fin immédiatement après
» l'assemblée générale annuelle de 1944.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMNISTRATION

Président : M. le baron Empain, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

Vice-Président : M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Maronniers,
Rhode-St-Genèse.

Administrateurs-délégués :

M. Maurice Lefranc, ingénieur, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles-Bruxelles.
M. Georges Lescornez, propriétaire, 342, boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

M. le baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, Avenue des Klauwaerts, Bruxelles.
M. Alphonse Cayen, administrateur de sociétés, 3, Avenue Palmerston, Bruxelles.
M. Charles Cornez, docteur en droit, 214, avenue Louise, Bruxelles.
M. René Destrée, ingénieur, Château le Martineau, Limal.
M. Zénon Glorieux, docteur en médecine, 215, avenue de Tervueren, Bruxelles.
M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines 34, Avenue du Val d'or, Woluwé-St-Pierre, Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. André Gilson, Commissaire Général Honoraire, 38, Square Vergote, Bruxelles.
M. Edmond Henquin, administrateur de société, 99, rue de Stassart, Ixelles-Bruxelles.
M. Gaston Cockaerts, propriétaire, 37, rue Victor Lefèvre, Bruxelles.

DELEGUE DE LA COLONIE DU CONGO BELGE

M. l'Inspecteur Général Van Malleghem, 23, avenue Victor Rousseau, Bruxelles.

LISTE DES ACTIONNAIRES N'AYANT PAS VERSE AU 31 DECEMBRE 1940
L'ENTIERETE DU CAPITAL SOUSCRIT

Société Minière de la Télé, 42, rue Royale, Bruxelles	Fr. 885.000
Compagnies Réunies d'Electricité et de Transports (Electrorail), 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr. 255.000
Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (CIM), 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr. 483.000
Compagnie Minière des Grands Lacs Africains, 32, Avenue Louise, Bruxelles	Fr. 300.000
Société Auxiliaire, Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains, 24, Ave- nue de l'Astronomie, Bruxelles	Fr. 255.000
M. le baron Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr. 15.000
M. Louis Empain, 192, Avenue des Nations, Bruxelles	Fr. 115.200
M. le baron Jean Buffin de Chosal, 34, Avenue des Klauwaerts, Bruxelles	Fr. 7.500
M. René Destrée, Château Le Martineau, Limal	Fr. 7.500
M. Charles Cornez, 214, Avenue Louise, Bruxelles	Fr. 7.500
M. Maurice Lefranc, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles-Bruxelles.	Fr. 7.500
M. Gaston Cockaerts, 37, rue Victor Lefèvre, Bruxelles	Fr. 3.000
Comptoir Colonial Belgika, 121, rue du Commerce, Bruxelles	Fr. 240.000
M. Firmin Van Brée, 27, Avenue des Marronniers, Rhode-Ste Genèse	Fr. 7.500

M. Alphonse Cayen, 3, Avenue Palmerston, Bruxelles	Fr.	7.500
M. Prosper Lantsweert, 34, Avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles	Fr.	7.500
M. Georges Lescornez, 342, Boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles	Fr.	7.500
M. Paul Orban, 25, rue Père Eudore Devroye, Bruxelles . . .	Fr.	3.000
M. le Comte Georges d'Ursel, 95, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr.	3.000
Compagnie Belge, 1, rue de Ligne, Bruxelles	Fr.	18.000
Fédération d'Entreprises Industrielles, 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles	Fr.	184.800
Société Minière de Surongo, 81, rue d'Arlon, Bruxelles	Fr.	30.000
Société Minière de Kindu, 168, rue Royale, Bruxelles	Fr.	150.000
		<u>Fr. 3.000.000</u>
		<u>Fr. 3.000.000</u>

Pour copie certifiée conforme.

Bruxelles, le vingt-cinq juin mil neuf cent quarante et un.

Un Administrateur-délégué .

Un Administrateur-délégué :

(s.) G. LESCORNEZ.

(s.) M. LEFRANC.

Société Coloniale d'Electricité.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège Administratif : 18, Place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 15.173

Société Congolaise à responsabilité limitée, constituée à Bruxelles, suivant acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1924 et au Moniteur Belge du 1^{er} février 1924, sous le n° 1100. Statuts modifiés suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1924, 15 décembre 1925, 15 février 1927, 15 novembre 1928 et 15 novembre 1937, et au Moniteur Belge des 7 novembre 1924, 23 septembre 1925, 11 novembre 1926, 21 octobre 1928, 7 octobre 1937, sous les n°s 12520 — 10896 — 12144 — 13896 et 13712.

RESOLUTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1941.

PREMIÈRE RÉSOLUTION. — A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au Conseil de convoquer une assemblée générale lorsque le Bilan et compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940 auront pu être dressés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION. — Satisfaisant au 3^e objet porté à l'ordre du jour, l'assemblée réélit Messieurs le Comte Henri de Hemptinne et Henri Schneider dans leurs fonctions d'Administrateur, et Monsieur Albert de Steenhault dans celles de Commissaire.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

M. le Baron Jean de Steenhault, de Waerbeek, banquier, à Vollezeele.

M. Christian Janssens, ingénieur, « Le Valvert », 24, avenue des Muguet, à Crainhem.

M. le Comte Henri de Hemptinne, administrateur de sociétés, rue Charles-Quint, 29, à Gand.

M. Georges Geerts, ingénieur, 63, avenue Edmond Mesens, à Etterbeek-Bruxelles.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 23, place de Meir, à Anvers.

M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles.

M. Robert Thys, ingénieur, à Rhode-St-Genèse.

M. Noël Huart, ingénieur-commercial, 383, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre.

M. Henri Schneider, administrateur de sociétés, 17, rue Vergote, à Bruxelles.
et le Collège des Commissaires :

M. Robert Cambier, ingénieur, A. I. A., 20, rue de Comines, Bruxelles.

M. Albert de Steenhault, directeur-adjoint en Afrique, à Vollezeele.

M. le Comte Henri van der Noot, Marquis d'Assche, propriétaire, 6, rue Guimard, à Bruxelles.

Bruxelles, le 20 juin 1941.

Pour copie conforme :

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Ch. JANSENS.

Compagnie des Grands Elevages Congolais.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kabwe-Katanda (Lualaba - Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 4, rue d'Egmont.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 44.043.

—

Constituée le 9 janvier 1930, à Bruxelles, suivant acte n° 100, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 23 janvier 1930 et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1930. Approuvée par arrêté royal du 11 février 1930. Modifications des statuts publiées à l'annexe au Moniteur Belge du 31 décembre 1937 et acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1938. Approuvée par arrêté royal du 13 avril 1938.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue en date du 12 juin 1941, au siège administratif de la Société.*

1. — BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

L'assemblée constate qu'étant donné l'impossibilité de réunir les éléments nécessaires, il n'a pas été possible d'établir un bilan et un compte de profits et pertes pour l'exercice 1940. Elle décide qu'une nouvelle assemblée générale sera réunie pour examiner les documents en question dès qu'ils auront pu être établis.

2. — ELECTIONS STATUTAIRES.

L'assemblée marque son accord pour laisser vacants les mandats de trois administrateurs, Messieurs le Général chevalier Armand Huyghe de Mahenge et le comte Guy de Baillet-Latour, dont les mandats viennent à expiration et Monsieur Paul Philippson, démissionnaire.

Elle met fin aux mandats de Messieurs B. Smith, administrateur et L.-H. Weatherley, commissaire, qui, se trouvant à l'étranger, sont dans l'impossibilité de remplir leur mandat.

Elle réélit pour un nouveau terme de six ans, aux fonctions d'administrateur Messieurs Emile Leynen, Gaston Heenen et Pierre Le Bœuf, dont le mandat venait à expiration.

Elle décide d'appeler aux fonctions de commissaire, en remplacement de Monsieur L.-H. Weatherley, Monsieur Raymond Braconier.

COMPOSITION DES CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COLLEGE DES COMMISSAIRES APRES L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 1941.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Monsieur Pierre Orts, administrateur de sociétés, demeurant 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Monsieur Gaston de Formanoir de la Cazerie, docteur en droit, demeurant 90, avenue Molière, à Forest.

Administrateurs :

M. Robert Cambier, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue de Comines, à Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo, demeurant 108, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, demeurant 284, rue Vanderkindere, à Uccle.

M. le vicomte Roger Le Sergent d'Hendecourt, officier retraité, demeurant 419, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Emile Leynen, directeur au Comité Spécial du Katanga, demeurant 22, avenue de la Ramée, à Uccle.

M. Gilbert Mullie, docteur en médecine vétérinaire, demeurant 58, boulevard Brand Whitlock, Bruxelles IV.

M. Jules Van Bleyenberghe, ingénieur A. I. A., demeurant 129, Dieweg, à Uccle.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raymond Braconier, docteur en droit, demeurant 3, square de la Résidence, à Ixelles

M. le baron José de Crombrugghe de Looringhe, directeur de sociétés, demeurant à Notre-Dame-aux-Bois (Overijssche), Hoogveld.

M. Robert Vasseur, chef de comptabilité, demeurant à Wesembeek, 5, avenue Bel-Air.

Bruxelles, le 24 juin 1941.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE DES GRANDS ELEVAGES CONGOLAIS.

Un Administrateur,

(s.) Vicomte R. LE SERGEANT D'HENDECOURT.

L'Administrateur-délégué,

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

Compagnie Belge des Fruits Coloniaux « Cobelfruit ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social et direction : Afrique (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles 4, 82, avenue Milcamps.

Registre de Commerce de Bruxelles, n° 78.403.

Approuvé par arrêté royal du 18 mars 1935.

Constituée à Bruxelles, le 11 février 1935, par acte passé par devant Maîtres Jacques Richir et Alfred Vanisterbeek, tous deux notaires, à Bruxelles, publiés aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 5 avril 1935, p. 144 et aux annexes du Moniteur Belge du 17 avril 1935, sous le n° 4729.

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 1940. — REELECTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 1941.

2. — L'assemblée approuve à l'unanimité l'exposé des raisons qui empêchent le Conseil d'Administration de rendre compte des opérations de l'année et de présenter le rapport, le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice finissant le 31 décembre 1940.

3. — L'assemblée charge le Conseil d'Administration de réunir une assemblée générale aussitôt que les circonstances permettront de dresser le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice mentionné, avec cette restriction que, à moins de prolongation, ce délai n'est autorisé que jusqu'à la date de l'assemblée statutaire de 1942.

4. — L'assemblée réélit à l'unanimité, en qualité d'Administrateur, Monsieur Thiltges t'Sertevens pour un terme de six années, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1948 et en qualité de commissaire Monsieur le Baron R. d'Huart, pour un terme de 6 années, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée ordinaire de 1948.

Pour copie conforme :

COMPAGNIE BELGE DES FRUITS COLONIAUX (COBELFRUIT).

Un Administrateur,

(s.) Jean THILTGES.

Un Administrateur,

(s.) C. HOTTAT.

Compagnie de Linéa.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : 46, rue Montoyer, à Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 938.

Autorisée par arrêté royal du 17 septembre 1927, publié aux annexes du Moniteur Belge du 28 août 1927, n° 10989 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1927.

Statuts modifiés, par l'assemblée extraordinaire du 22 juin 1928 (annexes au Moniteur Belge du 12 juillet 1928, n° 10298, autorisée par arrêté royal du 5 février 1930 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 mars 1930.

Par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1929 (annexes au Moniteur Belge du 8 janvier 1930, n° 265, autorisés par arrêté royal du 6 octobre 1933 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 novembre 1933.

Par l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 1933 (annexes au Moniteur Belge du 9 septembre 1933, n° 11821, autorisés par arrêté royal du 6 octobre 1933 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 novembre 1933.

Par l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1936 (annexes au Moniteur Belge du 18 décembre 1936, n° 17004, autorisés par arrêté royal du 25 janvier 1937 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 février 1937.

Par l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 1938 ((annexes au Moniteur Belge du 5-6 septembre 1938, n° 12750, autorisés par arrêté royal du 29 septembre 1937 et publiés aux annexes du B. O. C. du 15 octobre 1938.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

ACTIF.

Immobilisé :

Mobilier et Matériel Fr. 94,50

Disponible :

Caisse, Chèques Postaux et Banquiers Fr. 222.617,49

Réalisable :

Portefeuille Titres et Participations . . . Fr. 6.243.314,39

Cautionnements Fr. 1.500,—

Débiteurs divers Fr. 139.067,95

————— Fr. 6.383.882,34

Comptes d'ordre :

Dépôts statutaires Pour mémoire.
Fr. 6.606.594,33

PASSIF.

De la Société envers elle-même :

Capital social Fr. 5.000.000,—
représenté par 10.000 parts sociales s. v. n.

Réserve légale Fr. 73.744,02

Fonds d'Amortissement Fr. 1.000.000,—

De la Société envers des tiers :

Non exigible :

Créditeurs divers Fr. 1,—

Exigible :

Coupons à payer et non prescrits . . . Fr. 10.000,—

Versements restant à effectuer sur Participations Fr. 283.092,50

————— Fr. 293.093,50

Comptes d'ordre :

Déposants statutaires Pour mémoire.

Profits et Pertes :

Solde bénéficiaire Fr. 239.756,81

Fr. 6.606.594,33

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1940.

DEBIT.

Frais généraux 1940	Fr.	50.412,15
Solde bénéficiaire	Fr.	239.756,81
	Fr.	<u>290.168,96</u>

CREDIT.

Report à nouveau	Fr.	32.000,—
Dividendes et intérêts et Divers	Fr.	258.168,96
	Fr.	<u>290.168,96</u>

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE.

A la Réserve Légale	Fr.	12.756,8
Tantièmes au Conseil Général	Fr.	12.000,—
Dividendes de 10 fr. net aux 10.000 parts sociales	Fr.	100.000,—
Report à nouveau	Fr.	115.000,—
	Fr.	<u>239.756,81</u>

Le coupon n° 4 sera payable par Fr. 10, net.

Assemblée générale des actionnaires du 17 juin 1941.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale, à l'unanimité :

- 1º) Approuve le Bilan et le Compte de profits et pertes au 31 décembre 1940, ainsi que la répartition du solde bénéficiaire;
- 2º) Par vote spécial, donne décharge de leur gestion à MM. les Administrateurs et Commissaires pour l'exercice 1940;
- 3º) Par vote spécial également, renouvelle pour une période de six années le mandat d'Administrateur du Comte Henry de Liedekerke de Pailhe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Comte Henry de Liedekerke de Pailhe, propriétaire, 47, rue du Commerce, à Bruxelles, *Administrateur*;

S. A. le Prince Jean-Charles de Ligne, propriétaire, au château d'Antoing, à Antoing, *Administrateur*;

Le Comte Baudouin de Hemricourt de Grunne, propriétaire, au château de Wesembeek-Ophem, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

S. A. le Prince Albert de Ligne, Ambassadeur de Belgique, E. R., 50, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

Le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne, propriétaire, 102, avenue Mollière, à Bruxelles.

Bruxelles, le 23 juin 1941.

Pour extrait conforme :

Un Administrateur,

Par délégation spéciale,

(s.) Comte HENRY DE LIEDEKERKE.

(s.) Prince DE LIGNE.

Enregistré à Bruxelles A.A. et A.S.S.A., le 20-6-41. Vol. 843. Fol. 52. Case 17.

Deux rôles sans renvois. Reçu : 20 fr. Le Receveur a. i. : Illisible

Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (C. I. M.).

Société congolaise par actions à responsabilité limitée

Siège social à Goma (Congo Belge).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4497.

Constituée suivant acte passé devant M^e Victor Scheyven, notaire à Bruxelles, le 31 décembre 1927, et autorisée par arrêté royal du 1^{er} février 1928 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1928).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 16 octobre 1929; modifications autorisées par arrêté royal du 16 novembre 1929 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1929).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Edouard Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 6 octobre 1931; modifications autorisées par arrêté royal du 16 novembre 1931 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1931).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 3 décembre 1935; modifications autorisées par arrêté royal du 23 janvier 1936 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1936).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

ACTIF

Immobilisé :

Concession, déduction faite des amortissements antérieurs	Fr.	1,—
Mobilier, déduction faite des amortissements antérieurs Fr. 27.908,20		
Amortis. de l'exercice Fr. 6.341,50		
	Fr. 21.566,70	
		Fr. 21.567,70

Réalisable :

Actionnaires	Fr.	12.000.000,—
Portefeuille, déductions faite des amortissements antérieurs	Fr.	22.341.571,89
Débiteurs divers	Fr.	43.388,96
		Fr. 34.384.960,85

Disponible :

Banques et Caisse	Fr.	886.049,65
Comptes débiteurs	Fr.	341.064,63
Versements restant à effectuer sur titres	Fr.	12.095.747,50

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	560.000,—
		Fr. 48.289.390,33

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital	Fr.	35.000.000,—
représenté par :		
70.000 actions de 500 francs;		
2.500 parts de fondateur sans désignation de valeur.		
Réserve statutaire	Fr.	20.033,55

Dettes sans garanties réelles :

Créditeurs divers	Fr.	30.084,90
Dividende exercice 1938	Fr.	4.320,32
Versements restant à effectuer sur titres	Fr.	12.095.747,50

Compte d'ordre :

Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	Fr.	560.000,—
--	-----	-----------

Profits et Pertes :

Bénéfice de l'exercice	Fr. 579.204,06
	<u>Fr. 48.289.390,33</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1940.

DEBIT.

Frais généraux d'administration	Fr. 293.178,86
Amortissement sur mobilier	Fr. 6.341,50
Solde en bénéfice	Fr. 579.204,06
	<u>Fr. 878.724,42</u>

CREDIT.

Revenu du portefeuille, intérêts et redevances	Fr. 878.724,42
	<u>Fr. 878.724,42</u>
Capital social	Fr. 35.000.000,—
Montant versé	Fr. 23.000.000,—
Reste à verser	<u>Fr. 12.000.000,—</u>

dont détail suit :

Compagnie Auxiliaire Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs), société anonyme belge ayant son siège 33, rue du Congrès, à Bruxelles	Fr. 6.318.000,—
Compagnies réunies d'Electricité et de Transports (Electro-rail), société anonyme belge, ayant son siège 33, rue du Congrès, Bruxelles	Fr. 4.685.100,—
The African Enterprise and Development Company, société anonyme égyptienne, ayant son siège Boulevard Abbas, à Heliopolis	Fr. 125.100,—
Société Parisienne pour l'Industrie des Tramways Electriques, société anonyme française, ayant son siège, 75, Boulevard Haussmann, à Paris	Fr. 871.800,—

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE.

Réserve statutaire de 5 p. c.	Fr. 28.960,20
Dividende de Fr. 10,85 aux 30.000 actions au porteur . .	Fr. 325.500,00
Dividende de Fr. 4,34 aux 40.000 actions nominatives libérées de 40 %	Fr. 173.600,00
Solde à reporter	Fr. 51.143,86
	<u>Fr. 579.204,06</u>

PAIEMENT DU DIVIDENDE.

Le dividende brut de Fr. 10,85 attribué aux actions au porteur est payable, à partir du 19 juin 1941, par Fr. 10,57 net, contre remise du coupon n° 2, aux guichets des banques suivantes :

Banque Industrielle Belge (ancienne Banque E. L. J. Empain);
Banque Belge pour l'Industrie.

Le dividende brut de Fr. 4,34 attribué aux actions nominatives sera payé par Fr. 4,23 net.

ARRETE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Baron Empain, Jean, propriétaire, 33, rue du Congrès, à Bruxelles, *Président*.

M. Comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg, à Boitsfort, *Administrateur-Directeur*.

M. Baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts, Ixelles.

M. Edouard du Roy de Blicquy, docteur en droit, 15, avenue de l'Yser, Bruxelles.

M. Baron Edouard Empain, propriétaire, 1, rue Zinner, Bruxelles.

M. Chevalier Michel-Ernest Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg, Bruxelles.

M. Georges Mullet, ingénieur civil, 14, boulevard Suchet, Paris (16^e).

M. Marcel Muuls, docteur en droit, 71, rue Belliard, Bruxelles.

M. Henri Velge, docteur en droit, 47, boulevard St. Michel, Etterbeek.

M. Gustave Verniory, ingénieur civil (U. Br.), 72, rue Josaphat, Schaerbeek.

VERIFIE PAR LE COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Aristide Doret, propriétaire, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

M. Charles Pequet, commissaire de sociétés, 53, rue Père de Dekken, Etterbeek.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1941.

A l'unanimité, l'assemblée réélit :

en qualité d'Administrateurs, Messieurs le Baron Jean Buffin de Chosal et Gustave Verniory;

en qualité de Commissaire, Monsieur Charles Pequet.

Bruxelles, le 19 juin 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) Baron Edouard EMPAIN.

(s.) Henri VELGE.

Société de Recherche Minière du Sud-Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 6-8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 62077.

Constituée le 24 décembre 1932, par devant M^e Scheyven, notaire à Bruxelles.
Autorisée par arrêté royal du 30 janvier 1933.

Publications légales :

Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1932;
Annexes au Moniteur Belge du 5 janvier 1933 (acte n° 69);
Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1933.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.

I. — SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 1^{er} JUILLET 1941.

Le capital de la société s'élève à 46.060.000 francs et est représenté par :

40.000 actions d'une valeur nominale de 250 francs chacune, entièrement libérées, appartenant à l'Union Minière du Haut-Katanga;

36.000 actions d'une valeur nominale de 1000 francs chacune, appartenant à :

Actionnaires	Nombre d'actions	Sommes versées	Sommes restant à verser
1. Union Minière du Haut-Katanga, 6-8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.	150	150.000	—
2. MM. F.-M. Philippson, Weitzel & Degroof, successeurs, 44, rue de l'Industrie, Bruxelles.	29.075	26.167.500	2.907.500
3. Société auxiliaire industrielle et financière des Grands Lacs Africains « Auxilacs », 24, avenue de l'Astronomie, Saint-Josse- ten-Noode.	30	27.000	3.000
4. La Belgo-Katanga, 126, chaussée d'Ixelles, Ixelles.	2.000	1.800.000	200.000
	100	90.000	10.000

Actionnaires	Nombre d'actions	Sommes versées	Sommes restant à verser
5 Compagnie commerciale, industrielle et minière « C. I. M. », 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.	500	450.000	50.000
6. MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, Paris.	300	270.000	30.000
7. Société générale métallurgique de Hoboken, 8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.	2.000	1.800.000	200.000
8. M. Cattier, Félicien, 2, rue des Mélèzes, Ixelles.	30	27.000	3.000
9. M. Cousin, Jules, Elisabethville (Congo Belge).	30	27.000	3.000
10. M. Deschacht, Jean, 60, rue Antoine-Bréart, Saint-Gilles.	30	27.000	3.000
11. Succession baron Liebrechts, c/o M. et M ^{me} E. Puissant d'Agimont d'Heer et Herlette, 19, rue J.-B. Meunier, Ixelles.	30	27.000	3.000
12 M. Olyff, Joseph, 46, rue du Japon, Uccle.	30	27.000	3.000
13. M. Sengier, Edgar, 24, avenue Ernestine, Ixelles.	30	27.000	3.000
14. Succession colonel Van Gèle, 32, avenue d'Auderghem, Etterbeek.	30	27.000	3.000
15. M. Olyff, Guillaume, 51, avenue Jean-Linden, Woluwe-Saint-Lambert.	25	22.500	2.500
16. Succession Ernest Solvay, 218, avenue Louise, Bruxelles.	100	90.000	10.000
17. M. Mullie, Gilbert, 58, boulevard Brand-Whitlock, Woluwe-Saint-Lambert.	20	18.000	2.000
18. M. le baron Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles.	125	112.500	12.500
19. Mutuelle Lambert, s. a., 2, rue d'Egmont, Bruxelles.	1.030	927.000	103.000
20. M. Henry de Frahan, Maurice, 276, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.	40	36.000	4.000
21 Fédération d'entreprises industrielles, s. a., 33, rue du Congrès, Bruxelles.	186	167.400	18.600
22. M. Schuiling, Henri, Jadotville, Congo Belge.	9	8.100	900
23. M ^{me} la comtesse douairière Yves du Bour-blanc, château de Taviet, Achêne.	20	18.000	2.000
24. M ^{me} la vicomtesse Robert Le Hardy de Beaulieu, château de Clerlande, Ottignies.	20	18.000	2.000
25. M ^{me} la vicomtesse Jean Le Hardy de Beaulieu, Pavillon des Etangs, Gosselies.	20	18.000	2.000
26. M. le baron Renaud d'Huart, château de Taviet, Achêne.	20	18.000	2.000
27. M. le baron Baudouin d'Huart, Sovet.	20	18.000	2.000
	36.000	32.415.000	3.585.000

II. — CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélèzes, Ixelles;

Vice-Président : M. Edgar Sengier, ingénieur, 24, avenue Ernestine, Ixelles;

Administrateur-Délégué : M. Joseph Olyff, docteur en droit, 46, rue du Japon, Uccle;

Administrateur-Directeur : M. Jean Deschacht, ingénieur, 60, rue Antoine-Bréart, Saint-Gilles;

Administrateurs :

M. le comte Guy de Baillet-Latour, administrateur de sociétés, 286, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre;

M. Henri Buttgenbach, ingénieur, 182, avenue des Nations, Bruxelles;

M. Jules Cousin, ingénieur, Elisabethville, Congo Belge;

M. le baron Empain, banquier, 33, rue du Congrès, Bruxelles;

M. Léon Helbig de Balzac, avocat, 50, boulevard Saint-Michel, Etterbeek;

M. Joseph Leemans, ingénieur, 31, rue Van Schoonbeke, Anvers;

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle;

M. Gaston Périer, avocat honoraire, 579, avenue Louise, Bruxelles;

M. Herman Robiliart, ingénieur, 4, avenue du Congo, Ixelles.

III. — COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Président : M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 5, rue Emile-Claus, Ixelles;

M. Léon Hermans de Heel, ingénieur, 22, rue Marie-Thérèse, Louvain;

M. Georges Melin, chef du Département des services comptables de l'Union Minière du Haut-Katanga, 55, rue Alphonse-Hottat, Ixelles;

M. Adhémar Mullie, directeur de la Banque Industrielle Belge, 116, rue des Confédérés, Bruxelles;

M. Robert Thys, ingénieur, 13, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

IV. — NOMINATIONS STATUTAIRES.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1941.

L'assemblée réélit, en qualité d'administrateurs, MM. E. Sengier, J. Olyff et le baron Empain, cités plus haut, pour une période qui prendra cours immédiatement après la présente assemblée et expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1946.

V. — RENOUVELLEMENT DE MANDATS.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du 1^{er} juillet 1941*

Décision n° 132.

Le conseil désigne pour les fonctions de président du conseil M. F. Cattier, de vice-président du conseil M. E. Sengier, et en qualité de membres du comité de direction, MM. F. Cattier, E. Sengier, J. Olyff, J. Deschacht, J. Cousin et G. Périer.

Ces nominations sont faites pour la durée d'une année, c'est-à-dire, jusqu'après l'assemblée générale de 1942.

Bruxelles, le 10 juillet 1941.

Certifié conforme :

Au nom du Conseil d'Administration,

Un Administrateur,

(s.) H. ROBILIART.

L'Administrateur-délégué,

(s.) J. OLYFF.

Société Minière du Kasai.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 8.871.

Siège social : Tshikapa (Congo Belge).

Siège administratif : 41, rue de Naples, à Ixelles-Bruxelles.

Constituée le 28 juillet 1920. Autorisée par arrêté royal du 1^{er} septembre 1920. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1920. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1923, approuvées par arrêté royal du 18 janvier 1924, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1924. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 1934, publiées aux annexes du Moniteur Belge du 5 janvier 1935 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1935. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1938, approuvées par arrêté royal du 18 janvier 1939, publiées aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} février 1939 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1939.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le mercredi 2 juillet 1941.*

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la Société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport sur ceux-ci.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée approuve la répartition d'un montant de 1.500.000 francs, à prélever sur le fonds spécial de prévision; elle constate qu'après ce prélèvement, le fonds spécial de prévision restera porté au bilan pour un montant de 500.000 Fr.

L'assemblée prend acte que, les modalités de l'article 27 ayant été appliquées lors de la constitution du fonds spécial de prévision, celui-ci se trouve appartenir exclusivement aux actionnaires et qu'en conséquence, la répartition ci-dessus de 1.500.000 Fr. permet de distribuer un montant brut de 75 Fr. par action de capital et par action de dividende.

Ce montant sera payé, après déduction des impôts, soit par 62,25 Fr. net, à partir du 3 juillet 1941, par l'intermédiaire de la Banque de la Société Générale de Belgique et de ses agences, contre estampillage des titres.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Comte Lippens, Maurice, gouverneur général honoraire du Congo, 1, square du Val de la Cambre, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Directeur*.

M. Ganty, Jules, administrateur de sociétés, 15, rue Fritz Toussaint, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Périer, Gaston, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Chevalier Josué Henry de la Lindi, officier retraité, 54, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert.

M. Mathy, Joseph, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, Bruxelles.

M. le Lieutenant-Général baron Tombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, Bruxelles.

Bruxelles, le 10 juillet 1941..

Pour copie certifiée conforme :

SOCIETE MINIERE DU KASAI.

L'Administrateur-Directeur,

(s.) P. LANCSWEERT.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Anonyme des Pétroles au Congo, à Bruxelles.

Siège social : rue Bréderode, 13.

Registre du commerce de Bruxelles, n° 48194.

Constitution : 30 décembre 1910, acte publié aux annexes au Moniteur Belge des 21 et 27 janvier 1911, n° 372 et 500bis. Augmentations du capital et modifications aux statuts : actes des 14 avril 1924, 11 janvier 1928 et 16 octobre 1936, publiés aux annexes du Moniteur Belge des 8 mai 1924, 1^{er} février 1928 et 6 novembre 1936, n° 5828, 1231 et 15344. Prorogation de la durée de la société et modifications aux statuts : acte du 10 juin 1938, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 3 juillet 1938, n° 10715.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1941.

L'assemblée générale, à l'unanimité :

1^o Constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940. Elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale, dès que les circonstances permettront d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de cet exercice, dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

2^o Réélit en qualité d'administrateurs, MM. Laurent Meeus et Jules Moreau et en qualité de commissaire, M. Gilbert Périer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, conseiller de la Société Générale de Belgique, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-président : M. Laurent Meeus, administrateur délégué de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 263, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

Administrateur-délégué : M. Georges Godeau, directeur général de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 220a, avenue Longchamp, Uccle.

Administrateurs :

M. Arthur Bérmelmanns, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Arthur Bolle, administrateur de la Compagnie industrielle et de Transports au Stanley-Pool (Citas), 114, avenue Longchamp, Uccle.

M. Ferdinand Carlier, administrateur délégué de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 37, avenue des Ajoncs, Woluwe-Saint-Pierre.

M. Alfred Cousin, industriel, 24, avenue Brugmann, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

M. Georges Geerts, administrateur délégué de la Compagnie du Congo Belge, 63, avenue Edmond Mesens, Etterbeek.

M. Jules Moreau, directeur général de la Compagnie financière belge des Pétroles (Pétrofina), 375, avenue Louise, Bruxelles.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Julien Baillon, avocat près la Cour d'appel, 40, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

M. Prosper Beniest, administrateur de sociétés, 42, avenue Van Eyck, Anvers.

M. Gilbert Périer, administrateur de sociétés, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Robert van den Perre, administrateur de sociétés, 135, avenue Longchamp, Uccle.

M. Auguste Weyns, commissaire de sociétés, 209, boulevard Lambermont, Schaerbeek.

DELEGUE DE LA COLONIE.

M. Jean Jentgen, directeur au Ministère des Colonies, 117, avenue Molière, Forest.

Bruxelles, le 18 juin 1941.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs :

PÉRIER.

R. THYS.

Enregistré à Bruxelles A.A. et A.S.S.P.), le 19 juin 1941, volume 843, folio 50, case 9. Un rôle sans renvoi. Reçu 20 francs. Le receveur.

(Déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles, le 19 juin 1941.)

Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi « Minétain ».

Société coloniale belge par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kigali (Ruanda).

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 42.604.

Constituée par acte passé devant M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 7-11-29, autorisée par arrêté royal du 16-12-29; acte publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15-1-30 et à celles du Moniteur Belge du 10-1-30, sous le n° 374 et déposé au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance d'Usumbura, le 15-1-30.

Statuts coordonnés par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 11-2-39.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1941.

« a) Exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires et pour lesquelles le Conseil d'administration procèdera ultérieurement à une nouvelle convocation de l'assemblée.

» L'assemblée générale donne acte au Conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

» A l'unanimité, l'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des Commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

» Elle prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

» b) Nomination statutaire.

» A l'unanimité, l'assemblée réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'administrateur, M. Jacques t'Serstevens, dont le mandat expirait ce jour. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse;

Vice-Président : M. Pierre Orts, ministre plénipotentiaire, 214, avenue Louise, Bruxelles;

Administrateur-délégué : M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, Uccle;

Administrateurs :

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles;

M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 84, rue de la Source, à Bruxelles;

M. le Comte Baudouin de Hemricourt de Grunne, administrateur de sociétés, château de et à Wesembeek;

M. Gaston Heenen, officier retraité, 108, avenue Louise, à Bruxelles;

M. Marcel Jacques, administrateur de sociétés, 33, boulevard Général Wahis, à Bruxelles;

M. Lambert Jadot, ingénieur des constructions civiles, 15a, rue du Bourgme-
tre, à Bruxelles;

M. Léon Massaux, ingénieur des constructions civiles, 83, rue Edith Cavell, à
Bruxelles;

M. Franz Timmermans, ingénieur, 182, rue Frans Merjay;

M. le Baron Tombeur de Tabora, officier retraité, 7, rue Berckmans, à Bru-
xelles;

M. Jacques t'Serstevens, administrateur de sociétés, 14, avenue Reine Elisab-
eth, à Anvers;

M. Auguste Vandenberghe, administrateur de sociétés, 46, avenue de la Casca-
de, à Bruxelles;

M. Edmond Van Hoorebeke, administrateur de sociétés, 3, place Van Artevelde,
à Gand;

M. Georges Van Santen, administrateur de sociétés, 5, avenue du Prince Albert,
à Berchem-Anvers.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Henri Fays, inspecteur général honoraire du Ministère des Colonies, 39,
rue Ducale, à Bruxelles;

M. Louis Habran, officier retraité, 33, rue Van Ostade, à Bruxelles;

Chevalier Huyghe de Mahenge, officier retraité, 172, avenue Floral, à Uccle;

M. Jean Leguerrier, directeur de sociétés, 10, avenue Géo Bernier, Bruxelles;

M. Georges Mortehan, inspecteur d'Etat honoraire, 38, avenue Everard, à
Forest.

Bruxelles, le 14 juillet 1941.

Pour copie conforme :

Un Administrateur,

(s.) A. CAYEN.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. FONTAINAS.

Compagnie du Congo Belge.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège administratif : Anvers, 39, Longue rue de l'Hôpital.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Registre du Commerce d'Anvers, n° 1034.

Constitution suivant acte du notaire Verhelst, à Anvers, du 26 octobre 1911,
autorisée par arrêté royal du 8 janvier 1912, publié au Bulletin du Congo Belge
du 15 janvier 1912, n° 1, et à l'annexe du Moniteur Belge du 26 janvier 1912,
actes n° 544, 545, 546, 547 et 548; modifications aux statuts, du 14 octobre 1919,
approuvées par arrêté royal du 20 octobre 1919, publiées au Bulletin du Congo

Belge du 15 novembre 1919, n° 11, et à l'annexe du Moniteur Belge du 31 octobre 1919, acte n° 9277; idem, du 6 janvier 1923, approuvées par arrêté royal du 9 février 1923, publiées au Bulletin du Congo Belge du 15 mars 1923, n° 3, et à l'annexe du Moniteur Belge du 1^{er} février 1923, acte n° 989; idem, du 31 octobre 1923, approuvées par arrêté royal du 17 novembre 1923, publiées au Bulletin du Congo Belge du 15 décembre 1923, n° 12, et à l'annexe du Moniteur Belge des 12-13 novembre 1923, acte n° 11576; idem, du 7 juillet 1924, approuvées par arrêté royal du 20 juillet 1924, publiées au Bulletin du Congo Belge du 15 août 1924, n° 8, et à l'annexe du Moniteur Belge du 20 juillet 1924, acte n° 9075; idem, du 6 juillet 1925, approuvées par arrêté royal du 3 août 1925, publiées au Bulletin du Congo Belge du 15 août 1925, n° 8, et à l'annexe du Moniteur Belge du 22 août 1925, acte n° 10173; idem, du 18 juillet 1932, approuvées par arrêté royal du 10 octobre 1932, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1932, n° 11, et à l'annexe du Moniteur Belge du 4 novembre 1932, acte n° 14091; idem, du 5 juillet 1937, approuvées par arrêté royal du 24 août 1937, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1937, et à l'annexe du Moniteur Belge du 10 septembre 1937, acte n° 12997; statuts modifiés le 25 juillet 1938, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1938, et à l'annexe du Moniteur Belge du 14 août 1938, acte n° 12213.

*Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale statutaire
du 7 juillet 1941.*

A l'unanimité, l'assemblée :

- 1) prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts.
- 2) donne pouvoirs au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.
- 3) renouvelle le mandat de Commissaire de Monsieur Alfred Houtain, pour un nouveau terme de six ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Meeus, Laurent, *Président du Conseil*, ingénieur, 263, avenue de Tervuren, à Woluwe-St-Pierre.

M. Geerts, Georges, *Administrateur-délégué*, ingénieur, 63, avenue Edmond Mesens, à Etterbeek.

Administrateurs :

M. Allard, Théophile, administrateur de sociétés, 37, rue Blanche, à Saint-Gilles.

M. Delbeke, Charles, administrateur de sociétés, 9, rue de l'Empereur, Anvers.

M. Carlier, Fernand, ingénieur, 37, avenue des Ajoncs, à Woluwe-Saint-Pierre.

M. Liebaert, Fritz, avocat, administrateur de sociétés, château « Ter Linden », à Ternath.

M. Mertens, Jean, administrateur de sociétés, 130, avenue Van Ryswyck, à Anvers.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Beniest, Prosper, administrateur de sociétés, 42, avenue Van Eyck, à Anvers.

M. Carlier, Amaury, commissaire de sociétés, 81, rue de Bruxelles, à Namur.

M. Ghilain, Albert, agent de change, 93, rue Franz Merjay, à Ixelles.

M. Houtain, Alfred, agent de change, 49, rue des Confédérés, à Bruxelles.

M. Van den Bossche, Edmond, directeur de banque, 460, Grande Chaussee, à Berchem.

M. Verschueren, Joseph, directeur de banque, 94, avenue de France, à Anvers.

Pour extrait conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) DELBEKE.

(s.) GEERTS.

Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2.000.

Constituée à Bruxelles, le 29 avril 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924 et à l'annexe au Moniteur Belge du 27 juillet 1924 (n° 9.336).

Approuvée par arrêté royal du 7 juillet 1924 publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1924.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926, 15 décembre 1927 et 15 octobre 1928, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 22-23 juillet 1925 (n° 9.245), 30 octobre 1926 (n° 11.743), 3 décembre 1927 (n° 14.212) et 24 août 1928 (n° 11.893).

Ces modifications ont été approuvées par arrêtés royaux des 1^{er} juillet 1925, 9 novembre 1926 et 4 septembre 1928, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juillet 1925, 15 décembre 1926 et 15 octobre 1928.

NOMINATIONS STATUTAIRES.

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 9 juillet 1941, a accepté la démission donnée par M. Paul Mayer, administrateur, pour des raisons de convenance personnelle et a décidé de laisser son mandat provisoirement vacant.

Elle a réélu en qualité d'administrateurs MM. Arthur Bemelmans et Edgard Larielle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Victor Brien, ingénieur, vice-président de la Société Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Administrateur-Directeur : M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur des Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur, administrateur de sociétés, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Jules Cousin, ingénieur, 462, avenue Molière, Ixelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

M. Adolphe Stoclet, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 281, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles, lez-Bruxelles, *Président*.

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 5, rue Emile Claus, Bruxelles.

M. Georges Raskin, ingénieur, représentant du conseil des Ciments du Katanga, à Lubudi (Katanga).

* * *

Le dividende de l'exercice 1940 est fixé à Fr. 36.— brut par action, soit Fr. 30 net.

Il est payable, à dater du 14 juillet 1941, aux guichets de la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles et de ses agences.

Bruxelles, le 12 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) V. BRIEN.

(s.) PÉRIER.

Compagnie du Katanga.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3878.

—

Statuts publiés à l'annexe au Moniteur Belge du 6 mai 1891 (n° 1053), et au Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo du mois de septembre 1891 (n° 9).

Actes modificatifs publiés aux annexes au Moniteur Belge des 11 août 1900 (n° 3934), 2-3 mai 1921 (n° 4763), 27-28 septembre 1923 (n° 10.106), 26-27 juillet 1926 (n° 9174), 14-15 novembre 1927 (n° 13.566), 18 août 1928 (n° 11.714), 15 septembre 1932 (n° 12.274), 2 août 1935 (n° 11.667), ainsi qu'au Bulletin Administratif du Congo Belge des 25 juin 1930 (n° 12), 25 janvier 1933 (n° 2), 25 avril 1936 (n° 8) et aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 octobre 1930, 15 janvier 1933 et 15 juin 1936.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.
(50^e exercice)

ACTIF.

A. — Immobilisé :

Premier établissement :			
Apports et frais de constitution	Fr. 426.519,39		
Expéditions, factoreries et matériel fluvial apportés au Comité Spécial du Katanga	Fr. 2.194.560,74		
	Fr. 2.621.080,13		
Amortissements antérieurs	Fr. 2.621.079,13	Fr. 1,—	
Mobilier		Fr. 1,—	
Terrains et droits concédés par l'Etat Indépendant du Congo (pour mémoire).		—	Fr. 2.—

B. — Réalisable :

Participation au Comité Spécial du Katanga	Fr. 600.000,—
Portefeuille	Fr. 44.144.385,22
Banques et caisses	Fr. 7.502.904,42
Débiteurs divers	Fr. 8.000.000,—
	Fr. 60.247.289,64

C. — *Comptes de régularisation :*

Comptes courants débiteurs Fr. 69.486,90

D. — *Compte d'ordre :*

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires;
titres en dépôt (pour mémoire). —

Total : Fr. 60.316.778,54

PASSIF.

A. — *De la Société envers elle-même :*

Capital :

12.000 actions de priorité
de 100 francs . . Fr. 1.200.000,—

12.000 actions privilégiées
de 500 francs . . Fr. 6.000.000,—

18.000 actions ordinaires. ——————
Fr. 7.200.000,—

Fonds de réserve Fr. 10.420.000,—

Fonds de réserve indisponible Fr. 21.438.250,25
————— Fr. 39.058.250,25

B. — *Sans garanties réelles :*

Coupons à payer Fr. 8.285.813,92

Créditeurs divers Fr. 273.664,55

Versements à faire sur participations . Fr. 645.500,—
————— Fr. 9.204.978,47

C. — *Compte d'ordre :*

Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires;
titres en dépôt (pour mémoire). —

Solde en bénéfice Fr. 12.053.549,82

Total : Fr. 60.316.778,54

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1940.

DEBIT.

Frais généraux et divers Fr. 505.955,61

Impôts et taxes Fr. 257.586,40

Solde en bénéfice Fr. 12.053.549,82

Total : Fr. 12.817.091,83

CREDIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 1.884.831,98
Quote-part dans les bénéfices du Comité Spécial du Katanga, revenus et bénéfices sur portefeuille, intérêts, commissions et divers	Fr. 10.916.126,05
Redevances de la Compagnie du Lomami et du Lualaba . .	Fr. 16.133,80
	<hr/>
	Total : Fr. <u>12.817.091,83</u>

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1941.

L'assemblée approuve le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1940 ainsi que la répartition des bénéfices.

Par un vote spécial, elle donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires.

MM. Gaston de Formanoir de la Cazerie et Gaston Périer, administrateurs sortants, et M. Paul Delhaye, commissaire sortant, sont réélus dans leurs fonctions respectives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélèzes, Ixelles.

Administrateur-Délégué : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur civil des mines, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Ixelles.

M. Georges Fontaine-Bour, administrateur de sociétés, 78, avenue Adolphe Buyl, Ixelles.

M. Robert, Baron Goffinet, administrateur de sociétés, 167, rue de la Loi, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden, Woluwe-Saint-Lambert.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

M. Louis Van Leeuw, administrateur-délégué de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 37, rue Konkel, Woluwe-Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Paul Delhaye, administrateur de la Compagnie du Lomami et du Lualaba,
82, rue des Confédérés, Bruxelles.

M. Louis, Comte d'Oultremont, administrateur de sociétés, 21, rue de Bréde-
rode, Bruxelles.

M. Paul van Zuylen, bourgmestre de et à Grand-Halleux, près Bastogne.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

M. Auguste Schröder, avocat à la Cour d'Appel, 116, avenue de Jette, Koe-
kelberg.

Bruxelles, le 14 juillet 1941.

Pour copie et extrait conformes :

Deux Administrateurs,

(s.) L. BECKERS.

(s.) PÉRIER.

Société Internationale Forestière et Minière du Congo.

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

créée par décret en date du 6 novembre 1906.

Siège social : Tshikapa.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du Commerce : n° 8549, Bruxelles.

Actes publiés aux « Annexes au Moniteur Belge » des 1^{er}-2 septembre 1919,
n° 7311; du 29-30 mars 1920, n° 3078; des 7-8 janvier 1929, n° 232; du 6 janvier
1935, n° 173; du 15 janvier 1937, n° 449; du 24 avril 1937, n° 625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1941.

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée réélit à l'unanimité, pour un terme de trois ans, en qualité d'administrateur M. le docteur H. Gillet et en qualité de commissaire, M. le baron L. Jacques de Dixmude.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

Administrateur-délégué : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateurs :

M. le baron Edmond Carton de Wiart, docteur en droit, avenue de Tervueren, 177, Bruxelles.

M. Félicien Cattier, docteur en droit, 2, rue des Mélèzes, Bruxelles.

M. Henri Gillet, docteur en médecine, 34, avenue des Ombrages, Woluwe-St-Lambert.

M. Millard King Shaler, administrateur de société, 54, avenue de la Floride, Uccle.

M. Guillaume Van Esbroeck, ingénieur civil des mines, 31, rue Louise, Malines.

M. Herbert H. Vreeland, industriel, 2, Park Avenue, 10th Floor, New-York,

M. Medley G. B. Whelpley, administrateur de sociétés, 120, Broadway, New-York.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Comte François-Xavier Carton de Wiart, docteur en droit, 85, rue d'Arlon, Bruxelles.

M. L. de Cock de Rameyen, propriétaire, 203, chaussée de Malines, Anvers.

M. le Comte P. de Montpellier d'Annevoie, administrateur de sociétés, château de et à Annevoie.

M. le Baron L. Jacques de Dixmude, officier, 58, avenue Emile Duray, Bruxelles.

M. Lucien Puissant-Baevens, propriétaire, 139, avenue Louise, Bruxelles.

M. G. K. Sturm, avocat, 26, Beaver Street, New-York.

Bruxelles, le 14 juillet 1941.

Pour extrait certifié conforme,

L'Administrateur-délégué,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière du Bécéka.

Société congolaise à responsabilité limitée

Siège social : Boma.

Siège administratif : 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.267.

Constituée le 15 décembre 1919. Date de la publication des Statuts au Bulletin Officiel du Congo Belge : 15 février 1920. Modification aux statuts votée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 1937, publiée aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1937.

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juillet 1941.

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires, dans le délai prévu par les statuts et pour lesquels, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

Elle prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateurs, MM. le Baron Carton de Wiart et Nicolas Cito et aux fonctions de commissaire, M. Victor Felsenhart; leurs mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de 1947.

*Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 1^{er} juillet 1941.*

L'assemblée générale décide de prélever sur la réserve extraordinaire un montant de Fr. 12.000.000,— et de répartir ce montant conformément à l'article 36, 3^e et 4^e des statuts.

Elle adopte la dite répartition qui permet d'attribuer :

à la Colonie	Fr. 5.400.000,—
aux actions de capital	Fr. 2.700.000,—
aux actions de dividende	Fr. 2.700.000,—
au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires	Fr. 1.200.000,—

Le montant net, après déduction des impôts, revenant aux actions de capital et aux actions de dividende, soit Fr. 112,05 par titre de chaque catégorie sera payé, à partir du 2 juillet 1941, contre remise du coupon n° 22, par les soins de la Banque de la Société Générale de Belgique pour les actions au porteur et du siège administratif pour les actions nominatives.

L'assemblée constate qu'en conséquence du prélèvement et de la répartition ci-dessus la réserve extraordinaire se trouve ramenée dans les livres, de francs 20.000.000,— à f.r 8.000.000,—.

Le Conseil Général est actuellement composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alexandre Galopin, ingénieur, 30, boulevard St. Michel, à Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Lambert Jadot, ingénieur, 15a, rue du Bourgmestre, à Ixelles.

Administrateurs :

M. le Baron Carton de Wiart, docteur en droit, 177, avenue de Tervueren, à Bruxelles.

M. Félicien Cattier, docteur en droit, 2, rue des Mélèzes, à Bruxelles.

M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, à Bruxelles.

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, à Ixelles.

M. Paul Gillet, ingénieur, 45, rue Edmond Picard, à Uccle.

M. Odon Jadot, ingénieur, 14, square du Val de la Cambre, à Ixelles.

M. Robert Jadot, ingénieur, 225, chaussée de Vlurgat, à Ixelles.

M. Firmin Van Brée, ingénieur, 27, avenue des Marronniers, à Rhode-St-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Dumont de Chassart, industriel, 82, avenue des Nations, à Bruxelles.

M. Victor Felsenhart, agent de change, 216, rue de la Loi, à Bruxelles.

M. Léon Raquez, avocat, 149, avenue du Longchamp, à Uccle.

M. Jean J. Renkin, avocat, 115, rue Belliard, à Bruxelles.

M. Eugène Witmeur, ingénieur, 68, avenue Michel Ange, à Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1941.

Certifié conforme :

Un Administrateur,

(s.) Paul GILLET.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) Lambert JADOT.

Grandes Boulangeries Africaines.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

à Elisabethville, Congo Belge.

Siège administratif : 4, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 32.345.

—

Constituée le 24 juillet 1929. Publication des actes n° 13.675 et 13.676 aux annexes du Moniteur Belge du 30 août 1929. Autorisée par A. R. du 9 septembre 1929, publié à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1929. Modifications aux statuts, acte n° 12519, publié au Moniteur Belge du 1^{er} septembre 1939.

70

RESOLUTIONS.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 juillet 1941, au siège administratif de la société.

1. — Bilan et compte de profits et pertes.

L'assemblée décide à l'unanimité qu'il y a lieu de remettre à une date indéterminée, jusqu'au moment où il aura été possible au Conseil de réunir les éléments nécessaires, la publication du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1940.

2. — Elections statutaires.

L'assemblée renouvelle pour une durée de six ans, jusqu'aprës l'assemblée générale de 1947, les mandats d'administrateur de Monsieur Robert Cambier et de commissaire de Monsieur Robert Vasseur.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 15 juillet 1941.

SOCIETE DES GRANDES BOULANGERIES AFRICAINES.

Un Administrateur,

Un Administrateur,

(s.) J. VAN BLEYENBERGHE.

(s.) G. DE FORMANOIR DE LA CAZÉRIÉ.

Société Minière de l'Aruwimi-Ituri.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce de Bruxelle, n° 8.869.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge).

Siège administratif : 41, rue de Naples, Ixelles-Bruxelles.

Constituée le 5 décembre 1923. Autorisée par arrêté royal du 18 janvier 1924. Statuts publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1924. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1930, publiées à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 25 mars 1932. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 1934, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 6 janvier 1935 et à l'annexe au Bulletin Officiel du 15 mars 1935. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1938, approuvées par arrêté royal du 2 février 1939, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 11 février 1939 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 13 mars 1939. Modifications aux statuts décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1939, approuvées par arrêté royal du 2 juin 1939, publiées aux annexes au Moniteur Belge du 22 juin et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1939.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1941.

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la Société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée prend connaissance du rapport que les commissaires ont établi, suite aux vérifications auxquelles ils ont pu procéder.

Elle décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940 ainsi que le Collège des commissaires empêché de vérifier ces comptes.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et procédera à une nouvelle convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit en qualité d'administrateurs, Messieurs A. Cayen et G. Van de Velde, administrateurs sortants et rééligibles. Le mandat de MM. Cayen et Van de Velde expirera en 1947.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit en qualité de commissaire Monsieur le Baron de Rennette de Villers-Perwin, commissaire sortant et rééligible. Le mandat de Monsieur le Baron de Rennette de Villers-Perwin expirera en 1947.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Périer, Gaston, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

M. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Lancsweert, Prosper, ingénieur civil des mines, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué*.

M. de Hemptinne, Paulo, administrateur de sociétés, 10, rue Mignot-Delstanche, Bruxelles, *Administrateur*.

M. le Chevalier Henry de la Lindi, Josué, général retraité, 54, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert, *Administrateur*.

M. Relecom, Jacques, ingénieur civil des mines, 4, rue de la Chancellerie, Bruxelles, *Administrateur*.

M. Van de Velde, Georges, ingénieur des mines, 13, avenue du Derby, Ixelles, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Baron de Rennette de Villers-Perwin, Charles, général retraité, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Scoyer, Marcel, administrateur de sociétés, 15, rue Fritz Toussaint, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1941.

Pour copie certifiée conforme :

SOCIETE MINIERE DE L'ARUWIMI-ITURI.

L'Administrateur-Délégué,

Le Président du Conseil,

(s.) P. LANCSWEERT.

(s.) G. PÉRIER.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga.

Société Anonyme.

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 2839.

Acte constitutif publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 décembre 1910 (n° 6.893).

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 11 février 1911 (n° 770); 9-10-11 juin 1913 (n° 4.317); 14 juin 1913 (n° 4.420 bis); 24 décembre 1913 (n° 8.752); Annexes au Bulletin Officiel du 9 mai 1915 (n° 1.390); Annexe au Moniteur Belge du 5 janvier 1928 (n° 113) et du 28-29 mai 1934 (n° 8.054).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1941.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

L'assemblée générale acte la démission de M. Paul Mayer de ses fonctions d'administrateur, pour des raisons de convenance personnelle et décide de laisser son mandat provisoirement vacant.

L'assemblée élit à l'unanimité M. Ivan de Magnée, ingénieur-géologue, en qualité d'administrateur, en remplacement de feu M. Armand Roland.

M. Alfred Nyst, commissaire, dont le mandat vient à expiration à l'assemblée de ce jour est réélu dans ses fonctions par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Victor Brien, ingénieur, vice-président des Ciments du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Magnus Poulsen, ingénieur, administrateur-délégué de la Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur des Ciments du Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

M. Ivan de Magnée, ingénieur-géologue, 72, avenue de l'Hippodrome, Ixelles.

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Camille Gréant, propriétaire, 133, rue Froissart, Bruxelles.

M. Alfred Nyst, ingénieur civil des mines, 14, avenue Em. van Becelaere, Boitsfort.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Edouard De Jonghe, directeur général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) PÉRIER.

(s.) V. BRIEN.

Ciments du Katanga.

(Société congolaise à responsabilité limitée.)

Siège social : Elisabethville (Katanga - Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 2838.

Constituée à Bruxelles, le 16 janvier 1922, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922 et à l'annexe au Moniteur Belge du 30 avril 1922 (n° 4.701).

Approuvée par arrêté royal du 16 mars 1922, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1922.

Statuts modifiés suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927, 15 février 1928 et 15 février 1935, ainsi qu'aux annexes au Moniteur Belge des 14 novembre 1924, 8 avril 1927, 11 janvier 1928 et 8 février 1935 (n°s 12.703, 3.786, 423 et 1193).

Ces modifications sont approuvées par arrêtés royaux des 15 décembre 1924, 13 avril 1927 et 18 janvier 1935, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 17 décembre 1924, 15 mai 1927 et 15 février 1935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 juillet 1941

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

MM. Lucien Beckers, Léon Sindic, administrateurs, et M. Georges Touchard, commissaire, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Victor Briën, ingénieur, président de la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Administrateur-Directeur : M. Edgard Larielle, ingénieur, administrateur-directeur de la Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga, 52, avenue Emile Duray, Ixelles.

Administrateurs :

M. Justin Alardin, ingénieur, administrateur-délégué de la Société Ciments Meuse-Brabant, 19, rue du Beau Site, Bruxelles.

M. Lucien Beckers, ingénieur, administrateur de sociétés, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Louis Cousin, ingénieur, 31, rue Gallait, Bruxelles, 3.

M. Edgar Sengier, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

M. Léon Sindic, ingénieur, à Moirivais par Nessonvaux.

M. Adolphe Stoclet, ingénieur, directeur de la Société Générale de Belgique, 281, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

M. Frans Thys, docteur en droit, 487, avenue Molière, Forest.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles lez-Bruxelles, *Président*.

M. Jean Deschacht, ingénieur A., 60, rue Antoine-Bréart, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Henri Vanderborght, ingénieur C. C., 10, place Constantin Meunier, Forest.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Célestin Remacle, 13, avenue des Saisons, Ixelles.

Bruxelles, le 16 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) V. BRIEN.

(s.) PÉRIER.

Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga. « SERMIKAT ».

(Société congolaise à responsabilité limitée).

(Anciennement Société des Mines de Fer de Kasumbalesa).

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 29.103.

Constitution : 29 juillet 1924, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 septembre 1925 et à l'annexe au Moniteur Belge du 11 septembre 1925 (n° 10.647). Approuvée par arrêté royal du 27 août 1925.

Actes modificatifs : publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1927, du 15 juin 1929, du 15 janvier 1931, du 15 mai 1935 et à l'annexe au Moniteur Belge du 3 décembre 1927 (n° 14.211), du 22 juin 1929 (n° 10.310), du 18 décembre 1930 (n° 17.251) et du 12 mai 1935 (n° 6.973).

Ces modifications ont été approuvées par arrêtés royaux des 8 mai 1929, 29 novembre 1930 et 16 avril 1935, publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 juin 1929, 15 janvier 1931 et 15 mai 1935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1941.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

M. Gaston Périer, administrateur, et M. Auguste Weyns, commissaire, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Victor Brien, ingénieur, président de la Société Belge Industrielle et Minière du Katanga, 45, rue du Pépin, Bruxelles.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Magnus Poulsen, ingénieur, 15, avenue de l'Orée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Nicolas Cito, ingénieur, 29, rue de l'Abbaye, Ixelles.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, Bruxelles.

M. Léon Raquez, avocat à la Cour d'Appel, 149, avenue Longchamp, Uccle.

M. Frans Thys, administrateur de sociétés, 487, avenue Molière, Forest.

M. le Comte Adrien van der Burch, administrateur de sociétés, 40, avenue de la Cascade, Ixelles.

M. Edgar Van der Straeten, directeur de la Compagnie du Katanga, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Auguste Weyns, commissaire de sociétés, 209, boulevard Lamberton, Bruxelles, *Président*.

M. Franz Janssen, directeur honoraire de l'Office Colonial, 27, rue Auguste Danse, Uccle.

M. René Grisar, ingénieur, 33, avenue du Panthéon, Koekelberg.

DELEGUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

M. Edouard De Jonghe, directeur général du Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) PÉRIER.

(s.) V. BRIEN.

Compagnie Foncière du Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga - Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 66, rue des Colonies.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 4175.

Constituée le 30 mai 1922 à Bruxelles et autorisée par arrêté royal en date du 14 août 1922, acte publié à l'annexe au Moniteur Belge du 16 juin 1922, n° 6836, et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 septembre 1922. Statuts modifiés suivant actes des 29 juillet et 29 décembre 1924, décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1926, actes des 28 avril 1927, 2 décembre 1927, 16 janvier 1928, 16 septembre 1929, 29 juillet 1930, 28 juillet 1931, 18 juillet 1933, 14 juin 1935 et 16 décembre 1937, publiés respectivement aux annexes du Moniteur Belge des 24 janvier 1925, numéros 891 et 892, du 4 avril 1926, n° 3399, du 16 juillet 1927, n° 9473, du 3 mars 1928, n° 2291, du 7 mars 1928, n° 2384, du

12 octobre 1929, n° 15382, du 2 octobre 1930, n° 14220, du 13 septembre 1931, n° 12909, du 6 août 1933, n° 11058, du 5 juillet 1935, n° 10444 et du 17 mars 1938, n° 2445 - et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1925, du 15 mai 1926, du 15 juin 1927, du 15 février 1928, du 15 avril 1928, du 15 décembre 1929, du 15 novembre 1930, du 15 octobre 1931, du 15 octobre 1933, du 15 août 1935 et du 15 mars 1938. Modifications autorisées par arrêtés royaux des 19 mars 1925, 17 avril 1926, 30 mai 1927, 19 janvier 1928, 13 mars 1928, 14 novembre 1929, 4 octobre 1930, 23 septembre 1931, 17 juillet 1935 et 25 février 1938.

1) Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.

2) Composition du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires au 15 juillet 1941.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

Vice-Président : M. Gaston Périer, avocat honoraire près la Cour d'Appel, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-délégué : M. Joseph De Mulder, administrateur de sociétés, 70, rue Notre-Dame, Woluwé-Saint-Lambert.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, ingénieur A.I.Ln., Elisabethville (Congo Belge).

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

M. René Guillaume, administrateur de sociétés, 50a, rue Edmond Picard, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. Odon Jadot, ingénieur A.I.Lg., 14, square du Val de la Cambre, Bruxelles.

M. le Comte Maurice Lippens, gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, square du Val de la Cambre, Bruxelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert Chasseur, Uccle.

M. Léonard Scraeyen, ingénieur A.I.Ln., 70, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines A.I.Ln., 24, avenue Ernestine, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Antoine Colson, sous-directeur de société, 32, rue d'Alsace Lorraine, Ixelles.

M. Emile Sosson, chef-comptable, 30, rue Théodore Roosevelt, Schaerbeek, (décédé le 21 janvier 1941).

3) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 15 juillet 1941.*

« Elle réélit en qualité d'administrateurs MM. Anatole De Bauw et Albert Marchal. Pourachever le mandat de commissaire de feu M. Sosson, elle élit M. Hubert Menestret. Elle élit également en qualité de commissaire M. Sylvain Cattier, docteur en droit.

» Les mandats de MM. De Bauw et Marchal prendront cours ce jour et expireront immédiatement après l'assemblée générale de 1947; celui de M. Cattier prendra cours ce jour et expirera immédiatement après l'assemblée générale de 1944; celui de M. Menestret prendra cours ce jour et expirera immédiatement après l'assemblée générale de 1943.

» Les décisions ci-dessus sont prises à l'unanimité. »

Certifié conforme,

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. PÉRIER.

Union Minière du Haut Katanga.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 6, rue Montagne du Parc.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 13.377.

PUBLICATIONS LEGALES.

Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de novembre 1906. Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 29 juin 1912, 7 mars 1914, 15 décembre 1920, 15 février 1922, 15 janvier 1925, 15 avril 1925, 15 décembre 1927, 15 avril 1937.

Annexes au Moniteur Belge des 9 avril 1919 (acte n° 2105), 28 novembre 1920 (acte n° 12.463), 16-17 janvier 1922 (acte n° 609), 7 mars 1925 (actes n° 2066, 2067), 3 septembre 1927 (acte n° 11107), 23 avril 1937 (actes n° 5554, 5555).

I. — Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1941.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan, ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alexandre Galopin, gouverneur de la Société Générale de Belgique, 30, boulevard St. Michel, Etterbeek.

Vice-Président : Vicomte Stonehaven, administrateur de sociétés, Princes House, 95, Gresham Street, Londres.

Administrateur-Délégué : M. Edgar Sengier, administrateur de sociétés, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

Administrateur-Directeur : M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, c/o Union Minière du Haut-Katanga, Elisabethville.

Administrateurs :

M. Henri Buttgenbach, administrateur de sociétés, 182, avenue des Nations, Bruxelles.

M. Félicien Cattier, vice-gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, 2, rue des Mélèzes, Ixelles.

M. le Comte Guy de Baillet-Latour, administrateur de sociétés, 286, avenue de Tervueren, Woluwé-St-Pierre.

M. Ary Guillaume, secrétaire général du Comité Spécial du Katanga, 87, avenue Paul Deschanel, Schaerbeek.

M. Godfrey C. Hutchinson, administrateur de sociétés, Princes House, 95, Gresham Street, Londres.

M. Jules Jadot, administrateur de sociétés, 32, rue de Spa, Bruxelles.

M. Lambert Jadot, administrateur de sociétés, 15a, rue du Bourgmestre, Ixelles.

M. Firmin Van Brée, administrateur de sociétés, 27, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Commissaires :

M. le Comte Robert Capelle, docteur en droit, 60, rue Juste-Lipse, Bruxelles.

M. Léon Helbig de Balzac, administrateur de sociétés, 50, boulevard St. Michel, Etterbeek.

M. Joseph Olyff, administrateur de sociétés, 46, rue du Japon, Uccle.

M. Louis H. Weatherley, Chartered Accountant, F.C.A. Mansion House, 14, George Street, Londres.

II. — *Réélection d'un Administrateur et d'un Commissaire sortants.*

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 14 juillet 1941.

L'assemblée, à l'unanimité, renouvelle les mandats de M. Edgar Sengier, administrateur, et de M. Joseph Olyff, commissaire, qui viennent à expiration le 31

décembre 1941 et décide de laisser provisoirement vacant le mandat de M. Godfrey C. Hutchinson, administrateur, à partir du 31 décembre 1941, date de son expatriation.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 16 juillet 1941.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. GALOPIN.

Compagnie Cotonnière Congolaise.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Kinshasa.

Siège social à Kinshasa.

Siège administratif à Bruxelles, 27, rue au Rone.

Registre du Commerce n° 5868.

Créée par arrêté royal du 10 février 1920, publié au Moniteur Belge du 7 mars 1920 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1920. Status modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1921 (annexes au Moniteur Belge du 11 janvier 1925, acte n° 475); autorisés par arrêté royal du 25 novembre 1921, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1921; par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 1924 (annexes au Moniteur Belge du 16 janvier 1925, acte n° 623); autorisés par arrêté royal du 5 décembre 1924, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1925; par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1928 (annexes au Moniteur Belge du 18 février 1928, acte n° 1781); autorisés par arrêté royal du 3 mars 1928, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1928; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1929 (annexes au Moniteur Belge du 10 juillet 1929, acte n° 11498); autorisés par arrêté royal du 28 juin 1929, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1929; modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 30 avril et 2 novembre 1931 (annexes au Moniteur Belge des 3 et 4 février 1932, actes n° 921 et 922), autorisés par arrêté royal du 23 décembre 1931, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1932; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1936, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 12 mai 1936, acte n° 7638 et au Bulletin Administratif du Congo Belge du 25 décembre 1936; modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 1938 (annexes au Moniteur Belge du 20 mars 1938, acte n° 2625), autorisés par arrêté royal du 25 février 1938, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1938.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1941.

A l'unanimité des voix, l'assemblée :

1^o Prend acte des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires et donne mandat au Conseil de convoquer une nouvelle assemblée, dès que les circonstances le permettront, pour l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1940 et pour se prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires concernant leur gestion pendant le même exercice.

2^o Acte la démission de Monsieur Jules Philippson de ses fonctions d'Administrateur, pour motifs de convenance personnelle.

3^o Renouvelle, les intéressés s'abstenant, pour un terme de six ans, le mandat de Messieurs le Comte Renaud de Briey, Désiré De Schoonen et Octave Lombaert, Administrateurs, et celui de Monsieur Franz Dupont, Commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Firmin Van Brée, administrateur de sociétés, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

Vice-Président : M. Gaston Périer, administrateur de sociétés, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateurs-Délégués :

M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Bruxelles.

M. Anatole De Bauw, administrateur de sociétés, 107, avenue Defré, Uccle.

Administrateurs :

M. Maurice Blanquet, administrateur de sociétés, 66, avenue de la Tenderie, Boitsfort.

M. le Baron Emile-Jean Braun, administrateur de sociétés, château Runenborg, Melle-lez-Gand.

M. le Comte Renaud de Briey, administrateur de sociétés, « Le Temple », Longpré-Couthuin.

M. Adolphe de Meulemeester, administrateur de sociétés, 35, rue Blanche, Bruxelles.

M. Désiré De Schoonen, administrateur de sociétés, 3, place Comte de Smet de Naeyer, Gand.

M. Willy Friling, administrateur de sociétés, 21, rue d'Arenberg, Anvers.

M. Octave Lombaert, administrateur de sociétés, 545, avenue Louise, Bruxelles.

M. Albert Marchal, administrateur de sociétés, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Alfred Moeller, administrateur de sociétés, « La Framboisière », Linkebeek.

M. Louis Orts, administrateur de sociétés, 38, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Joseph Rhodius, administrateur de sociétés, Castel Bel Air, Citadelle, Namur.

M. Henri Schneider, directeur de banque, 17, rue Vergote, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Président : M. Vincent Dierick, industriel, 24, rue d'Audenarde, Grammont.

Commissaires :

M. Pierre Amsens, planteur, Dingila (Congo Belge).

M. Franz Dupont, industriel, 15, rue de l'As Concorde, Bruxelles.

M. Franz Martin, industriel, 1, rue de France, Verviers.

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, 15, avenue des Phalènes, Bruxelles.

M. Robert P. Pfleiger, négociant en coton, 60, boulevard du Château, Gand.

M. Frans Thys, administrateur de sociétés, 487, avenue Molière, Bruxelles.

Bruxelles, le 17 juillet 1941.

Pour copie et extrait conformes :

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

(s.) G. PÉRIER.

Société Forestière et Commerciale du Congo Belge.

Société congolaise à responsabilité limitée

Constituée suivant acte sous seing privé du 22 mai 1912, approuvée par arrêté royal du 4 juin 1912.

Siège social : Boma.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du commerce de Bruxelles, n° 8545.

Actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 29 juin 1912, 15 janvier 1929 et 15 mai 1935.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 8 juillet 1941.*

L'assemblée donne acte au conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le conseil d'administration ni contrôlés par le collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le collège des commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

L'assemblée prend acte que le conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité :

1^o) réélit, pour un terme de six ans, Monsieur Léopold Frateur, administrateur sortant et rééligible;

2^o) décide de rendre définitive la désignation, faite provisoirement par le conseil général, de Monsieur Edmond Verfaillie, en qualité d'administrateur, pourachever le mandat devenu vacant par suite du décès de Monsieur Boulard.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. Charlemagne Boulard, administrateur de sociétés, 18, rue des Francs, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 1, avenue Antoine Depage, Bruxelles.

M. Léopold Frateur, professeur à l'Université de Louvain, Berghoven-Bekkevoort.

M. Pierre Le Bœuf, administrateur de sociétés, 284, rue Vanderkinderen, Bruxelles.

M. Pierre Miny, administrateur de sociétés, 133, rue du Duc, Woluwe-St-Lambert.

M. Lucien Puissant-Baeyens, administrateur de sociétés, 139, avenue Louise, Bruxelles.

M. Millard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, Uccle.

M. Herbert Vreeland, administrateur de sociétés, 2, Park Avenue, 10 th. Floor, New-York (U.S.A.).

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek.

M. le Général Baron de Renette de Villers-Perwin, Lieutenant-Général retraité, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. Louis Gentil, chef de culture, 35, avenue de l'Arbalète, Boitsfort.

Bruxelles, le 17 juillet 1941.

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE FORESTIERE ET COMMERCIALE DU CONGO BELGE.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

(s.) L. PUSSANT.

(s.) A. CAYEN.

Exploitations Agricoles et Industrielles de la Biaro.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Constituée le 1^{er} décembre 1925. Approuvée par arrêté royal du 2 février 1926.

Siège social : Biaro, District de Stanleyville.

Siège administratif : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Registre du commerce : Bruxelles n° 8546.

Statuts et modifications publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 mars 1926, 15 mai 1928, 15 avril 1935 et 25 septembre 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 10 juillet 1941.

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le conseil d'administration ni contrôlés par le collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le collège des commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

L'assemblée prend acte que le conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité,

1^o) réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Alphonse Cayen, et aux fonctions de commissaire, Monsieur Alfred Buysse, sortants et rééligibles.

2^o) décide de rendre définitive la désignation, faite provisoirement par le conseil général, de Monsieur Georges Levis, en qualité d'administrateur, pourachever le mandat devenu vacant par suite du décès de Monsieur Boulard.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le Comte Maurice Lippens, docteur en droit, 1, square du Val de la Cambre, Bruxelles.

Vice-Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : M. E. J. H. Mertens, industriel, 46, avenue de l'Armée, Bruxelles.

Administrateurs :

M. Charlemagne Boulard, administrateur de sociétés, 18, rue des Francs, Bruxelles.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, avocat honoraire, 90, avenue Molière, Bruxelles.

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 1, avenue Antoine Depage, Bruxelles.

M. Pierre Miny, administrateur de sociétés, 133, rue du Duc, Woluwé-St-Lambert.

M. Alfred Moeller, vice-gouverneur général honoraire du Congo, 33, avenue des Mûres, Uccle.

M. Auguste Gérard, administrateur de sociétés, 6, avenue de la Jonction, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. André De Cock, administrateur de sociétés, Meirelbeke.

M. Alfred Buysse, avocat, 534, avenue Louise, Bruxelles.

M. Léon Hermans de Heel, ingénieur, 22, rue Marie-Thérèse, Louvain.

M. Jean Koeckx, secrétaire de sociétés, 65, rue des Bollandistes, Bruxelles.

Bruxelles, le 17 juillet 1941.

Pour extrait certifié conforme :

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES DE LA BIARO.

(s.) E. J. H. MERTENS.

(s.) A. CAYEN.

Société Minière de la Télé.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Boma.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Registre du commerce, Bruxelles 8548.

Constituée par acte sous seing privé en date du 22 mai 1912, autorisée par arrêté royal du 4 juin 1912.

Actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge n° 13 du 29 juin 1912 et du 15 mars 1935.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le 8 juillet 1941.*

L'assemblée donne acte au conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le conseil d'administration ni contrôlés par le collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée décharge expressément et sans réserve le conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le collège des commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

L'assemblée prend acte que le conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

L'assemblée réélit, à l'unanimité, pour un terme de six ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Jules Baudine, sortant et rééligible.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alphonse Cayen, officier retraité, 3, avenue Pamerston, Bruxelles.

Administrateur-délégué : M. Prosper Lancsweert, ingénieur, 34, avenue du Val-d'Or, Woluwe-St-Pierre.

Administrateurs :

M. Alfred Cousin, industriel, 24, avenue Brugmann, Bruxelles.

M. Jules Baudine, ingénieur, 61, rue de la Source, Bruxelles.

M. Jean Francqui, administrateur de sociétés, 1, avenue Antoine Depage, Bruxelles.

M. Millard-King Shaler, administrateur de sociétés, 54, avenue de la Floride, Bruxelles.

M. Medley G. B. Whelpley, administrateur de sociétés, Harris street, Bedford Hills, New-York.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. le Baron Jean de Beco, avocat honoraire, 41, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules Malou, Bruxelles.

Bruxelles, le 16 juillet 1941.

Pour extrait certifié conforme :

SOCIETE MINIERE DE LA TELE.

Société congolaise à responsabilité limitée.

(s.) P. LANCSWEERT.

(s.) A. CAYEN.

Société Auxiliaire Agricole du Kivu.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Kakondo - Costermansville.

Siège administratif : Bruxelles, 16, rue d'Egmont.

Registre du Commerce : Bruxelles 29259.

Constituée par actes authentiques, passés le 31 juillet 1928 et 29 janvier 1929. Autorisée par décret du 23 avril 1929. Publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1929. Autorisation de modification des statuts accordée par décret du 11 septembre 1936; statuts modifiés par acte authentique passé le 2 juillet 1936; modifications approuvées par arrêté royal du 28 octobre 1936, publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge le 15 novembre 1936; statuts modifiés par acte authentique passé le 1^{er} juillet 1937, approuvé par arrêté royal du 16 octobre 1937.

RESOLUTIONS.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1941.

1^o L'assemblée constate l'impossibilité dans laquelle se trouve la société d'établir son bilan au 31 décembre 1940, les documents nécessaires n'ayant pu être réunis par suite de l'interruption des communications avec le siège d'Afrique.

Dès que les circonstances le permettront, les comptes de l'exercice 1940 seront dressés et une nouvelle assemblée générale sera convoquée pour statuer sur ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^o Le rapport du Collège des Commissaires est approuvé à l'unanimité.

3^o L'assemblée appelle, à l'unanimité, aux fonctions d'administrateur, M. Marcel Van den Abeele, en remplacement de M. Edmond Leplae, décédé. Cette élection a lieu à l'unanimité.

4^o En application des statuts et de l'ordre de sortie précédemment déterminé, les mandats de MM. Brasseur, Dupret et Laloux, administrateurs, viennent à expiration ce jour.

Ces Messieurs sont réélus à l'unanimité.

5^o L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. Max Gottschalk, Commissaire démissionnaire et de ramener à trois le nombre de ceux-ci.

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 1940.

Président : M. Léon Helbig de Balzac, docteur en droit, 50, boulevard Saint-Michel, Bruxelles.

Vice-Président : M. Edmond Leplae, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 18, rue Léopold, Louvain.

Administrateur-délégué : M. Marcel Dupret, ingénieur civil des mines, 98, avenue de l'Observatoire, Uccle.

Administrateurs :

M. René Brasseur, administrateur de sociétés, 3, Rond point de l'Etoile, Ixelles.

M. Raymond Brock, administrateur de sociétés, 210, avenue Molière, Bruxelles.

M. Joseph Claessens, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 89, avenue de Visé, Bruxelles.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Bruxelles.

M. le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne, propriétaire, 102, avenue Molière, Bruxelles.

M. le Baron Charles de Rennette de Villers Perwin, lieutenant général pensionné, 60, rue Belliard, Bruxelles.

M. le Baron Jean Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

M. Robert Godding, docteur en droit, Lindenhof, Cappellen.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 14, avenue Reine Elisabeth, Anvers.

M. Léon Lagache, administrateur de sociétés, 56a, avenue Hamoir, Bruxelles.

M. Georges Laloux, industriel, 2, rue Saint Remy, Liège.

COLLEGE DES COMMISSAIRES EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 1940.

M. Marcel Hansen, 18 b, rue Montoyer, Bruxelles.

M. Maurice Naveau, ingénieur des mines, 12, quai de Grande-Bretagne, Liège.

M. le Baron Jacques van der Bruggen, administrateur de sociétés, 20, rue Evers, Bruxelles.

Certifié exact :

SOCIETE AUXILIAIRE AGRICOLE DU KIVU.

16, rue d'Egmont.

Deux Administrateurs,

(s.) Baron DE RENNETTE DE VILLERS PERWIN. (s.) L. HELBIG DE BALZAC.

Compagnie des Produits et des Frigorifères du Congo.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles.

(Anciennement : Compagnie des Produits du Congo).

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 3920.

Acte constitutif : Annexe au Moniteur Belge du 14 décembre 1889, n° 2.558. Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo de janvier 1890, n° 1.

Actes modificatifs : Annexe au Moniteur Belge des 24-25 février 1890, n° 354; 18 novembre 1908, n° 6323; 30 novembre 1919, n° 10.493; 4-5 juin 1923, n° 6.505; 1^{er} septembre 1926, n° 10.060; 6-7 septembre 1926, n° 10.160 bis; 6 juillet 1927, n° 9075; 10 mai 1928, n° 6713; 11-12 février 1935, n° 1303; 29 octobre 1936, n° 14.951 ainsi qu'aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1927 et 15 juin 1928 et aux annexes au Bulletin Administratif du Congo Belge des 25 juin 1935 et 25 mars 1937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 1941.

RESOLUTIONS.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

MM. Pierre de Roubaix, George Moulaert et le Comte Adrien Van der Burgh, administrateurs, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions par un vote unanime.

L'assemblée décide à l'unanimité de mettre fin au mandat d'administrateur de M. Woife Davis, que les circonstances empêchent de remplir ses fonctions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

Vice-Président : M. Maurice, Comte Lippens, président de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1, square du Val de la Cambre, Ixelles.

Administrateur-Délégué : M. Edgar van der Straeten, administrateur de sociétés, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles.

Administrateurs :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. Gaston de Formanoir de la Cazerie, administrateur de sociétés, 90, avenue Molière, Forest.

M. Adolphe de Meulemeester, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, administrateur de sociétés, 35, rue Blanche, Ixelles.

M. Pierre de Roubaix, industriel, Golflei, Cappellenbosch, par Anvers.

M. Charles, Baron de T'Serclaes de Wommersom, administrateur de sociétés, 136, rue de la Pompe, Paris (16^e).

M. Emile Lejeune-Vincent, planteur, 48, chaussée de Charleroi, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Albert Marchal, conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Georges Moulaert; vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle.

M. Robert Thys, ingénieur A.I.M., A.I.Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Adrien Comte van der Burch, administrateur de sociétés, 40, avenue de la Cascade, Ixelles.

M. Paul van Zuylen, industriel, bourgmestre de et à Grand-Halleux, près Bastogne (Province de Luxembourg).

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Frans Thys, docteur en droit, 487, avenue Molière, Forest, *Président*.

M. Jacques De Rouck, ingénieur C.C., 3, avenue d'Auderghem, Bruxelles.

M. Auguste Gérard, fondé de pouvoirs de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 6, avenue de la Jonction, Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Bruxelles, le 22 juillet 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) VAN DER STRAETEN.

(s.) PÉRIER.

« CITAS ».

Société Anonyme.

Etablie à Bruxelles, rue de Namur, 20.

Constituée par acte passé devant le notaire A. Scheyven, le 17 décembre 1907, et publiée aux annexes du Moniteur Belge des 6-7 et 8 janvier 1908. Modifications aux statuts : Voir annexes du Moniteur Belge du 20 octobre 1912, du 23 octobre 1913, du 29 février 1920, des 5-6 et 7 avril 1920, du 26 avril 1925, du 13 octobre 1926 et du 27 janvier 1932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 1941.

Conformément à l'article 60 des Lois coordonnées sur les sociétés par arrêté royal du 22 juillet 1913 et modifiées par les Lois des 30 octobre 1919, 14 juin et 29 juillet 1926, je signale à l'assemblée que les Administrateurs de notre société siègeant également au Conseil de la Chanic, de l'A.B.C., de la Cotonco et de la Crégéo, se sont abstenus aux votes sur les questions intéressant ces sociétés.

RESOLUTIONS.

1^o) L'assemblée a pris acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de présenter les comptes de 1940 et de l'autoriser à convoquer une nouvelle réunion dès qu'il sera en possession des documents nécessaires.

2^o) Messieurs Albert Marchal, Léon Rycx et Robert Thys, administrateurs sortants, sont réélus à l'unanimité pour un terme de 6 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1947.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Conseil*;

M. Arthur Bemelmans, administrateur-délégué de la Compagnie Sucrière Congolaise, 397, avenue Louise, à Bruxelles, *Président du Comité de Direction*;

M. Arthur Bolle, administrateur de sociétés, 114, avenue du Longchamp, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Anatole De Bauw, administrateur-délégué de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 107, avenue Defré, à Uccle, *Administrateur*;

M. Albert Marchal, administrateur de sociétés, 46, avenue du Vert-Chasseur, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Guillaume Olyff, président de l'Union Nationale des Transports Fluviaux, 51, avenue Jean Linden, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Pierre Orts, président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Léon Rycx, avocat à la Cour d'Appel, 35, rue Saint-Bernard, à Bruxelles, *Administrateur*;

M. Maurice Stubbe, administrateur de sociétés, 195, Latymer Court, Londres,
W.6, *Administrateur*;

M. Frans Thys, docteur en droit, Maegere-Score, Le Zoute, *Administrateur*;

M. Robert Thys, vice-président de la Société Anonyme des Ciments du Congo,
18, avenue des Erables, à Rhode-St-Genèse, *Administrateur*;

M. Georges Touchard, avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, à
Bruxelles, *Administrateur*.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Comblin, directeur-général au Ministère des Colonies.

COMITE DE DIRECTION.

M. A. Bemelmans, *Président*;

MM. A. De Bauw, A. Marchal, G. Périer, *Membres*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Raoul Depas, secrétaire de la Société Générale de Belgique, 155, rue de la
Loi, à Bruxelles, *Commissaire*;

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles, *Com-
missaire*;

M. Léon Raquez, docteur en droit, 149, avenue du Longchamp, à Bruxelles,
Commissaire;

M. Fernand Nisot, ingénieur, 15, rue d'Edimbourg, à Bruxelles, *Commissaire*.

Copie certifiée conforme :

« CITAS », Société Anonyme.

Un Administrateur,

(s.) A. BEMELMANS.

Un Administrateur,

(s.) G. PÉRIER.

Compagnie Forestière de l'Equateur.

(Ci-devant « Compagnie Forestière de Sungu »).

Société congolaise à responsabilité limitée.

dont le siège social est à Wendji-lez-Coquilhatville (Congo Belge)

et le siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Registre du Commerce de Bruxelles, numéro 63.585.

MODIFICATION AUX STATUTS.

L'an mil neuf cent quarante et un, le vingt-six juin, à dix heures quarante-cinq minutes.

Etant au siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Devant Maître Pierre De Doncker, Notaire, à Bruxelles.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la Société Congolaise à responsabilité limitée, sous la dénomination actuelle de « Compagnie Forestière de l'Équateur », ci-devant « Compagnie Forestière de Sungu », dont le siège social est à Wendji-lez-Coquilhatville (Congo Belge) et le siège administratif à Bruxelles, 112, rue du Commerce, constituée sous la législation en vigueur dans la Colonie du Congo Belge suivant acte avenu devant les Notaires Taymans, à Bruxelles et De Doncker, soussigné, le six mars mil neuf cent trente-trois, approuvée par arrêté royal en date du vingt-six avril mil neuf cent trente-trois, le dit acte publié dans le Recueil Spécial des Actes et Documents relatifs aux Sociétés commerciales, annexes au Moniteur Belge du dix-neuf mai mil neuf cent trente-trois, sous le numéro 7.165 et dans le Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze juin mil neuf cent trente-trois; les statuts ont ensuite été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du dix-huit novembre mil neuf cent trente-cinq ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé à la dite date par les Notaires Taymans et De Doncker, publié aux annexes du Moniteur Belge des vingt-trois/vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-cinq, sous le numéro 16.486 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze février mil neuf cent trente-six; ces modifications statutaires ayant été approuvées par arrêté royal du dix-sept janvier mil neuf cent trente-six et dont les statuts ont été enfin modifiés et le capital réduit à un million de francs, représenté par cinq mille actions de deux cents francs chacune, aux termes d'un procès-verbal dressé par les dix Notaires Taymans et De Doncker, le vingt-sept novembre mil neuf cent trente-six, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, le quinze février mil neuf cent trente-sept, modifications statutaires approuvées par arrêté royal du vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-sept.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Deligne, ci-après nommé, Directeur du Crédit Général du Congo.

Il désigne comme secrétaire Monsieur Jean François, comptable, demeurant à Etterbeek, 20, rue des Tongres.

Et il choisit comme scrutateurs Messieurs Robert Fraeys, fondé de pouvoirs du Crédit Général du Congo, demeurant à Watermael et Georges Poumay, fondé de pouvoirs du Crédit Général du Congo, ci-après nommé.

Sont présents ou représentés les actionnaires ci-après nommés, possédant ainsi qu'ils le déclarent et que l'assemblée le reconnaît, le nombre d'actions ci-après indiqué, savoir :

Le Crédit Général du Congo, société anonyme, établie à Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Propriétaire de quatre mille quatre cent quatre-vingt une actions	4.481
Représenté par Monsieur Robert Fraeys, fondé de pouvoirs du Crédit Général du Congo, prénommé, en vertu de procuration sous seing privé, en date à Bruxelles du vingt-six juin courant.	
La Société Congolaise à responsabilité limitée, Société Beige de Recherches Minières en Afrique « Remina », établie à Bruxelles, 112, rue du Commerce.	
Propriétaire de cinq cents actions	500
Représentée par Monsieur Georges Poumay, son fondé de pouvoirs, ci-après nommé, en vertu de procuration sous seing privé, en date à Bruxelles du vingt-six juin mil neuf cent quarante et un.	
Monsieur Pierre Orts, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, 214, avenue Louise.	
Propriétaire d'une action	1
Représenté par Monsieur Georges Poumay, ci-après nommé, par procuration du dix-sept juin courant.	
Monsieur Herman Teirlinck, administrateur de sociétés, demeurant à Beersel, Huis Uwenberg.	
Propriétaire d'une action	1
Représenté par Monsieur Albert Deligne, ci-après nommé, par procuration du vingt juin courant.	
Monsieur Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, demeurant à Schaerbeek, 98, rue de Linthout.	
Propriétaire d'une action	1
Monsieur Henri Depage, administration-directeur du Crédit Général du Congo, demeurant à Auderghem, 44, avenue du Parc de Woluwé.	
Propriétaire d'une action	1
Représenté par Monsieur Albert Deligne, prénommé, en vertu d'une procuration générale contenant pouvoir de substitution (acte du notaire Scheyven, à Bruxelles, du vingt-quatre septembre mil neuf cent trente-neuf) et d'une procuration sous seing privé, spéciale, en date du dix-sept juin courant.	
Monsieur Georges Poumay, fondé de pouvoirs du Crédit Général du Congo, demeurant à Schaerbeek, 175, rue des Palais.	
Propriétaire d'une action	1
Ensemble : quatre mille neuf cent quatre-vingt-six actions	4.986

Les originaux des cinq procurations sous seing privé susvisées, resteront ci-annexées

Monsieur le Président expose et requiert le notaire d'acter :

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Proposition de modifier l'article 22 des statuts pour fixer, dès la présente année, la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle au quatrième jeudi de juin, à onze heures, au lieu du troisième jeudi de septembre, à onze heures.

2) Ratification de la convocation pour le vingt-six juin, à onze heures, de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent quarante.

II. Que toutes les actions étant nominatives, les convocations ont été faites conformément à l'article 23 des statuts uniquement par lettres recommandées, adressées le dix-sept juin mil neuf cent quarante et un, soit moins de quinze jours et plus de huit jours avant l'assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 25 des statuts et aux avis de convocation pour le dépôt de leurs titres.

IV. — Que sur les cinq mille actions de deux cents francs chacune constituant l'intégralité du capital social, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble quatre mille neuf cent quatre-vingt-six actions, soit plus de la moitié du capital social.

Qu'en conséquence et par application de l'article 27 des statuts sociaux, la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Que chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions légales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président propose à celle-ci d'aborder l'examen des objets mentionnés à l'ordre du jour.

Délibérant, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de fixer, dès la présente année, la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle au quatrième jeudi de juin, à onze heures, au lieu du troisième jeudi de septembre, à onze heures et de modifier, en conséquence, l'article 22 des statuts comme suit :

Article 22. — Le texte du deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant :

« L'assemblée générale ordinaire et annuelle a lieu le quatrième jeudi de juin, à onze heures du matin et si ce jour est férié, le lendemain à la même heure. »

DELIBERATION.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée ratifie la convocation pour ce jour vingt-six juin mil neuf cent quarante et un, à onze heures, de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent quarante.

DELIBERATION.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Dont procès-verbal, dressé date et lieu que dessus.

Et lecture faite, les membres du bureau et le notaire ont signé.

(Signé) A. Deligne, J. François, R. Fraeys, G. Poumay, P. De Doncker.

Enregistré à Bruxelles, 4^e bureau, le premier juillet 1900 quarante-un, volume 130, folio 16, case 10, trois rôles, un renvoi. Reçu vingt francs. Le Receveur, (signé) Cerckel.

Pour expédition conforme sans les annexes.

Sceau.

(s.) P. DE DONCKER.

Vu par nous, Lucien van der Elst, Vice-Président ff. de Président du Tribunal de 1^{re} Instance, séant à Bruxelles, pour légalisation de la signature de M. De Doncker, notaire, à Bruxelles.

Bruxelles, le 8 juillet 1941.

Sceau.

(s.) L. VAN DER ELST.

Vu au Ministère de la Justice, pour légalisation de la signature de M. Lucien Van der Elst, apposée ci-contre.

Bruxelles, le 10 juillet 1941.

Sceau.

Le Directeur,

(s.) M. VAN DE WOESTIJNE.

Vu pour légalisation de la signature de M. Van de Woestijne (M.), apposée ci-contre.

Bruxelles, le 10 juillet 1941.

Sceau du

Le Sous-Directeur-délégué,

Ministère des

(s.) Ch. SPROELANTS.

Colonies.

Droit perçu : Fr. 10,00.

Société Générale Africaine d'Electricité (SOGELEC).

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 31, rue de la Science, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 46.670.

—

Constituée le 12 juin 1930 et autorisée par arrêté royal du 14 juillet 1930. Statuts modifiés par assemblée générale du 22 novembre 1935. Publications légales : annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 août 1930 et 15 mai 1936. Annexes au Moniteur Belge des 22-23 juillet 1930 et 21 décembre 1935 (actes nos 12.041 et 16.360).

DIVERS.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président et Administrateur-Délégué :

M. Robert Bette, ingénieur civil, 158, boulevard Brand Whitlock, Woluwé-St-Lambert.

Administrateurs :

M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, 462, avenue Molière, Ixelles.

M. Jean Deschacht, ingénieur, 60, rue Antoine Bréart, St. Gilles-Bruxelles.

M. Victor Dooms, ingénieur, 571, avenue Louise, Bruxelles.

M. Paul Gustin, administrateur de sociétés, 23, place de Meir, Anvers.

M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguet - Quatre-Bras, Ter-vueren.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

M. Robert Thys, administrateur de sociétés, 13, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

M. Robert Van Cauwenbergh, ingénieur, 26, avenue des Courses, Ixelles.

COMMISSAIRES.

M. Louis Habran, sans profession, 33, rue Van Ostade, Bruxelles.

M. Désiré Van Bleyenberghe, docteur en droit, 25, rue Henri Pirenne, Uccle.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juillet 1941.

L'assemblée générale réélit en qualité d'Administrateurs, MM. Jean Deschacht et Gaston Périer et en qualité de Commissaire, M. Désiré Van Bleyenberghe, pour une période qui prendra cours immédiatement après la présente assemblée et qui viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale de 1947.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL A LA DATE DU 22 JUILLET 1941.

160.000 actions de capital de 500 Fr. entièrement libérées . . Fr. 80.000.000,—
100.000 actions de dividende sans valeur nominale.

Bruxelles, le 22 juillet 1941.

Certifié conforme :

SOCIETE GENERALE AFRICAINE D'ELECTRICITE
(SOGELEC).

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Deux Administrateurs,

(s.) V. DOOMS.

(s.) R. BETTE.

Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga (SOGEFOR).

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Jadotville (Katanga, Congo Belge).

Siège administratif : 31, rue de la Science, Bruxelles.

Registre du Commerce, Bruxelles n° 809.

Constituée le 23 novembre 1925 et autorisée par arrêté royal du 1^{er} décembre 1925; Publications légales : annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1925, 15 septembre 1928, 15 octobre 1929, 15 septembre 1930 ; annexes au Moniteur Belge des 7-8 décembre 1925, 13-14 août 1928, 8 août 1929 et 17 mai 1930 (actes n°s 13.495, 11.574, 12.938 et 8.098).

DIVERS.

Par suite de circonstances de force majeure, il n'a pu être établi de bilan ni de compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Gaston Blaise, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, 47, avenue de la Cascade, Ixelles.

Vice-Présidents :

M. Firmin Van Brée, directeur de la Société Générale de Belgique, 13, avenue des Marronniers, Rhode-St-Genèse.

M. Victor Dooms, ingénieur, 571, avenue Louise, Bruxelles.

Administrateur-délégué :

M. Robert Bette, ingénieur-civil, 158, boulevard Brand Whitlock, à Woluwe-Saint-Lambert.

Administrateur-directeur :

M. Jules Cousin, administrateur de sociétés, 462, avenue Molière, Ixelles.

Administrateurs :

M. Lucien Beckers, ingénieur civil des mines, 24, avenue Hamoir, Uccle.

M. Amédée Bégault, administrateur de sociétés, 12, avenue du Derby, Bruxelles.

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

M. le Comte Guy de Baillet Latour, administrateur de sociétés, 286, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

M. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek, administrateur de sociétés, Linde Straat, à Vollezeele.

M. le Baron Jean Empain, administrateur de sociétés, 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

M. Gustave Gillon, ingénieur, 5, avenue des Joyeuses Entrées, Louvain.

M. Armand Halleux, ingénieur, 42, rue de l'Industrie, Bruxelles.

M. Gaston Heenen, administrateur de sociétés, 108, avenue Louise, Bruxelles.

M. le Comte Maurice Lippens, avocat à la Cour d'Appel de Gand, 1, square du Val-de-la-Cambre, Ixelles.

M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

M. Gaston Périer, docteur en droit, 579, avenue Louise, Bruxelles.

M. Edgar Sengier, directeur de la Société Générale de Belgique, 24, avenue Ernestine, Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Président :

M. le Baron E. Tombeur, administrateur de sociétés, 7, rue Berckmans, Saint-Gilles-Bruxelles.

Commissaires :

M. Jean Francqui, avocat, 1, avenue Antoine Depage, Bruxelles.

M. Max Stevens, administrateur de sociétés, 32, rue des Taxandres, Bruxelles.

M. Paul Vuylsteke, industriel, 6, avenue Nestor Plissart, Etterbeek.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 juillet 1941.

REELECTIONS.

Le Conseil décide de renouveler le mandat de membre du Comité de Direction de M. Firmin Van Brée, et de Vice-Président du Conseil d'Administration, sous réserve de sa réélection aux fonctions d'administrateur par l'assemblée générale de ce jour.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1941.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateurs M. Firmin Van Brée, le Comte Lippens et le Comte Guy de Baillet-Latour et élit M. Albéric May pourachever le mandat de feu M. Lucien Graux.

Les mandats de M. Van Brée, du Comte Lippens et du Comte Guy de Baillet-Latour prendront cours ce jour et expireront immédiatement après l'assemblée générale de 1947; le mandat de M. May prendra cours ce jour et expira immédiatement après l'assemblée générale de 1946.

Bruxelles, le 18 juillet 1941.

Certifié conforme :

SOCIETE GENERALE DES FORCES HYDRO-ELECTRIQUES
DU KATANGA.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

(s.) R. BETTE.

(s.) V. DOOME.

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo
(COPHACO).

(Société coloniale belge à responsabilité limitée).

Siège social : Léopoldville.

Siège administratif : 14, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 3278.

—

Acte constitutif : Annexes au Moniteur Belge du 6 mars 1927, n° 2076, Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1927. Arrêté royal du 21 mars 1927.

Actes modificatifs : Annexes au Moniteur Belge des 3 septembre 1927, n° 11.105, 29 juin 1928, n° 9.726, 22 septembre 1928, n° 12.746, 24 septembre 1936, n° 13.568, 23 août 1937, n° 12.354 et 6, 7, 8 juin 1938, n° 9.474.

Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 octobre 1927, 15 octobre 1928, 15 novembre 1928, 15 octobre 1936, 15 février 1938 et 15 juillet 1938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 1941.

L'assemblée prend acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve le conseil d'administration, par suite de la rupture des relations postales avec le Congo, de dresser l'inventaire au 31 décembre 1940 et de présenter les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

Une nouvelle assemblée générale sera convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 1940, lorsque les circonstances auront rendu possible l'établissement de ces documents.

Cette nouvelle assemblée aura également à se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs pour leur gestion pendant l'exercice 1940.

MM. E. Pelgrims, G. de Bourdonville et G. Heenen, administrateurs, et M. H. de Traux de Wardin, commissaire, dont les mandats sont venus à expiration sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Arthur Bemelmans, directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, à Bruxelles.

Vice-Présidents :

M. Eugène Pelgrims, administrateur-délégué de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 69, rue de Parme, à St.-Gilles-Bruxelles.

M. Georges de Bourdonville, administrateur de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 30, avenue Jeanne, à Ixelles.

Administrateur-Délégué :

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. François Boudart, ingénieur civil, administrateur-délégué de l'Union Chimique Belge, 32, avenue des Klauwaerts, à Ixelles.

M. Numa Droogmans, ingénieur civil des mines, administrateur-directeur de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 108, avenue Montjoie, à Uccle.

M. Gaston Heenen, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge, 108, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Robert Kalcker, administrateur-directeur de la Société Anonyme Pharmacie Centrale de Belgique, 7, rue de Ten Bosch, à Bruxelles.

M. Gustave-Louis Lechien, administrateur-délégué de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga, 44, boulevard Saint-Michel, à Etterbeek.

M. Fernand Nisot, administrateur-délégué de la Société des Ciments du Congo, 15, rue d'Edimbourg, à Ixelles.

M. Edgar Vander Straeten, directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, à Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jacques de Saint-Hubert, secrétaire générale de sociétés, 40, avenue Arnold Delvaux, à Uccle.

M. le Baron Henri de Traux de Wardin, propriétaire, 117, rue Belliard, à Bruxelles.

M. Gérard Pluys, secrétaire de société, 10, avenue du Manoir, à Uccle.

M. Edgard Rogé, sous-directeur de la Banque Commerciale du Congo, 35, rue de la Brasserie, à Ixelles.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL AU 22 JUILLET 1941.

Le capital social est de 15.100.000,— francs, représenté par 33.000 parts sociales, sans désignation de valeur, entièrement libérées à la date du 22 juillet 1941.

Bruxelles, le 25 juillet mil neuf cent quarante et un.

COMPAGNIE GENERALE DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES DU CONGO « COPHACO ».

Un Administrateur,

(s.) E. VANDER STRAETEN.

Le Président,

(s.) A. BEMELMANS.

Compagnie Minière en Afrique Orientale « MINAFOR ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Ruanda-Urundi).

Siège administratif : 42, rue Royale, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 111.642.

—

Société congolaise par actions à responsabilité limitée, constituée par acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 17 février 1939, publié au Moniteur Belge des 3-4 avril 1939, sous le n° 3947; autorisée par Arrêté Royal du 21 mars 1939, autorisation publiée au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1939. Statuts publiés aux annexes du Bulletin Officiel du 15 avril 1939 et coordonnés, ensuite, par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, suivant acte publié aux annexes du Moniteur Belge du 8 février 1940, sous le n° 953.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 1941.

« a) Exposé des motifs pour lesquels le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais statutaires et pour lesquels le Conseil d'administration convoquera ultérieurement une nouvelle assemblée générale.

» L'assemblée générale donne acte au Conseil d'administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940, n'ont pu être dressés par le Conseil d'administration ni contrôlés par le Collège des commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

» A l'unanimité, l'assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des commissaires, empêché de vérifier ces comptes et de déposer son rapport.

» Elle prend acte que le Conseil d'administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président-Administrateur-délégué :

M. Paul Fontainas, ingénieur civil des mines, 327, avenue Molière, à Uccle;

Administrateurs :

M. Fernand Delhaye, ingénieur-géologue, 45, rue Henri Waffelaerts, à Bruxelles;

M. André Gilson, commissaire honoraire du Congo Belge, 38, square Vergote, à Schaerbeek;

M. Paul Orban, docteur en droit, 25, rue Père Eudore-Devroye, à Etterbeek;

M. Pierre Vermeersch, administrateur de sociétés, 4, rue du Buisson, à Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, expert-comptable, 11, avenue Jules-Malou, à Bruxelles;

M. Louis Uytdenhoef, expert-comptable, 106, avenue de l'Université, à Bruxelles.

Certifié conforme :

Bruxelles, le 16 juillet 1941.

Un Administrateur,

(s.) F. DELHAYE.

Le President-Administrateur-Délégué,

(s.) P. FONTAINAS.

Société Forestière et Agricole du Maniéma « FORAMA ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kilomètre 28 du Chemin de fer de Kindu à Kongolo.

Siège administratif : 150, rue de la Loi, à Bruxelles.

Registre de commerce n° 22360.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du premier juillet 1941.*

« Monsieur le Président fait part de ce que les relations postales entre le Congo Belge et la Belgique étant supprimées depuis le mois de mai 1940, il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire établir les rapports, bilan et compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1940, en conséquence il demande les pouvoirs aux fins de convoquer une nouvelle assemblée dès que la documentation sera parvenue au siège administratif. »

PREMIERE RESOLUTION.

« La proposition du Président est adoptée à l'unanimité; pleins pouvoirs lui sont accordés aux fins de convoquer une nouvelle assemblée. »

DEUXIEME RESOLUTION.

« Monsieur Leplat, administrateur sortant, est réélu administrateur à l'unanimité. »

Pour extrait conforme :

L'Administrateur-délégué

(s.) H. WILMIN.

Société Immobilière Agricole et Forestière du Congo « IMAFOR ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Registre du Commerce, Bruxelles, n° 70714.

Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1934, folio 244 et aux annexes du Moniteur Belge du 29 avril 1934, sous le n° 5842.

Modifications aux statuts publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939, et aux annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1939, n° 347.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

Immobilisé :

Terrains et plantations	Fr. 11.935.590,69
Mise en valeur des plantations	Fr. 1.082.998,99
Construction de routes	Fr. 203.848,26
Constructions	Fr. 17.568.489,43
Matériel	Fr. 623.326,36
Mobilier	Fr. 282.443,34
Raccordement au chemin de fer . . .	Fr. 285.282,45
Matériel et matériaux de constructions .	Fr. 131.286,31
	—————
	Fr. 32.113.265,83

Disponible :

Caisse	Fr. 10.898,79
Banques et chèques postaux	Fr. 131.940,53
	—————
	Fr. 142.839,32

Réalisable :

Débiteurs	Fr. 241.722,59
Marchandises faisant route	Fr. 2.500,—
Approvisionnements divers	Fr. 66.668,74
Produits agricoles	Fr. 112.365,20
Bétail	Fr. 79.901,25
	—————
	Fr. 503.157,78

Compte d'ordre :

Cautionnements statutaires	Fr. 360.000,—
--------------------------------------	---------------

Profits et pertes :

Solde	Fr. 354.632,49
	—————
	Fr. 33.473.895,42

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital 110.000 actions S.V.N. Fr. 31.000.000,-

Amortissements :

sur mise en valeur des plantations . . .	Fr.	82.360,—
sur constructions	Fr.	1.753.017,—
sur constructions de routes	Fr.	20.230,—
sur matériel	Fr.	140.963,—
sur mobilier	Fr.	56.488,—
sur raccordement au chemin de fer .	Fr.	28.528,—
		Fr. 2.081.586,—

Dettes de la Société envers les tiers :

Compte d'ordre :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DEBIT.

Report à nouveau	Fr.	236.757,82
Frais de banque	Fr.	3.542,90
Frais généraux	Fr.	121.767,28
Impôts et taxes Afrique	Fr.	104.599,46

Amortissements sur :

Mise en valeur des plantations	5 %	Fr.	54.150,—
Constructions	5 %	Fr.	878.425,—
Constructions routes	5 %	Fr.	10.192,—
Raccordement au chemin de fer	5 %	Fr.	14.264,—
Matériel	10 %	Fr.	62.333,—
Mobilier	10 %	Fr.	28.244,—
		Fr.	1.047.608,—
		Fr.	1.514.275,46

CREDIT.

Locations d'immeubles	Fr. 1.077.103,50
Ventes diverses	Fr. 51.741,12
Bénéfice d'exploitation	Fr. 30.798,35
	Fr. 1.159.642,97
Solde déficitaire	Fr. 354.632,49
	Fr. <u>1.514.275,46</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Alphonse Engeis, administrateur de sociétés, 24, avenue du Hoef, à Uccle,
Président.

M. Louis-Nicolas Eloy, administrateur de sociétés, 96, chaussée de Bruxelles, à
Alsemberg.

M. Henri Moxhon, administrateur de sociétés, 40, avenue Herbert Hoover, à
Woluwe-St-Lambert.

M. Robert Pffieger, courtier en cotons, 60, boulevard du Château, à Gand.

M. Joseph Rhodius, industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean de Limelette, docteur en droit, 216, rue Stévin, à Bruxelles.

M. Eugène Voet, directeur général honoraire de société, 59, rue du Méridien, à
St-Josse-ten-Noode.

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 8 juillet 1941, a :

1°) Approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1939.

2°) Donné, par un vote spécial, décharge de leur gestion à Messieurs les administrateurs et commissaires.

Certifié conforme :

(s.) N. L. ELOY,

Administrateur.

(s.) H. MOXHON,

Administrateur.

Brevets.

CONCESSIONS.

Les brevets suivants ont été concédés :

1°) par arrêté du Secrétaire Général ff., le 26 février 1941, à la Société dite « International Smelting and Refining Company », 25, Broadway, à New-York (Etats-Unis d'Amérique), un brevet d'invention pour « Procédé de fusion du cuivre »;

2^o) par arrêtés du Secrétaire Général :

- a) le 1^{er} juillet 1941, à la firme de la « Hydrawerk Dr. Louis Röder », 7, zieglergasse, à Vienne VII (Allemagne), un brevet d'invention pour « Batterie de lampe de poche »;
- b) le 10 juillet 1941, à la société dite « Metallhütte A. Göhringen & Hartdegen », 19, Friesstrasse, à Francfort-sur-Mein (Allemagne), un brevet d'invention pour « Procédé de fabrication d'alliage à souder ».

ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 SEPTEMBRE 1941)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Rectification.

Annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1940, - page 386, - Société des Forces Hydro-Electriques de Sanga, - au 3^e des résolutions votées par l'assemblée générale, il faut lire « Henri Lagache », au lieu de « Henri Laguache ».

Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga « Sogechim ».

Société congolaise à responsabilité limitée.

RESOLUTION.

L'an mil neuf cent quarante et un, le quatre juillet, à onze heures trois quarts.

A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, rue Royale, numéro, 38.

Devant nous, Hubert Scheyven, notaire, résidant à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Générale, Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim), inscrite au Registre du Commerce de Bruxelles, sous le numéro 36.653, Société congolaise à responsabilité limitée, établie à Jadotville (Katanga - Congo Belge), avec siège administratif à Bruxelles, Montagne du Parc, numéro 8, constituée suivant acte reçu par Maître Hubert Scheyven, notaire, à Bruxelles, le onze septembre mil neuf cent vingt-neuf, publié à l'annexe au Moniteur Belge du vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-neuf, numéro 16.051; la dite société a été autorisée par arrêté royal en date du quatorze octobre mil neuf cent vingt-neuf et ses statuts ont été publiés à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze novembre mil neuf cent vingt-neuf.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Hubert Scheyven, notaire prédit, le vingt-neuf février mil neuf cent trente-deux, publié à l'annexe au Moniteur Belge du onze mai mil neuf cent trente-deux, numéro 6858 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, du quinze mai mil neuf cent trente-deux, après approbation par arrêté royal du vingt-six avril mil neuf cent trente-deux;

par acte reçu par Maître Hubert Scheyven, notaire prédit, le vingt et un février mil neuf cent trente-huit, publié à l'annexe au Moniteur Belge du vingt-quatre avril mil neuf cent trente-huit, numéro 5.757 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge, du quinze mai mil neuf cent trente-huit, après approbation par arrêté royal du deux avril mil neuf cent trente-huit.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants :

1. L'Union Minière du Haut-Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Congo Belge), propriétaire de vingt mille actions ci :	20.000
Ici représentée par Monsieur Herman Robiliart, ingénieur A.I.Br., demeurant à Bruxelles, avenue du Congo, numéro 4, suivant procuration en date du dix-neuf juin dernier.	
2. La société générale Métallurgique de Hoboken, société anonyme, établie à Bruxelles, Montagne du Parc, n° 8, propriétaire de sept mille cinq cents actions	7.500
Ici représentée par Monsieur Gaston Blaise, ci-après nommé, suivant procuration en date du vingt-sept juin dernier.	
3. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, établie à Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13, propriétaire de quatre mille actions	4.000
Ici représentée par Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, ci-après nommé, suivant procuration en date du dix-neuf juin dernier.	
4. La Société Générale des Minerais, société anonyme, établie à Bruxelles, rue du Marais, numéro 31, propriétaire de deux mille neuf cent vingt actions	2.920
Ici représentée par Monsieur Clovis Cavillot, ci-après nommé, suivant procuration en date du dix-neuf juin dernier.	
5. La Compagnie Foncière du Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Katanga, Congo Belge), propriétaire de deux mille sept cent soixante dix actions	2.770
Ici représentée par Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, ci-après nommé, suivant procuration en date du dix-sept juin dernier.	
6. La Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie, société anonyme, établie à Bruxelles, rue des Fabriques, numéro 54, propriétaire de treize cent quatre-vingt-dix actions	1.390
Ici représentée par Monsieur Gaston Blaise, ci-après nommé, suivant procuration en date du vingt-huit juin dernier.	
7. La Compagnie du Katanga, société anonyme, établie à Bruxelles, rue de Bréderode, numéro 13, propriétaire de cinq cents actions . . .	500
Ici représentée par Monsieur Herman Robiliart, prénommé, suivant procuration en date du dix-huit juin dernier.	

8. Charbonnages de la Luena, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Elisabethville (Katanga - Congo Belge), propriétaire de trois cent dix actions	310
Ici représentée par Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, ci-après nommé, suivant procuration en date du vingt-trois juin dernier.	
9. « F. M. Philippson et C° - Weitzel et Degroot, successeurs », société en nom collectif, établie à Bruxelles, rue de l'Industrie, numéro 44, propriétaire de deux cent quatre-vingts actions	280
Ici représentée par Monsieur Clovis Cavillot, ci-après nommé, suivant procuration en date du dix-huit juin dernier.	
10. Monsieur Arthur Bemelmans, ingénieur A.I.A., directeur de la Société Générale de Belgique, demeurant à Bruxelles, avenue Louise, numéro 397, propriétaire de 10 actions	10
Ici représenté par Monsieur Clovis Cavillot, ci-après nommé, suivant procuration en date du quatre juillet courant mois.	
11. Monsieur Gaston Blaise, ingénieur du Génie, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, propriétaire de vingt-cinq actions, demeurant à Ixelles, avenue de la Cascade, 47	25
12. Monsieur Clovis Cavillot, ingénieur des mines et ingénieur électricien, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, boulevard Brand Whitlock, numéro 129, propriétaire de vingt-cinq actions ci :	25
13. Monsieur Adolphe Fassotte, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, demeurant à Neerpelt, Villa Merckem, propriétaire de vingt-cinq actions	25
Ici représenté par Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, ci-après nommé, suivant procuration en date du premier juillet courant mois.	
14. Monsieur Joseph Leemans, ingénieur civil des mines, demeurant à Hoboken, avenue Louise, numéro 8, propriétaire de vingt-cinq actions	25
15. Monsieur Marcel de Roover, ingénieur du Génie, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, rue du Duc, numéro 141, propriétaire de vingt-cinq actions	25
Ici représenté par Monsieur Clovis Cavillot, prénommé, suivant procuration en date du dix-sept juin dernier.	
16. Monsieur Georges Beetz, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, chaussée de Waterloo, numéro 878, propriétaire de sept actions.	7
Ici représenté par Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, ci-après nommé, suivant procuration en date du dix-neuf juin dernier.	
17. Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, docteur en droit, demeurant à Uccle, avenue Henri Pirenne, numéro 25, propriétaire de sept actions	7

18. Monsieur Paul Verleysen, expert-comptable; demeurant à Etterbeek, rue des Coquelicots, numéro 31, propriétaire de sept actions

7

Ici représenté par Monsieur Clovis Cavillot, prénommé, suivant procuration en date du dix-sept juin dernier.

Ensemble : trente-neuf mille huit cent vingt-six actions 39.826

Les procurations prémentionnées, toutes sous seing privés, sont demeurées ci-annexées.

Conformément à l'article quarante-trois des statuts, l'assemblée est présidée par Monsieur Gaston Blaise, président du Conseil d'administration, assisté de Messieurs Joseph Leemans, Herman Robiliart et Clovis Cavillot, administrateurs, et de Monsieur Désiré Van Bleyenberghe, commissaire, tous prénommés.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Herman Robiliart et choisit comme scrutateurs Messieurs Joseph Leemans et Désiré Van Bleyenberghe, prénommés.

Monsieur le Président expose :

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Répartition entre les actionnaires d'une somme d'un million deux cent mille francs, à prélever sur les réserves.

II. Que toutes les actions étant nominatives, les convocations contenant l'ordre du jour ont été adressées par lettres recommandées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les récépissés de ces lettres recommandées et un exemplaire de la lettre de convocation.

III. Que, pour assister à l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions des articles trente-neuf et quarante des statuts.

IV. Que sur les quarante mille actions de la société, la présente assemblée réunit trente-neuf mille huit cent vingt-six actions, soit plus de la moitié du capital.

Monsieur le Président, au nom du conseil d'administration, fait la déclaration suivante :

« Messieurs,

» La présente assemblée générale extraordinaire a pour objet l'examen d'une proposition de répartition entre les actionnaires d'une somme d'un million deux cent mille francs, à prélever sur les réserves.

» Cette proposition faite dans le but de stabiliser dans une certaine mesure le revenu des actions, se justifie par l'importance des réserves disponibles au trente et un décembre mil neuf cent trente-neuf (plus de treize millions et demi de francs) et par la présomption sérieuse que l'exploitation de nos installations jusqu'à fin mil neuf cent quarante n'a pas été déficitaire.

» Nous estimons donc que pareille répartition ne portera atteinte ni aux droits
» éventuels des tiers, ni aux intérêts des actionnaires et ne compromettra pas la
» bonne marche ultérieure de nos exploitations

» Etant donné les conditions dans lesquelles vous aurez à décider de cette
» répartition et notamment l'absence de bilan de l'exercice mil neuf cent quaran-
» te, de comptes de profits et pertes de l'exercice mil neuf cent quarante et de
» renseignements complets sur la situation d'ensemble de nos affaires sociales au
» trente et un décembre mil neuf cent quarante, nous avons estimé qu'il serait
» préférable que votre assemblée se prononce sur cette proposition suivant les
» formes prévues à l'article quarante-six des statuts, c'est-à-dire en exigeant que
» la moitié au moins du capital soit représentée et que la décision soit votée à la
» majorité des trois quarts des voix représentées à la présente assemblée.

» Nous vous proposons de prélever cette somme d'un million deux cent mille
» francs de la façon suivante :

» Huit cent trente-six mille quarante-neuf francs, dix-huit centimes, constituant
» le report à nouveau de l'exercice mil neuf cent trente-neuf et le solde, soit trois
» cent soixante-trois mille neuf cent cinquante francs quatre-vingt-deux centimes,
» sur le fonds de prévision.

» Si votre assemblée approuve la proposition ci-dessus, le paiement aux action-
» naires serait fait à partir du dix juillet mil neuf cent quarante et un, par notre
» siège administratif de Bruxelles, à raison de trente francs but ou vingt-quatre
» francs quatre-vingt-dix centimes net par action. »

L'assemblée prend acte de la déclaration du Président et reconnaît qu'elle est
valablement constituée, conformément à l'article quarante-six des statuts, pour
délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, prend la résolution suivante :

RESOLUTION.

L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration tendant à
répartir entre les actionnaires une somme d'un million deux cent mille francs, à
prélever sur les réserves; elle autorise le conseil d'administration à effectuer cette
répartition en utilisant le montant du report à nouveau de l'exercice mil neuf cent
trente-neuf, s'élevant à huit cent trente-six mille quarante-neuf francs dix-huit
centimes et en prélevant le solde, soit trois cent soixante-trois mille neuf cent cin-
quante francs quatre-vingt-deux centimes, sur le fonds de prévision.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité des voix.

La séance est levée à midi.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Date et lieu que dessus.

Lecture faite, les membres de l'assemblée ont signé avec nous, notaire.

(Signé) : Blaise; Robiliart; Leemans Van Bleyenberghe; Cavillot; Hubert Scheyven.

Enregistré à Bruxelles A.C.II, le quatorze juillet 1940 et un, Vol. 1299, folio 97, c. 5, quatre rôles, un renvoi.

Reçu six mille francs.

Le Receveur (signé) : Laenen.

Union Foncière Congolaise.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : Bruxelles, 112, rue du Commerce.

Constituée à Bruxelles, le 23 décembre 1935, par acte des Notaires André Taymans et Pierre De Doncker, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1936. Autorisée par arrêté royal du 22 février 1936, publié au Bulletin Officiel du 15 mars 1936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juillet 1941.

1. L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'établir les documents sociaux au 31 décembre 1940 et lui donne de ce chef décharge expresse et sans réserve. Elle donne mandat au Conseil de convoquer ultérieurement une assemblée générale aussitôt qu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1940.

2. A l'unanimité, l'assemblée réélit les administrateurs sortants pour un terme ne pouvant dépasser 4 ans, et Mr. D. Tilmant en ses fonctions de Commissaire, pour un terme de un an.

Bruxelles, le 18 août 1941.

Certifié conforme :

(s.) G. HEENEN,

Administrateur.

(s.) A. DELIGNE,

Administrateur-Délégué.

Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Aketi (Congo Belge).

Siège administratif : 18, Place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.174.

—

DELEGATION DE LA SIGNATURE SOCIALE.

—

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration,
tenue le 7 août 1941.*

Sur la proposition du Président, et après délibération spéciale conformément à l'article 29 des statuts, le Conseil délègue comme suit, la signature sociale pour tous actes quelconques, traités, conventions et écrits authentiques ou sous seing privé, engageant la société :

1°) La correspondance journalière sera signée par Monsieur Alfred Liénart, Administrateur-Délégué, ou à son défaut, par Monsieur Joseph Lagrange, Administrateur-Directeur.

2°) Tous actes en toute matière sont signés valablement par deux Administrateurs agissant conjointement.

3°) Par dérogation au 1° ci-dessus, tous chèques, mandats, accréditifs, virements ou autres ordres de paiement quelconques, ainsi que toute correspondance avec les banques ou autres dépositaires de fonds pourront être signés par 2 des Administrateurs désignés ci-après :

Monsieur Alfred Liénart, Administrateur-Délégué.

Monsieur Joseph Lagrange, Administrateur-Directeur.

Monsieur Adolphe de Meulemeester, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian Janssens, Administrateur.

Monsieur Martin Theves, Administrateur,

ou l'un d'entre eux agissant conjointement avec Monsieur Georges Gustin, Chef Comptable.

4°) Sans préjudice de ce qui précède, il est donné pouvoir à Monsieur Georges Gustin, de retirer de l'Administration des Postes et de toutes autres Administrations, toutes lettres et correspondances chargées ou non, recommandées ou non, tous mandats postaux ou télégraphiques, tous colis, valeurs, en délivrer reçus et décharges, encaisser tous mandats-poste, quittances, assignations, accréditifs et autres valeurs quelconques.

Monsieur Ernest Janssens, huissier, pourra également accepter tous objets et lettres recommandées adressées à la société, et en donner valablement décharge.

La présente délégation annule et remplace toutes délégations antérieures et portera ses effets à partir de la date de sa publication aux annexes du Moniteur Belge.

Le Conseil ratifie pour autant que de besoin, tout acte accompli en vertu de délégations écrites ou verbales antérieures.

Bruxelles, le 13 août 1941.

Pour extrait conforme :

SOCIETE DES CHEMINS DE FER VICINAUX DU CONGO.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Deux Administrateurs,

(s.) J. LAGRANGE.

(s.) A. LIÉNART.

Pêcheries de l'Ituri.

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kasenyi (Congo Belge).

Siège administratif : 282, rue du Noyer, Bloc II, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 80.557.

Constituée par acte passé devant Maitre Hubert Scheyven, Notaire à Bruxelles, le 3 juin 1935 et autorisée par arrêté royal du 17 juillet 1935.

(Annexe au B. O. C. B. du 15 août 1935).

CHANGEMENT DU SIEGE ADMINISTRATIF.

En sa séance du 1^{er} juillet 1941, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège administratif de la rue du Lac, 26, à la rue du Noyer, n° 282, Bloc II, Bruxelles.

L'Administrateur-Directeur,

(s.) Em. JANSSEN.

Entreprises Congolaises.

Société congolaise à responsabilité limitée.

4, rue Montoyer, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 48942.

—

DEMISSION.

Monsieur Eugène Resteau, 29, rue Ducale, à Bruxelles, a, pour raison de santé, renoncé à son mandat de Commissaire.

Bruxelles, le 15 septembre 1941.

ENTREPRISES CONGOLAISES.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) A. DE LAUNOIT.

—

Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social Aketi (Congo Belge).

Siège administratif : 18, Place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 15.174.

—

Société Congolaise à responsabilité limitée. constituée à Bruxelles, suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1924 et au Moniteur Belge des 16-17-18-19 août 1924, sous le n° 9.980.

Statuts modifiés suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1924, 15 février 1927, 15 janvier 1932, 15 mars 1932, 15 juin 1933, 15 avril 1934, et au Moniteur Belge des 12 décembre 1924, 15 janvier 1927, 16-17 août 1930, 30 janvier 1932, 24-25 avril 1933 et 4 mars 1934, sous les numéros 13.517, 599, 12.973, 808, 5.184 et 1.854.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 1941.

A l'unanimité l'assemblée :

- 1^o) Donne mandat au Conseil de convoquer une assemblée lorsque le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940 auront pu être dressés.
- 2^o) Réélit MM. Christian Janssens, Gilbert Périer, le Baron Alfred Leclercq et Joseph Lagrange en qualité d'administrateurs et M. Jean Nagelmackers en qualité de commissaire.
- 3^o) Donne pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder le 1^{er} avril 1942 au tirage au sort de 1.653 actions privilégiées remboursables le 30 juin 1942.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

- M. Adolphe de Meulemeester, Gouverneur honoraire du Congo Belge, 35, rue Blanche, St-Gilles.
M. Alfred Liénart, ingénieur, 51, boulevard de la Cambre, Bruxelles.
M. Joseph Lagrange, ingénieur, 29, rue de la Pépinière, Bruxelles.
M. le Vicomte de Jonghe d'Ardoye, administrateur de sociétés, 38, rue Belliard, Bruxelles.
M. le Baron de Steenhault de Waebeek, banquier, Vollezeele.
M. Christian Janssens, ingénieur, 24, avenue des Muguet, Crainhem.
M. André Landeghem, administrateur de sociétés, 16, rue Baron de Castro, Etterbeek.
M. Albert Marchal, ingénieur, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.
M. Georges Moulaert, Vice-Gouverneur honoraire du Congo Belge, 43 bis, avenue de l'Observatoire, Uccle.
M. Guillaume Olyff, Directeur Général honoraire au Ministère des Colonies, 51, avenue Jean Linden, Woluwe-St-Lambert.
M. Gilbert Périer, administrateur de sociétés, 573, avenue Louise, Bruxelles.
M. le Baron Alfred Leclercq, propriétaire, 13, avenue Alfred Solvay, Boitsfort.
M. Joseph Sellekaers, administrateur de sociétés, 59, avenue Paul Deschanel, Schaerbeek.
M. Martin Theves, ingénieur, 12, avenue de la Forêt de Soignes, Rhode-St-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. Raymond Depireux, licencié en sciences commerciales, 40, rue Blanche, St-Gilles.
M. Jean Nagelmackers, banquier, 206, boulevard d'Avroy, Liège.
M. Robert Grosfils, chef de bureau au Ministère des Colonies, 43, avenue Maréchal Foch, Schaerbeek.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. B. Leroy, directeur au Ministère des Colonies, 10, rue des Bollandistes, Bruxelles.

COMMISSAIRE SPECIAL DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE.

M. Victor Henquin, chef de bureau au Ministère des Colonies, 34, rue Théophile Vander Elst, Watermael-Boitsfort.

Bruxelles, le 11 septembre 1941.

Pour copie conforme :

L'Administrateur-Délégué,

(s.) A. LIÉNART.

Immobilière Belgo Coloniale.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Siège administratif : 24, avenue de Cortenberg, à Bruxelles.

Registre de commerce de Bruxelles, n° 91938.

RESOLUTION.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 1941.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte des raisons empêchant le conseil d'administration de soumettre aux actionnaires le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice à clôturer le 30 avril 1941.

Certifié conforme :

Le Président du Conseil d'Administration,

(s.) J. P. BUZON.

Société des Mines d'Or de Kilo-Moto.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

MODIFICATIONS AUX STATUTS.

(Arrêté royal du 18 juillet 1941)

Société congolaise à responsabilité limitée, ayant son siège social à Kilo (Congo Belge) et son siège administratif à Ixelles-Bruxelles, place du Luxembourg, 1.

Registre du Commerce de Bruxelles, numéro 737.

Constituée par acte sous seing privé du huit février mil neuf cent vingt-six, enregistré à Bruxelles (A.S.S.P.), le douze du même mois, volume 664, folio 25, case 18, au droit de sept francs cinquante centimes par le Receveur Minne, publié au Recueil spécial des actes et documents relatifs aux sociétés commerciales, annexe au Moniteur Belge des quinze-seize février mil neuf cent vingt-six, sous le numéro 1563 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze février mil neuf cent vingt-six, dont les statuts ont été approuvés par décret du huit février mil neuf cent vingt-six et modifiés suivant procès-verbaux dressés par M^e Edouard Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le quatre novembre mil neuf cent vingt-six et le deux octobre mil neuf cent vingt-huit et par M^e Herman Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le quatre octobre mil neuf cent trente-huit, publiés respectivement au dit Recueil spécial, annexe au Moniteur Belge du vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt-six, sous le numéro 12571, des huit-neuf octobre mil neuf cent vingt-huit, sous le numéro 13320 et du quinze octobre mil neuf cent trente-huit, sous le numéro 13805 et à l'annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze janvier mil neuf cent vingt-sept, du quinze novembre mil neuf cent vingt-huit et du quinze mai mil neuf cent trente-neuf.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,

tenue devant M^e Herman Van Halteren, notaire, à Bruxelles, le vingt-huit novembre mil neuf cent quarante; au siège administratif, place du Luxembourg, 1, à Ixelles.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. le Général Georges Moulaert, Président du Conseil d'administration.

M. le Président choisit comme scrutateurs MM. René Detry et Louis Timmermans, d'accord avec l'assemblée.

M. Louis Van Leeuw, ingénieur civil des Mines Louvain, demeurant à Woluwé-St-Pierre, rue Konkel, 37, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sont présents ou représenté les actionnaires suivants, lesquels, d'après renseignements fournis, possèdent respectivement les titres mentionnés ci-dessous :

1. La Colonie du Congo Beige, possesseur de vingt-neuf mille six cent nonante-trois actions privilégiées, dix mille trois cent sept actions de jouissance et deux cent mille parts sociales 29.693 10.307 200.000

Représentée par M. René Detry, directeur général au Ministère des Colonies, demeurant à Watermael-Boitsfort, avenue des Hortensias, 19, en vertu de procuration sous seing privé du vingt-six novembre courant, qui demeurera annexée aux présentes.

2. Monsieur le Général Georges Nioulaert, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo, demeurant à Uccle, avenue de l'Observatoire, 47, possesseur de trente cinq actions privilégiées et quinze actions de jouissance 35 15

3. M. Jérôme Rodhain, directeur de l'Institut de médecine tropicale, à Anvers, demeurant à Ixelles, chaussée de Waterloo, 564, possesseur de trente-sept actions privilégiées et treize actions de jouissance 37 13

4. M. Louis Timmermans, agent de change, demeurant à Bruxelles, rue de l'Industrie, 22, possesseur de cinq actions de jouissance 5

Ensemble : vingt-neuf mille sept cent soixante-cinq actions privilégiées, dix mille trois cent quarante actions de jouissance et deux cent mille parts sociales 29.765 10.340 200.000

M. le Président expose :

I. Que l'assemblée a pour ordre du jour :

1°) Modifications aux statuts :

L'article vingt-deux deviendra :

« Le Conseil et le Comité de direction se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Sauf le cas d'urgence, les convocations seront envoyées au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.

» La réunion a lieu sur la convocation du Président ou de l'administrateur qui le remplace. Le Conseil doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent ».

L'article vingt-huit deviendra :

« Tous les actes engageant la société, autres que ceux de la gestion journalière, tous pouvoirs et procurations, à défaut de délégation donnée par une délibération spéciale du Conseil d'administration, sont signés, soit par deux administrateurs, soit par un administrateur-délégué et un directeur, ou un délégué de la société, lesquels n'ont pas à justifier d'une décision préalable du Conseil d'administration.

» Les actes de gestion journalière sont signés par un administrateur-délégué ou par un agent mandaté à cette fin. »

L'alinéa trois de l'article vingt-neuf sera modifié comme suit :

« L'assemblée générale déterminera les émoluments fixes attachés au mandat d'administrateur et à la fonction d'administrateur membre du Comité de direction, à l'exclusion des rémunérations allouées aux administrateurs chargés de fonctions spéciales; ces émoluments seront prélevés sur les tantièmes prévus à l'article 48 B, littera a, ou, en cas d'insuffisance, sur les frais généraux. »

Les alinéas trois et quatre de l'article trente-cinq seront modifiés comme suit :

« Toutefois, les femmes mariées, même séparées de biens, peuvent être représentées par leur mari; les mineurs et les interdits, par leur tuteur; les sociétés, les associations et toute personne morale publique ou privée, par ses représentants légaux, même si le mari, le tuteur ou le mandataire ne sont pas personnellement actionnaires.

» La Colonie pourra se faire représenter par un mandataire.

» L'usufruitier et le nu-propriétaire sont représentés par l'un d'eux muni du pouvoir de l'autre ou par un mandataire commun, qui ne devra pas être actionnaire. »

L'article trente-sept deviendra :

« Tous propriétaires d'actions privilégiées ou de jouissance et de parts sociales ont, en se conformant aux règles des statuts, le droit de voter pour eux-mêmes ou par mandataires.

» La propriété des actions privilégiées et des actions de jouissance donne droit à une voix par titre. La propriété des parts sociales donne droit à deux voix par titre.

» Les actions de jouissance appartenant à des actionnaires, autres que la Colonie, ne peuvent être comptées dans le vote, pour un nombre de voix supérieur aux deux tiers du nombre de voix émises par l'ensemble des actions privilégiées et des parts sociales. Nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant la cinquième partie du nombre de voix attachées à l'ensemble des titres ou les deux cinquièmes du nombre de voix attachées aux titres représentés.

» Les actions ou parts de la Colonie seront toutefois comptées, en tous cas, pour le nombre de voix auquel elles donnent droit sans aucune réduction. »

2^e) Emoluments fixes attachés au mandat d'administrateur et à la fonction d'administrateur membre du Comité de direction.

II. Que les convocations, contenant l'ordre du jour, ont été faites par une annonce insérée dans : le Moniteur Belge, numéro du quatorze novembre courant. L'Echo de la Bourse, journal publié à Bruxelles, numéro du treize novembre courant.

Et Het Algemeen Nieuws, journal publié à Bruxelles, numéro du treize novembre courant.

Que, de plus, des lettres missives ont été adressées aux actionnaires en nom le sept novembre courant.

III. Que, pour assister à l'assemblée, les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux prescriptions de l'avis de convocation.

IV. Que, sur les quarante-six mille huit cents actions privilégiées, les treize mille deux cents actions de jouissance et les deux cent mille parts sociales existantes, l'assemblée représente vingt-neuf mille sept cent soixante-cinq actions pri-

vilégiées, dix mille trois cent quarante actions de jouissance et deux cent mille parts sociales, soit plus de la moitié des titres de chaque catégorie.

V. Que, par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, M. le Président propose à celle-ci d'apporter les modifications suivantes aux statuts sociaux :

L'article vingt-deux deviendra :

« Le Conseil et le Comité de direction se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Sauf le cas d'urgence, les convocations seront envoyées au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.

» La réunion a lieu, sur la convocation du Président ou de l'administrateur qui le remplace. Le Conseil doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. »

L'article vingt-huit deviendra :

« Tous les actes engageant la société, autres que ceux de la gestion journalière, tous pouvoirs et procurations, à défaut de délégation donnée par une délibération spéciale du Conseil d'administration, sont signés soit par deux administrateurs, soit par un administrateur-délégué et un directeur ou un délégué de la société, lesquels n'ont pas à justifier d'une décision préalable du Conseil d'administration.

» Les actes de gestion journalière sont signés par un administrateur-délégué ou par un agent mandaté à cette fin. »

L'alinéa trois de l'article vingt-neuf sera modifié comme suit :

« L'assemblée générale déterminera les émoluments fixes attachés au mandat d'administrateur et à la fonction d'administrateur membre du Comité de direction, à l'exclusion des rémunérations allouées aux administrateurs chargés de fonctions spéciales; ces émoluments seront prélevés sur les tantiers prévus à l'article quarante-huit B, littera a, ou, en cas d'insuffisance, sur les frais généraux. »

Les alinéas trois et quatre de l'article trente-cinq seront modifiés comme suit : « Toutefois, les femmes mariées, même séparées de biens, peuvent être représentées par leur mari; les mineurs et les interdits par leur tuteurs; les sociétés, les associations et toute personne morale publique ou privée, par ses représentants légaux, même si le mari, le tuteur ou le mandataire ne sont pas personnellement actionnaires.

» La Colonie pourra se faire représenter par un mandataire.

» L'usufruitier et le nu-propriétaire sont représentés par l'un d'eux muni du pouvoir de l'autre ou par un mandataire commun, qui ne devra pas être actionnaire. »

L'article trente-sept deviendra :

« Tous propriétaires d'actions privilégiées ou de jouissance et de parts sociales ont, en se conformant aux règles des statuts, le droit de voter pour eux-mêmes ou par mandataires.

» La propriété des actions privilégiées et des actions de jouissance donne droit à une voix par titre. La propriété des parts sociales donne droit à deux voix par titre.

» Les actions de jouissance appartenant à des actionnaires, autres que la Colonie, ne peuvent être comptées dans le vote pour un nombre de voix supérieur aux deux tiers du nombre de voix émises par l'ensemble des actions privilégiées et des parts sociales. Nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant la cinquième partie du nombre de voix attachées à l'ensemble des titres ou les deux cinquièmes du nombre de voix attachées aux titres représentés.

» Les actions ou parts de la Colonie seront toutefois comptées, en tous cas, pour le nombre de voix auxquelles elles donnent droit, sans aucune réduction. »

DELIBERATIONS.

Ces modifications aux statuts sont successivement adoptées par l'assemblée, à l'unanimité, dans chaque catégorie de titres.

La séance continue.

De tout quoi le dit Notaire Herman Van Halteren a dressé le présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du Bureau et de l'assemblée ont signé avec le Notaire.

— Signé — G. Moulaert, R. Detry, L. Timmermans, L. Van Leeuw, J. Rodhain, H. Van Halteren.

Enregistré à Bruxelles a.c.II le deux décembre 1900 quarante. Vol. 1295. F° 45. C. 9. Quatre rôles, deux renvois. Reçu vingt francs.

Le Receveur (signé) Defenfe.

Suit la procuration de la Colonie du Congo Belge.

Pour expédition conforme :

Sceau.

(s.) H. VAN HALTEREN.

N° 2500.

Reçu Fr.

Vu par nous, Lucien Van der Elst, Vice-Président ff. de Président du Tribunal de 1^{re} Instance, séant à Bruxelles, pour légalisation de la signature de M. Van Halteren, notaire à Bruxelles.

Bruxelles, le 20 décembre 1940.

Sceau du
Tribunal de
1^{re} Instance de
Bruxelles.

(s.) L. VAN DER ELST.

Vu au Ministère de la Justice pour légalisation de la signature de M. Lucien Van der Elst, apposée ci-dessus.

Bruxelles, le 23 décembre 1940.

Sceau du
Ministère de
la Justice.

Le Directeur,
(s.) M. VANDEWOESTIJNE.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 19 juillet 1941.

Gezien om bijgevoegd te worden aan besluit van 19 Juli 1941.

(s.) M. VAN HECKE.

ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 NOVEMBRE 1941)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Compagnie Minière du Nord de l'Ituri (Cominor)

Société congolaise par actions à responsabilité limitée

Siège social : Kindu-Port-Empain (Congo Belge)

Siège administratif à Bruxelles, 32, avenue Louise.

Registre du Commerce : Bruxelles N° 90.590

Constituée le 16 décembre 1936, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1937.

Autorisée par arrêté royal du 16 février 1937, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1937.

Statuts modifiés le 28 septembre 1938, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles le 24 septembre 1941, a reconnu que le conseil d'administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions des articles 46 et 47 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1940.

Elle a réélu M. le baron Charles de Rennette de Villers-Perwin, administrateur sortant, pour un nouveau terme de six ans, et Monsieur Aristide Doret, commissaire sortant, pour un nouveau terme de trois ans.

Elle a nommé M. Pierre Ortmans pour continuer le mandat de M. Jacques t'Serstevens, commissaire décédé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès à Bruxelles, *président*.

M. Léon Helbig de Balzac, docteur en droit, n° 50, boulevard Saint-Michel à Etterbeek, *vice-président*.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, n° 13, rue du Bourgmestre à Ixelles,
aaministrateur-délégué.

M. Raymond Anthoine, ingénieur civil des mines, n° 34, avenue des Nations
à Bruxelles.

M. le baron de Kermete de Villers-Perwin, Charles, propriétaire, n° 60, rue
Belliard à Bruxelles.

M. Arthur de San, secrétaire général honoraire du Congo belge, n° 28, avenue
Van Sever à Wesembeek-Ophem.

M. André Gilson, commissaire général honoraire du Congo belge, n° 38, Square
Vergote à Schaerbeek.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, n° 92, avenue de Cortenberg
à Bruxelles.

M. Paul Orban, docteur en droit, n° 25, rue Père Eudore Devroye à Etterbeek.

M. Georges Passau, ingénieur des mines (Ms), n° 67, rue de Spa à Bruxelles.

M. Emmanuel Vaes, ingénieur civil des mines, n° 96, rue Baron de Castro à
Etterbeek.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Aristide Doret, propriétaire, Ter Holst à La Hulpe.

M. Joseph Mathy, secrétaire de sociétés, n° 15, avenue des Phalènes à Bru-
xelles.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Deux administrateurs :

(s.) G. PASSAU.

(s.) M. LEFRANO.

Compagnie Minière des Grands Lacs Africains

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social à Kindu-Port-Empain (Congo belge)

Siège administratif à Bruxelles, avenue Louise, 32.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 1537.

Constituée le 1^{er} décembre 1923, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin
Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1924.

Autorisée par arrêté royal du 24 décembre 1923, publié au Bulletin Officiel
du Congo Belge du 15 janvier 1924.

Statuts modifiés le 17 juin 1925, le 20 avril 1927 et le 9 juillet 1927, suivant
actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Beige du 15 octobre
1925, du 15 juin 1927 et du 15 juillet 1927.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles le 1^{er} octobre 1941, a reconnu que le conseil d'administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions de l'article 33 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1940.

Elle a réélu, pour un nouveau terme de six ans, MM. Firmin Van Brée et Maurice Anspach, administrateurs sortants, et M. Maurice J. Anspach, commissaire sortant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès à Bruxelles, *président et administrateur-délégué*.

M. Firmin Van Brée, ingénieur des constructions civiles, n° 27, avenue des Marronniers à Rhode-Saint-Genèse, *vice-président*.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, n° 13, rue du Bourgmestre à Ixelles, *administrateur-délégué*.

M. Maurice Anspach, ingénieur civil, n° 26, rue du Nord à Bruxelles.

M. le baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, n° 34, avenue des Klauwaerts à Ixelles.

M. René Destrée, Ingénieur civil, n° 44, rue Royale à Bruxelles.

M. Robert Haerens, ingénieur civil, n° 384, avenue Brugmann à Uccle.

M. Eugène Harmant, ingénieur électricien (Ms), n° 181, rue de la Loi à Bruxelles.

M. Jean Le Brun, propriétaire, n° 23a, rue Belliard à Bruxelles.

M. le comte Maurice Lippens, propriétaire, n° 1, square du Val de la Cambre à Ixelles.

M. Edgar Sengier, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien (Lv), n° 24, avenue Ernestine à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Maurice J. Anspach, docteur en droit, n° 27, rue J.-B. Meunier à Bruxelles.

M. Pierre de la Croix d'Ogimont, docteur en droit, n° 49, rue du Luxembourg à Ixelles.

M. le général chevalier Josué Henry de la Lindi, n° 54, avenue Albert et Elisabeth à Woluwé-Saint-Lambert.

M. Adhémar Mullie, propriétaire, n° 116, rue des Confédérés à Bruxelles.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Deux Administrateurs :

(s.) M. LEFRANC.

(s.) R. HAERENS.

Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans.
(Venplanta)

Société congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Malé'a, (Province Orientale); Congo Belge.

Siège administratif : Haren-Bruxelles, 434, avenue de Vilvorde.

—

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN.

DEMISSION ET NOMINATON D'ADMINISTRATEUR ET COMMISSAIRE.

Assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1941.

Par suite d'interruption complète dans le courrier d'Afrique, il a été impossible de présenter un bilan, mais uniquement une situation établie au 31-5-1940. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité.

D'autre part, la démission de Mr. M. Gillon, en qualité d'administrateur, a été acceptée et il a été procédé à son remplacement par la nomination de Mr. Alphonse Allard, av. de Tervueren, 439, Bruxelles. (Industriel)

Madame Veuve Allard, commissaire, décédée, a été remplacée par Mademoiselle Elise Baele, 76, av. Emile Zola, Bruxelles-3. (Secrétaire)

Certifié conforme,

Société des Entreprises et Plantations Alwin Vendelmans « Venplanta ».

(s.) E. ALLARD.

Président du Conseil.

—
Cultures et Entreprises au Kivu

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Kalehe

Siège Administratif : 4, rue Montoyer à Bruxelles

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 octobre 1941.

...
1^{re} Résolution. — Elle constate et acte que les motifs exposés par Mr. le Président mettent le Conseil d'administration dans l'impossibilité de dresser l'inventaire et d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice social terminé le 31 décembre 1940.

2^{me} Résolution. — Donne mandat au Conseil d'administration de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires lorsque les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1940 auront pu être terminés.

3^{me} Résolution. — Elle réélit en qualité d'administrateurs : MM. Naveau, Maurice, et Corbisier de Meaultsart, Etienne et en qualité de commissaire Mr. Decharneux, Henri, dont les mandats respectifs viendront à expiration après l'assemblée générale de 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Arsène de Launoit, 4, rue Montoyer à Bruxelles.

René Brasseur, 3, Rond Point de l'Etoile à Ixelles.

Etienne Corbisier de Meaultsart, 127, avenue de Broqueville à Bruxelles.

le Lieutenant Général Baron de Rennette de Villers Perwin, 60, rue Beillard à Bruxelles.

Maurice Naveau, Chateau de Bra à Bra s/Lienne.

Jacques Osterrieth à Waribouny (Esneux).

Emile Vierset, 11, rue Rioul à Huy.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Simon Corin, 4, Boulevard Piercot à Liège.

Henri Decharneux, 35, rue Walther Jamar à Liège.

Le Président du Conseil d'Administration.

(s.) A. de LAUNOIT.

Entreprises Congolaises

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège Social : Léopoldville

Siège administratif : 4, rue Montoyer à Bruxelles

BILAN AU 31 DECEMBRE 1940.

ACTIF

1. — Disponible et Réalisable :

Banquiers	Fr. 412.348,84
Actionnaires (.	Fr. 6.300.000,00
Portefeuille et participations	Fr. 5.029.802,50
	————— Fr. 11.742.151,34

2. — Profits et Pertes :

Solde débiteur	Fr. 3.630.301,16
--------------------------	------------------

3. — Comptes d'Ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires	P. M.
	————— Fr. 15.372.452,50

PASSIF.

1. — Envers elle-même :

Capital représenté par 30.000 actions de Frs 500.—	Fr. 15.000.000,00
--	-------------------

2. — Envers les Tiers :

Créditeurs divers	Fr. 2.500,00
Restant dû s/participations	Fr. 369.952,50
	————— Fr. 372.452,50

3. — Comptes d'ordre :

Cautionnements des administrateurs et commissaires	P. M.
	————— Fr. 15.372.452,50

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

DEBIT

Pertes antérieures	Fr. 3.697.224,66
Frais généraux	Fr. 6.048,50
	————— Fr. 3.703.273,16

CREDIT

Intérêts bancaires	Fr.	7.041,80
Produits du portefeuille	Fr.	65.930,20
Pertes à reporter	Fr.	3.630.301,16
	Fr.	<u>3.703.273,16</u>

Arrêté par le Conseil d'administration en date du 3 septembre 1941.
Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 17 septembre 1941.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 octobre 1941.

- 1^o L'assemblée générale du 14 octobre 1941 a approuvé à l'unanimité des voix, le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1940.
- 2^o A l'unanimité, elle donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Arsène de Launoit, 4, rue Montoyer à Bruxelles.
André Matthyssen, 21, rue du Congrès à Bruxelles.
Maurice Naveau, Château de Bra à Bra s/Lienne.
Emile Vierset, 11, rue Rioul à Huy.
René Brasseur, 3, Rond Point de l'Etoile à Ixelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Georges Dawans, 62, avenue Longchamp à Bruxelles.
Etienne Corbisier de Meaultsart, 127, avenue de Broqueville à Bruxelles.
Jacques Osterrieth, à Waribouny (Esneux).
Eugène Resteau, 30, rue de Loxum à Bruxelles.
James Warnant, 39, rue de la Loi à Bruxelles.

Le Président du Conseil d'administration.

(s.) A. de LAUNOIT.

Société Minière du Maniéma

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge)

Siège administratif : 121, rue du Commerce, Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles n° 8.873

Société constituée le 6 mars 1928, autorisée par arrêté royal du 5 avril 1928. Statuts publiés aux Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1928 et aux Annexes au Moniteur Belge du 31 mars 1928. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1938; modifications approuvées par arrêté royal du 6 février 1939, publiées aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1939 et aux Annexes au Moniteur Belge des 20-21 février 1939 (n° 1565).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le lundi 6 octobre 1941.

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée prend connaissance du rapport que les Commissaires ont établi, suite aux vérifications auxquelles ils ont pu procéder.

Elle décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940 ainsi que le Collège des Commissaires empêché de vérifier ces comptes.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et procédera à une nouvelle convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit en qualité de commissaire M. E. Verfaillie, commissaire sortant et rééligible. Le mandat de M. E. Verfaillie expirera en 1947.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- MM. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*,
Lancsweert, Prosper, Ingénieur Civil des Mines, 34, avenue du Val d'Or,
Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué*,
Re'ecom, Jacques, Ingénieur Civil des Mines, 4, rue de la Chancellerie,
Bruxelles, *Administrateur-Directeur*,
Gilson, André, Commissaire Général honoraire du Congo Belge, 38, Square
Vergote, Bruxelles, *Administrateur*,
le Chevalier Josué Henry de la Lindi, général retraité, 54, Avenue Albert-
Elisabeth, Woluwe-St-Lambert, *Administrateur*.
Moulaert, Georges, général retraité, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle,
Administrateur.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Autrique, Emile, administrateur de sociétés, 22, rue des Ecoliers, Auderghem.
Malmendier, Eugène, directeur de sociétés, Stanleyville — Congo Belge,
Verfaillie, Edmond, secrétaire de sociétés, 26, avenue Albert-Elisabeth,
Woluwe St-Lambert.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Pour copie certifiée conforme,

Société Minière du Maniema

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCHEERT.

Le Président du Conseil,

(s.) A. CAYEN.

Société Minière de Nyangwe

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge)

Siège administratif : 121, rue du Commerce, à Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles n° 111.641.

Société constituée le 16 février 1939 par acte authentique. Statuts approuvés par arrêté royal du 15 mars 1939, publiés aux Annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1939 et aux Annexes au Moniteur Belge des 27-28 mars 1939. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 1941; modifications approuvées par arrêté du Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies du 28 mars 1941, publiées aux Annexes du Moniteur Belge du 26 juin 1941.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le lundi 6 octobre 1941.*

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée prend connaissance du rapport que les commissaires ont établi, suite aux vérifications auxquelles ils ont pu procéder.

Elle décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940, ainsi que le Collège des Commissaires empêché de vérifier ces comptes.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et procédera à une nouvelle convocation de l'assemblée générale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

le Comte Maximilien de Renesse-Breidbach, propriétaire, 9, place du Théâtre, Bruges, *Vice-Président du Conseil d'Administration*.

Lancsweert, Prosper, Ingénieur Civil des Mines, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué*,

Relecom, Jacques, Ingénieur Civil des Mines, 4, rue de la Chancellerie, Bruxelles, *Administrateur-Directeur*,

Decker, Nicolas, Administrateur de sociétés, 64, avenue Victor Jacobs, Berchem-lez-Anvers, *Administrateur*.

Gilson, André, Commissaire général honoraire du Congo Belge, 38, Square Vergote, Bruxelles, *Administrateur*,

Sampers, Charles, Industriel, Villa « Les Tilleuls », Edegem-lez-Anvers, *Administrateur*,

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. E. Autrique, Administrateur de sociétés, 22, rue des Ecoliers, Auderghem.

le Comte Yves de Renesse, Docteur en droit, 8, avenue Quentin-Matseys, Anvers.

Pour copie certifiée conforme,

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Société Minière de Nyangwe

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil,

(s.) A. CAYEN.

Mines d'Or Belgika « Belgikaor »

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge)

Siège administratif : 121, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 54.266

Société constituée le 10 juillet 1931, autorisée par arrêté royal du 28 septembre 1931. Statuts publiés aux Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 octobre 1931 et aux Annexes au Moniteur Belge du 10 octobre 1931. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 1939. Modifications approuvées par arrêté royal du 31 mars 1939, publiées aux Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1939 et aux Annexes au Moniteur Belge des 17-18 avril 1939 (n° 5.069).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue le lundi 6 octobre 1941.*

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts et pour lesquelles, en conséquence, le rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'assemblée prend connaissance du rapport que les commissaires ont établi, suite aux vérifications auxquelles ils ont pu procéder.

Elle décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940 ainsi que le Collège des Commissaires empêché de vérifier ces comptes.

L'assemblée prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et procédera à une nouvelle convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la garantie de bonne fin d'opération donnée, pour un montant de vingt-cinq mille francs, aux prêts consentis aux coloniaux nécessiteux par la Caisse d'Avances et de Prêts, par l'intermédiaire de l'Aide aux Coloniaux.

L'assemblée, à l'unanimité, rélit en qualité d'administrateurs, MM. André Gilson et Jacques Relecom, administrateurs sortants et rééligibles. Les mandats de MM. Gilson et Relecom expireront en 1947.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit en qualité de commissaire, M. François Vuye, commissaire sortant et rééligible. Le mandat de M. Vuye expirera en 1947.

L'assemblée appelle M. Théodore Duwez aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Victor Crabbe, décédé. Le mandat de M. Duwez expirera en 1945.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Cayen, Alphonse, officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Président du Conseil d'Administration*.

Moulaert, Georges, général retraité, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle, *Vice-Président du Conseil d'Administration*.

Lancsweert, Prosper, Ingénieur Civil des Mines, 34, avenue du Val d'Or, Woluwe-St-Pierre, *Administrateur-Délégué*.

Relecom, Jacques, Ingénieur Civil des Mines, 4, rue de la Chancellerie, Bruxelles, *Administrateur-Directeur*.

le Baron Empain, Jean, administrateur de sociétés, 33, rue du Congrès, Bruxelles, *Administrateur*

Gilson, André, Commissaire Général honoraire du Congo Belge, 38, Square Vergote, Bruxelles, *Administrateur*

le Chevalier Josué Henry de la Lindi, général retraité, 54, avenue Albert-Elisabeth, Woluwe-St-Lambert, *Administrateur*.

Lefranc, Maurice, Ingénieur Civil, 13, rue du Bourgmestre, Bruxelles, *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Henquin, Edmond, administrateur de sociétés, 99, rue de Stassart, Bruxelles.

Vuye, François, administrateur de sociétés, Wibrin (Houffalize).

Koeckx, Jean, secrétaire de sociétés, 65, rue des Bollandistes, Bruxelles.

Le Docte, Eugène, administrateur de sociétés, 67, rue de la Charité, Bruxelles.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Pour copie certifiée conforme,

Mines d'Or Belgika (Belgikaor)

L'Administrateur-Délégué,

(s.) P. LANCSWEERT.

Le Président du Conseil,

(s.) A. CAYEN.

Bourse du Travail du Kasai.

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles

Siège social : Matamba (Luluabourg) — Congo Belge

Registre du Commerce de Bruxelles n° 33.029

—

Constituée le 1^{er} octobre 1921. Autorisée par arrêté royal du 22 octobre 1921. Modifiée suivant acte reçu par M^e Hubert Scheyven, notaire à Bruxelles, le 8 octobre 1936, approuvé par arrêté royal du 4 décembre 1936, publié aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1937.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 octobre 1941.

— L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux statuts, elle a été réunie en vue d'entendre l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'inventaire général de l'actif et du passif de la société pour l'exercice 1940 n'ont pu être dressés par le Conseil d'Administration ni contrôlés par le Collège des Commissaires dans le délai prévu par les statuts, et pour lesquelles, en conséquence, les rapports au sujet de ces comptes n'ont pu lui être présentés.

L'Assemblée décharge expressément et sans réserve le Conseil d'Administration de toutes les responsabilités de quelque ordre que ce soit du chef de l'absence de présentation des comptes sociaux et des rapports relatifs à l'exercice 1940.

Elle prend acte que le Conseil d'Administration, dès qu'il sera en mesure de disposer des éléments nécessaires, établira les comptes et convoquera l'assemblée générale.

— L'Assemblée réélit pour un terme de six ans, aux fonctions d'Administrateur, M. Léonard Scraeyen, dont le mandat était venu à expiration.

— L'Assemblée élit M. Jean Servais aux fonctions de Commissaire, en remplacement de feu M. Joseph Huberty.

Le mandat de M. Servais, conformément à l'ordre de sortie déterminé par tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 octobre 1927, expirera à l'assemblée générale de 1943.

Ces résolutions sont adoptées par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Alexis Bertrand, Officier retraité, 30, avenue de la Floride, Uccle-Bruxelles,
Président.

Alphonse Cayen, Officier retraité, 3, avenue Palmerston, Bruxelles, *Administrateur-Délégué,*

Odon Jadot, Ingénieur, 14, Square Val de la Cambre, Ixelles, *Administrateur.*

Ernest Kirsch, Ingénieur, 23, rue des Mélèzes, Bruxelles, *Administrateur.*
Léonard Scraeyen, Ingénieur, 79, avenue des Nations, Bruxelles, *Administrateur.*

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Jean Meily, Inspecteur de comptabilités, 11, avenue Jules Malou, Etterbeek-Bruxelles.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Pour extrait conforme :

Bourse du Travail du Kasai.

Le Président,

(s.) A. BERTRAND.

Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S. A. B.)

Siège social : 48, rue de Namur, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 12923.

Constitution : le 10 décembre 1888, acte 2507 du 26-27 décembre 1888. Augmentation du capital et modifications aux statuts, acte 304 du 16 février 1890 et n° 1238 du 8 mai 1892. Modifications aux statuts, acte 6161 du 9-10 novembre 1908. Refonte des statuts et prorogation du terme social jusqu'au 10 décembre 1948 actes n° 632 du 14-15 février 1919 et 850bis du 28 février 1919. Augmentation du capital et modifications aux statuts, actes 11739 du 30 octobre 1926, n° 3993 du 11-12 avril 1927 et n° 6716 du 10 mai 1928. Réduction du capital et modifications aux statuts acte n° 15026 du 6 novembre 1937.

RESOLUTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 1941.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

MM. Gaston Périer et Arthur Bemelmans, administrateurs, et Mr. Robert Cambier, commissaire, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comte Maurice Lippens, Gouverneur général honoraire du Congo Belge, 1, Val de la Cambre à Ixelles; *Président*,

Mr. Gaston Périer, Administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise à Bruxelles; *Vice-Président et Président du Comité de Direction*.

Mr. Edgar Van der Straeten, Directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, Chaussée de Vleurgat à Ixelles; *Administrateur Délégué*.

Mr. Arthur Bérelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, Avenue Louise à Bruxelles; *Administrateur*.

Mr. Paul Delhaye, Administrateur de Sociétés, 82, rue des Confédérés à Bruxelles; *Administrateur*.

Mr. Pierre Le Bœuf, Administrateur-délégué de la Société Coloniale Anversoise, 284, rue Vanderkindere à Uccle; *Administrateur*.

Mr. Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, Avenue du Vert Chasseur à Uccle; *Administrateur*.

Mr. Robert Thys, Vice-Président de la Compagnie des Ciments du Congo, 33, Avenue des Erables à Rhode-St-Genèse; *Administrateur*.

Mr. Joseph Van den Boogaerde, Directeur de la Compagnie du Lomami et du Lualaba, 19, Avenue des Phalènes à Bruxelles, *Administrateur*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Mr. Robert Cambier, Ingénieur A. I. A., 20, rue de Comines à Bruxelles; *Commissaire*.

Mr. Armand Goffin, Avocat à la Cour d'Appel, 14, Avenue de la Couronne à Ixelles; *Commissaire*.

Bruxelles, le 20 octobre 1941.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs,

(s.) E. VAN DER STRAETEN.

(s.) G. PÉRIER.

Administrateur-délégué,

Vice-Président,

Comité National du Kivu.

Association jouissant de la personnalisation civile.

Siège principal : Bruxelles, rue d'Egmont, n° 16.

REFLECTIONS.

Extrait au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 1941.

« MM. Edgard Van der Straeten et Marcel Dupret sont réélus respectivement en qualité de membres du Conseil de Gérance et du Collège des Commissaires : le premier pour quatre ans, le second pour trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Certifié conforme :

Le Président,

(s.) L. HELBIG DE BALZAC.

Société Minière du Lualaba (Miluba)

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Stanleyville (Congo Belge)

Siège administratif à Bruxelles, 32, avenue Louise.

Registre du Commerce : Bruxelles N° 67645.

Constituée le 2 décembre 1932, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934.

Autorisée par arrêté royal du 16 décembre 1933, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934.

Statuts modifiés le 3 octobre 1933, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1934, le 26 septembre 1934, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1934, et le 13 mai 1938, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1938.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles le 24 septembre 1941, a reconnu que le conseil d'administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions de l'article 51 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1940.

Elle a réélu, pour un nouveau terme de six ans, MM. le baron Empain et André Gilson, administrateurs sortants, et M. le comte Georges d'Ursel, commissaire sortant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, n° 33, rue du Congrès à Bruxelles, *président*.

M. Alphonse Cayen, propriétaire, N° 3, avenue Palmerston à Bruxelles, *vice-président*.

M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, N° 34, avenue du Val d'Or, à Woluwe-Saint-Pierre, *administrateur-délégué*.

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, N° 13, rue du Bourgmestre à Ixelles, *administrateur-délégué*.

M. le baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, N° 34, avenue des Klauwaerts à Ixelles.

M. Célestin Camus, ingénieur des constructions civiles, N° 107, rue de l'Escaut à Molenbeek-Saint-Jean.

M. André Gilson, propriétaire, N° 38, square Vergote à Schaerbeek.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, N° 92, avenue de Cortenberg à Bruxelles.

M. Jacques Relecom, ingénieur civil des mines, N° 4, rue de la Chancellerie à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Emile Autrique, administrateur de sociétés, N° 22, rue des Ecoliers à Auderghem.

M. le comte Georges d'Ursel, propriétaire, n° 70, rue Middelbourg à Boitsfort.

M. François Vuye, propriétaire à Wibrin.

M. Edmond Wouters, commissaire de sociétés, n° 6, avenue du 11 novembre à Bruxelles.

ETAT DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 1940.

Capital social	Fr. 15.000.000,—
Montant libéré	Fr. 12.000.000,—
Reste à verser	Fr. 3.000.000,—

par les suivants :

Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 24, avenue de l'Astronomie à Bruxelles (fr. 780.000,—); « Belgika », Comptoir Colonial, 121, rue du Commerce à Bruxelles (fr. 999.900,—); Compagnie Minière des Grands Lacs Africains à Kindu, Congo belge (fr. 801.300,—); Fédération d'Entreprises Industrielles, anciennement E. L. J. Empain, 33, rue du Congrès à Bruxelles (fr. 76.500,—); Comité National du Kivu, 16, rue d'Egmont à Bruxelles (fr. 60.000,—); Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière (CIM) à Goma, Congo belge (fr. 54.000,—); Société Auxiliaire, Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs), 24, avenue de l'Astronomie à Bruxelles (fr. 54.000,—); Société Minière de la Télé à Boma, Congo belge (fr. 57.000,—); Syndicat Minier Africain (Symaf) à Albertville, Congo belge (fr. 15.000,—); Madame Jules Vanhulst, 403, avenue Brugmann à Uccle (fr.

3.000,—); M. le baron Empain, Jean, 33, rue du Congrès à Bruxelles (fr. 6.900,-); M. Louis Empain, 12, rue du Bois-Sauvage à Bruxelles (fr. 49.500,—); M. le baron Jean Buffin de Chosal, 34, avenue des Klaauwaerts à Ixelles (fr. 6.900,—); M. Célestin Camus, 107, rue de l'Escaut à Molenbeek-Saint-Jean (fr. 6.900,—); M. Alphonse Cayen, 3, avenue Palmerston à Bruxelles (fr. 3.000,—); M. René Destrée, 44, rue Régale à Bruxelles (fr. 6.900,—); M. André Gilson, 38, square Vergote à Schaerbeek (fr. 3.000,—); M. Prosper Lancsweert, 34, avenue du Val d'Or à Woluwé-Saint-Pierre (fr. 3.000,—); M. Maurice Lefranc, 13, rue du Bourgmestre à Ixelles (fr. 6.900,—); la succession de M. Auguste Autrique à Stanleyville, Congo belge (fr. 1.200,—); M. le comte Georges d'Ursel, 70, rue Middelbourg à Boitsfort (fr. 2.700,—); M. Georges Lescornez, 342, boulevard Lambermont à Schaerbeek (fr. 1.200,—); M. François Vuye à Wibrin (fr. 1.200,—).

Certifié conforme.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Les administrateurs-délégués,

(s.) M. LEFRANC.

(s.) P. LANCSWEERT.

Compagnie Minière de l'Urega (Minerga)

Société commerciale congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Kindu-Port-Empain (Congo belge)

Siège administratif : 32, avenue Louise, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles N° 70.755

Constituée le 30 décembre 1933, suivant acte publié à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934.

Autorisée par arrêté royal du 17 février 1934, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1934. Statuts modifiés le 5 octobre 1938 et le 8 mars 1940, suivant actes publiés aux annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939 et du 15 mars 1940.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Bruxelles le 1^{er} octobre 1941, a reconnu que le conseil d'administration était dans l'impossibilité de se conformer aux prescriptions des articles 46 et 47 des statuts, et lui a donné mandat de convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires quand les circonstances lui auront permis d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1940.

Elle a réélu M. le comte Georges d'Ursel, administrateur sortant, pour un nouveau terme de six ans, et M. Gilbert Périer, commissaire sortant, pour un nouveau terme de quatre ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron Empain, Jean, propriétaire, 33 ,rue du Congrès à Bruxelles, *président.*

M. Maurice Lefranc, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre à Ixelles, *administrateur-délégué.*

M. le baron Jean Buffin de Chosal, propriétaire, 34, avenue des Klauwaerts à Ixelles.

M. le comte Georges d'Ursel, propriétaire, 70, rue Middelbourg à Boitsfort.

M. le baron Edouard Empain, administrateur de sociétés, 1, rue Zinner à Bruxelles.

M. le chevalier Michel Lallemand, propriétaire, 92, avenue de Cortenberg à Bruxelles.

M. Fernand Van den Heuvel, propriétaire, 54, rue Jules de Trooz à Woluwé-Saint-Pierre.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

M. Gaston Cockaerts, propriétaire, 37, rue Victor Lefèvre à Schaerbeek.

M. Omer Fosset, propriétaire, 121, rue Emile Banning à Bruxelles.

M. Charles Pequet, commissaire de sociétés, 53, rue Père Dedeken à Etterbeek.

M. Gilbert Périer, docteur en droit, 573, avenue Louise à Bruxelles.

Certifié conforme.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Deux administrateurs :

(s.) M. LEFRANC.

(s.) Comte G. d'URSEL.

Compagnie du Kasai.

(Société congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Dima (Congo Belge)

Siège administratif : 41, rue de Naples, à Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles : N° 11.764.

Constituée par décret du Roi-Souverain de l'Etat Indépendant du Congo en date du 24 décembre 1901, publié au Bulletin Officiel N° 11 et 12 de novembre et décembre 1901.

Statuts modifiés conformément aux décrets du 25 septembre 1902, du 5 octobre 1907, à la loi du 31 juillet 1911, aux décisions des assemblées générales extraordinaires du 1^{er} mars 1911, du 3 octobre 1911, du 6 août 1919, du 31 décembre

1923, du 5 novembre 1924 et du 13 janvier 1934, respectivement publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge de septembre 1902, d'octobre et décembre 1907, du 12 septembre 1911, du 15 décembre 1911, du 20 septembre 1919, du 15 avril 1924, du 15 mars 1925 et du 15 mars 1934 et au Moniteur Belge du 2 février 1924 et du 13 janvier 1934.

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 1941.

L'assemblée générale constate l'impossibilité pour le conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940.

L'assemblée générale sera convoquée dès que les circonstances auront permis d'établir le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

Aucun mandat d'administrateur ou de commissaire ne venant à expiration à l'assemblée de ce jour, il n'y a pas lieu à réélections.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Mr. Gaston Périer, Administrateur de Sociétés, 579, Avenue Louise à Bruxelles.

Vice-Président et Administrateur-Délégué : Mr. Jules Ganty, Administrateur de Sociétés, 15, rue Fritz Toussaint à Ixelles.

Administrateur-Délégué : Mr. Edgar Van der Straeten, Administrateur de Sociétés, 268, Chaussée de Vleurgat, à Bruxelles.

Administrateurs :

Mr. Paulo de Hemptinne, Administrateur de Sociétés, 10, rue Mignot Deistanche à Bruxelles.

Mr. Léon Vandenbyvang, Administrateur de Sociétés, 101, Boulevard du Midi à Bruxelles.

Mr. Raymond Buurmans, Agent de change, 23, Square Vergote à Schaerbeek-Bruxelles.

Mr. André Gilson, Administrateur de Sociétés, 38, Square Vergote à Schaerbeek-Bruxelles.

Mr. Arthur Dewelde, Administrateur de Sociétés, 10, rue de Moerkerke à Schaerbeek-Bruxelles.

Mr. Alphonse Cayen, Officier retraité, 3, Avenue Palmerston à Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

Mr. Edmond Van Hoorebeke, Industriel, 3, Place Van Artevelde à Gand.

Mr. André De Cock, Industriel, 1, Chaussée d'Hundelghem à Meirelbeke-lez-Gand.

Mr. Emile Autrique, Directeur de Sociétés, 22, rue des Ecoliers, Auderghem.

Bruxelles, le 10 octobre 1941.

Certifié conforme,

Un Administrateur-Délégué,

(s.) J. GANTY.

**Compagnie Minière au Ruanda-Urundi
« Mirudi »**

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Usumbura (Urundi).

Siège administratif : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 91070.

—

Constituée suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 20 mars 1937, et autorisée par arrêté royal du 12 avril 1937 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1937).

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 4 octobre 1938; modifications autorisées par arrêté royal du 1^{er} décembre 1938 et publiées dans le Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939.

REELECTIONS

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 1941.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit :

- a) Messieurs le Baron Empain et le Comte Georges d'Ursel, Administrateurs sortants; leur mandat expire en 1947;
- b) Monsieur Charles Pequet, Commissaire sortant; son mandat expire en 1943.

Certifié conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) Cte G. d'URSEL.

(s.) M. LEFRANC

Société Immobilière, Agricole et Forestière du Congo « Imafor »

Société Congolaise à Responsabilité Limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge).

Registre du commerce de Bruxelles, n° 70714.

—

Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 avril 1934, folio 244, et aux annexes du Moniteur Belge du 29 avril 1934, sous le n° 5842. Modifications aux statuts publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1939 et aux annexes du Moniteur Belge du 11 janvier 1939, n° 347.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 1^{er} octobre 1941 au siège administratif, 1, rue de la Régence à Bruxelles.

L'assemblée à l'unanimité des voix vote la résolution suivante :

L'assemblée Générale des actionnaires ayant pris connaissance des motifs qui empêchent le Conseil d'Administration d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940, donne à celui-ci pouvoir de convoquer l'Assemblée Générale appelée à approuver ces documents dès qu'ils auront pu être établis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr. Alphonse Engels, Administrateur de Sociétés, 24, Avenue du Hoef, Uccle,
(Président).

Joseph Rhodius, Industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.

Henri Moxhon, Administrateur de Sociétés, 40, Avenue Herbert Hoover à
Woluwe-Saint-Lambert.

Robert Pflieger, courtier en cotons, 60, Boulevard du Château à Gand.

Louis-Nicolas Eloy, 96, Chaussée de Bruxelles, à Alsemberg.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mr. Jean de Limelette, Docteur en Droit, 216, rue Stévin à Bruxelles.

Eugène Voet, Directeur Général Honoraire de Société, 59, rue du Méridien
à St-Josse-ten-Noode.

Pour extrait conforme :

Deux Administrateurs :

(s.) L. N. ELOY.

(s.) H. MOXHON.

Société Congolaise Bunge

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Kamina (Congo Belge)

Siège administratif à Anvers, 21, rue Arenberg.

Registre du Commerce d'Anvers N° 44122

Constituée par acte passé devant M^e Antoine Cols, notaire à Anvers, le 5 mai 1937 et autorisée par Arrêté Royal du 14 juin 1937. Statuts publiés aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1937 sous le N° 10487 et aux annexes du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1937.

CONSTATATION DE L'IMPOSSIBILITE D'ETABLIR LE BILAN
AU 31 MARS 1941.
NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS ET DE COMMISSAIRE.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 1941.

1^o L'assemblée prend acte de l'exposé des raisons pour lesquelles le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1941 n'ont pu être dressés ni contrôlés dans les délais fixés par les statuts et autorisé, à l'unanimité, le Conseil d'Administration à convoquer une nouvelle assemblée dès que le bilan et le compte de profits et pertes auront pu être dressés.

2^o L'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir dans leur mandat d'administrateur : Messieurs Jules Mathieu, Robert Werner et Jules Sobry et d'appeler aux fonctions de commissaire Monsieur Joseph Coens en remplacement de Monsieur Eugène Friling, commissaire décédé.

Ces divers mandats resteront en vigueur jusqu'après la prochaine assemblée générale ordinaire de 1942.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Jules Mathieu, docteur en droit, 5, rue Emile Claus, Bruxelles, *Président*.

M. Robert Werner, administrateur de sociétés, 178, Chaussée de Malines, Anvers, *administrateur-délégué*.

M. Jules Sobry, directeur de société, 26, Avenue Flora, Mortsel, *administrateur*.

COMMISSAIRE :

M. Joseph Coens, administrateur de société, 6, Avenue Reine Elisabeth, Anvers.

Pour extrait conforme :

Société Congolaise Bunge

Un Administrateur,

(s.) Jules SOBRY.

Le Président,

(s.) Jules MATHIEU.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en O. H. Akten,) den vier Oktober 1941, Deel 177, blad 95, vak 3. een blad geen verzending.

Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger : (s.) E. Hougardy.

Société Forestière et Agricole du Mayumbe.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

à Boma (Congo Belge).

Siège Administratif : 18, Place de Louvain, Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles N° 15.170.

Société Congolaise à Responsabilité limitée, constituée par acte du 22 février 1924 publié aux annexes du Moniteur Belge du 19-20 mai 1924, n° 6556 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mai 1924. Approuvé par Arrêté Royal du 26 avril 1924.

Statuts modifiés par acte du 18 octobre 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} novembre 1928, n° 14432 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1928. Approuvé par Arrêté Royal du 13 novembre 1928. Par acte du 22 janvier 1937, publié au Moniteur Belge du 7 février 1937, n° 1225 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 février 1937. Approuvé par Arrêté Royal du 12 février 1937.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 1941.

L'Assemblée prend note de la communication du Conseil en ce qui concerne l'impossibilité d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 30 avril 1941, conformément à l'article 41 des statuts. Elle autorise le Conseil à différer, en raison des circonstances actuelles, l'établissement de ces documents et lui donne mandat pour la convocation d'une Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes des exercices 1939-1940 et 1940-1941 et la décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.

L'Assemblée à l'unanimité réélit Monsieur le Baron Jean de Steenhault, en qualité d'Administrateur.

A dater de ce jour, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

- Mr. le Baron Jean de Steenhault de Waerbeek, Banquier, Vollezeele, *Président*.
Mr. Noël Huart, Ingénieur Commercial, 363, Avenue de Tervueren, Bruxelles, *Administrateur-Directeur*.
Mr. le Comte Guy d'Aspremont-Lynden, Propriétaire, 38, rue du Président, Bruxelles, *Administrateur*.
Mr. Aloïs Biébuyck, Administrateur de Sociétés, 107, Avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, *Administrateur*.
Mr. Jean Carton de Wiart, Administrateur de Sociétés, 40, rue Ernest Gossart, Bruxelles, *Administrateur*.
Mr. Christian Janssens, Ingénieur, 24, Avenue des Muguet, Crainhem, *Administrateur*.
Mr. Alfred Liénart, Ingénieur, 51, Boulevard de la Cambre, Bruxelles, *Administrateur*.

Mr. Marcel Loumaye, Avocat Honoraire, 26, Avenue Emile Duray, Bruxelles.
Administrateur.

Mr. Henri Schneider, Administrateur de Sociétés, 17, rue Vergote, Bruxelles,
Administrateur.

et le Collège des Commissaires, comme suit :

Mr. Raymond Depireux, Licencié en sciences commerciales, 40, Rue Blanche,
Bruxelles.

Mr. Joseph Sellekaers, Administrateur de Sociétés, 59, Avenue Paul Deschanel,
Bruxelles.

Bruxelles, le 17 octobre 1941.

Four copie conforme,

L'Administrateur-Directeur,

(s.) Noël HUART.

Office Central du Travail du Katanga

(Société congolaise à responsabilité limitée.)

Siège social : Elisabethville (Katanga-Congo Belge).

Siège Administratif : Bruxelles, Avenue Marnix, n° 25.

Registre du Commerce de Bruxelles : n° 19.786.

Constituée à Bruxelles le 29 juillet 1910 et autorisée par Arrêté Royal du 12 septembre 1910. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge du 3 Octobre 1910.

Statuts modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 21 novembre 1912, 9 juin 1920, 16 mars 1922, 18 janvier 1923, 26 mars 1925, 15 septembre 1927 et 10 novembre 1932 et approuvées par Arrêtés Royaux des 12 septembre 1910, 22 août 1921, 26 mars 1923, 1^{er} mai 1925, 31 octobre 1927 et 22 décembre 1932 et publiées au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 septembre 1921, 15 septembre 1922, 15 mai 1923, 15 juin 1925, 15 novembre 1927 et 15 janvier 1933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 1941

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires décide :

- 1^o) de surseoir à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1940 jusqu'à ce que les circonstances le permettent.
- 2^o) d'autoriser le Conseil à convoquer une assemblée générale dès que les documents précités auront pu être établis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- M. Edgar Sengier est réélu Administrateur; son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1945.
- M. Jules Cousin est réélu Administrateur; son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1945.
- M. Hubert Menestret est réélu Commissaire; son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1945.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. le Colonel Alexis Bertrand, Membre du Conseil Colonial, demeurant à Uccle, Avenue de la Floride, n° 30, *Président*.
- M. Jules Cousin, Ingénieur, demeurant à Elisabethville (Congo Belge), *Administrateur*.
- M. Fernand Dellicour, Docteur en Droit, demeurant à Ixelles, Avenue Molière, n° 211, *Administrateur-Directeur*.
- M. Joseph De Mulder, Administrateur de Sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, rue Notre-Dame, n° 70, *Administrateur*.
- M. Ernest Kirsch, Ingénieur, demeurant à Ixelles, rue des Mélèzes, n° 23, *Administrateur*.
- M. Jérôme Rodhain, Docteur en Médecine, demeurant à Ixelles, Chaussée de Waterloo, 564, *Administrateur*.
- M. Edgar Sengier, Ingénieur, demeurant à New-York (U. S. A.), Broadway, n° 25, *Administrateur*.
- M. Maurice Van Mulders, Ingénieur, demeurant à Uccle, Avenue des Pâquerettes, n° 31, *Administrateur*.
- M. Léonard Scraeyen, Ingénieur, demeurant à Bruxelles, Avenue des Nations, n° 70, *Administrateur-Suppléant*.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- M. Jacques Bettendorf, demeurant à Schaerbeek, Avenue Paul Deschanel, n° 252, *Commissaire*.
- M. Hubert Menestret, Chef de Comptabilité, demeurant à Watermael, Avenue Marie-Clotilde, n° 18, *Commissaire*.
- M. Georges Raskin, Ingénieur, demeurant à Auderghem, Avenue du Parc de Woluwe, n° 38, *Commissaire*.

Pour Copie Conforme :

L'Administrateur-Directeur,
(s.) F. DELLICOUR

Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra »

(Société commerciale à responsabilité limitée).

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège administratif : Bruxelles, 25, Avenue Marnix.

Registre du Commerce, n° 1100.

—

Constituée à Bruxelles, le 30 mars 1925, et autorisée par Arrêté Royal du 16 avril 1925. Statuts publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 4bis, du 16 avril 1925 et aux annexes du Moniteur Belge du 12 juin 1925, acte n° 7707.

Modifications aux statuts :

1^o Suivant acte de M^e Scheyven du 5 mai 1927, approuvé par Arrêté Royal du 2 juin 1927 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1927, N° 6, et aux annexes du Moniteur Belge du 23-24 mai 1927, acte 7124;

2^o Suivant acte de M^e Scheyven du 30 juillet 1928, approuvé par Arrêté Royal du 14 août 1928 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1928, N° 8, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge du 30 août 1928, acte N° 12071;

3^o Suivant acte de M^e Scheyven du 14 octobre 1930, approuvé par Arrêté Royal du 14 novembre 1930 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1930, N° 12, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge du 27 novembre 1930, acte N° 16.565;

4^o Suivant acte de M^e Scheyven du 9 octobre 1934, approuvé par Arrêté Royal du 29 octobre 1934 et acte du dit notaire du 13 décembre 1934, publié au Bulletin Officiel du Congo Belge, des 15 novembre 1934, N° 11, et 15 février 1935, N° 2, ainsi qu'aux annexes du Moniteur Belge des 26 octobre 1934, acte N° 13535, et 8 février 1935, acte N° 1176;

5^o Suivant acte de M^e Scheyven du 15 juillet 1936, approuvé par Arrêté Royal du 31 juillet 1936 et publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1936, N° 8, ainsi qu'aux Annexes du Moniteur Belge du 10-11 août 1936, acte N° 12542.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président du Conseil : M. Guillaume Olyff, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, n° 51, avenue Jean Linden, Woluwé-Saint-Lambert.

Administrateur-Délégué : M. Louis Van Leeuw, ingénieur, rue Konkel, n° 37, à Woluwé-Saint-Pierre.

Administrateurs :

M. Maurice Blanquet, administrateur-délégué de l'Interfina, 66, rue de la Tendérie, Boitsfort.

M. Célestin Camus, directeur-général de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 107, rue de l'Escaut, Molenbeek.

- M. Nicolas Cito, administrateur-délégué de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, 150, avenue Longchamp, Bruxelles.
M. le Baron de Rennette de Villers Perwin, propriétaire, 60, rue Belliard, Bruxelles.
M. Augustin Ficq, avocat, 44, Avenue Arthur Goemaere, Anvers.
M. Robert Haerens, ingénieur civil, 384, avenue Brugmann, Uccle.
M. Noël Huart, administrateur-directeur de la Cominière de l'Uélé, 363, Avenue de Tervueren, Woluwé-Saint-Pierre.
M. Georges Mortehan, Inspecteur d'Etat honoraire du Congo Belge, 38, avenue Everard, Forest.
M. Fernand Nisot, administrateur-délégué de la Compagnie des Ciments du Congo, 15, rue d'Edimbourg, Ixelles.
M. Pierre Orts, vice-président, administrateur-délégué du Crédit Général du Congo, 214, Avenue Louise, Bruxelles.
M. Gaston Périer, administrateur-délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 579, avenue Louise, Bruxelles.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- M. J. W. de Jager, directeur de la « Nieuwe Afrikaansche Hendelsvennootschap » n° 101, Westersingel, Rotterdam.
M. Henri Fays, inspecteur général honoraire au Ministère des Colonies, 39, rue Ducale, Bruxelles.
M. Werner Kaisergruber, administrateur territorial honoraire au Congo Belge, 256, Behrensheide, Watermael.
M. Henri-Emile Vander Cruycken, agent de change agréé près la Bourse de Bruxelles, 61, Avenue de Tervueren, Etterbeek.
M. Jean-Henri Van Riel, ancien fonctionnaire colonial, 140, rue Belliard, Bruxelles.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 octobre 1941.

PREMIERE RESOLUTION.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil pour dresser le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1940, et lui donne décharge de cette obligation jusqu'à ce que les éléments nécessaires à cette fin puissent être obtenus; elle donne également décharge au Collège des Commissaires de faire rapport sur le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés. Une nouvelle assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'établir le Bilan et le Compte de Profits et Pertes.

Elle ratifie la garantie de bonne fin, à concurrence de Fr. 25.000,— à la Caisse d'Avances et de Prêts en faveur des Coloniaux nécessiteux et le don de Fr. 41.000,— fait au Secours d'Hiver, en 1940.

Les administrateurs qui détiennent des mandats dans d'autres sociétés se sont abstenus dans des décisions pouvant avoir des intérêts opposés à ceux de l'Unatra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration de répartir, provisoirement, pour l'exercice 1940, conformément aux litterae A. et B. de l'art. 52 des statuts, une somme égale au minimum garanti par l'article 5 de la convention du 22 juin 1936, soit Fr. 3.508.597,71. Au cas où il viendrait à être constaté, lors de l'établissement du Bilan de 1940, que le bénéfice réel de l'exercice serait inférieur au montant réparti, la différence serait prélevée sur le fonds de réserve extraordinaire figurant au passif du bilan au 31 décembre 1939. Si ce bénéfice est supérieur, le supplément sera attribué et réparti ultérieurement en même temps que les autres dotations et attributions statutaires.

Il sera en conséquence attribué, provisoirement, sous déduction des impôts en vigueur et après dotation d'une somme de Fr. 175.429,88 à la réserve légale :

- 1^o aux actions de capital (coupon n° 16) une somme de Fr. 24,48 brut soit net Fr. 20,32;
- 2^o aux obligations (coupon n° 44) un superdividende de Fr. 2,77 brut soit net Fr. 2,41;
- 3^o aux actions de jouissance (coupon n° 6) une somme de Fr. 2,77 brut soit net Fr. 2,41.

Le paiement du superdividende aux obligations (coupon n° 44) ou aux actions de jouissance qui les remplacent (coupen n° 6) se fera conformément aux conditions fixées lors de l'émission des obligations à partir du 1^{er} janvier 1942.

Le paiement du dividende aux actions de capital aura lieu à partir du 16 octobre 1941 contre remise du coupon n° 16 aux guichets des Banques suivantes :

Banque de la Société Générale de Belgique et ses agences;
Banque Commerciale du Congo;
Banque Industrielle Belge;
Banque Belge d'Afrique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les mandats de MM. Ficq et Mortehan, administrateurs et de M. Van Riel, Commissaire, arrivant à expiration, sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Ces mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1946.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Assemblée appelle aux fonctions de commissaire, M. Ernest Kirsch, Directeur à la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, pour continuer le mandat de M. Sosson, décédé.

Elle décide de laisser provisoirement vacant le mandat de M. Saussez, commissaire décédé.

Le mandat de M. Kirsch prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 1945.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Assemblée décide que le capital sera réduit d'une somme égale au montant des actions de capital sorties au tirage de ce jour, soit un million sept cent cinquante mille francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bruxelles, le 20 octobre 1941.

Pour copie conforme :

L'Administrateur-Délégué,

(signé) T. VAN LEEUW.

Le Président du Conseil,

(signé) G. OLYFF.

Société Minière de Nyangwe.

Société congolaise à responsabilité limitée.

MODIFICATIONS AUX STATUTS.

(Arrêté du 28 mars 1941).

L'an mil neuf cent quarante et un, le dix-sept février.

Par devant maître Paul Ectors, notaire résidant à Bruxelles.

Il s'est tenue à Bruxelles, 121, rue du Commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société congolaise par actions à responsabilité limitée « Société Minière de Nyangwe » ayant son siège social à Stanleyville et son siège administratif à Bruxelles, (Registre du Commerce de Bruxelles,

n° 111.641), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du seize février mil neuf cent trente-neuf, autorisée par arrêté royal du quinze mars suivant, publié aux annexes du Moniteur Belge des vingt-sept/vingt-huit mars mil neuf cent trente-neuf, n° 3311-3312 et au Bulletin Officiel du Congo Belge du quinze avril mil neuf cent trente-neuf.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants possédant d'après renseignements fournis le nombre de titres ci-après :

	Actions A	Actions B
1. La Colonie du Congo Belge, représentée par M. Jean Frédéric, ingénieur au Ministère des Colonies, demeurant à Bruxelles, 12, rue du Grand Cerf, possesseur de six cents actions A et trois mille actions B	600	3.000
2. La société Minière du Maniema, société congolaise à responsabilité limitée, établie à Bruxelles, 121, rue du Commerce, ici représentée par M. Jacques Relecom ci-après qualifié et M. André Gilson, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Résidence Palace, rue de la Loi, tous deux administrateurs de la dite société, ayant les pouvoirs à ce requis, possesseur de mille cent quinze actions A	1.115	
3. La Compagnie du Kivu, société anonyme établie à Anvers, avenue Rubens, 32, ici représentée par M. Nicolas Decker et M. Charles Sampers, tous deux ci-après qualifiés et agissant en leur qualité d'administrateurs de la dite société ayant les pouvoirs à ce requis, possesseur de mille cent nonante-six actions A	1.196	
4. M. Prosper Lancsweert, ingénieur civil des mines, demeurant à Woluwe Saint-Pierre, avenue du Val d'Or, 34, possesseur de vingt-cinq actions A	25	
5. M. Alphonse Cayen, officier pensionné, demeurant à Bruxelles, avenue Palmerston, 3, représenté par M. Prosper Lancsweert, précité, possesseur de vingt-cinq actions A	25	
6. M. Jacques Relecom, ingénieur civil des Mines, demeurant à Bruxelles, avenue des Nations, 18, possesseur de vingt-cinq actions A	25	
7. M. Emile Autrique, directeur de sociétés, demeurant à Auderghem, rue des Ecoliers, 22, possesseur de dix actions A	10	
8. M. Nicolas Decker, administrateur de sociétés, demeurant à Berchem lez Anvers, avenue Victor Jacobs, 64, possesseur d'une action A	1	
9. M. Charles Sampers, industriel, demeurant à Edegem-lez-Anvers, villa Les Tilleuls, possesseur d'une action A	1	

10. M. Lucien Bogaerts, fondé de pouvoirs de sociétés, demeurant à Berchem-lez Anvers, 85, Grande Chaussée, possesseur d'une action A, représenté par M. Relecom précité 1

Les procurations sous seing privé des comparants sous les numéros 1, 5 et 10 demeureront ci-annexées et seront enregistrées avec les présentes.

Ensemble deux mille neuf cent nonante neuf actions A et _____
trois mille actions B _____ 2,999 3,000

La séance est ouverte à onze heures et quart sous la présidence de Monsieur Prosper Lanssweert.

Est nommé secrétaire, Monsieur Jacques Relecom.

Sont nommés scrutateurs Messieurs Nicolas Decker et André Gilson.

Monsieur le Président expose :

Que tous les actionnaires, sauf une action, étant présents ou représentés à l'assemblée, celle-ci est apte à délibérer sur tous les objets figurant à son ordre du jour, savoir :

ORDRE DU JOUR.

1. Augmentation du capital social pour le porter de un million cinq cent mille francs à trois millions de francs par la création et l'émission au pair de cinq cents francs de trois mille actions nouvelles série A. identiques aux anciennes, création et émission de trois mille actions série B, identiques aux anciennes à remettre gratuitement au Gouvernement de la Colonie en conformité avec l'article cinq des statuts.

2. Souscription et libération intégrale contre espèces des trois mille actions série A nouvelles à raison de cinq cents francs par action par une ou plusieurs personnes ou sociétés sans exercice de droit de préférence pour les anciens actionnaires étant fait observer notamment que le Gouvernement de la Colonie renonce au droit de souscription qui lui a été reconnu par l'article cinq des statuts.

3. Mise en concordance des statuts avec les décisions prises et suppression de l'alinéa neuf de l'article trente-quatre commençant par les mots « Cette proposition... ».

4. Augmentation éventuelle du nombre des administrateurs et nomination en conséquence.

Que chaque action de chaque catégorie donne droit à une voix sauf toutefois que nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant la cinquième partie du nombre des voix attachés à l'ensemble des titres ou les deux/cinquièmes du nombre des voix attachés aux titres représentés, ces limitations ne s'appliquant pas aux actions série B de la Colonie.

Cet exposé est reconnu exact par l'assemblée, laquelle après délibération, décide successivement :

PREMIERE RESOLUTION.

D'augmenter le capital social à concurrence de un million cinq cent mille francs pour le porter de un million cinq cent mille francs à trois millions de francs par la création et l'émission au pair de cinq cents francs de trois mille actions série A identiques aux anciennes. Elle décide concurremment la création et l'émission de trois mille actions série B nouvelles identiques aux anciennes, lesquelles seront remises gratuitement au Gouvernement de la Colonie en conformité avec l'article cinq des statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION.

Et immédiatement les trois mille actions série A nouvelles dont la création et l'émission viennent d'être décidées, ont été souscrites contre espèces à raison de cinq cents francs l'une comme suit, chaque souscripteur déclarant avoir parfaite connaissance des statuts sociaux et des modifications y apportées.

1. La société anonyme « Belgika » comptoir colonial ayant son siège à Bruxelles, 121, rue du Commerce, ici représentée par deux de ses administrateurs MM. André Gilson et Jacques Relecom précités, souscrit deux mille trois cent quinze actions	2.315
2. La société Minière de la Télé, société congolaise à responsabilité limitée dont le siège est à Boma (Congo Belge) représentée par M. Prosper Lancsweert, précité qui se porte fort pour elle, souscrit six cents actions A	600
3. M. Prosper Lancsweert, précité souscrit vingt-cinq actions A	25
4. M. Jacques Relecom précité souscrit vingt-cinq actions A	25
5. M. André Gilson, précité souscrit vingt-cinq actions A	25
6. M. Emile Autrique, précité, souscrit dix actions A	10
Ensemble les trois mille actions série A nouvelles	<hr/> 3.000

Les sociétés souscriptrices et les soucripteurs préqualifiés ont libéré antérieurement aux présentes ainsi que tous les membres de l'assemblée le déclarent et le reconnaissent, l'intégralité de leurs souscriptions respectives, ensemble un million cinq cent mille francs, par versement de cette somme au crédit de la société Minière de Nyangwe.

En conséquence, l'assemblée nous déclare unanimement et requiert d'acter que le capital social est dès à présent porté à trois millions de francs, représenté par six mille actions de cinq cents francs chacune, série A et qu'il existe en outre six mille actions série B sans désignation de valeur remises à la Colonie.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les décisions ci-dessus, de la façon suivante :

Article 5. — 1^{er} alinéa. — Remplacer « un million cinq cents mille francs » par « trois millions de francs » et « trois mille » par « six mille ».

3^e alinéa. — Remplacer « trois mille » par « six mille ».

4^r alinéa. — Remplacer « trois mille » par « six mille ».

6^e alinéa. — Remplacer « trois mille » par « six mille ».

Article 6. — premier alinéa. — Intercaler après les premiers mots « des trois mille actions de cinq cents francs chacune » « représentant le capital initial de un million cinq cent mille francs ».

Remplacer : « sont souscrites de la manière suivante » par « ont été souscrites par divers et entièrement libérées à leur souscription ».

Remplacer le surplus de l'article par : « Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du dix-sept février mil neuf cent quarante et un, le capital social a été porté de un million cinq cent mille francs à trois millions de francs par la création et l'émission au pair de cinq cents francs de trois mille actions série A nouvelles identiques aux anciennes, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées. Il a été en outre créé trois mille actions série B nouvelles, de telle sorte que le nombre des actions de chaque catégorie a été porté à six mille. Les actions série B ont toutes été remises au Gouvernement de la Colonie en conformité avec l'article cinq ci-avant ».

Ces modifications ont été adoptées successivement par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité de supprimer l'alinéa 9 de l'article 34 des statuts commençant par les mots « Cette proposition... ».

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de six à sept et appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur André Gilson préqualifié qui accepte.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

L'assemblée estime à environ vingt-cinq mille francs le montant des frais, charges ou rémunérations qui incombent à la société du chef des présentes et des suites qu'elles comportent.

Les première, deuxième et troisième résolutions ci-avant sont adoptées sous la condition suspensive de leur approbation comme de droit.

Clos le présent procès-verbal, lieu et date que dessus.

Lecture faite, les membres de l'assemblée ont signé avec nous notaire.

(suivent les signatures).

Le notaire soussigné déclare que la « Société Minière de Nyangwe » est, ainsi que son nom et sa désignation le démontrent à suffisance, une société « congo-

aise » n'étant soumise quant au présent acte qu'au droit fixe général conformément à l'article 127 du code de l'enregistrement, cette société étant constituée sous le régime de la législation congolaise.

(s.) Paul ECTORIS.

Enregistré à Bruxelles A. C. 111, le vingt-cinq février 190^e quarante-un, volume 529, folio 72, case 1, trois rôles, deux renvois, reçu vingt francs.

Le receveur (s.) Defenfe.

Suivent les procurations.

Pour expédition conforme.

Le Notaire,

Sceau.

(s.) Paul ECTORIS.

Vu par nous, Jean Michielsens, Vice-Président ff, de Président du Tribunal de 1^{re} instance séant à Bruxelles, pour légalisation de la signature de M^e Ectors, notaire à Bruxelles.

Bruxelles, le 10 mars 1941.

Sceau

(s.) Jean MICHELSSENS.

Vu au Ministère de la Justice pour la légalisation de la signature de Mr Jean Michielsens apposée d'autre part.

Bruxelles, le 11 mars 1941.

Sceau

Le Directeur,

(s.) M. VAN DE WOESTIJNE.

Vu au Ministère des Colonies pour légalisation de la signature de M. M. Van de Woestijne apposée ci-dessus.

Bruxelles, le 12 mars 1941.

Sceau.

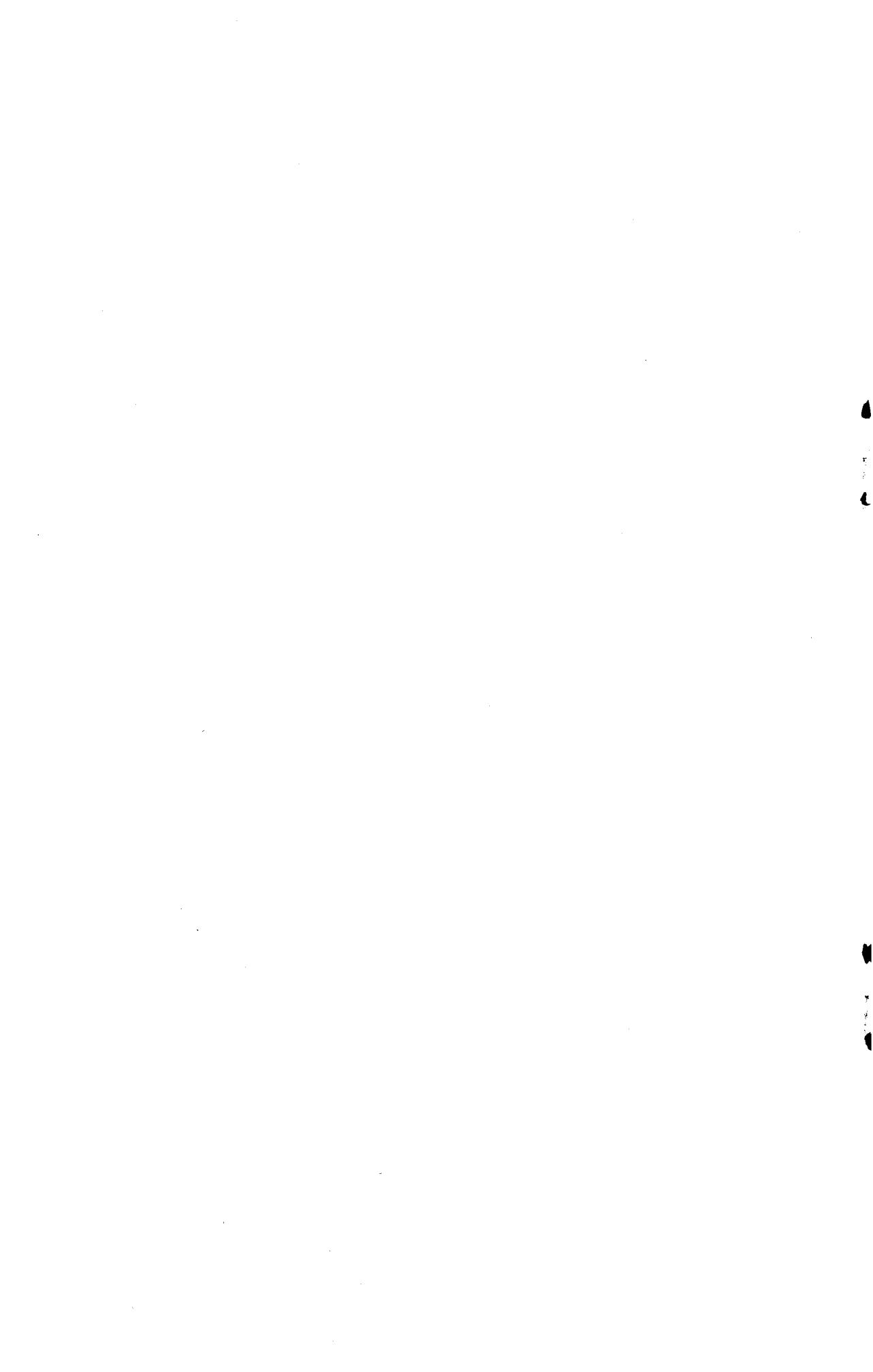
Le Sous-Directeur délégué,

(s.) Ch. SPROELANTS.

Droits percus : frs. 10.—

Vu pour être annexé à l'Arrêté du 28 Gezien om bijgevoegd te worden aan mars 1941. besluit van 28 Maart 1941.

(s.) E. DE JONGHE.



ANNEXE AU *Bulletin Officiel du Congo Belge*

(15 DECEMBRE 1941)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Fondation Père Damien pour la Lutte contre la Lèpre, « Foperda »,

établissement d'utilité publique, à Bruxelles.

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Compte des recettes et dépenses de l'exercice social 1939-1940.

(du 21 octobre 1939 au 31 décembre 1940).

RECETTES.

Versement des comparants à l'acte constitutif (capital)	Fr. 100.000,—
Subventions reçues	Fr. 2.471,840,—
Revenus sur titres	Fr. 65.661,09
Profits divers	Fr. 3.266,—
Intérêts sur comptes en banque	Fr. 957,79
	Fr. <u>2.641.724,88</u>

DEPENSES.

Frais de constitution	Fr. 13.566,30
Matériel et mobilier	Fr. 6.132,60
Bibliothèque	Fr. 651,09
Frais de banque	Fr. 208,55
Droits de garde sur titres	Fr. 190,05
Frais généraux :	
Frais de personnel	Fr. 23.357,55
Indemnités	Fr. 2.058,30
Fournitures de bureau	Fr. 4.724,25
Timbres postes	Fr. 214,—
Divers	Fr. 374,94
	Fr. <u>30.729,04</u>
Achats de titres	Fr. 2.460.947,—
Pour balance : Avoirs au 31 décembre 1940 :	
Banque	Fr. 128.962,60
Chèques postaux	Fr. 117,05
Caisse	Fr. 220,60
	Fr. <u>129.300,25</u>
	Fr. <u>2.641.724,88</u>

Etabli conformément à l'article 34 de la loi du 27 juin 1921, pour communication au gouvernement et publication au Moniteur belge et au Bulletin officiel du Ministère des Colonies.

Bruxelles, le 16 octobre 1941.

Pour la « Foperda » :

Le secrétaire général,
(s.) Baron DE TROOSTEMBERGH. *Le président,*
(s.) Félicien CATTIER.

**Fondation Père Damien pour la Lutte contre la Lèpre, « Foperda »,
établissement d'utilité publique, à Bruxelles.**

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Budget pour l'exercice 1942.

RECETTES.

Revenus sur portefeuille-titres	Fr.	138.256,19
Intérêts sur avoirs en banque	Fr.	500,—
Total : Fr. 138.756,19		

DEPENSES.

Frais généraux :

Frais de personnel	Fr.	22.000,—
Fournitures de bureau	Fr.	2.000,—
Timbres postes	Fr.	300,—
Indemnités à divers collaborateurs	Fr.	10.000,—
Divers	Fr.	1.000,—
		Fr. 35.300,—
Matériel et mobilier	Fr.	2.000,—
Bibliothèque	Fr.	2.000,—
Frais de banque	Fr.	300,—
Droits de garde sur titres	Fr.	3.000,—
Imprévu	Fr.	15.000,—
		Fr. 57.600,—

Excédent des recettes sur les dépenses	Fr.	81.156,19
Total : Fr. 138.756,19		

Ainsi arrêté en séance du conseil d'administration du 16 octobre 1941.

Pour la « Foperda » :

Le secrétaire général,
(s.) Baron DE TROOSTEMBERGH. *Le président,*
(s.) Félicien CATTIER.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Mutuelle Belgo Coloniale.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège administratif : 24, avenue de Cortenbergh à Bruxelles

Registre de commerce de Bruxelles n° 29920

RESOLUTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 1941.

A l'unanimité, l'assemblée :

- 1^e prend acte des raisons empêchant le conseil d'administration de soumettre aux actionnaires le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice à clôturer le 30 juin 1941;
- 2^e renouvelle les mandats de Messieurs Gustave Jonas et Jean Charles Buzon, administrateurs, et de Monsieur Josse Van Roy, commissaire.

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

(s.) J. P. BUZON.

“ Belgika ”, Comptoir Colonial.

Société Anonyme.

Siège social : 121, rue du Commerce — Bruxelles

Registre du Commerce n° 390

Extrait des décisions prises en assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 octobre 1941.

L'assemblée, à l'unanimité, réélit :

- a) Pour un terme de six ans, en qualité d'administrateurs : Messieurs Alphonse Cayen et Arthur Relecom, sortants et rééligibles.
- b) Pour un terme de trois ans, en qualité de commissaire, Monsieur Robert Tytgat, sortant et rééligible.

Elle décide en outre, à l'unanimité,

- a) d'appeler aux fonctions d'administrateur Monsieur Albert Leclercq, commissaire, en vue d'achever le mandat devenu vacant par suite du décès de Monsieur Victor Crabbe. Ce mandat viendra à expiration à l'assemblée générale de 1942.
- b) de porter de neuf à dix le nombre des administrateurs de la société et de confier ce nouveau mandat à Monsieur Léon Wielemans. Monsieur Wielemans sera sortant à l'assemblée générale de 1947.
- c) de laisser provisoirement vacant le mandat de commissaire de Monsieur Albert Leclercq, appelé aux fonctions d'administrateur.

Pour copie certifiée conforme,
« Belgika » Comptoir Colonial

Le Président du Conseil, Administrateur-délégué.

(s.) A. CAYEN.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

Société Anonyme.

Siège social : 13, rue de Bréderode, Bruxelles

Registre du Commerce de Bruxelles N° 3531.

Constitution : Actes des 27 décembre 1886 et 9 février 1887, publiés aux annexes au Moniteur belge des 4 janvier 1887 (n° 1) et 26 février 1887 (n° 319).

Actes modificatifs : Actes des 20 avril 1887, 1^{er} mars 1909, 23 avril 1909, 29 juin 1912, publiés respectivement aux annexes au Moniteur belge des 11 mai 1887 (n° 1022), 17 mars 1909 (n° 1388), 8 mai 1909 (n° 2949), 12 juillet 1912 (n° 4.910).

Prorogation du terme de la société jusqu'au 17 décembre 1946 et nouveaux statuts arrêtés suivant acte du 18 décembre 1916 publié à l'annexe au Bulletin Officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé du 10/11 janvier 1917 (n° 63).

Actes modificatifs : 7 juin 1920, 6 août 1920, 20 décembre 1920, 16 mars 1923, 21 décembre 1925, 12 février 1929, 16 décembre 1935 et 25 octobre 1937, publiés respectivement aux annexes au Moniteur belge des 30 juin 1920 (n° 7.374), 28 août 1920 (n° 9.368), 13 janvier 1921 (n° 353), 6 avril 1923 (n° 3.345), 13 janvier 1926 (n° 422), 7 mars 1929 (n° 2.607), 8 janvier 1936 (n° 273) et 5 novembre 1937 (n° 14.986).

BILAN AU 30 JUIN 1941

(Cinquante-quatrième exercice social).

ACTIF.

A. — Immobilisé :

Mobilier Fr. 1,—

B. Réalisable et Disponible :

Portefeuille	Fr. 172.323.937,40
Participations syndicales et diverses	p. m.
Banques, Chèques-postaux et Caisses	Fr. 15.748.898,75
Débiteurs	Fr. 920.613,46
	————— Fr. 188.993.449,61

C. Comptes de Régularisation et divers :

Comptes débiteurs et divers Fr. 29.842,35

D. Comptes d'ordre :

Cautionnements de MM. les Administrateurs et commissaires.	p. m.
	Fr. 189.023.292,96

PASSIF.

A. De la société envers elle-même :

Capital	
12.000 actions privilégiées nominatives de 500 francs.	Fr. 6.000.000,—
160.000 actions de capital sans désignation de valeur .	Fr. 59.000.000,—
	—————
	Fr. 65.000.000,—
Fonds de réserve	Fr. 73.000.000,—
Fonds de réserve indisponible	Fr. 33.385.103,10
	—————
	Fr. 171.385.103,10

B. Envers les tiers, sans garanties réelles :

Versements restant à faire sur titres en portefeuille	Fr. 3.038.600,—
Dividendes non réclamés	Fr. 1.610.913,97
Créditeurs	Fr. 111.398,99
	—————
	Fr. 4.760.912,96

C. Comptes de régularisation et divers :

Comptes créditeurs et de prévision Fr. 3.909.509,95

D. Comptes d'ordre :

Cautionnements de MM. les Administrateurs et commissaires. p. m.

E. Profits et Pertes :

Bénéfice	Fr. 8.967.766,95
	<hr/>
	Fr. 189.023.292,96

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1941.

DEBIT

Frais généraux et impositions	Fr. 1.735.319,47
Solde bénéficiaire	Fr. 8.967.766,95
	<hr/>
	Fr. 10.703.086,42

CREDIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 397.092,40
Produit de l'exercice	Fr. 10.305.994,02
	<hr/>
	Fr. 10.703.086,42

REPARTITION DU BENEFICE :

Solde distribuable	Fr. 8.967.766,95
5 p. c. aux actions privilégiées	Fr. 300.000,—
	<hr/>
Reste : Fr. 8.667.766,95	
10 p. c. au conseil d'administration et au collège des commissaires, déduction faite de fr. 397.092,40, montant du report antérieur	Fr. 827.067,45
	<hr/>
Reste : Fr. 7.840.699,50	
Aux actions de capital sans désignation de valeur	Fr. 7.840.699,50

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr. Maurice, Comte Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo belge, 1, Square du Val de la Cambre, Ixelles, *Président*.

Mr. Gaston Périer, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Katanga, 579, avenue Louise, Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

Administrateurs :

MM. Lucien Beckers, Ingénieur A. I. Lg., 24, avenue Hamoir, Uccle.

Arthur Bérelmans, Directeur de la Société Générale de Belgique, 397, avenue Louise, Bruxelles.

Alphonse Cayen, Administrateur-Délégué de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo, 3, avenue Palmerston, Bruxelles.

Lambert Jadot, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 15a, rue du Bourgmestre, Ixelles.

Albert Marchal, Conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle.

Georges Moulaert, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo belge, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle.

André, Vicomte Simonis, Propriétaire, 2, rue du Collège, Verviers.

Adolphe Staelen, Directeur de la Société Générale de Belgique, 281, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre.

Robert Thys, Ingénieur A. I. Lg., 33, avenue des Erables, Rhode-Saint-Genèse.

Firmin Van Brée, Directeur de la Société Générale de Belgique, 27, avenue des Marronniers, Rhode-Saint-Genèse.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

MM. Georges Touchard, Avocat à la Cour d'Appel, 44, rue Saint-Bernard, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, *Président*.

Armand de Velder, Propriétaire, Château de Doyon, à Doyon par Havellange, (Province de Namur).

Henri, Comte d'Hanins de Moerkerke, Industriel, Château de et à Houtain-le-Val (Brabant).

Jean Koeckx, Secrétaire de sociétés, 7, avenue Van Becelaere, Watermael-Boitsfort.

Auguste Weyns, Propriétaire, 209, Boulevard Lambermont, Bruxelles III.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 novembre 1941.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1941, ainsi que la répartition du bénéfice sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs et commissaires pour leur gestion pendant l'exercice 1940-1941, par un vote spécial, chacun des intéressés s'abstenant en ce qui le concerne.

L'assemblée décide, conformément à la répartition du bénéfice, de procéder à partir du 19 novembre 1941, à la distribution du dividende de frs. 46,75 net aux actions de capital, contre remise du coupon n° 21, qui sera payable à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc à Bruxelles et à ses agences de la ville et de la province.

Le dividende de frs. 23,85 net revenant aux actions privilégiées nominatives, par application de l'art. 30 des statuts sera également payable le 19 novembre 1941.

MM. le Comte Lippens, Gaston Périer et Robert Thys, Administrateurs, et MM. Armand de Velder et Auguste Weyns, Commissaires, dont les mandats viennent à expiration à l'assemblée de ce jour, sont réélus dans leurs fonctions respectives par un vote unanime.

Bruxelles, le 19 novembre 1941.

Pour copie certifiée conforme :

Deux Administrateurs,

~~VONDER~~
(s.) PÉRIER.

(s.) Maurice LIPPENS.

Compagnie Sucrière Congolaise.

Société congolaise à responsabilité limitée.

autorisée par Arrêté Royal du 3 mai 1925

Siège social : Moerbeke-Kwilu (Congo Belge)

Siège administratif : 20, rue de Namur, Bruxelles

Registre du Commerce, Bruxelles N° 4584

Acte constitutif et modifications aux statuts :

Constituée le 8 avril 1925, arrêté royal du 3 mai 1925 publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925

Statuts publiés à l'Annexe du Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1925 et aux Annexes du Moniteur Belge du 28 juin 1925 (acte N° 8367).

Statuts modifiés les 9 novembre 1926, 26 juin 1929, 10 novembre 1931 et 30 novembre 1937 (Arrêtés royaux des 15 décembre 1926, 27 juillet 1929, 10 janvier 1932 et 25 février 1938).

Actes modificatifs publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 janvier 1927, 15 septembre 1929, 15 février 1932 et 15 mars 1938 et aux Annexes du Moniteur Belge des 25 novembre 1926 (acte N° 12572); 17 juillet 1929 (acte N° 11882); 2 décembre 1931 (acte N° 15704) et 18 décembre 1937 (acte N° 16462).

RESOLUTIONS

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
du 11 novembre 1941.*

« A l'unanimité, l'Assemblée Générale constate l'impossibilité pour le Conseil d'Administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940 et pour le collège des commissaires de procéder aux vérifications que comporte sa mission. — Elle dispense le conseil d'administration de lui soumettre le bilan de l'exercice 1940 aussi longtemps que la situation actuelle subsistera et lui donne mandat de convoquer une nouvelle assemblée générale dès que les circonstances permettront d'établir les bilan et compte de profits et pertes de cet exercice dans les formes et sous les garanties prévues par la loi et les statuts sociaux.

» L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jules Philippson, Administrateur, présentée le 14 novembre 1940 pour des motifs de convenance personnelle et décide de surseoir à son remplacement.

» A l'unanimité, l'assemblée réélit Monsieur Hughes Naus en qualité d'administrateur et Monsieur Gilbert Périer en qualité de commissaire; leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1947.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Comte Maurice Lippens, Gouverneur Général Honoraire du Congo belge, 1, Val de la Cambre à Ixelles.

Administrateur-Délégué :

Monsieur Arthur Bémelmans, Ingénieur A. I. A., 397, Avenue Louise à Bruxelles.

Administrateurs :

Monsieur André Gi'son, Administrateur de Sociétés, 38, Square Vergote à Bruxelles.

Monsieur Emile Lejeune-Vincent, propriétaire, 48, Chaussée de Charleroi à Bruxelles.

Monsieur Robert Lippens, Ingénieur-Chimiste de Zurich, 40, Avenue des Arts, Bruxelles.

Monsieur Albert Marchal, Ingénieur, 46, Avenue du Vert-Chasseur à Uccle.

Monsieur Hughes Naus, Industriel, Le Caire (Egypte).

Monsieur Louis Orts, Docteur en droit, 38, Avenue du Vert-Chasseur à Uccle.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Monsieur Emile Costermans, Agent de Change, 22, rue Maréchal à Uccle.

Monsieur Gilbert Périer, Docteur en droit, 573, Avenue Louise à Bruxelles.

Monsieur Maurice Simon, Ingénieur, 9, rue de la Station à Péruwelz.

Comte Baudouin van der Burch, propriétaire, 2, rue Zinner, E/V.

DELEGUE DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE

Monsieur Halewyck de Heusdi, Directeur Général au Ministère des Colonies,
22, rue Saint-Josse à Bruxelles.

Bruxelles, le 14 novembre 1941.

Certifié conforme

Deux Administrateurs,

(s.) A. BELEMANS.

(s.) Cte Maurice LIPPENS.

Société Textile Africaine « Texaf ».

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Léopoldville (Congo Belge)

Siège Administratif : Bruxelles, 1, rue de la Régence.

Registre du Commerce de Bruxelles, n° 74712.

Constituée le 14 août 1925, annexes du Moniteur Belge des 28-29 décembre 1925, n° 14134, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1925, folio 700. Statuts modifiés : les 20 janvier, 22 février et 1^{er} mars 1926, annexes au Moniteur Belge du 26 novembre 1926, n° 12630, 12631 et 12632, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1926, folio 624; le 26 avril 1927, annexes du Moniteur Belge du 8 mai 1927, n° 6068, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juillet 1927, folio 547; le 30 juillet 1927, annexes du Moniteur Belge du 24 août 1927, n° 10835, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1927, folio 1065; le 12 décembre 1928, annexes du Moniteur Belge du 28 décembre 1928, n° 16616, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929, folio 219; le 22 janvier 1930, annexes du Moniteur Belge du 12 février 1930, n° 1655 et Bulletin Administratif du Congo Belge du 25 avril 1930, page 254; le 16 octobre 1936, annexes du Moniteur Belge du 7 janvier 1937, n° 90, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1937, n° 70.

RESOLUTIONS

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires
tenue au Siège Administratif à Bruxelles le 21 octobre 1941.*

L'Assemblée décide à l'unanimité de laisser au Conseil d'Administration le soin de fixer la date de l'Assemblée Générale devant délibérer sur le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940, dès que ces documents auront pu être établis.

L'Assemblée a élu en qualité d'Administrateur, Monsieur Van Ginneken, Aloïs, expert-comptable, 11, Hof ter Schriecklaan à Berchem (Anvers), en remplacement de Monsieur Edmond Lagache, démissionnaire. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1946.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Valère Lecluse, Industriel, Villa Marguerite à Tieghem.
M. Henri Moxhon, Administrateur de Sociétés, 40, Avenue Herbert Hoover à Woluwé-St-Lambert.
M. Robert Pflieger, Courtier en coton, 60, Boulevard du Château à Gand.
M. Joseph Rhodius, Industriel, Castel Bel-Air, Citadelle-Namur.
M. Edmond Lagache, Industriel, 36, rue d'Ath à Renaix.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Libérat Coppens, Industriel, 49, rue du Midi à Renaix.
M. Jean de Limelette, Docteur en droit, 216, rue Stévin à Bruxelles.
M. Eugène Voet, Directeur-Honoraire de Société, 59, rue du Méridien à St-Josse-ten-Noode.

Le Conseil d'Administration en sa séance du 30 septembre 1941 a décidé de procéder au rachat de 245 obligations en vue de constituer la troisième annuité du remboursement de l'emprunt 4 p. c. émis en 1933, conformément au tableau d'amortissement figurant sur les obligations.

Liste numérique des obligations rachetées à ce jour :

N^os 751 à 980
N^os 981 à 990
N^os 1161 à 1200
N^os 5851 à 5930
N^os 7001 à 7235
N^os 1001 à 1060
N^os 3501 à 3510
N^os 5956 à 6000

Deux Administrateurs,

(s.) H. MOXHON.

(s.) V. LECLUSE.

Société Immobilière au Kivu (Simak).

Société Congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège Social : Costermansville (Congo Belge)

Siège Administratif : Bruxelles, 80, rue de la Loi.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 1941.

» PREMIERE RESOLUTION.

« L'Assemblée, après avoir pris connaissance des communications du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires, constate l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil d'Administration de dresser le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1940 et lui donne décharge de cette obligation jusqu'à ce que les éléments nécessaires à cette fin puissent être obtenus; elle donne également décharge au Collège des Commissaires de faire rapport sur le dit exercice jusqu'à ce que les comptes puissent être clôturés.

» Une nouvelle Assemblée sera convoquée dès que le Conseil sera en mesure d'établir le bilan et le compte de profits et pertes.

» Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Compagnie Minière Arema « Arema ».

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Registre du Commerce : Bruxelles n° 108053

Siège social : Kindu-Port Empain (Congo Belge)

Siège administratif : 42, rue Royale, Bruxelles.

Société constituée par acte passé devant Maître Léon Coenen, notaire à Bruxelles, le 8 juin 1938 .

Autorisée par Arrêté Royal du 22 juillet 1938 (Annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 août 1938; annexes au Moniteur Belge du 18 août 1938, acte n° 12283).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du vingt-cinq septembre mil neuf cent quarante et un.

« L'assemblée prend acte de la déclaration du conseil d'administration exposant que, par suite de l'interruption des communications avec la Colonie, il n'est pas en possession des éléments indispensables à l'établissement de l'inventaire et se trouve, de ce fait, dans l'impossibilité d'établir le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1940; elle donne mandat au Conseil d'administration de convoquer une assemblée générale lorsque ces bilans et compte de profits et pertes auront pu être dressés.

» Cette résolution est votée à l'unanimité.

» L'assemblée réélit Messieurs le baron Empain et Albert Pirard en qualité d'administrateurs et Monsieur Jacques Bettendorf en qualité de commissaire.
» Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 1947.

» Cette résolution est votée à l'unanimité. »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Mr. Alphonse Cayen, officier retraité. 3, Avenue Palmerston, Bruxelles.

Administrateur-Délégué : Mr. Georges Lescornez, administrateur de sociétés, 342, Boulevard Lambermont, Schaerbeek-Bruxelles.

Administrateurs :

Mr. Georges-Hubert de Bournonville, docteur en droit, 30, Avenue Jeanne. Ixelles-Bruxelles.

Mr. Hippolyte de Mathelin de Papigny, ingénieur civil des mines, Château de Lincé, à Lincé-Sprimont.

Mr. René Destrée, ingénieur civil, château Le Martineau à Limal.
Mr. le baron Empain, propriétaire, 33, rue du Congrès, Bruxelles.

Mr. Marcel Jacques, Administrateur de sociétés, 33, Boulevard Général Wahis, Schaerbeek-Bruxelles.

Mr. Maurice Lefranc, ingénieur civil, 13, rue du Bourgmestre, Ixelles-Bruxelles.

Mr. Alfred Moeller, docteur en droit, « La Framboisière » à Linkebeek.

Mr. Albert Pirard, ingénieur A. I. A., 22, Avenue Emile Duray, Ixelles-Bruxelles.

Mr. Jacques Relecom, ingénieur des mines, géologue, 4, rue de la Chancellerie, Bruxelles.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mr. Jacques Bettendorf, comptable, 252, Avenue Paul Deschanel, Schaerbeek-Bruxelles.

Mr. Osée Huge, chef-comptable, 667, Chaussée d'Alsemberg, Uccle-Bruxelles.

Pour copie certifiée conforme.

Bruxelles, le 15 octobre mil neuf cent quarante et un.

Un Administrateur :

(s.) J. RELECOM.

Le Président du Conseil :

(s.) A. CAYEN.

Lukolela Plantations.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

établie à Lukolela (Congo Belge)

Siège administratif à Liège, 24, rue de la Loi.

Registre du commerce : Liège 10604.

Statuts publiés aux Annexes du Moniteur belge du 3 décembre 1922, sous le n° 11.878, actes modificatifs publiés aux Annexes du Moniteur belge du 24 novembre 1924 (13.028), 25 juin 1925 (8.257), 24 septembre 1927 (11.579), 28 juin 1929 (10.731), 12 décembre 1929 (18.498).

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 novembre 1941.

L'assemblée prend acte qu'aucun document n'étant parvenu d'Afrique, le bilan de l'exercice 1940/1941 n'a pu être établi.

Une assemblée sera convoquée dès qu'il aura été possible d'établir ce bilan.

A l'unanimité, l'assemblée nomme Monsieur Pierre Thonon en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Paul Thonon, décédé et Mademoiselle Yvonne Brahy, professeur de dessin, 24, rue de la Loi, Liège, en qualité de commissaire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

de Geradon, Pierre, docteur en droit, 23, boulevard Piercot, à Liège, *Président*.
de Bellefroid, Victor, ingénieur agronome, A. I. Gx., 24, rue de la Goffe, Liège,
Administrateur-délégué, conseiller technique.

Billon, Henri, avocat, 30, rue des Guilemins, à Liège, *Administrateur*.

de Bie, Gustave, Ingénieur des arts et manufactures A. I. G., 58, boulevard Léopold à Gand; *Administrateur*.

Duchesne, Charles, vice-gouverneur général honoraire du Congo, 406, chaussée de Waterloo, à Bruxelles; *Administrateur*.

Gallaix, Carlos, ingénieur agronome, A. I. Gx., à Tilff; *Administrateur*.

Helbig de Belzac, Léon, avocat, 50, boulevard St-Michel, à Bruxelles; *Administrateur*.

Thonon, Pierre, docteur en droit, 44, rue Fabry, à Liège; *Administrateur*.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES :

Dresse de Lebicles, Armand, avocat, 2, rue des Cultes, à Bruxelles;

Lohest, Pierre, avocat, 44, boulevard Frère-Orban, à Liège;
Wauters, Georges, industriel, 32, quai du Roi Albert, à Liège.

Pour copie conforme,

Un Administrateur,

(s.) C. GALLAIX.

L'Administrateur-Délégué,

(s.) V. DE BELLEFROID.

« Symaf », Syndicat Minier Africain.

Société congolaise par actions à responsabilité limitée.

Siège social à Albertville (Congo Belge)

Siège Administratif à Bruxelles, 43, rue Ducale

Registre du Commerce de Bruxelles n° 15169

Constituée par acte passé devant M^e De Leener, Notaire à Saint-Gilles, Bruxelles, le premier février 1929, autorisée par Arrêté Royal du 20 février 1929, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929 et aux annexes du Moniteur Belge sous le n° 3413 du 24 mars 1929.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e De Leener, le 16 avril 1931, modifications approuvées par Arrêté Royal du 16 mai 1931, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1931 et aux annexes du Moniteur Belge sous le n° 10.087 du 21 juin 1931.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Richir, le 23 novembre 1935, modifications approuvées par Arrêté Royal du 9 janvier 1936, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 janvier 1936 et aux annexes du Moniteur Belge sous le n° 16.176 du 16/17 décembre 1935.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Richir le 30 septembre 1938, modifications approuvées par Arrêté Royal du 9 novembre 1938, acte publié au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 décembre 1938 et aux annexes du Moniteur Belge sous le N° 15242 du 21/22 novembre 1938.

Extrait procès-verbal assemblée générale ordinaire du 27 octobre 1941.

« Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité le Bilan et le compte de Pertes et Profits ainsi que la répartition de bénéfice comme suit :

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 1941

ACTIF.

Immobilisés :

A) Europe :

Mobilier et Matériel			
au 30 juin 1941	335.299,48		
Amortissements			
au 30 juin 1940	294.272,08		
à déduire :			
Amortissements			
sur mobilier et			
matériel dés-			
affectés	151,45		
	—————		
	294.120,63		
Amortissement			
de l'exercice	41.177,85		
	—————	335.298,48	
		Fr.	1,—
Frais de constitution et d'augmentation de capital			
au 30 juin 1940	218.059,—		
Amortiss. au 30 juin 1940	218.058,—		
	—————	Fr.	1,—
		—————	Fr.
			2,—

B) AFRIQUE :

Terrains-Constructions			
au 30 avril 1940	1.298.732,59		
Amortissement au 30-4-1940	319.448,81		
	—————	Fr.	979.283,78
Matériel et gros outillage			
au 30 avril 1940	1.698.218,—		
Amortissement au 30-4-1940	1.253.134,80		
	—————	Fr.	445.083,20
Concessions-Dépenses de prospections			
au 30 juin 1941		Pour mémoire	

Disponible et réalisable :

Banquiers — Caisse	Fr. 3.876.981,65
Portefeuille et participations	55.131.219,70
Débiteurs divers	
Sociétés filiales et divers	691.678,67
Comptes débiteurs	503.854,54
Magasins approvisionnements	922.841,45
(au 30 avril 1940)	—————
	Fr. 57.249.594,36
	—————
	Fr. 61.126.576,01

Divers :

Comptes transitoires au 30 juin 1941 Fr. 625.986,75

Comptes d'ordre :

Cautionnements statutaires (830 actions de 500 francs) . . .	P. M.
Cautionnements agents	Fr. 510.070,58
Débiteurs pour garanties données	Fr. 100.000,—
Consignations marchandises	Fr. 152.418,—
Marchandises à livrer par tiers	Fr. 123.243,45
	Fr. 64.062.663,77

PASSIF.

Dettes de la Société envers elle-même :

Capital :

représenté par :

78.000 actions série A de 500 francs . . .	Fr. 39.000.000,—
22.000 actions série B de 500 francs . . .	Fr. 11.000.000,—
	—————
Réserve statutaire	Fr. 50.000.000,—
	Fr. 1.457.889,16

Dettes de la Société vis-à-vis des tiers :

Créditeurs divers	Fr.	817.575,89
Versements restant à effectuer sur porte- feuille et participations	Fr.	7.082.187,50
Dividendes à payer	Fr.	177.788,—
Comptes Créditeurs	Fr.	532.153,50
		Fr. 8.609.704,89

Divers :

Prévision fiscale	Fr.	45.095,46
Comptes Transitoires au 30 juin 1941	Fr.	521.607,72
Pertes et Profits		
Solde à répartir	Fr.	2.542.634,51

Comptes d'ordre :

Déposants de cautionnements statutaires (830 actions de 500 francs)	P. M.
Cautionnements agents	Fr. 510.070,58
Garanties données	Fr. 100.000,—
Consignataires marchandises	Fr. 152.418,—
Commandes passées à des tiers	Fr. 123.243,45

	Fr. 64.062.663,77

COMPTE DE PERTES ET PROFITS ARRETE AU 30 JUIN 1941.

DOIT.

Frais généraux exercice 1940-1941	Fr. 196.813,97
Taxe sur cotation titres	Fr. 74.880,—
Amortissement sur mobilier et matériel Europe	Fr. 41.177,85
Solde en bénéfice à répartir	Fr. 2.542.634,51
	<hr/>
	Fr. <u>2.855.506,33</u>

AVOIR.

Solde reporté exercice 1939-1940	Fr. 170.087,59
Revenus sur portefeuille	Fr. 2.535.503,33
Intérêts et divers	Fr. 149.915,41
	<hr/>
	Fr. <u>2.855.506,33</u>

REPARTITION DU SOLDE BENEFICIAIRE

1) Réserve Statutaire	Fr. 118.627,35
2) Dividende aux Actions	Fr. 2.000.000,—
3) Report à nouveau	Fr. 424.007,16
	<hr/>
	Fr. <u>2.542.634,51</u>

Les dividendes de 20 frs. net d'impôt par Action série A ou B seront payés à dater du 3 novembre 1941 au siège Administratif de la Société, 43, rue Ducale, à la Banque de Bruxelles, rue de la Régence, 2, à la Banque Josse Allard, 6-8, rue Guimard, à la Banque Belge d'Afrique, 2, rue de la Régence, à la Banque Nagelmackers Fils et Cie, 12, Place de Louvain, à Bruxelles, à la Banque Nagelmackers Fils et Cie à Liège.

L'Assemblée donne ensuite, par vote spécial décharge à Messieurs les Administrateurs et Commissaires, de leur gestion, se rapportant à l'exercice clôturé au 30 juin 1941.

Abordant le cinquième point de l'ordre du jour, l'Assemblée est informée que les mandats de Messieurs Fernand Delhaye et Franz Timmermans viennent à expiration après la présente Assemblée. Ces Messieurs se présentent à vos suffrages.

L'Assemblée, à l'unanimité, renouvelle les mandats de Messieurs Fernand Delhaye et Franz Timmermans, Administrateurs. Ces mandats viendront à expiration après la prochaine Assemblée Générale ordinaire de 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) M. George Moulaert, *Président*, Vice-Gouverneur Général Honoraire, demeurant à Uccle, 47, avenue de l'Observatoire.
- 2) M. Henri Buttgenbach, *Vice-Président*, Professeur à l'Université de Liège, demeurant à Liège, 7, avenue Emile Digneffe.
- 3) M. Pierre Orts, *Vice-Président et Administrateur-Délégué*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles, 214, avenue Louise.
- 4) M. Raymond Anthoine, *Administrateur-Directeur*, Ingénieur Civil des Mines, demeurant à Bruxelles, 34, avenue des Nations.
- 5) M. Georges de Bourdonville, *Administrateur-Directeur*, Docteur en Droit, demeurant à Ixelles, 30, avenue Jeanne.
- 6) M. Fernand Delhaye, Administrateur, Ingénieur A. I. Ms., demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, 45, rue Henri Wafelaerts.
- 7) M. Henri Depage, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Auderghem, 44, avenue du Parc de Woluwé.
- 8) M. Désiré de Schoonen, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, 76, rue Saint-Bernard.
- 9) M. Christian Janssens, *Administrateur*, Ingénieur civil des Mines, demeurant à Tervueren, 24, avenue des Muguet.
- 10) M. Georges Laloux, *Administrateur*, Docteur en Droit, demeurant à Liège, 2, rue Saint-Remy.
- 11) M. Léon Massaux, *Administrateur*, Administrateur-Délégué de la Société de Bruxelles, pour la Finance et l'Industrie « Bruynna » demeurant à Uccle, 88, rue Edith Cavell.
- 12) M. Jules Mathieu, *Administrateur*, Docteur en Droit, demeurant à Bruxelles, 5, rue Emile Claus.
- 13) M. Henri Schneider, *Administrateur*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Schaerbeek, 17, rue Vergote.
- 14) M. le Baron de Steenhault de Waerbeck, *Administrateur*, Banquier, demeurant à Vollezeele.
- 15) M. Franz Timmermans, *Administrateur*, Ingénieur Civil des Mines, demeurant à Ixelles, 182, rue Franz Merjay.

COLLEGE DES COMMISSAIRES.

- 1) M. Fernand Carrière, *Président*, licencié en Sciences commerciales et Consulaires, demeurant à Woluwe-St-Lambert, 59, avenue Jean Linden.
- 2) M. Jean Nagelmackers, *Commissaire*, Banquier, demeurant à Liège, 206, Boulevard d'Avroy.
- 3) M. Désiré Tilmant, *Commissaire*, Expert-Comptable, demeurant à Morlanwelz, 16, rue du Cœur.

- 4) M. Achille Vleurinckx, *Commissaire*, Administrateur de Sociétés, demeurant à Meirelbeke, 76, rue Van Goethem.

SITUATION DU CAPITAL AU 27 OCTOBRE 1941.

78.000 actions série A. entièrement libérées	Fr. 39.000.000,—
22.000 actions série B. entièrement libérées	Fr. 11.000.000,—
100.000 titres — capital social :	<u>Fr. 50.000.000,—</u>

Certifié exact pour copie conforme,
Symaf

Syndicat Minier Africain
Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée.

Un Administrateur-Directeur, *Un Administrateur-Directeur,*
(s.) R. ANTHOINE. (s.) G. DE BOURNONVILLE.

Compagnie Générale de Transports au Katanga. « Transkat »
Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Elisabethville (Katanga Congo belge).

Siège administratif : 16, rue de Namur à Bruxelles

Registre du commerce de Bruxelles n°42241

Constituée par acte passé par devant M^e Pierre Groensteen, notaire à Bruxelles, le 19 septembre 1929 et autorisée par arrêté royal du 19 octobre 1929. Statuts publiés aux annexes du Moniteur belge du 5 décembre 1929, sous le n° 18157 et aux annexes du Bulletin officiel du Congo belge du 15 décembre 1929. Statuts modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 1938. Modifications publiées aux annexes du Moniteur belge du 3 décembre 1938, acte n° 15675, rectifié en date du 25 décembre 1938, acte n° 16448bis, et aux annexes du Bulletin officiel du Congo belge du 15 mars 1939.

1^{re} assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1941.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1937

ACTIF.

A. Immobilisé :

Frais de constitution 412.419,65

Amortissements antérieurs	109.978,57		
Amortissements de l'exercice	13.747,30		
	123.725,87		
		Fr.	288.693,78
Frais de 1 ^{er} établissement	2.840.452,80		
Amortissements antérieurs	757.454,08		
Amortissements de l'exercice	80.681,76		
	852.135,84		
		Fr.	1.988.316,96
Terrains, Immeubles et ins- tallations	8.018.540,49		
Amortissements antérieurs	554.520,—		
Amortissements de l'exercice	80.185,40		
	634.705,40		
		Fr.	7.383.835,09
Matériel, Outilage et Mobi- lier	1.390.938,41		
Amortissements antérieurs	446.540,76		
Amortissements de l'exercice	139.093,85		
	585.634,61		
Matériel roulant	5.320.072,68		
Amortissements antérieurs	2.404.208,72		
Amortissements de l'exercice	545.396,—		
	2.949.604,72		
		Fr.	2.370.467,96
			Fr. 12.836.617,59

B. Réalisable :

Actionnaires	Fr. 163.982,69
Marchandises en magasins	2.230.142,97
Amortis. antérieurs	2.082.291,97
	Fr. 147.851,—
Effets à recevoir	205.639,21
Garanties et cautionnements	19.582,75
Débiteurs divers	1.149.094,49
Débiteurs douteux	1.467.682,73
	Fr. 2.841.999,18
	Fr. 3.153.832,87

C. — *Disponible* :

Banques et Caisses Fr. 179.912,78

D. — *Compte d'ordre* :

Dépôts statutaires pour mémoire.

E. — *Profits et pertes* :

Solde en perte Fr. 10.470.170,11

Fr. 26.640.533,35

PASSIF.

A. — *Dettes de la Société envers elle-même* :

Capital :

40.000 actions de capital de 500 francs

chacune Fr. 20.000.000,—

20.000 parts de fondateur sans désignation de valeur pour mémoire.

Fr. 20.000.000,—

Réserve statutaire Fr. 109.595,81

Réserve extraordinaire Fr. 250.000,—

Fr. 20.359.595,81

B. — *Dettes de la Société envers des tiers* :

Créditeurs divers :

a) Garanties par hypothèques Fr. 3.430.541,62

b) Sans garantie réelle :

Effets à payer . . Fr. 585.577,18

Créditeurs divers . . Fr. 760.789,18

Fr. 1.346.366,36

Fr. 4.776.907,98

C. — *Divers* :

Provision pour frais de voyage agents . Fr. 8.592,56

Provision pour créances douteuses . Fr. 1.495.437,—

Fr. 1.504.029,56

D. — *Compte d'ordre* :

Déposants statutaires pour mémoire.

Fr. 26.640.533,35

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 9.856.790,91
Frais généraux d'administration	Fr. 149.851,03
Frais généraux en Afrique	Fr. 705.101,62
Dépenses d'exploitation de transports y compris l'amortissement normal du matériel roulant	Fr. 2.567.149,73
Pertes sur atelier de réparations et garage pour compte de tiers	Fr. 48.430,91
Charges financières	Fr. 256.894,20
Amortissement des immobilisations autre que le matériel roulant	Fr. 327.708,31
	<hr/>
	Fr. <u>13.911.926,71</u>

AVOIR.

Recettes d'exploitation de transports . .	Fr. 3.309.432,30
Bénéfices sur ventes magasins et divers	Fr. 132.324,30
<hr/>	
	Fr. 3.441.756,60
Pertes :	
Des exercices antérieurs	Fr. 9.856.790,91
De l'exercice 1937	Fr. 613.379,20
	<hr/>
	Fr. 10.470.170,11
	<hr/>
	Fr. <u>13.911.926,71</u>

*Extrait du procès-verbal de la 1^{re} assemblée générale ordinaire
du vendredi 31 octobre 1941.*

Bilan et comptes de profits et pertes de 1937.

Décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1937.

1^o Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés à l'unanimité.

2^o L'assemblée donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1937.

3^{me} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 1941.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1938.

ACTIF,

A. — *Immobilisé* :

Frais de constitution	Fr.	412.419,65	
Amort. antér.	123.725,87		
Amort. de l'ex.	13.747,32		
	—————	137.473,19	
			Fr. 274.946,46
Frais de 1 ^{er} établissement	2.840.452,80		
Amort. antér.	852.135,84		
Amort. de l'ex.	94.681,76		
	—————	946.817,60	
			Fr. 1.893.635,20
Terrains, Immeubles et			
Installations . . .	Fr.	8.160.634,—	
Amort. antér.	634.705,40		
Amort. de l'ex.	81.606,34		
	—————	716.311,74	
			Fr. 7.444.322,26
Matériel, Outilage et			
Mobilier . . .	Fr.	1.423.692,86	
Amort. antér.	585.634,61		
Amort. de l'ex.	142.369,29		
	—————	728.003,90	
			Fr. 695.688,96
Matériel roulant . .	Fr.	5.276.703,02	
Amort. antér.	2.433.253,53		
Amort. de l'ex.	808.803,38		
	—————	3.242.056,91	
			Fr. 2.034.646,11
			————— Fr. 12.343.238,99

B. — *Réalisable* :

Actionnaires	Fr.	163.982,69	
Marchandises en magasins	2.221.270,80		
Amort. antérieurs	2.082.291,97		
	—————	Fr. 138.978,83	
Effets à recevoir . .	Fr.	216.953,39	
Garanties et cautionnements	19.582,75		
Débiteurs divers . .	Fr.	1.168.708,84	
Débiteurs douteux . .	Fr.	1.447.809,06	
	—————	Fr. 2.853.054,04	
			————— Fr. 3.156.015,56

C. — *Disponible* :

Banques et Caisses Fr. 673.847,09

D. — *Compte d'ordre* :

Dépôts statutaires pour mémoire.

E. — *Profits et pertes* :

Solde en perte Fr. 10.238.131,53

Fr. 26.411.233,17

PASSIF.

A. — *Dettes de la Société envers elle-même* :

Capital :

40.000 actions de capital de 500 francs

chacune Fr. 20.000.000,—

20.000 parts de fondateur sans désignation

de valeur pour mémoire.

Fr. 20.000.000,—

Réserve statutaire Fr. 109.595,81

Réserve extraordinaire Fr. 250.000,—

Fr. 20.359.595,81

B. — *Dettes de la Société envers des tiers* :

Créditeurs divers :

a) Garanties par hypothèques Fr. 3.565.381,31

b) Sans garantie réelle :

Effets à payer . Fr. 305.380,90

Créditeurs divers Fr. 676.845,59

Fr. 982.226,49

Fr. 4.547.607,80

C. — *Divers* :

Provision pour frais de voyage agents . Fr. 8.592,56

Provision pour créances douteuses . Fr. 1.495.437,—

Fr. 1.504.029,56

D. — *Compte d'ordre* :

Déposants statutaires pour mémoire.

Fr. 26.411.233,17

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 10.470.170,11
Frais généraux d'administration	Fr. 145.645,43
Frais généraux en Afrique	Fr. 596.645,03
Dépenses d'exploitation de transports y compris l'amortissement normal du matériel roulant	Fr. 3.043.093,58
Pertes sur atelier de réparations et garage pour compte de tiers	Fr. 33.252,05
Charges financières	Fr. 274.210,29
Amortissement des immobilisations autre que le matériel roulant	Fr. 332.404,71
	<hr/>
	Fr. 14.895.421,20

AVOIR.

Recettes d'exploitation de transports	Fr. 4.450.354,58
Bénéfices sur ventes magasins et divers	Fr. 206.935,09
	<hr/>
Perte :	
Des exercices antérieurs	Fr. 10.470.170,11
A déduire bénéfice de l'exercice 1938	Fr. 232.038,58
	<hr/>
	Fr. 10.238.131,53
	<hr/>
	Fr. 14.895.421,20

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939.

ACTIF.

A. — *Immobilisé :*

Frais de constitution	Fr. 412.419,65
Amort. antér.	137.473,19
Amort. de l'ex.	13.747,32
	<hr/>
	151.220,51
	<hr/>
	Fr. 261.199,14
Frais de 1 ^{er} établissement	2.840.452,80
Amort. antér.	946.817,60
Amort. de l'ex.	94.681,76
	<hr/>
	1.041.499,36
	<hr/>
	Fr. 1.798.953,44

Terrains, Immeubles et		
Installations . . .	Fr. 8.352.647,57	
Amort. antér. 716.311,74		
Amort. de l'ex. 83.526,48		
	————— 799.838,22	
	————— Fr. 7.552.809,35	
Matériel, Outilage et		
Mobilier . . .	Fr. 1.423.092,88	
Amort. antér. 728.003,90		
Amort. de l'ex. 142.309,29		
	————— 870.313,19	
	————— Fr. 552.779,69	
Matériel roulant . . .	Fr. 5.464.024,77	
Amort. antér. 3.242.056,91		
Amort. de l'ex. 690.925,78		
	————— 3.932.982,69	
	————— Fr. 1.531.042,08	
	————— Fr. 11.696.783,70	

B. — *Réalisable* :

Actionnaires	Fr. 163.982,69
Marchandises en magasins	2.340.044,09
Amort. antérieurs . .	Fr. 2.085.028,72
	————— Fr. 255.015,37
Effets à recevoir . .	Fr. 147.777,95
Garanties et cautionnements	19.582,75
Débiteurs divers . .	Fr. 1.593.851,57
Débiteurs douteux . .	Fr. 1.447.809,06
	————— Fr. 3.209.021,33
	————— Fr. 3.628.019,39

C. — *Disponible* :

Banques et Caisses	Fr. 304.647,77
------------------------------	----------------

D. — *Compte d'ordre* :

Dépôts statutaires	pour mémoire.
------------------------------	---------------

E. — *Profits et pertes* :

Solde en perte	Fr. 10.330.709,43
--------------------------	-------------------

PASSIF.

A. — *Dettes de la Société envers elle-même :*

Capital :

40.000 actions de capital de 500 francs	
chacune	Fr. 20.000.000,—
20.000 parts de fondateur sans désignation	
de valeur	pour mémoire.
	Fr. 20.000.000,—
Réserve statutaire	Fr. 109.595,81
Réserve extraordinaire	Fr. 250.000,—
	Fr. 20.359.595,81

B. — *Dettes de la Société envers des tiers :*

Créditeurs divers :

a) Garanties par hypothèques	Fr. 3.593.276,45
b) Sans garantie réelle :	
Effets à payer	Fr. 69.534,92
Créditeurs divers	Fr. 463.166,69
	Fr. 4.125.978,06

C. — *Divers :*

Provision pour frais de voyage agents . . .	Fr. 8.592,56
Provision pour créances douteuses . . .	Fr. 1.465.993,86
	Fr. 1.474.586,42

D. — *Compte d'ordre :*

Déposants statutaires	pour mémoire.
	Fr. 25.960.160,29

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Report de l'exercice précédent	Fr. 10.238.131,53
Frais généraux d'administration	Fr. 161.448,16
Frais généraux en Afrique	Fr. 523.746,73
Dépenses d'exploitation de transports y compris l'amortissement normal du matériel roulant	Fr. 2.823.038,80
Pertes sur atelier de réparations et garage pour compte de tiers	Fr. 11.826,—
Charges financières	Fr. 256.568,44

Amortissement des immobilisations autre que le matériel roulant	Fr.	<u>334.264,85</u>
	Fr.	<u>14.349.024,51</u>

AVOIR.

Recettes d'exploitation de transports . . .	Fr. 3.905.286,95
Bénéfices sur ventes magasins et divers .	Fr. 113.028,13
	Fr. 4.018.315,08
Pertes :	
Des exercices antérieurs	Fr. 10.238.131,53
De l'exercice 1939	Fr. 92.577,90
	Fr. 10.330.709,43
	<hr/> Fr. 14.349.024,51

*Extrait du procès-verbal de la 3^e assemblée générale ordinaire
du vendredi 31 octobre 1941.*

Bilan et comptes de profits et pertes de 1938;

Décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1938;

Bilan et comptes de profits et pertes de 1939;

Décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1939;

Comptes de l'exercice 1940.

1^o Le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1938 sont approuvés à l'unanimité;

2^e L'assemblée donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1938;

3^e Le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1939 sont approuvés à l'unanimité;

4^e L'assemblée donne décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 1939;

5º A l'unanimité, l'assemblée charge le conseil d'administration de convoquer une assemblée générale ordinaire aussitôt qu'il pourra être en mesure d'arrêter le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1940.

LISTE DES TITULAIRES D'ACTIONS NOMINATIVES NON ENTIEREMENT
LIBERÉES AU 31 DECEMBRE 1940.

M. Franz Quartier	70.990,69 francs.
M. Lucien De Marneffe	39.589,— francs.
M. A. Viseur	53.403,— francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. D'Alberto, Emilio, industriel, via Pierino Delpiano, 14, à Turin (Italie),
Président, Administrateur-délégué.

M. Brabant, Paul, expert-comptable, 84, avenue Nouvelle, à Etterbeek-Bruxelles, *Administrateur.*

M. Van Oost, Léonce, ingénieur A.I.A., 74, avenue Grandchamps, à Stockel-Bruxelles, *Administrateur.*

COMMISSAIRE.

M. Martens, Emile, employé, 343, chaussée d'Ixelles, à Ixelles-Bruxelles.

Bruxelles, le 6 novembre 1941.

Certifié conforme :

COMPAGNIE GENERALE DE TRANSPORTS AU KATANGA « TRANSKAT ».

Deux Administrateurs :

(s.) P. BRABANT.

(s.) L. VAN OOST.

Bamboli Cultuur Maatschappij.

Congoleesche Aandeelenmaatschappij met beperkte verantwoordelijkheid
in 't kort : « Bamboli ».

Maatschappelijke zetel : Stanleyville (Belg. Kongo).

Bestuurszetel : Antwerpen, 29, Meistraat.

Handelsregister : Antwerpen, n° 19.643.

Opgericht bij akte verleden vóór Mr. Maurice Van Zeebroeck, in dato 1 October 1929. De statuten verschenen in het bijvoegsel aan het « Belgisch Staatsblad » van 15 November 1929, onder n° 17.140 en in de bijlagen aan het « Ambtelijk

Blad van Belgisch Kongo » in dato van 15 December 1929, blz 1497. Zij werden gewijzigd ingevolge akte verleden vóór Mr. Maurice Van Zeebroeck, op 30 Juni 1932, verschenen in het bijvoegsel aan het « Belgisch Staatsblad » van 18 September 1932, onder n° 12.357 en in het « Ambtelijk Blad van Belgisch Kongo » den 15den October 1932.

*Uittreksel uit het verslag der algemeene vergadering der aandeelhouders,
gehouden in dato van 18 November 1941.*

1. — De vergadering neemt kennis van de verslagen van den Raad van Beheer en van den Raad van Toezicht en keurt, met algemeene stemmen, de redenen goed welke den Beheerraad beletten het jaarverslag alsook de Balans en Winst- & Verliesrekening over de Boekjaren, eindigend respectievelijk op 30 Juni 1940 en op 30 Juni 1941, aan de Algemeene Vergadering voor te leggen.

2. — De vergadering geeft opdracht aan den Beheerraad, een gewone algemeene vergadering bijeen te roepen, zoohaast de gelegenheid bestaat de Balans en Winst- & Verliesrekening van dit Boekjaar op te maken, met dezen verstande dat, behoudens verlenging, dit uitstel enkel wordt verleend tot de statutaire vergadering van 1942.

3. — *Statutaire benoemingen.* — Met algemeenheid van stemmen herkiest de vergadering Mr. L. G. Van de Steen tot beheerder en benoemt, in vervanging van Mr. Ch. Boulard, overleden beheerder, den heer A. Cayen als beheerder voor een termijn van zes jaar, zijnde tot de algemeene vergadering van 1947.

4. — *Benoeming van een nieuwe Commissaris.* — Met algemeenheid van stemmen, benoemt de vergadering den heer L. Uytdenhoef, als Commissaris voor een termijn van zes jaar, zijnde tot de algemeene vergadering van 1947, om de, sinds het afsterven van Mr. J. Van de Rijt openstaande plaats, in te nemen.

SAMENSTELLING VAN DEN RAAD VAN BEHEER.

De heer Octave Engels, maatschappijbeheerder, Kardinaal Mercierlei, 5, Berchem (Antwerpen), *Afgevaardigde-Beheerder*.

De heer Joseph Gevaert, nijveraar, Markgravelei, 22, Antwerpen, *Beheerder*.

De heer Pierre Le Bœuf, maatschappijbeheerder, 284, rue Vanderkindere, Brussel, *Beheerder*.

D^e heer Pierre Miny, maatschappijbeheerder, 133, rue du Duc, Brussel, *Beheerder*.

D^e heer Arthur Ringoet, inspecteur, Groote Steenweg, 468, Berchem (Antwerpen), *Beheerder*.

De heer Léo-Gérard Van de Steen, wisselagent, 70, Bisschopstraat, Antwerpen, *Beheerder*.

SAMENSTELLING VAN DEN RAAD VAN TOEZICHT.

De heer Cyriel Van Thillo, maatschappijbeheerde, 72, Anselmostraat, Antwerpen, *Toezichter*.

De heer Edmond Verfaillie, secretaris van maatschappijen, avenue Albert-Elisabeth, 26, Brussel, *Toezichter*.

Antwerpen, 27 November 1941.

Voor eensluidend afschrift :

BAMBOLI CULTUUR MAATSCHAPPIJ.

(get.) A. RINGOET,

Beheerde.

(get.) O. ENGELS,

Afgevaardigde-Beheerde.

Geboekt te Antwerpen (Adm. en G. H. Akten) den acht en twintig November 1941. Deel 178. Blad 51. Vak 4.

Ontvangen twintig frank.

De Ontvanger,

(get.) E. HOUGARDY.

Société de Linéa-Idjiwi.

Société Congolaise à responsabilité limitée.

Siège social : Costermansville (Kivu - Congo Belge).

Siège administratif : 112, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce Bruxelles, n° 60053.

Société constituée par acte authentique du 20 août 1932, passé devant M' André Taymans, notaire, à Bruxelles, publié aux annexes au Moniteur Belge des 10-11 octobre 1932, acte n° 13077 et à l'annexe au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1932; autorisé par arrêté royal du 27 septembre 1932 (Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 novembre 1932).

RESOLUTIONS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 1941.

PREMIERE RESOLUTION. — L'assemblée constate qu'il a été impossible au Conseil d'administration d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 1941 et lui donne de ce chef décharge expresse et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION. — L'assemblée, à l'unanimité, donne pouvoirs au Conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 1941.

TROISIEME RESOLUTION. — L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de M. le Comte René de Liedekerke de Pailhe et de commissaire de M.M. Walter Scott et Georges Poumay.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne, propriétaire, avenue Molière, 102, à Forest.

M. le Comte René de Liedekerke de Pailhe, propriétaire, 4, place de l'Industrie, à Bruxelles.

S. A. le Prince Albert-Edouard de Ligne, propriétaire, 50, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

S. A. le Prince Jean-Charles de Ligne, propriétaire, Château de et à Antoing.

M. Louis Orts, docteur en droit, 38, avenue du Vert Chasseur, à Uccle.

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Poumay, comptable, 67, rue Félix Sterckx, à Bruxelles.

M. Walter Scott, secrétaire de sociétés, 198, rue Victor Hugo, à Bruxelles 3.

Pour copie et extrait conformes.

Bruxelles, le 11 décembre 1941.

Un Administrateur,

Un Administrateur,

(s.) Comte René DE LIEDEKERKE. (s.) S. A. le Prince Albert-Edouard DE LIGNE.

Compagnie Agricole d'Afrique.

(Société Congolaise à responsabilité limitée)

Siège social : Costermansville (Kivu-Congo Belge).

Siège administratif : 112, rue du Commerce, Bruxelles.

Registre du Commerce : Bruxelles, n° 59941.

Statuts et actes modificatifs publiés dans les annexes au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 novembre 1932, 15 juillet 1936, 15 juin et 15 septembre 1938 et 15 janvier 1939.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1941.

PREMIERE RESOLUTION. — L'assemblée, à l'unanimité, constate qu'il a été impossible au Conseil d'Administration d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 1941, et lui donne de ce chef décharge expresse et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION. — L'assemblée, à l'unanimité, donne pouvoirs au Conseil d'administration pour convoquer une assemblée générale lorsqu'il aura été possible d'établir le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 1941.

TROISIEME RESOLUTION. — L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Marcel Berré et Louis Orts et de commissaire de Monsieur Désiré Tilmant.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président-Administrateur-Délégué : M. Pierre Orts, Président du Crédit Général du Congo, 214, avenue Louise, à Bruxelles.

Administrateurs :

M. Marcel Berré, administrateur de sociétés, 24, avenue Frédéric de Mérode, à Anvers.

M. René Brasseur, administrateur de sociétés, 3, Rond Point de l'Etoile, Ixelles-Bruxelles.

M. Albert Deligne, Directeur du Crédit Général du Congo, 98, rue de Linthout, à Bruxelles.

M. Henri Depage, Administrateur-Directeur Général du Crédit Général du Congo, 44, avenue du Parc de Woluwe, à Auderghem.

M. Charles Huffmann, administrateur de sociétés, 197, longue rue Lozana, à Anvers.

M. Louis Orts, docteur en droit, 38, avenue du Vert Chasseur, à Uccle-Bruzelles.

M. Herman Teirlinck, administrateur de sociétés, t'Uwenberg, à Beersel (Brabant).

M. Raymond Thibaud, administrateur de sociétés, 7-9, boulevard Haussman, à Paris (France).

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES.

M. Georges Poumay, comptable, 67, rue Félix Sterkx, à Bruxelles II.

M. Désiré Tilmant, expert-comptable, 16, rue du Cœur, à Morlanwelz.

Pour extraits et copies conformes.

Bruxelles, le 10 décembre 1941.

(s.) Albert DELIGNE.
Administrateur.

(s.) Pierre ORTS.
Président-Administrateur-Délégué.

